LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LIV — NO 262 MONTRÉAL, VENDREDI 8 NOVEMBRE 1963

MÉTÉOROLOGIE
AVERSES
MAXIMUM : 50
Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD
MONTRÉAL

10¢

FÊTE DU JOUR
LES SAINTES RELIQUES

Les librairies
F. PILON INC.
Papeterie - Dactylographes
Accessoires de bureau

CONFÉRENCE FISCALE

Au 2e rang, les plans conjoints

OTTAWA — Le chômage ainsi que les politiques économiques et industrielles sont au premier rang rang de l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale qui s'ouvrira à Ottawa le 25 novembre. Toutefois, le deuxième sujet de discussions pourrait soulever plus d'intérêt : il s'agit des subventions conditionnelles et des programmes conjoints, incluant l'assurance-hospitalisation, la caisse de retraite, l'aide aux chômeurs, aux aveugles, aux handicapés, etc.

Les "relations fiscales", c'est-à-dire le partage des impôts entre Ottawa et les provinces, constituent le troisième point à l'ordre du jour. On sait que le premier ministre Jean Lesage a réclamé qu'Ottawa remette au Québec 25 p.c. de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, et 100 p.c. de l'impôt sur les successions — actuellement, c'est 17 p.c. pour chacun de ces trois impôts.

L'ordre du jour de la réunion a été rendu public hier alors que M. Lionel Chevrier, qui agissait comme premier ministre intérimaire en l'absence de M. Pearson (qui était à New-Rork), a déposé la lettre que le premier ministre du Canada a fait parvenir aux provinces le 2 novembre. La lettre précise que l'ordre du jour sera adopté officiellement lors de l'ouverture de la conférence, mais elle laisse entendre que c'est un point qui est déjà réglé.

Le fait que la question des programmes conjoints vienne au deuxième rang indique que

Voir à la page 16 : Au 2e rang

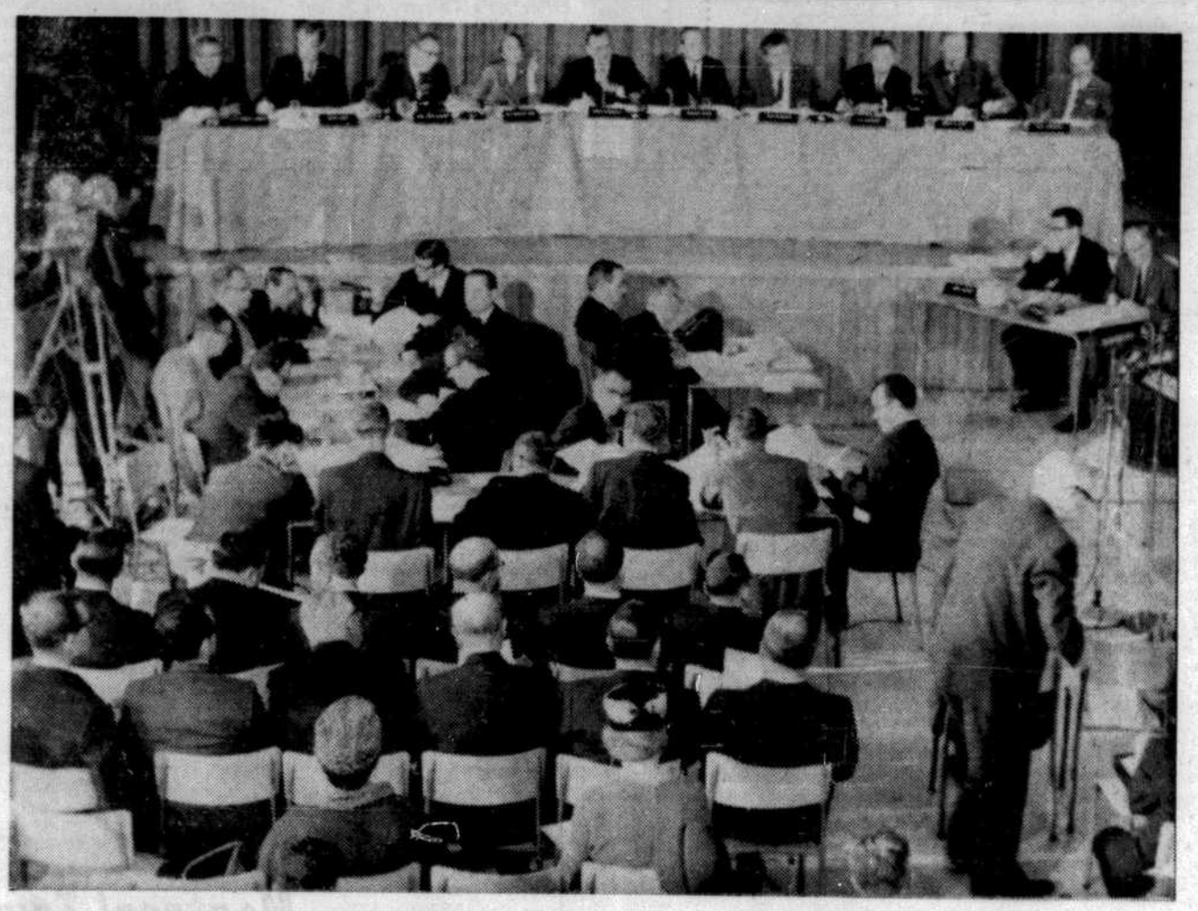

Un échantillonnage de la société...

par Jean Pierre FOURNIER

La trentaine de personnes qui se sont succédé devant la commission depuis le matin jusqu'à l'heure du dîner — les unes représentant des associations ou des institutions nationales ou provinciales, les autres venant à titre individuel — constituaient déjà un échantillonnage substantiel de la société canadienne : professeurs, spécialistes des sciences humaines ou exactes, industriels, avocats, prêtres, pasteurs, hommes d'affaires, syndicalistes, fonctionnaires, etc. Leurs communications, très brèves en général, étaient riches d'idées et de suggestions. Les opinions qu'elles défendaient ou les méthodes d'enquête qu'elles proposaient souvent se rejoignaient, parfois s'opposaient. Néanmoins, il est possible de dégager de cette toute première journée de confrontations les lignes maîtresses que, sans doute, retiendront les commissaires.

L'interprétation du mandat

Bon nombre de mémoires se sont arrêtés à l'interprétation du mandat de la commission d'enquête.

Sur l'orientation des travaux de la commission, on relève trois pôles d'opinion:

1o La majorité rejette l'implication de multiculturalisme contenue dans le mandat de la commission. Elle pense que la commission devrait concevoir le Canada comme étant composé de deux groupes ethniques distincts — l'anglais et le français — qui se sont enrichis de l'apport d'autres cultures. Le problème central devant la commission est celui que posent les relations entre les deux peuples fondateurs; la situation des autres cultures qui se sont rattachées subséquemment à l'un ou à l'autre doit être envisagée marginalement: (SSJB de Montréal; comité secret des députés du Québec; Fédération des étudiants universitaires canadiens; Mgr Irénée Lussier, au nom de l'ACELF; M. Pierre de Bellefeuille);

2o un seul groupe a affirmé avec force que la commission devait fonder ses recherches sur la conception d'un Canada multiculturel. Le terme biculturalisme qui s'appliquait au Canada au moment de la Confédération ne reflète plus la situation d'aujourd'hui, a-t-il dit. (Comité canado-ukrainien);

Les représentants d'autres groupements de Néo-Canadiens ont défendu une thèse très voisine de la première, croyant que la commission devait fonder ses travaux sur la notion de biculturalisme et ne revendiquant pour les autres cultures qu'une place secondaire, en marge du groupe anglais et du français. Ils réclament, en somme, les moyens de préserver leur culture dans l'ensemble canadien biculturel et l'opportunité pour les étudiants du secondaire d'opter pour l'enseigne-

Voir à la p. 16 : Un échan...

La tutelle des marins obtient un important soutien à Londres

La Fédération internationale des Ouvriers de Transport dont le bureau principal est logé à Londres vient d'affirmer aux commissaires désignés par le gouvernement canadien pour régir la tutelle des syndicats de marins canadiens qu'elle fera tout ce qui est de son ressort pour mettre fin aux tracasseries faites aux navires canadiens dans les ports américains.

Dans un câble envoyé aux commissaires, la Fédération explique "qu'elle ne demande pas mieux que de fournir tous les services qu'elle peut en vue de mettre fin à une situation déplorable survenue dans l'industrie maritime du Canada".

Les commissaires avaient alerté la Fédération par télégramme lundi, lui demandant d'intervenir dans le litige.

Le Syndicat international des Gens de Mer (FAT-COI) a boycotté des navires canadiens dans certains ports américains en guise de protestation contre la mise en tutelle de cinq unions de marins canadiens. Le Syndicat canadien des Gens de mer est au nombre de ces unions.

Dans son message, hier, la Fédération internationale souligne qu'elle avait déjà promis de "donner son appui à tous les efforts pour unifier le mouvement syndical des marins canadiens pour résoudre les difficultés qui le divisent".

Toutefois, ajoute la Fédération, son aide ne sera réellement efficace qu'à la condition que les unions affiliées soient prêtes à coopérer.

Le message de la Fédération internationale a été le principal sujet de discussion lors d'une rencontre, mercredi, entre les commissaires et le président du Syndicat des Gens de mer, Hal Banks. Le juge Dryer qui préside la commission de tutelle a refusé pour le moment de commenter les autres sujets discutés avec Banks.

LES PLANS CONJOINTS

La question est étudiée par le cabinet Pearson

OTTAWA — Le ministre de la santé, Mlle Judy LaMarsh, a déclaré hier aux Communes que le gouvernement fédéral étudie présentement la question des programmes conjoints, c'est-à-dire la possibilité soit de les continuer sous leur forme actuelle soit de les transférer aux provinces. Mlle LaMarsh répondait alors à une question de M. Michael Starr, l'ancien ministre du travail dans le cabinet Diefenbaker.

Jean Hamelin nommé à Paris

Jean Hamelin vient d'être nommé conseiller en littérature à la Maison du Québec à Paris. Il ira assumer son poste en janvier.

Sa nomination a été annoncée par le ministre des affaires culturelles de la province, M. Georges-Emile Lapalme.

Critique littéraire et artistique, comédien à ses heures, auteur d'un roman et d'une étude historique, Jean Hamelin du DEVOIR exerce son métier dans les journaux de Montréal depuis 15 ans. Il a collaboré notamment aux pages artistiques de LA PRESSE et du PETIT JOURNAL durant de nombreuses années.

GERIN-LAJOIE : il nous faut plus de l'assiette fiscale

WINNIPEG — Il faut aux provinces une portion plus généreuse du dollar fiscal parce que les besoins sociaux du Canada fluctuent énormément, a déclaré le ministre de la Jeunesse du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie.

Il a fait cette déclaration à Winnipeg ajoutant que cela pourrait bien signifier une réduction des dépenses fédérales. M. Gérin-Lajoie, un spécialiste des questions constitutionnelles, revient de Vancouver et il a fait un arrêt à Winnipeg pour y rencontrer le ministre de l'Education du Manitoba Stewart Mclean.

A son dire, la prochaine conférence fédérale-provinciale le 25 novembre à Ottawa sera la plus importante du genre depuis la Confédération.

Le Québec réclamera alors une répartition plus généreuse des revenus fiscaux entre les provinces "pas dans un but égoiste mais au nom d'un authentique point de vue canadien".

Les besoins les plus impérieux du Canada actuel, de dire le ministre au cours d'une entrevue, tombent sous la juridiction des provinces; partant, il faut redistribuer les sources de revenus. Dans cette optique, le Québec réclame donc, comme premier pas, que les provinces obtiennent 25 pour cent de l'impôt sur les revenus, 25 pour cent sur les revenus des compagnies et 100 pour cent des droits de succession.

En outre, le Québec veut que les provinces assument entièrement des programmes qui sont actuellement divisés entre le pouvoir central et les gouvernements provinciaux.

Walter Reuther critique énergiquement Hal Banks

WASHINGTON. — Walter P. Reuther, président des travailleurs-unis de l'automobile a soutenu hier que Hal Banks aurait dû être limogé de son poste de président du Syndicat international des Gens de mer par un recours au code d'éthique professionnelle de la Fédération américaine du Travail et du Congrès des organisations industrielles.

M. Reuther, un vice-président de la FAT-COI, a déploré que le président de cet organisme, M. George Meany, ne l'ait point consulté sur l'attitude prise par la Fédération envers Banks et sur les attaques contre le gouvernement canadien et le rapport de la commission Norris qui dénonçait la "brutalité et la dictature" de la conduite de Banks.

M. Reuther déplare la tutelle imposée aux unions de marins canadiens. Il soutient cependant qu'un tel recours n'aurait pas été requis si la FAT-COI avait sévi par son code d'éthique. M. Reuther est convaincu que Banks a violé les règles de ce code; s'il avait été écarté du mouvement syndical, la Fédération américaine et le syndicalisme canadien auraient pu régler leurs problèmes sans l'intervention du gouvernement canadien.

Autres informations sur la 1re séance de la commission Laurendeau-Dunton

(pages 12 et 13)

Enquête sur le biculturalisme

Première journée: 45 communications

De notre envoyé spécial Michel ROY

OTTAWA — "Une commission royale d'enquête correspond rarement à un effort patiemment concerté : soudain, elle s'ébranle, et il faut tout de suite grimper dans le convoi, ou bien le manquer. Le dialogue et la recherche seront utiles s'ils commencent sur-le-champ . . ."

Ainsi s'est exprimé M. André Laurendeau hier au début de l'audience préliminaire de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Et il ajoutait : "Nous demandons aux individus et aux institutions une collaboration fraternelle : sans interlocuteur, comment dialoguer ?"

Le président conjoint, M. Davidson Dunton, a lancé lui aussi un appel à la collaboration : "Ce n'est que si l'on répond à cet appel que nous pourrons sortir de cette période de transition avec une meilleure compréhension du fédéralisme canadien et une foi plus profonde dans l'avenir du Canada . . ."

Est-il trop tôt pour affirmer que l'appel de MM. Dunton et Laurendeau a été entendu? Une chose est certaine: en 12 heures, plus de 45 communications avaient été présentées par des institutions, des groupes divers et des particuliers. Tous ont manifesté, sinon toujours leur enthousiasme, du moins leur adhésion à l'idée d'une vaste prise de conscience. L'optimisme l'emporte sur le pessimisme. Les spectateurs, nombreux et attentifs dans le "Cathedral Hall" de la rue Sparks, voulaient un peu voir le tableau qu'offriraient ces dix commissaires, un peu éblouis par les réflecteurs et la télévision en matinée: ils étaient dignes et bienveillants, un peu tendus peut-être.

Avait-on le sentiment de l'urgence et de la crise dont parlent MM. Laurendeau et Dunton dans leurs déclarations liminaires? Il ne s'est pas manifesté par des mots, mais on avait nettement l'impression que beaucoup de Canadiens veulent effectivement "grimper dans le convoi".

Il sera long et fastidieux par moments.

La commission s'est bien ébranlée. Le dialogue véritable n'est pas vraiment commencé et ne commencera sans doute qu'avec les audiences de l'hiver. Mais la recherche est amorcée en vue de préciser le mandat dont la plupart des participants d'hier souhaitent qu'il soit interprété le plus largement possible.

Johnson fustige un "certain étatisme démagogique . . ."

QUEBEC (DNC) — L'étatisme démagogique est l'un des pires ennemis du système coopératif, a déclaré hier soir M. Daniel Johnson.

S'adressant au congrès des coopérateurs de la province, le chef de l'opposition a dit que l'étatisme démagogique se présentait comme un faiseur de miracle en disant aux gens : "Ne vous inquiétez pas de vos responsabilités, je me charge de tout et gratuitement".

"J'estime que c'est répandre un mythe plus pernicieux que bien d'autres et exposer le peuple à de terribles réveils que de lui laisser croire que l'Etat peut tout et ne coûte rien. La prospérité, le rayonnement culturel, la grandeur, la liberté ne nous sont jamais donnés à titre gratuit. Il faut les conquérir par une mobilisation générale de toutes les énergies."

"J'admets, a ajouté M. Johnson, qu'il ne faut pas avoir peur de l'Etat. Mais le plus sûr moyen de ne pas en avoir peur, c'est de le tenir en mains, c'est d'empêcher qu'il ne devienne un monstre sacré régnant sur un troupeau d'esclaves."

"Pour faire échec aux usurpations de l'Etat, il est impérieux que se développe un puissant réseau d'organismes comme les vôtres, responsables et autonomes. C'est ce que nous rappelle le récent message de l'épiscopat canadien, lorsqu'il dit notamment:

Voir à la page 16 : Johnson

STE-JUSTINE :

Une autre heure de négociations . . .

Les négociations entre l'administration de l'hôpital Ste-Justine et les représentants de l'Alliance des infirmières de Montréal ont repris pendant environ une heure hier après-midi. A l'issue de la réunion, un porte-parole du syndicat a déclaré qu'aucun problème fondamental n'est encore réglé, et qu'il n'y a qu'un faible espoir d'un règlement prochain.

Les négociations ont été ajournées et reprendront lorsque l'administration de l'hôpital en manifestera le désir. Le comité de négociation de l'hôpital hier était formé de Mme Marcelle Lacoste, M. Gaspard Massue et M. J.-A. Dumais. L'Alliance des infirmières était représentée par M. Bruno Meloche, Mlles Madeleine Morgan, Lucie Dagenais, Yvete Beaulieu, Claire Angers, Nicole Duberger, Claire St-Arnaud et Manon Fiorito.

Les infirmières de Ste-Justine sont en grève depuis le 16 octobre.

MÉMOIRE DU JEUNE COMMERCE AU GOUVERNEMENT

Référendum sur le droit du Québec à l'autodétermination

QUEBEC (DNC). — Un référendum sur le droit du Québec à l'autodétermination et une législation décrétant le français comme seule langue officielle dans la province, telles sont les deux recommandations les plus spectaculaires que la Fédération des jeunes chambres de commerce du Québec a faites hier, dans un mémoire au gouvernement.

En l'absence du premier ministre, c'est le ministre du travail, Me Carrier Fortin qui a reçu les délégués. Il les a remerciés de leur mémoire, mais n'a commenté aucune des recommandations.

Le mémoire des jeunes chambres comprenait les résolutions que la fédération avait adoptées lors de son dernier congrès annuel à St-Jérôme, en septembre.

"Sans nous préoccuper pour l'instant, dit le mémoire, de l'opportunité de l'indépendance du Québec, la fédération croit bon et logique d'affirmer le droit du Québec à l'autodétermination et c'est pourquoi reconnaissant à l'instar du Canada et des 89 pays membres de l'ONU, le principe de l'auto-détermination des minorités, se prononce-t-elle en faveur de l'auto-détermination du Canada français et demande au gouvernement qu'éventuellement un référendum soit tenu."

Equilibre linguistique au Canada

Bien que le pacte confédératif reconnaisse deux ethnies au Canada et, par conséquent, deux langues officielles : l'anglais et le français, il faut reconnaitre, constatent les jeunes chambres, que si la province de Québec applique ce principe en étant bilingue, il n'en est pas de même pour les autres provinces du Canada qui, nous l'affirmons, sont unilingues et ce, naturellement, en anglais.

Devant cet état de fait que personne ne pourrait nier, nos Chambres demandent au gouvernement du Québec de décréter que le français soit la seule langue officielle au Québec tout comme l'anglais est la seule et unique langue officielle dans toutes les autres provinces du Canada.

Système d'assurance-travail

La Fédération des jeunes Chambres du Québec croit que le gouvernement du Québec

Voir à la page 16 : Référen...

Paul Normandeau (SGF) dénonce la politique d'intégration de la forêt à l'économie rurale préconisée par les cultivateurs

Nos horizons internationaux

(pages 5 et 20)

par Marcel THIVIERGE

QUEBEC — Seule l'industrie secondaire peut régler le problème du chômage dans le Québec et la politique d'intégration de la forêt à l'économie agricole n'a aucun sens.

M. Paul Normandeau, directeur industriel de la société générale de financement, dans une communication au congrès des affaires canadiennes, a déclaré que l'essor de l'enseignement technique ne donnera rien si les nouveaux diplômés ne trouvent pas d'emplois.

"D'où viendront donc les ouvertures ?" s'est-il demandé.

"Je soumets, dit-il, que seule l'industrie manufacturière, celle du secteur secondaire de nos activités, peut le faire. Dans sept des dix provinces canadiennes, l'industrie manufacturière est maintenant celle qui produit le plus de richesses et la valeur de sa production va en augmentant, tandis que la proportion de l'apport de l'agriculture diminue de façon étonnante même dans ces provinces comme la Saskatchewan et l'Alberta que l'on a pris l'habitude de regarder comme tirant leur richesse à peu près uniquement de l'agriculture. D'ailleurs, ne peut-on pas affirmer que l'agriculture elle-même est en voie de devenir une activité assimilable à l'industrie manufacturière avec spécialisation poussée, concentration des exploitations, élimination des unités trop petites et innefficaces".

"Entre parenthèses" comme il le dit lui-même, M. Normandeau, a abordé le problème de l'intégration de la forêt à l'économie agricole.

"L'on peut déplorer, affirme-t-il, cette campagne active que poursuit en ce moment la plus importante association de nos agriculteurs en prêchant l'intégration de la ferme à la forêt. On sera agriculteur ou sylviculteur, mais pas les deux à la fois et vouloir assurer la survivance du fermier en faisant un forestier à ses heures n'est pas la solution cherchée. Je souhaite qu'une réaction à cette campagne se propage rapidement dans nos milieux car nous nous engageons dans cette même voie sans issue où nous a conduit déjà le retour à la terre de sainte mémoire".

M. Normandeau estime qu'une grande partie du chômage actuel résulte de la mauvaise organisation de l'économie du pays, qui fait que l'industrie est incapable d'absorber le flot montant de la main-d'oeuvre.

"Il n'y a pas si longtemps, dit-il, l'on passait facilement pour être socialiste si l'on osait dire que pour arriver à cette fin, il fallait recourir à la planification et créer un conseil économique".

Mais un conseil d'orientation économique se heurte à un problème important, celui de notre dépendance de l'étranger.

"Nous sommes, soutient le conférencier, véritablement en pays sous-développé quand nous touchons à ce secteur du financement de nos entreprises. Il faudrait donc que nous utilisions à meilleur compte nos épargnes considérables. Il est temps que nous voyions clair dans nos affaires et que nous canadianisions notre technique".

Cela s'applique au pays tout entier, mais dans une plus grande mesure encore à l'élément canadien-français.

M. Normandeau souligne la planification économique comme un des remèdes à la situation; mais il faut éviter une planification improvisée.

Le conférencier affirme que la planification devra se faire en y intéressant toutes les parties intéressées, au niveau des entreprises aussi bien qu'au niveau des pouvoirs publics.

"Un tel climat existe-t-il au Canada ? Il me semble difficile de répondre affirmativement à cette question lorsque l'on songe à certaines déclarations récentes de nos gouvernants, à cer-

Voir à la page 16. Paul Normandeau...

Les affaires canadiennes (page 11)

FILION : la SGF n'a rien d'une oeuvre de charité

QUEBEC — La Société générale de financement n'a pas pour but de sauver des entreprises périclitantes ni d'aider les régions économiquement sous-développées, a déclaré hier soir le président de la SGF, M. Gérard Filion.

Prenant la parole au congrès de la coopération, M. Filion a précisé que la SGF s'efforce plutôt d'assurer l'expansion d'industries qui sont florissantes. La SGF, jusqu'à maintenant, a acquis le contrôle de deux industries et en a fondé une troisième. Elle songe à investir dans des industries de la ville de Québec, de St-Romuald et de la Gaspésie, a ajouté M. Filion, qui n'a donné de précisions au sujet de ces prochains investissements.

Des milliers d'échecs scolaires sont dus à un milieu familial anormal et à l'aménagement physique des classes

par Jules Le BLANC

Tous les ans, des milliers d'écoliers québécois échouent leur année académique. En 1958-59, le rapport du surintendant de l'instruction publique indiquait que les classes de 5e à 8e année comptaient 131,380 "retards pédagogiques". Selon l'ancien président de la Fédération provinciale des commissions scolaires catholiques et de la Fédération provinciale des associations parents-maîtres, M. Paul Desrochers, le problème des doubleurs revêt une importance telle que personne ne devrait l'ignorer.

Les spécialistes de l'enfance exceptionnelle ont étudié cette question au cours de leur récent congrès provincial. Un des 16 comités qui ont alors siégé a même recommandé, comme "mesure préventive (de ce phénomène) et pour faciliter l'individualisation de l'enseignement au cours élémentaire . . ., que le nombre d'élève par classe ne dépasse pas 30. L'expérience tend à prouver que, dans les classes nombreuses, le titulaire ne peut se préoccuper des différences individuelles sans inconvénient pour l'ensemble de la classe", précise le voeu.

Au cours de son exposé, M. Desrochers a situé ainsi le problème:

"D'abord, sur le plan financier, un doubleur coûte près de $600 par an à la collectivité. Ce qui est encore beaucoup plus important: sur le plan humain, ne pas s'occuper des élèves inadaptés dans une classe cause des préjudices à l'ensemble de la classe qui doit porter le fardeau de sujets incapables de s'intégrer aux activités normales du groupe. C'est surtout une injustice envers ces enfants qui, devant leurs échecs répétés, voient se développer en eux un sentiment d'infériorité qui dégénère en un dégoût de l'école et de la société."

Pour remédier à ce problème, la commission scolaire régionale des Mille-Isles a inauguré, en septembre, une école d'initiation au travail, semblable à celles que le comité Tremblay, qui a étudié tout le problème de l'enseignement technique, recommande d'établir.

M. Desrochers précise que le coût de la formation des quelque 200 élèves qu'accueille cette école — coût qui s'élève à $500,000 — n'est pas beaucoup plus élevé que celui du nombre correspondant d'élèves du cours secondaire régulier, si l'on tient compte des sept facteurs suivants:

"1) Meilleur rendement dans l'ensemble des classes, parce que celles-ci sont plus homogènes; 2) meilleure discipline dans les écoles; 3) justice envers ces enfants qui pourront grâce à cette formation, gagner honorablement leur vie et payer des taxes; 4) moins de doubleurs dans les classes; 5) le coup de main qu'ils apportent dans l'entretien des bâtisses et des terrains; 6) la vente de certains produits qu'ils fabriquent ou services qu'ils rendent; 7) les octrois provinciaux mis à la disposition des commissions scolaires (pour l'enfance exceptionnelle)."

Le milieu familial

Pour ce qui est des principales causes de l'arriération pédagogique de nombreux enfants, deux d'entre elles ont notamment été mises de l'avant: la première refère au milieu familial, la seconde à l'aménagement physique des salles de classe.

M. l'abbé Reynald Rivard, directeur de l'Institut psycho-social de Trois-Rivières, soutient, en effet, que "l'influence d'un milieu familial anormal ou la privation d'un milieu familial normal semble être la cause la plus probable et la plus importante d'un grand nombre de ces retards pédagogiques.

"Si l'on veut régler cette situation alarmante, il semble qu'il faille aller à la source la plus probable de ces retards et que cette source n'est pas d'ordre scolaire, mais bien d'ordre familial. Que l'on donne aux organismes sociaux capables d'aider la famille des ressources suffisantes et l'on verra diminuer ces retards scolaires; de plus on en empêchera un plus grand nombre encore (de se produire) dans l'avenir."

L'abbé Rivard précise: "Pour que l'éducation et la réhabilitation des enfants privés de famille normale soit bien faite, il faut que la société prévoie un ensemble de services bien articulés et bien coordonnés."

D'une part, parce que ces enfants souffrent, à un degré variable, d'arriération intellectuelle, de mésadaptation sociale et de défauts de personnalité; d'où le danger de se tromper au niveau du diagnostic et de leur faire subir des traitements tout à fait inappropriés à leurs besoins.

D'autre part, parce que le traitement le plus efficace et le moins coûteux (à la longue) à donner à ces enfants consiste à leur redonner leur propre famille ou une autre famille réellement substitut (foyers nourriciers ou institutions spécialisées). Toutefois, ce traitement, qui attaque la cause même du handicap de ces enfants, suppose un ensemble complexe de services auxiliaires visant à assurer un développement équilibré de ces enfants; et actuellement, ces services nécessaires sont pratiquement inexistants.

L'aménagement physique

De son côté, une équipe de spécialistes attachée à l'Institut d'adaptation scolaire du Québec soutient que "l'aménagement physique traditionnel de la classe, auquel le jeune enfant doit s'ajuster et dans lequel il croit, engendre des déviations du squelette, des désordres viscéraux, de la fatigue et une baisse de rendement que des conditions physiques différentes pourraient éviter".

L'équipe cite une recherche en vertu de laquelle 396 élèves ont été l'objet de tests dès le début d'une année scolaire. Puis, le milieu physique de la classe de ces élèves a été modifié au point de vue éclairage, chauffage, ventilation, décoration, type et disposition de l'ameublement. Six mois plus tard, les mêmes tests furent repris.

Sur le plan biologique, on a constaté: a) seulement 18.6 p.c. des écoliers (au lieu de 53.3 p.c. au début de l'année) avaient des problèmes visuels; b) 37.2 p.c. (au lieu de 71.3 p.c.) souffraient d'infection chronique; d) 22.4 p.c. (au lieu de 30.2 p.c.) avaient des problèmes de posture; e) 9.3 p.c. (au lieu de 20.9 p.c.) souffraient de fatigue chronique.

Sur le plan intellectuel, des examens ont démontré que, en six mois, le rendement académique, en mois de scolarité avait augmenté de 10.2 mois dans les classes améliorées, alors que la hausse était de 6.8 mois dans les classes traditionnelles. (L'équipe de spécialistes ne précise pas, cependant, si les deux groupes d'élèves étaient en tout point comparables.)

la vie universitaire

ALAIN DE C. NANTEL

Jour mondial de l'urbanisme

Le Jour mondial de l'urbanisme est dû à l'initiative du Professeur Carlos Maria della Paolera (1890-1960), ancien directeur du plan de Buenos Aires.

Chaque année, depuis 1959, le 8 novembre est l'occasion d'un "rendez-vous télégraphique" international entre urbanistes, et dans de nombreux pays, notamment de langue latine, l'occasion de manifestations officielles.

L'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal organise donc pour aujourd'hui 8 novembre à 2 heures de l'après-midi au Centre social de l'Université (Salon no 360) une réunion qui aura pour thème **"urbanisation et suburbanisation"**.

La discussion sera ouverte par M. HUMPHREY S. CARVER, président de l'Institut d'urbanisme du Canada. Y prendront également part: MME BLANCHE VAN GINKEL chargée de cours à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal, M. JEAN-CLAUDE LA HAYE, président de la corporation des urbanistes du Québec, et M. ANDRE SAUMIER, directeur technique du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales. L'hôte de la réunion sera le professeur JEAN ALAURENT, le directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université.

Au cours de cette réunion, M. Carver remettra à M. ALAIN DE C. NANTEL un certificat d'honneur par lequel l'Institut d'urbanisme du Canada désire souligner le succès particulièrement brillant de certains étudiants en urbanisme dans les Ecoles ou Institut du Canada.

Après avoir terminé ses études de droit à l'Université de Montréal en 1959 et avoir été admis au Barreau de la Province la même année, Me Nantel entrait au Service d'urbanisme du ministère des Affaires municipales du Québec comme conseiller juridique. En septembre 1961, le ministère lui accordait un congé de deux années pour lui permettre d'accomplir à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal la scolarité en vue de la maîtrise. Me Nantel a terminé cette scolarité en juin dernier et il est maintenant secrétaire de la Commission provinciale d'urbanisme et de retour au Ministère des affaires municipales.

La théologie à l'université, d'après Newman

Mardi soir prochain, le 12 novembre, le Père Hyacinthe-Marie Robillard, dominicain, professeur à l'Institut supérieur de sciences religieuses, prononcera une conférence intitulée: **La théologie dans l'univers du savoir, d'après le cardinal J.-H. Newman.**

Le conférencier tentera de ramener à quelques principes très simples les vues exposées par Newman dans **The Idea of a University.** D'après Newman, l'université est "l'endroit où se transmet, par enseignement, l'universalité du savoir". De là suit que l'éducation universitaire doit être de type libéral, puisque l'université a pour fonction propre d'opérer la synthèse du savoir universel. Mais de la suit, également, que l'université ne peut exclure la théologie de son programme: car l'exclusion d'une seule science compromettrait l'équilibre entier de la synthèse poursuivie.

Cette conférence, présentée par l'Institut supérieur de sciences religieuses, en collaboration avec l'Extension de l'enseignement, sera donnée dans la salle M-415 de l'université de Montréal, à 8h. 15. L'entrée est libre.

André Barbeau au Pérou

Le Dr André Barbeau, assistant professeur de neurologie à la faculté de médecine de l'université de Montréal, était récemment invité à présenter une communication sur la maladie de Parkinson, au premier congrès Pan Américain de neurologie qui se tenait à Lima, au Pérou, du 20 au 25 octobre dernier.

Le Dr Barbeau participera, à Washington, les 18, 19 et 20 novembre, au second colloque sur la maladie de Parkinson organisé par l'administration des vétérans américains. Il présidera la séance d'étude sur les aspects chimiques de cette maladie et présentera également, à cette occasion, une communication scientifique sur ses propres travaux.

Plusieurs classes "auxiliaires" ne sont que classes de "débarras"...

Depuis 1961, le gouvernement québécois accorde une subvention spéciale aux commissions scolaires qui organisent des classes auxiliaires pour les enfants exceptionnels afin de les inciter à ouvrir de telles classes. Cependant, au cours de leur récent congrès provincial, les spécialistes de l'enfance exceptionnelle ont signalé, d'une part, que ces subventions spéciales ne sont pas suffisantes — celles du gouvernement ontarien sont deux fois plus élevées — et, d'autre part, que plusieurs commissions ouvrent, avec des subventions, des "classes de débarras" plutôt que de véritables classes auxiliaires.

Ainsi, M. l'abbé Louis-Philippe Poulin, de l'Association pour l'enfance exceptionnelle de St-Georges de Beauce, a parlé de "ces commisisons scolaires qui organisent des classes de débarras où s'entassent pêle-mêle déficients profonds, déficients légers et retardés pédagogiques.

Ces enfants de tout âge, a-t-il précisé, sont mis au rancart par groupes de 18 ou 20 dans une même classe, sans aucun test, sans aucun examen spécial. On les confie à une institutrice qui a la réputation d'être très bonne et très dévouée, mais qui n'a pas d'autres titres de compétence dans le domaine de l'enseignement spécialisé aux enfants déficients."

De son côté, Mlle Lise Gignac, qui dirige le service social scolaire de la Commission des écoles catholiques de Trois-Rivières, a soutenu:

"Pour ceux qui ignorent le problème (de l'arriération pédagogique), les enfants en retard sont des éternels doubleurs.

"Ceux qui veulent se débarrasser du problème trouvent le moyen le plus expéditif, du point de vue administratif, de le régler, peu importe les répercussions personnelles et sociales qui suivront.

"Pour eux, la sélection des élèves retardés se fait de la façon suivante: il y a dans les classes régulières des enfants qui embarassent; les professeurs se plaignent parce que ces élèves font baisser la moyenne de la classe; les directeurs sont déshonorés parce qu'il y a des doubleurs chroniques; alors, un matin, on décide de sortir ces élèves des classes régulières et sans autre forme de procès que le bulletin scolaire, on les dirige dans quelques classes qu'on ose qualifier de "classes de rattrapage".

"Nous retrouvons ainsi réunis sur un même terrain, des déficients mentaux, des lents intellectuellement, des retardés pédagogiques, peut-être des durs d'oreille, des enfants qui souffrent d'un défaut de vision, des mésadaptés sociaux, etc. A-t-on le droit de laisser ainsi des enfants si bénéficient d'un enseignement de récupération perdre leur temps dans une classe de ce genre?"

Soulignant qu'avant d'être sorti de la classe régulière, un enfant doit être confié à une équipe de spécialistes qui l'examineront sur les plans académique, psychologique, médical et social, Mlle Gignac a ajouté: "L'enfant arriéré restera-t-il un numéro qu'on classe ou deviendra-t-il une personne humaine qu'on évalue pour mieux l'aider à franchir les barrières qui le séparent du monde scolaire normal?"

Le Québec ne construira pas d'avions, ni de sous-marins, ni d'automobiles

Le Québec ne construira pas d'avions, ni de sous-marins, ni d'automobiles. Ainsi en ont décidé les puissances politico-financières du gouvernement central du Canada.

Dans un communiqué publié hier, le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale affirme qu'à l'heure où le gouvernement central parle de planification économique, la population du Québec est en mesure d'évaluer les conséquences lointaines d'une telle planification si l'on considère les réalités immédiates suivantes:

1o les usines de Toronto plutôt que celles de Montréal profiteront de la construction des futurs appareils de la société Air-Canada;

2o la Grande-Bretagne plutôt que la ville de Lauzon près de Québec bénéficiera de contrats de $33,000,000 pour la construction de trois sous-marins;

3o des ministres libéraux se livrent allégrement à des tractations de coulisse pour obtenir que les sociétés Renault et Peugeot s'établissent en Ontario plutôt qu'au Québec.

L'essence même d'une planification bien comprise, continue le RIN, est d'assurer le développement économique harmonieux du territoire, en conservant le plein emploi comme objectif premier. Or, le Québec représente actuellement la province industrialisée où le chômage est le plus intense au pays.

En dépit de cela, les puissances politico-financières du gouvernement central ont mis au rancart le projet de la société Sud-Aviation de construire entièrement à l'usine Canadair les appareils Caravelle, ce qui aurait assuré du travail à des milliers de Montréalais. Air-Canada avait plutôt alors les yeux sur la BAC-111 qui aurait été construit en Angleterre.

Après l'écrasement de l'unique BAC-111 existant, poursuit le RIN, Air-Canada s'est tourné vers les constructeurs américains fabricants du DC-9, obtenant l'assurance qu'une partie de ces avions seront construits à Toronto.

Pendant ce temps, "Mother-England" restait sur sa faim. Le ministre de la "défense nationale" a réglé le problème. Il a commandé trois sous-marins en Angleterre, au coût de $33,000,000. Les chantiers maritimes de Lauzon, près de Québec, auraient pu construire ces sous-marins, ce qui aurait assuré du travail encore une fois à des milliers de Québécois pendant plusieurs années. Il y a plus: on estime que si Ottawa tenait absolument à faire construire ces sous-marins à l'étranger, le Japon les aurait bâtis à un coût passablement inférieur à $33,000,000.

Finalement, ce n'est un secret pour personne que les hésitations des compagnies Renault et Peugeot à venir s'établir au Québec dépendent des combats de coulisse que mènent certains ministres fédéraux, esclaves du Big Business, pour que les usines d'assemblage d'automobiles projetées aillent s'établir en Ontario plutôt qu'au Québec.

Au-delà des paroles mielleuses sur la planification prononcées par un Maurice Lamontagne, ministre que les puissances politico-financières anglo-saxonnes ont imposé à la collectivité canadienne-française, il faut voir les réalités, affirme le RIN, l'éternelle absence du Québec au sein des forces en présence dans le gouvernement central, et l'injustice qui en découle pour la population québécoise à l'heure de la libération.

Montreal Trust

fermera ses portes le lundi 11 novembre

JOUR DU SOUVENIR

Alors que renaît l'espoir d'une paix durable entre les nations, les sacrifices que nous commémorons chaque année prennent un sens particulièrement profond.

AUTRICHE • BELGIQUE • FRANCE • HOLLANDE • ITALIE

Grand Macnish SCOTCH WHISKY 100% SCOTCH WHISKIES

Whisky écossais vendu à prime ailleurs dans le monde. En vente au Canada à prix normal.*

*Pour une raison inconnue, il y a 31 ans, le Grand Macnish était coté à prix populaire en Amérique du Nord. Il se vendait ailleurs, et se vend *encore*, à prime. Il est, par conséquent, au Canada, l'un des plus fameux whiskys écossais et l'un des meilleurs que l'on puisse se procurer.

SAVEUR INCOMPARABLE • VALEUR INCOMPARABLE • WHISKY ÉCOSSAIS INCOMPARABLE

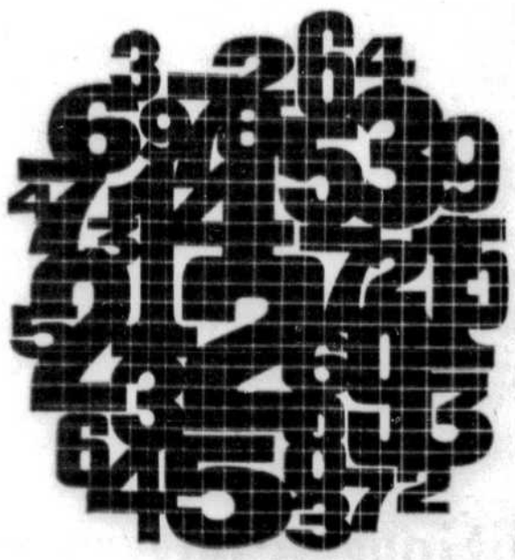

E C du C

L'homme d'affaires averti visite

L'EXPOSITION CANADIENNE DU COMMERCE 1963

La plus importante exposition du genre au Canada vous permettra d'apprécier les sensationnels progrès réalisés dans le domaine du commerce et de connaître les nouveaux services, systèmes, outillages et équipements dont vous pouvez maintenant bénéficier.

Pour la première fois à Montréal, les 12, 13, 14 nov. de 11h. du matin à 10h. du soir, au Palais du Commerce

ADMISSION PAR INSCRIPTION
TOUS LES HOMMES D'AFFAIRES SONT LES BIENVENUS

présentée par
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MANUFACTURIERS D'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL

DISQUES FRANÇAIS

SPÉCIAL 2.99 Rég. 4.20

COLUMBIA — EPIC — BARCLAY

Long jeu – 12" – HiFi

FL292—Gilles Vigneault Vol. 1
FL290—Pauline Julien Vol. 1
FL289—Claude Léveillée Vol. 1
FL284—Claude Gauthier Vol. 1
FL282—Juilette Greco
FL281—Serge Cainsbourg
FL280—Les Frères Jacques Vol. 3
FL279—Tony Poncet Vol. 2
FL278—Jacques Brel Vol. 3
FL277—Trumpet Boy
FL276—Sacha Distel Vol. 2
FL273—Les Riff Chantent
FL272—TiGus & TiMousse Vol. 2
FL267—Les 4 Barbus
FL268—Guy Beart Vol. 3
FL263—Carlos Ramirez
FL262—Raymond Rouleau
FL256—Tony Poncet Vol. 1
FL255—Buvons en Choeur
FL254—Francis Lemarque Vol. 2
FL250—Guy Beart Vol. 2
FL249—Jacques Brel Vol. 2
FL248—Dansez - Yves Montand
FL247—Lucienne Vernay — Chansons pour les enfants
FL244—Sacha Distel Vol. 1
FL241—Les 4 Barbus Vol. 2
FL238—Francis Lemarque Vol. 1
FL236—TiGus & TiMousse Vol 1
FL235—Yves Montand — Récital 1958

FL224—Robert Lamoureux
FL282—Guy Beart Vol. 1
FL220—Contes d'Anderson
FL219—Contes de Perrault
FL216—Piccolo, Saxo & Cie
FL201—Pierre & Le Loup
LF2000—Geo. Brassens Vol. 3
LF2001—Félix Leclerc Vol. 1
LF2003—Mouloudji
LF2005—Geo. Brassens
LF2008—Félix Leclerc Vol. 2
LF2009—Geo. Brassens Vol. 4
LF2010—Les 3 Menestrels Vol. 1
LF2012—Félix Leclerc Vol. 3
LF2015—Geo. Brassens Vol. 5
LF2016—Les 3 Menestrels Vol. 2
LF2018—Philippe Clay Vol. 2
LF2019—Dario Moreno Vol. 3
LF2020—Catherine Sauvage chante Ieo Ferre
LN3204—Geo. Brassens Vol. 1
LN3619—Geo. Brassens Vol. 2
WL 180—Encore Yves Montand
WL 178—Jacqueline François
WL 174—Juliette Greco
WL 173—Yves Montand
WL 166—Patachou
FL294—Jacques Blanchet
FL295—Claude Gauthier Vol. 2
FL296—Pauline Julien Vol. 2
FL297—Ti-Gus & Ti-Mousse Vol. 3

FL298—Gilles Vigneault Vol. 2
FL300—Pierre Calve
FL303—Claude Léveillée Vol. 2
FL301—Monique Leyrac
CBLP2000—Dalida Vol. 1
CBLP2001—Charles Aznavour Je M'vouais déjà
CBLP2003—Charles Aznavour au Canada
CBLP2006—Chansons Interdits de Léo Ferré
CBLP2007—Dalida au Canada
CBLP2008—Récital Léo Ferré
CBLP2010—Chansons D'Aragon par Léo Ferré
CBLP2011—Jacques Brel Vol. 4
CBLP2014—Charles Aznavour (alleluia, les comédiens, esperanza, dolores, etc.)
CBLP2015—Maurice Chevalier (mimi, valentine, etc)
CBLP2016—Dalida Vol. 3
CBLP2018—Léo Ferré (t'es chouette, la langue française, ça t'va, mister giorgina, etc).
CBLP2019—Charles Aznavour (ce jour, dors, Tu exagères, donne tes 16 ans, for me - formidable etc.)
CBLP2024—Hélène Martin

AU MEME PRIX - MILES DAVIS et DAVE BRUBECK

Valide du 8 au 25 novembre

COMMANDES POSTALES
80c par 3 disques pour frais de poste et d'emballage — Taxe en plus

• SCELLÉ •

MONTROSE
3168 EST BÉLANGER — RA. 9-2833

GARANTIE 1ère QUALITÉ

Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 10 p.m., samedi à 6 heures

LE DEVOIR
MONTRÉAL, VENDREDI 8 NOVEMBRE 1963

Procès expéditif à Antonio Talbot

Vive altercation entre le député et le procureur de la Couronne

QUEBEC — L'octroi d'un procès expéditif à M. Antonio Talbot a donné lieu jeudi avant-midi à une brève mais vive altercation entre le député de Chicoutimi et Me Yvan Mignault, procureur de la Couronne.

Le représentant du ministère public est allé jusqu'à dire à l'ex-ministre de la Voirie de se taire et de soumettre ses représentations au tribunal par l'entremise de son avocat, comme tout autre accusé.

La scène se passait dans la chambre du juge Gérard Simard, appelé à statuer sur la requête de M. Talbot, techniquement commis aux assises sur une accusation de fraude de $47,000 envers le gouvernement en vue d'un procès devant magistrat.

Comme les quatre autres personnes traduites en justice dans l'esprit des recommandations du rapport Salvas, l'ancien chef parlementaire de l'Union nationale n'avait pas voulu se prévaloir, au moment de sa comparution, de son droit d'option. Le juge avait donc suivi les prescriptions du code pénal en ordonnant pour les prévenus des procès devant jury après enquête préliminaire.

Jeudi, le juge Simard a agréé la requête de M. Talbot et la Couronne n'a pas répété devant le tribunal l'opposition qu'elle avait manifestée quelques jours plus tôt lors de la présentation de la requête. On s'attend toutefois à ce que la Couronne en appelle de la décision.

Le procès de M. Talbot a été fixé au 10 décembre après de vifs échanges entre le prévenu et Me Mignault.

Dès le début de la comparution, M. Talbot a réclamé une expédition de la procédure dans son cas, signalant qu'il attendait depuis le 24 septembre, date de sa première comparution.

Interrompu par Me Mignault, qui lui rappelait de s'adresser au tribunal par l'entremise de son avocat, M. Talbot a invoqué son appartenance au barreau depuis 40 ans et sa qualité d'ex-bâtonnier à l'appui de son droit de parler pour faire valoir ses droits.

Me Mignault a objecté que le rôle était chargé et que les autres accusés avaient aussi droit à une prompte justice. Au surplus, M. Talbot ne saurait prétendre mener l'administration de la justice au Québec, devait ponctuer le procureur de la Couronne, surtout après avoir négligé de faire son option en temps opportun.

Piqué au vif, M. Talbot reprenait de plus belle quand Me Mignault a lancé: "Vous allez vous taire, vous êtes un accusé comme les autres".

Me René Letarte est intervenu dans la discussion pour soutenir le point de vue de son client.

Le 10 décembre

Le juge Simard a fini par apaiser les parties et les amener à accepter le 10 décembre comme date du procès. La défense avait tout d'abord tenu mordicus au 3.

Prévue pour jeudi, l'enquête préliminaire de M. Alfred Hardy, ex-directeur du service des achats de la province, a été remise au 3 décembre. Les accusations de conspiration et de fraude portées contre lui sont réparties en 23 chefs et ont trait à des sommes de $24,000.

A la même date doit s'instruire le procès du conseiller législatif Gérald Martineau, inculpé sous 24 chefs de conspiration et de fraude pour $57,400. L'ex-trésorier de l'Union nationale n'a été envoyé aux assises que sous 11 chefs reliés à $34,600 à l'issue de son enquête préliminaire. Le reste du dossier fera l'objet d'autres enquêtes.

J. D. Bégin

Une enquête préliminaire déjà commencée doit être complétée le 3 décembre dans le cas de M. Joseph-Damase Bégin, ex-ministre de la Colonisation et organisateur en chef de l'UN. Les fraudes et conspirations imputées à M. Bégin totalisent $95,000, réparties en 13 chefs.

M. Bégin et le rentier Arthur Bouchard ont tous deux été envoyés jeudi matin à leur procès relativement à des accusations de conspiration et de fraude de $82,745 au bénéfice de M. Bouchard. Accusé seulement de conspiration au début, M. Bouchard s'est vu ajouter une accusation de fraude et la preuve faite à une précédente enquête préliminaire a été versée à ce dossier.

D'autres accusations de fraude doivent être portées contre M. Bouchard, la Couronne s'étant ravisée après avoir considéré que ce genre d'accusation ne se limite pas nécessairement aux fonctionnaires. Des enquêtes préliminaires suivront en conséquence.

M. Gérin-Lajoie: le Prêt d'honneur restera la clé de l'éducation supérieure

QUEBEC — Dans un message invitant la population à souscrire à la campagne du Prêt d'honneur aux étudiants, le ministre de la Jeunesse a souligné que cette oeuvre resterait toujours "la clef de l'éducation supérieure" parce que la gratuité totale, objectif visé par le gouvernement, mais difficile à atteindre, n'éliminera pas les autres dépenses inhérentes à la poursuite d'études", telles que la pension, le transport et les frais causés par des situations spéciales.

Et présentement, selon M. Paul Gérin-Lajoie, "le Prêt d'honneur constitue pour un grand nombre d'étudiants le seul moyen de combler un déficit que l'aide gouvernementale, même accrue, ne parvient pas toujours à éliminer".

Le ministère a annoncé à la même occasion que le service de l'aide aux étudiants vient de verser un montant de $1,171,000 en bourses et en prêts à 7,188 étudiants des universités, collèges, écoles secondaires, instituts de technologie et écoles d'infirmières.

Cette deuxième émission de chèques fait suite à une première en date du 15 octobre. Elle résulte de l'analyse de 9,529 demandes. D'autres suivront vers la mi-novembre et le début de décembre pour compléter le premier versement. L'autre moitié des bourses ou des prêts aux étudiants qui ont vu leurs demandes agréées leur sera versée vers la fin de mars 1964.

Le service de l'aide aux étudiants estime qu'il y aura cette année un total de 45,000 boursiers.

Après le 1er février, seuls les accidentés seront conduits dans les hôpitaux par les policiers

Le chef J.A. Robert a déclaré hier qu'il ne faudra plus compter sur les ambulances de la police après le 1er février 1964, pour transporter à l'hôpital les cas d'urgence survenant à domicile. D'ici là, un comité trouvera une solution de rechange qui pourra devenir permanente.

Telles sont, d'une part, la déclaration et, de l'autre, la décision qui ont été formulées au cours d'une réunion tenue au Collège des médecins.

Cette réunion, convoquée par le Collège, groupait une trentaine de personnes représentant les autorités provinciales et municipales, ainsi que des directeurs médicaux ou des administrateurs de plusieurs hôpitaux.

Le directeur du service de la police, M. J.-A. Robert, estime que la première responsabilité de ses hommes est de combattre la criminalité. Si on les oblige, dit-il, à répondre comme maintenant à 10,000 appels par an pour des maladies ou des accidents mineurs survenant au foyer, ces policiers ne remplissent pas leur mission fondamentale. M. Robert rapporte que l'augmentation des appels de cette nature est de 1,500 à 2,000 par an.

M. Robert a fixé au 1er février prochain la date limite après laquelle une autre organisation devra répondre aux appels à domicile. Toutefois, les ambulances de la police continueront toujours à transporter les victimes d'accidents de la rue.

Position de la ville

Auparavant, le porte-parole du Comité de sécurité publique de Montréal, M. Jacques Francoeur, avait rappelé que les policiers ne sont pas des ambulanciers. Ne voulant pas prendre le risque de laisser de côté un cas d'urgence véritable, ils transportent directement à l'hôpital tous les malades qui se réclament d'une urgence. Comme il arrive souvent que celle-ci n'est pas réelle, ce service fait perdre à la police un temps considérable et oblige les hôpitaux à recevoir des patients qui ne devraient pas être hospitalisés — à moins que les hôpitaux ne les refusent, dans des circonstances pénibles pour tous les intéressés.

En conclusion, M. Francoeur déclare que le diagnostic et le transport des cas d'urgence survenant à domicile posent un problème d'ordre médical et hospitalier auquel la police n'a rien à voir. De plus, il soutient que la ville n'accepte aucune responsabilité dans ce domaine. Elle est prête à collaborer avec les organismes responsables de la question, tout en se réservant le droit d'accorder à qui elle le voudra un contrat pour le transport des cas d'urgence.

Formation du comité

Le Collège des médecins félicite d'abord les policiers du travail qu'ils ont accompli jusqu'ici. En outre, le Collège admet que la police n'est pas en mesure de déterminer si un malade requiert ou non une hospitalisation d'urgence. En conséquence, le Collège suggère que l'on forme un comité de huit personnes chargées d'étudier le problème.

Tous endossent cette proposition. Le comité sera composé de deux délégués du gouvernement provincial, deux du gouvernement municipal, deux des associations hospitalières et deux du Collège des médecins.

FILION : l'Etat doit participer à la sidérurgie

CHICOUTIMI — Le directeur de la Société générale de financement, M. Gérard Filion, croit en la nécessité de la participation gouvernementale dans le complexe sidérurgique contemplé au coût de $270 millions.

Cela ne signifie pas nécessairement une intrusion de la part du gouvernement dans le secteur économique, a ajouté le directeur de la SGF, au cours d'une interview qu'il accordait à Chicoutimi. Le gouvernement de Québec pourrait par exemple garantir les investissements.

M. Filion a déclaré que la société qu'il dirige, fondée l'an dernier pour favoriser l'essor de l'industrie secondaire, pourrait contribuer au financement de l'usine sidérurgique proposée soit en y investissant elle-même des capitaux, soit en aidant à en trouver ailleurs.

Une contribution est "du domaine des possibilités", de conclure M. Filion puisque la SGF dispose actuellement de $18 millions. Elle en a déjà investi $3 millions pour l'acquisition de deux industries familiales.

Les ouvriers d'Atlas Steel ont choisi d'appartenir aux Métallos

SOREL — Les ouvriers de l'Atlas Steel, à Sorel, au cours d'un vote organisé par la Commission des relations ouvrières du Québec, ont choisi d'appartenir au syndicat des métallurgistes-unis d'Amérique. Le vote s'est réparti comme suit: 42 pour les Métallos, 15 pour la CSN et 4 bulletins nuls. Atlas Steel embauchera éventuellement environ 250 travailleurs.

D'après un porte-parole des Métallos, l'employeur se serait efforcé de convaincre les travailleurs d'annuler leur vote, ce qui aurait eu pour résultat qu'aucun syndicat n'aurait représenté les employés d'Atlas Steel. "Les travailleurs de Sorel, dans des luttes prestigieuses remontant à leur grève de 1937 et même auparavant, ont lutté pour implanter le syndicalisme à Sorel et au Québec, a déclaré M. Jean Gérin-Lajoie, superviseur régional des Métallos. Ces luttes des Sorelois font partie de l'héritage syndical de tout le Québec, et les employeurs ne doivent pas espérer que les Sorelois renient une telle tradition syndicale au moment même où la grande industrie s'implante chez eux".

C'est la deuxième fois en un an que des travailleurs de Sorel choisissent le syndicat des métallos pour les représenter. Avant ceux d'Atlas Steel, les employés de British Titan ont donné leur confiance à ce syndicat.

Soumissions pour le métro dans son extrémité est

Le comité exécutif a autorisé un appel d'offres pour la construction du métro dans l'extrémité est de la ligne est-ouest.

Les soumissions demandées sont pour la construction d'un tronçon de la ligne est-ouest dans les rues DeMontigny et du Havre, et du gros oeuvre de la station Ontario, d'un point sis à l'est de la rue Dorion jusqu'à un point sis à l'ouest de l'intersection des rues Hochelaga et Montgomery.

Les travaux de gros oeuvre de la station Ontario s'étendront sur une longueur de 500 pieds et ceux du tunnel sur 5634 pieds. Ces travaux seront exécutés en tunnel, dans le roc, ce qui ne génera pas la circulation. L'entrepreneur aura 600 jours pour exécuter ces travaux.

Le boulevard Leduc: une source de problèmes divers

Le boulevard Leduc qui est le prolongement du boulevard Henri-Bourassa à partir des limites est de la ville de Montréal-Nord jusqu'à sa jonction avec la rue Sherbrooke posera certains problèmes à la ville de Montréal.

Cette voie a été aménagée et entretenue par le gouvernement provincial. Elle traverse en partie le quartier de Rivière-des-Prairies annexé à Montréal l'été dernier et aussi les villes d'Anjou, Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles.

Le premier problème auquel Montréal a eu à faire face est celui de l'entretien de cette voie au cours de l'hiver prochain. Il est temporairement résolu puisque le gouvernement provincial a consenti à continuer le déneigement du boulevard Leduc. Toutefois Montréal devra entretenir le boulevard Gouin et la Montée de la Rivière-des-Prairies (connue sous le nom de boulevard Gaucher) que le gouvernement provincial avait à sa charge avant l'annexion.

Même si le boulevard Leduc n'est pas entièrement dans son territoire, Montréal tentera de lui faire donner le nom de Henri-Bourassa puisqu'il est le prolongement, vers l'est, de cette voie qui traverse déjà tout le territoire de Montréal et celui de Montréal-Nord.

Le président du comité exécutif, M. Lucien Saulnier, a expliqué que d'ici le moment où le conseil municipal sera saisi de cette recommandation du comité de toponymie, la ville de Montréal demandera aux municipalités intéressées de reconnaître le nom de Henri-Bourassa, afin qu'il n'y ait pas de conflit.

A moins que le boulevard Leduc ne demeure à la charge du gouvernement provincial tant pour son entretien durant l'hiver que durant l'été, il ne fait aucun doute que des conflits de "frontière" surgiront.

Ce boulevard a été aménagé à l'intérieur des terres sans tenir compte des bornes municipales. Il en résulte donc que, à compter de la frontière est de Montréal-Nord parfois il est situé dans le quartier de Rivière-des-Prairies, parfois dans le territoire de l'une des trois villes situées au sud.

Il faudra de toute évidence trouver une solution car lorsque viendra le moment de diviser les lots en bordure de cette voie et de leur fournir les services d'eau et d'égout cela deviendra un problème d'envergure pour toutes les villes intéressées.

Le président Saulnier a dit que dès la semaine prochaine l'administration municipale s'intéressera particulièrement à ce problème.

LA RÉCEPTION DE LUNDI SUR LE MONT-ROYAL

Il y a eu des "désappointements" mais ce n'est pas la faute de la Ville

Le pro-maire de Montréal, M. Paul-Emile Sauvageau, qui a présidé la réception offerte par la ville aux délégués de l'Association canadienne du tourisme au chalet du mont Royal, lundi dernier, a démenti catégoriquement, hier, l'information publiée à l'effet que les congressistes ont refusé de prendre part au buffet que leur offrait la ville de Montréal.

M. Sauvageau a reconnu que certains délégués ont pu paraître désappointés car ils avaient été mis faussement sous l'impression que la ville leur offrait un banquet gastronomique avec boissons alcooliques.

"Tout le monde sait, dit M. Sauvageau, qu'on ne sert pas de repas chauds au chalet du mont Royal, celui-ci n'étant pas équipé de cuisines pour ce faire. De plus les organisateurs locaux étaient parfaitement au courant qu'il s'agissait d'un buffet de viandes froides".

Le pro-maire a aussi fait remarquer qu'on ne sert plus la boisson "à bar ouvert" dans les réceptions de la ville car celle-ci ne fonctionne pas comme un hôtel, encore moins comme un grill.

"Nous avons adopté sous ce rapport la politique de nous en tenir aux vins et, occasionnellement, aux coquetels. C'est là une façon digne et convenable de recevoir les visiteurs sans tomber dans l'exagération, dit-il.

M. Sauvageau a aussi fait remarquer que dans le cas du congrès de l'Association canadienne de tourisme, la Cité, en plus de la réception au chalet de la montagne, a offert aux épouses des délégués un somptueux déjeuner canadien au restaurant Hélène-de-Champlain et a organisé une visite de la Place des Arts. Elle a également organisé une visite de l'emplacement de l'Exposition universelle à l'intention de tous les délégués.

"Après tout, dit en terminant M. Sauvageau, l'argent des contribuables doit être dépensé à bon escient et la réputation de la ville de Montréal dans l'accueil réservé aux visiteurs et aux touristes est si solidement établie qu'elle n'a pas à avoir recours à des déploiements coûteux et gargantuesques pour promouvoir le tourisme."

D'UN OCEAN A L'AUTRE

La "vieille garde" du clergé québécois

VICTORIA — "J'aimerais plutôt être protestant qu'un de ces membres du clergé québécois à l'esprit étroit". C'est ce qu'a déclaré le R.P. Williams Collins, un Franciscain qui a été éduqué au Québec et qui habite maintenant en Saskatchewan. La "vieille garde" de l'Eglise catholique du Québec, a-t-il dit, a failli à sa tâche de préparer comme il se doit la jeunesse à occuper sa place dans notre monde moderne. Le jeune clergé du Québec, a-t-il ajouté, s'apprête à renverser la "vieille garde".

Paul Martin rendra visite à de Gaulle

OTTAWA — Le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, rencontrera peut-être le président de Gaulle à Paris ce mois-ci. M. Martin doit partir pour Paris le 16 novembre afin d'assister à une conférence de l'organisation pour la coopération économique et le développement. Des observateurs ont indiqué que le ministre canadien aura un entretien avec le ministre des affaires étrangères de France, M. Maurice Couve de Murville, et qu'il est probable aussi qu'il rende visite à M. de Gaulle.

Le blé canadien

REGINA — Le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp, a déclaré que les contrats canadiens à longue échéance de vente de blé à des pays communistes expriment un changement fondamental qui est survenu dans le commerce mondial du blé. M. Sharp a précisé que la Chine populaire donnait tous les signes de devenir un client permanent du Canada en matière de blé et que l'URSS serait probablement dans l'avenir un acheteur important de blé canadien à des périodes données.

Charité et impôts

OTTAWA — La Fondation des universités canadiennes a suggéré aujourd'hui que les contribuables aient la permission de déduire plus de 10 pour cent de leur impôt sur le revenu, pour les dons de charité. Dans un mémoire à la commission d'enquête sur la fiscalité, la Fondation précise qu'il y a déjà des contribuables qui donnent plus de dix pour cent de leur revenu et que le nombre augmenterait si l'allocation de l'impôt était augmentée.

Le fleuve Columbia

OTTAWA. — Le ministre des affaires extérieures du Canada, M. Paul Martin, a déclaré dans une entrevue que la prochaine ronde des négociations canado-américaines sur le traité du fleuve Columbia se déroulera le 2 décembre, à Ottawa ou à Washington. Le ministre a dit que lui-même et le secrétaire de l'intérieur américain Udall auront reçu, vers le milieu de novembre, les rapports des deux comités d'étude sur les prix de vente de l'électricité.

Beautés canadiennes

TORONTO. — Un groupe de 22 beautés canadiennes est arrivé cette semaine à Toronto pour l'élection de Miss Canada, qui a lieu pendant la fin de semaine. M. Walter Pasko et ses associés, qui organisent ce concours, tentent de convaincre le public que ce concours doit être revisé car il a été jusqu'ici une entreprise commerciale. Cette manifestation annuelle a commencé il y a 17 ans à Hamilton.

Délégation à Rome

OTTAWA — La délégation canadienne à la conférence de l'Organisation internationale de l'alimentation et de l'agriculture à Rome, qui débutera le 16 novembre, sera dirigée par le ministre des forêts, M. Nicholson. C'est ce qu'a révélé le ministère de l'agriculture. Les autres membres de la délégation seront MM. Bruce S. Beer, député libéral de Peel, et adjoint parlementaire du ministre de l'agriculture, M. Hays; MM. S. J. Chagnon, sous-ministre adjoint de l'agriculture et L. Z. Rousseau, sous-ministre des forêts. L'Organisation, une agence des Nations Unies, sera en conférence jusqu'au 6 décembre.

Subventions aux hôpitaux

OTTAWA — Le ministère de la santé a annoncé hier des subventions de l'ordre de $161,206 pour la construction d'hôpitaux dans les Maritimes et une autre de $195,258 à un hôpital du Manitoba. Un octroi de $115,540 a été consenti à l'hôpital de Bathurst, au Nouveau-Brunswick, pour la construction d'une nouvelle aile de 45 lits et un de $45,666 à l'hôpital de Nouvelle-Ecosse, à Dartmouth, pour aider au programme de reconstruction.

Les médecins souhaitent la fin du litige à Ste-Justine

Le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec est heureux d'apprendre, par les journaux, que les négociations entre l'hôpital Ste-Justine et le groupe de ses infirmières semblent être sur la voie du succès.

Le Collège a suivi la marche des événements. Il n'a pas voulu intervenir dans le règlement de ce problème, afin de ne pas entraver les négociations entre les deux parties en cause. Mais on rappelle que les premiers intéressés sont encore les malades. A ce titre, la profession médicale souhaite ardemment l'issue heureuse et rapide des conversations en cours.

Car le médecin est, par définition, un homme qui est d'abord au service du public. Dans cette optique, il déplore profondément un conflit du genre de celui de Ste-Justine tant que le conflit lui-même que les motifs qui l'ont provoqué, quels qu'ils soient.

C'est que le Collège est responsable du contrôle des actes médicaux posés dans les hôpitaux, et ailleurs. Il doit veiller à ce que les médecins soignent le public dans les meilleures conditions possibles. Cette obligation du Collège le porte à s'intéresser de près à la situation de Ste-Justine, même si le règlement du problème n'est pas de son ressort.

PANHARD
PL17 - 1962
Importé de France
MODÈLE CLASSIQUE
"DÉCAPOTABLE"
- Moteur "Tigre" 52 c.v.
- Radio
- Pneus Michelin x (à cordes d'acier)
- Finition intérieure en cuir véritable

Seulement 3300 milles
COMME NEUF
A vendre ou échanger pour voiture plus spacieuse
4584 PAPINEAU près Mont-Royal

SURINTENDANT D'AGENCE
Compagnie d'assurance-vie canadienne offre un poste de confiance dans la supervision de nouveaux agents. Salaire et commission, plus ventes personnelles.
Le candidat devra avoir de deux à cinq ans d'expérience récente dans l'assurance-vie, âgé de 26 à 35 ans, bilingue avec éducation universitaire ou équivalent.
Ecrivez Boite Postale 548 "Le Devoir"

CITROEN
2 c.v. CAMIONNETTE
parfaite condition mécanique
propre, prix raisonnable
4584 PAPINEAU
(près Mont-Royal)

Centre professionnel de Montréal Inc.
801 est, rue Sherbrooke
- $4.50 le pied carré
- Cloisonnement
- Climatisation
- Chauffe
- Murs Peints
- Couvre plancher
- Canalisations électriques
- Fixtures électriques

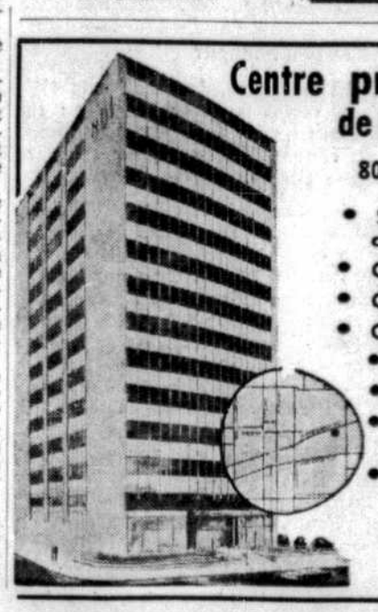

527 - 2497

VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR
Dirigées par Jacques Hébert
3411 ST-DENIS, MONTREAL VI. 9-2228

VIENT DE PARAÎTRE
LA RÉGULATION DES NAISSANCES
- par le Dr Jacques Baillargeon et Hélène Pelletier-Baillargeon. (Préface du Dr Roland Simard)
- Le premier précis canadien de la méthode symptothermique.
- Une méthode facile et sûre.

FINIES LES ERREURS DU "CALENDRIER" !
FINIES LES ANGOISSES DE LA FEMME IRREGULIERE !
(EN VENTE PARTOUT À $1.50)

DECOUPEZ ET POSTEZ
Les Éditions du Jour
180 est, Ste-Catherine Montréal
Veuillez m'envoyer ..... exemplaire (s) de "La régulation des naissances."
($1.50 l'exemplaire.)
☐ Ci-joint la somme de $ .....
☐ Expédiez P.S.L. (C.O.D.)
..... nom (en majuscules)
..... adresse
..... ville et comté

EDITORIAL

De Berlin au désarmement

Le débat sur le désarmement, commencé la semaine dernière à l'Assemblée générale, devait se terminer par une approbation unanime de la résolution soumise mardi par 39 Etats membres. Ces discussions aux Nations Unies se répètent presque chaque année, surtout lorsque les négociations des grandes puissances sont au point mort et qu'il s'agit de les relancer. Elles traduisent la crainte universelle d'une guerre nucléaire.

Les résolutions de l'Assemblée témoignent aussi de l'impuissance de l'ONU, car pour rallier une forte majorité ou l'unanimité, ces textes doivent être assez vagues pour convenir à la fois au bloc communiste et à l'Occident. La résolution de cette année recommande la reprise des négociations par les Dix-Huit sur "le désarmement général et complet", "avec zèle et détermination". Le texte a été étudié avec les représentants de Washington et de Moscou, afin qu'il ne rencontre pas d'opposition; toutefois le groupe qui le présente ne compte aucun membre de l'OTAN ni du pacte de Varsovie, mais surtout des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Lorsque le débat sera terminé et la résolution adoptée, les négociations reprendront à Genève, peut-être le mois prochain ou en janvier. Pourtant, les perspectives d'un progrès vers le désarmement sont très minces, en dépit de la détente indiscutable qui s'est produite entre les deux camps à la suite de l'alerte de Cuba l'an dernier.

●

Cette détente s'est manifestée surtout par deux accords importants. D'abord, l'été dernier, le traité conclu par les Trois et interdisant les expériences nucléaires non souterraines, auquel un grand nombre de pays ont donné leur adhésion. Ensuite, le mois dernier, la résolution soumise aux Nations Unies par Washington et Moscou pour interdire la mise en orbite d'armes nucléaires, et qui a été approuvée par acclamation. De plus, la Russie et les Etats-Unis ont échangé des prisonniers condamnés pour espionnage; et la vente du blé américain aux Russes marque un changement d'attitude, même si le coût du transport soulève des difficultés.

D'autre part, les incidents survenus ces jours-ci à Berlin Ouest révèlent que la détente est assez relative. En octobre, un convoi américain et un convoi anglais ont été retardés, et cette semaine même, un autre convoi américain a été arrêté pendant près de deux jours. Ces frictions sont inquiétantes car les autorités américaines et russes ont affirmé que ce litige sur l'accès des troupes occidentales à Berlin-Ouest pourrait entraîner la guerre.

L'accord conclu durant la guerre sur la liberté d'accès des Occidentaux à Berlin-Ouest ne comportait pas de précisions sur les modalités de contrôle. Par la suite, un accord est intervenu pour la vérification des convois; les Occidentaux ont admis que dans des convois importants des Allemands de l'est pourraient se glisser et passer en Allemagne occidentale; pour éviter cela, on a accepté que les Russes puissent compter les voyageurs lorsque ceux-ci sont assez nombreux. Puisque cette entente faisait l'objet de difficultés, les Occidentaux ont adopté récemment une règle de procédure qui stipule que cette vérification n'est acceptée que si le convoi dépasse trente personnes sans compter les conducteurs des voitures. Les Russes ont exigé lundi que le convoi américain s'arrête et que les soldats soient comptés; or, il s'y trouvait 20 personnes plus 24 conducteurs et assistants conducteurs.

L'incident a été réglé, mais le litige demeure, car tant du côté des Russes que des Américains on affirme que c'est l'autre qui a cédé. Ce convoi américain de lundi était le premier de cette importance depuis la publication de ce règlement par les Occidentaux, c'est donc un test. Pendant que le convoi américain était arrêté, les Anglais et les Français, pour marquer leur solidarité, ont envoyé des convois d'égale importance que les Russes ont laissé passer sans discussion.

Que faut-il penser de ce jeu à la fois puéril et dangereux? On a cherché des explications de l'attitude russe: peut-être M. Khrouchtchev veut-il profiter des circonstances pour rouvrir la question de Berlin ou pour renforcer le contrôle des communications; peut-être juge-t-il bon de se protéger contre les dénonciations chinoises en se montrant plus dur pour les Occidentaux. En tout cas, Berlin reste un point névralgique inquiétant, et ces frictions indiquent que la détente est précaire.

●

Même sans ces difficultés à Berlin, les obstacles au désarmement demeurent difficilement surmontables. Si les accords ont été possibles quant aux explosions nucléaires non souterraines et quant au lancement d'armes nucléaires dans l'espace, c'est qu'il ne s'agit pas vraiment d'une diminution ou d'une limitation des armements et surtout parce que ces mesures n'exigent pas de contrôle international, chacun des deux Grands pouvant contrôler de son territoire le respect du pacte.

Pour aller plus loin, pour limiter le personnel militaire ou les budgets d'armements, ou encore pour diminuer le matériel et les armes, il faudra des inspections sur place par des équipes internationales; les Russes continueront de refuser de tels contrôles sous prétexte que ce serait de l'espionnage. Les programmes respectifs de désarmement s'opposent aussi quant à la rapidité et aux étapes du désarmement, l'Occident exige qu'à aucun moment l'équilibre des forces ne soit modifié car alors la sécurité serait provisoirement compromise. Il va de soi que les contrôles devraient être d'autant plus amples et précis que le désarmement serait plus important et plus rapide.

S'il arrivait que Moscou accepte des contrôles jugés suffisants, une autre difficulté majeure se présenterait. Le désarmement, même assez prononcé, laisserait à chaque pays des forces suffisantes pour maintenir l'ordre dans son territoire. Les grandes puissances disposeraient ainsi de forces encore assez amples pour dominer leurs voisins plus faibles et donc moins armés. Pour éviter ce danger, et pour faire respecter les accords de désarmement, il faudrait établir une force internationale sous l'égide des Nations-Unies. La charte de l'ONU prévoit une telle armée internationale, mais la place sous l'autorité du Conseil de sécurité, donc sous l'empire du droit de veto.

Il faudrait trouver le moyen de créer une telle armée, d'assurer son recrutement et son impartialité, ainsi que sa loyauté à l'organisation mondiale, de lui donner des chefs qui resteraient au service de la collectivité internationale et de la paix. C'est un idéal qui semble encore lointain. Il faudra se contenter pendant longtemps d'objectifs bien plus modestes que le désarmement général, et même ces approches seront laborieuses.

Paul SAURIOL

OPINION DU LECTEUR

La troisième rencontre mondiale des journalistes

par Naim KATTAN

Trois journalistes canadiens, dont deux du Québec, ont pris part, au début du mois, à la IIIe Rencontre mondiale des journalistes, initiative du Comité international de la coopération des journalistes, lequel est, en grande partie, une émanation de l'Organisation internationale des journalistes dont le siège est à Prague. L'O.I.J. groupe en très grande majorité des journalistes de pays communistes. C'est en qualité d'observateurs que MM. Naim Kattan, pigiste de Montréal, et Jean-Pierre Bonhomme, de LA PRESSE, ont participé au colloque. M. Bonhomme avait été délégué à ce titre par l'Union canadienne des journalistes de langue française dont M. Kattan est également membre. A la demande du DEVOIR, il rend compte ici du climat et des travaux de cette rencontre. (NDLR.)

Nous étions 250 journalistes venant de soixante pays différents. Embarqués à Naples à bord d'un vaisseau soviétique, le "Litva," nous sommes partis en croisière autour de la Méditerranée, faisant escale à Alger, Tunis, Tripoli, Alexandrie, Beyrouth, Famagouste et le Pirée. Ce fut la troisième Rencontre Mondiale des Journalistes organisée par le Comité International de la Coopération des Journalistes dont le siège est à Rome. Ce comité est puissamment appuyé par l'Organisation Internationale des Journalistes qui a son quartier général à Prague. Comme on pouvait s'y attendre, la presse communiste, celle de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est ainsi que celle de l'Europe occidentale, était bien représentée. Il y avait également des neutres, des non-engagés, des sympathisants venant particulièrement de l'Amérique latine et de l'Afrique. On trouvait à bord du vaisseau des non-communistes, voire des anti-communistes, en grande partie des pays occidentaux. L'Amérique du Nord n'était représentée que par le correspondant d'un journal financier new-yorkais, à Rome, et par trois Canadiens. Comme ce fut le cas de la plupart des Occidentaux non-communistes, ces Nord-Américains étaient là en qualité d'observateurs.

Il faut signaler les ostensibles absences. Tout d'abord, celle de la Chine. Pékin a, en effet, boycotté cette rencontre. Les journalistes qui avaient participé aux deux précédentes rencontres, à Baden et à Helsinki, ont reçu de l'Union des Journalistes chinois un communiqué exposant les motifs de boycottage. Les Chinois y dénonçaient la volonté des organisateurs de la rencontre de discuter les problèmes professionnels plutôt que les problèmes politiques. Ils fustigeaient le fait que la rencontre se tienne à bord d'un bateau luxueux et que les frais encourus soient tellement considérables. Les journalistes chinois auraient sans doute changé d'avis s'ils avaient assisté à la rencontre. Le luxe dont nous avons joui à bord du bateau était très relatif et, malgré les efforts entrepris par certains de discuter les problèmes professionnels, la politique a eu quand même la part du lion.

L'absence de Pékin en a entraîné d'autres: celle de l'Indonésie, du Vietnam-Nord, de la Corée du Nord, de l'Albanie.

Israël non plus n'était pas présent, mais pour un tout autre motif. Des journalistes démocrates, s'inclinant devant les pressions des Arabes, n'ont fait parvenir aux Israéliens qu'une invitation du bout des lèvres en leur faisant bien comprendre qu'il serait préférable qu'ils n'y donnent pas suite.

La presse soviétique était là dans toute sa puissance. La vedette revenait au gendre de M. Khrouchtchev, le rédacteur en chef des Izvestia, M. Alexi Adzhubei. Dans toutes les grandes occasions, c'était lui qui prenait la parole au nom des congressistes. Le rôle qu'il jouait n'était pas d'un caractère tout à fait politique mais revêtait un aspect mondain assez frappant. Dès qu'il s'agissait de remercier un chef d'Etat, le playboy du journalisme soviétique était là, impeccablement mis, faisant des discours dont la rhétorique cachait mal le creux emphatique. La délégation soviétique n'en était pas moins imposante. Adzhubei était bien entouré: le rédacteur en chef de la "Pravda", le directeur général de l'agence Novosti, le directeur général de Tass, le directeur général de la radio et de la télévision soviétique, etc.

De leur côté, les pays de l'Europe de l'Est se sont fait représenter par leurs plus éminents journalistes.

Les pays où nous avons fait nos plus longues escales ont eux aussi envoyé d'importantes délégations. Je songe particulièrement à l'Algérie et à la R.A.U. Mais il y avait de respectables délégations des pays de l'Afrique Noire. C'est l'Extrême-Orient qui avait la part la plus maigre. En dehors des observateurs de l'Inde et du Japon, d'un Népalais, d'un Laotien, la région la plus peuplée du monde n'était guère représentée que par une forte délégation de la Mongolie Extérieure.

Les congressistes étaient invités à discuter trois rapports préalablement préparés portant sur les thèmes suivants:

1. Le journalisme au centre du dialogue entre les peuples;
2. Conditions de travail et d'emploi des journalistes dans le monde;
3. Le rôle du journaliste dans les pays en voie de développement et dans la lutte contre l'impérialisme et le néo-colonialisme.

Au cours des premières journées de la rencontre, les travaux se sont déroulés dans un calme relatif. En effet, les délégués lisaient souvent des rapports préalablement rédigés et ne se souciaient point de discuter les thèmes qu'ils étaient censés examiner. C'est à la troisième commission, celle qui était chargée d'étudier le rapport présenté par M. Hussein Fahmy, chef de la délégation égyptienne et président de l'Union des Journalistes de la R.A.U., que les esprits se sont échauffés. Après qu'un représentant de la délégation de la République Démocratique d'Allemagne eut parlé de l'école du journalisme que son pays met à la disposition des ressortissants du Tiers Monde, l'unique délégué américain a posé candidement une question qui mit le feu aux poudres. M. Nino Lobello, l'Américain en question, s'enquit des buts poursuivis par les Allemands de l'Est. Il s'informa si les responsables des cours ne tentaient pas d'endoctriner leurs élèves. Ceci provoqua un sursaut de la part de plusieurs représentants africains qui ont accusé l'observateur yankee de les avoir insultés. Les prenaient-ils pour des imbéciles qui se laissent facilement endoctriner? On demanda même d'éliminer du compte rendu des délibérations les méchantes paroles de M. Lobello. Sur ce, un délégué faisant preuve d'une plus grande ouverture d'esprit, invita ses collègues à écouter avec bonne grâce les déclarations quelque ineptes qu'elles soient de ce journaliste hérétique. Ne devait-on pas, en effet, donner la parole à un représentant au moins de l'impérialisme et du néo-colonialisme? Les délégués de l'Afrique et de l'Asie ont fustigé pendant de longues heures les méfaits de ces deux bêtes noires. Tout le monde était d'accord et les anti-colonialistes les plus fervents ne résistaient pas à la lassitude d'écouter le même discours répété à l'infini, ce qui a fait dire à un journaliste de l'Europe Orientale, dans un couloir et à l'abri des haut-parleurs, "Nos jeunes collègues du Tiers Monde sont tout à fait préparés pour le socialisme car ils en possèdent déjà à merveille la verbosité."

Bien entendu, ce ne sont pas les travaux officiels qui donnent tout son sens à cette rencontre. Aussi, faut-il insister davantage sur ce climat qui régnait à bord du vaisseau soviétique de ces trois semaines de vie collective. Il faudrait auparavant dire que les escales avaient autant d'importance que les jours de navigation. Le gouvernement de Ben Bella a tout fait pour que notre visite fasse l'effet le plus impressionnant sur la population algérienne. Nous étions les journalistes démocrates du monde entier et nous sommes venus saluer à la fois l'indépendance algérienne et le gouvernement de Ben Bella. De plus, ce gouvernement souhaitait nous donner de sa nouvelle administration une image favorable. Grâce à leur enthousiasme, les Algériens n'ont pas eu de difficulté à remporter l'adhésion de la plupart d'entre nous, même si nombreux furent ceux qui eurent des réticences quant au résultat accompli par les socialisations et les nationalisations.

Les Egyptiens furent moins convaincants, et Nasser, qui s'exprimait en arabe et qui ne communiquait avec la majorité des délégués que grâce aux interprètes, ne réussit pas à établir le contact direct et chaleureux comme ce fut le cas de Ben Bella. Quelques lacunes dans l'organisation de notre visite en Egypte ne contribuèrent pas à susciter une attitude favorable de la part des délégués. Je pense que ce qui a le plus choqué les délégués communistes ce fut la déclaration de Nasser au sujet de l'emprisonnement des communistes égyptiens. Il en a minimisé l'importance. Il ne s'agissait, selon lui, que de 4 ou 5 personnes. Certains journalistes communistes essayaient d'amoindrir l'effet de cette douche froide par des acrobaties dialectiques. Ainsi, malgré les relents fascistes qui s'en dégageaient et en dépit du caractère militaro-policier du socialisme nassérien, les adeptes du marxisme scientifique se consolaient en disant que, tout compte fait, le régime égyptient était dans la ligne de l'évolution de l'histoire. Il y avait quelques cyniques certes. Un journaliste communiste mais non soviétique m'a dit: "Du fascisme? et puis après — croyez-vous que les Soviétiques craignent cela?"

Nous n'avons rendu visite aux Tunisiens et aux Libanais que par acquit de conscience. C'est pourtant au Liban, du point de vue touristique et humain, que nous avons eu les moments les plus agréables même si certains, en faisant la moue, disaient que cette visite était moins riche en enseignement et en révélations du point de vue journalistique.

Au terme de ces trois semaines, la question que je me posais fut la suivante: Que cherchaient les Soviétiques et derrière eux les autres communistes à tirer de cette rencontre et qu'ont-ils obtenu? J'ai nettement l'impression que les Soviétiques, et dans une moindre mesure les autres communistes, ressentaient une grande gêne en raison de l'absence de la Chine. Quand un délégué de la Mongolie Extérieure a vaillamment attaqué Pékin, la réaction des Russes fut glaciale. Il se peut fort bien que tout cela ait été orchestré. On a du mal à croire que le journaliste mongol ne se soit pas concerté avec ses collègues soviétiques avant de lire son discours, préalablement rédigé. Moscou voulait sans doute que Pékin soit mis en accusation au moins une fois mais qu'on s'en tienne là. Personne n'a eu le désir ou l'idée de venir à la rescousse du grand absent. Un délégué du Mali cita un proverbe africain selon lequel il ne faut pas attaquer les absents, les morts ou les enfants. Il poursuivit en disant que si Pékin n'a pas signé le traité de Moscou, il ne faut pas en conclure que les Chinois sont moins attachés à la paix que les Américains qui ont signé ce traité.

De son côté, la délégation cubaine, qui fut remuante, tenta, tant bien que mal, d'expliquer l'abstention du gouvernement de la Havane de signer ce même traité. On murmurait aussi dans les couloirs que les Soviétiques n'étaient pas trop favorables à la condamnation d'Israël obtenue par les Arabes car ils craignaient que les représentants de l'Inde ne reclament celle de Pékin. Aussi, les Soviétiques ont-ils soigneusement évité de discuter publiquement le conflit idéologique entre les deux géants marxistes. Ils ne voulaient même pas en parler en privé, ce qui n'était pas le cas des délégués des démocraties populaires.

Et le principal but poursuivi par les Russes fut d'attirer le plus grand nombre de journalistes d'Afrique, d'Asie et de l'Amérique Latine. Ces derniers avaient certes l'impression d'être traités en parents pauvres. Aussi les avait-on rassurés en leur disant que la prochaine rencontre aurait lieu dans un pays de l'Hémisphère Sud. Dans leur campagne pour se faire des amis, les représentants de Moscou ne faisaient que subsidiairement usage des arguments idéologiques.

Les bonzes de la presse soviétique se faisaient photographier à coeur joie, les bras dans les bras de leurs collègues africains, arabes ou latino-américains. Adzhubei était friand de tapes sur le dos d'accolades, et dans certaines occasions, de ferventes embrassades. Et le soir, pour donner une illustration de la démocratie soviétique, les membres du personnel féminin de l'équipage se débarrassaient de leurs uniformes et répondaient gracieusement aux invitations des passagers de participer à la danse. Le jazz était à l'honneur et le gendre de Khrouchtchev ne manquait jamais un twist ou un cha cha cha.

Pour bien terminer la croisière, un certain nombre de journalistes furent conviés à poursuivre le voyage jusqu'à Moscou. Ce qui m'a le plus frappé, c'est que les Soviétiques semblent apprécier les avantages de la technique des public relations. Au lieu de s'appesantir sur les avantages du marxisme, ils faisaient valoir les bienfaits du Soviet way of life. Du reste, il était difficile de voir ce qui différenciait les Russes des Américains dans leur attitude envers leurs alliés et à l'endroit des pays du Tiers Monde. Ainsi, en arrivant au Caire, après avoir fait pendant plusieurs heures un voyage en autobus sous un soleil peu clément, nous fûmes surpris d'apprendre que les chambres que le gouvernement égyptien avait retenues pour nous au plus grand hôtel de la ville, le Nile Hilton, ne seraient prêtes qu'à trois heures. Il était midi et nous devions aller à une réception à deux heures et demie. Il aurait été inconvenant d'aller à la rencontre de Nasser en shorts. Or les délégués soviétiques nous avaient précédés, leurs chambres étaient prêtes et le tout fringant M. Adzhubei était préparé pour toutes les mondanités. Ceci ne manqua pas de provoquer l'ire des ressortissants des démocraties populaires. Le ressentiment envers leur grand allié ressemble étrangement à celui des Européens vis-à-vis des Etats-Unis. De plus, les Soviétiques pouvaient difficilement cacher sous le masque des sourires et de la cordialité leur paternalisme envers les pays en voie de développement.

Nous, Occidentaux, étions là pour compléter le décor. La rencontre, grâce à notre présence, avait une apparence internationale. Grâce à nous, la preuve était donnée: il ne s'agissait pas uniquement d'un simple commerce politique entre l'URSS et le Tiers Monde mais d'un échange de vues entre journalistes de différentes tendances. Nous étions si peu nombreux que nous pouvions

(Suite à la page 5)

Votre première mission: Trouvez-moi la statue de Duplessis !

L'Actualité

Renouveau

Il y avait longtemps que la vogue n'avait pas été au français chez nous. Au français sous toutes ses formes.

Après la Conquête, la petite noblesse (car nous n'en avions pas de grande), la bourgeoisie, les gens bien, comme d'habitude, s'allièrent au plus fort, au conquérant. Il fallut peu de temps pour que les seigneuries passent aux nouveaux maîtres, que les gens à l'aise qui n'étaient pas retournés en France marient leurs filles à l'Anglo-Saxon. Le résultat fut l'anglicisation de nombre de nos familles. On célèbre, ces mois-ci, les mérites de Salaberry. Charles-Michel de Salaberry était, à toute fin pratique, un Anglais. Et puis, on pensa qu'annoncer son petit commerce en anglais serait bon pour les affaires. Cela a duré.

Par contre, dans nos campagnes, l'expression "avoir l'air anglais" n'avait rien de flatteur. On se cramponnait au sol et aux valeurs traditionnelles. C'était tout le bien qu'on avait. C'est le petit peuple de nos campagnes qui nous a conservé ce qui nous reste de l'héritage de nos pères du nord-est de la France. Autrement, nous parlerions en ce moment une langue analogue à celle des créoles de la Nouvelle-Orléans.

La poussée qui se fait sentir en ce moment au Pays de Québec étonne. L'effort extraordinaire du Canadien français, appuyé par l'Etat sans lequel, du niveau où nous étions descendus la remontée était impossible, pour se retrouver et s'élancer vers l'avenir en demeurant lui-même, fait espérer.

De son côté, la France nous redécouvre. Les thèmes développés par André Malraux lorsqu'il nous a rendu visite sont impressionnants. On parle maintenant de la technique française, des fabriques d'automobiles, de sidérurgie. Des ingénieurs français descendent dans le métro de Montréal. Le cinéma français est en faveur. Les émissions de nos réseaux français (réseaux d'Etat, bien entendu) de radio et de télévision ne sont égalées nulle part ailleurs. Nos gens qui, à l'instar des Saxons du XIVe siècle qui imitaient les Normands en empruntant leurs expressions pour "faire bien," trouvaient "fin" de parler anglais, commencent à exiger du français. Les grandes entreprises commerciales ont vite fait de plaire à leurs clients. Un homme d'affaires anglophone, farouchement anti-français, m'annonçait l'autre jour qu'il venait de s'inscrire à des cours de langue française. Il est vrai qu'il voit la situation dans une optique un peu particulière: "Quand nous (et j'imagine qu'il mettait un N majuscule à ce "Nous") aurons tous appris le français, on n'aura plus besoin de vous autres, les Canadiens français instruits." Enfin ...

Il y a beaucoup à faire. Pensons, par exemple, à toutes ces affiches sans goût et en anglais. Et pensons à cette réclame faite en mauvais français!

Sur la Côte de Beaupré, en plein berceau de la Nouvelle-France, où nos gens sont demeurés attachés aux traditions, la communauté de L'Ange-Gardien, qui s'apprête à fêter ses trois cents ans, a jugé bon d'apposer, au-dessus de la porte de l'immeuble élégant dont elle a fait l'acquisition et qui sera le siège de son administration, une inscription qui charme et qui sera certainement imitée: "La mairie."

Jean-Jacques Le François

BLOCS NOTES

Le Prêt d'honneur

Lundi prochain, 11 novembre, des étudiants visiteront les foyers de la région montréalaise. But: recueillir les $350,000. dont les dirigeants du Prêt d'honneur ont besoin afin de répondre aux problèmes toujours aigus des étudiants universitaires.

Une enquête récente d'une station locale de télévision a établi que bon nombre de citoyens s'interrogent sur l'opportunité du Prêt d'honneur. Les doutes du public ne visent pas tant l'institution elle-même que son utilité dans les circonstances actuelles.

Première objection: la gratuité

Certains disent: "Nous allons à grands pas vers la gratuité scolaire. A quoi bon maintenir le Prêt d'honneur?"

Cette objection ne tient pas compte de deux facteurs. Premièrement, la gratuité universitaire n'est pas encore établie et tout indique que le gouvernement n'est pas en mesure de l'instaurer tout de suite. Des douzaines d'étudiants ont même dû subir, cette année, une réduction du montant de la bourse que leur accorde le ministère de la jeunesse. Deuxièmement, la gratuité, si elle s'établit, ne réglera qu'en partie les problèmes financiers des étudiants. Elle se bornera à éliminer les frais de scolarité. Or, des enquêtes sérieuses ont démontré qu'en plus des frais de scolarité, un étudiant doit faire face chaque année à des frais généraux de plus de $1,000.

Où l'étudiant trouvera-t-il cette somme additionnelle? Qu'il travaille comme nous l'avons fait dans notre temps, répondent certains anciens. C'est évidemment une solution à laquelle recourent sans conseil de personne des milliers d'étudiants. Mais entre cette solution radicale et la gratuité totale et complète de tous les frais de l'étudiant, il faudra toujours des formules intermédiaires d'aide aux centaines d'étudiants qui continueront de se trouver aux prises avec des difficultés particulières. Le Prêt d'honneur est et demeurera longtemps l'une de ces formes intermédiaires d'aide à la vie universitaire.

Une institution rénovée

S'inspirant d'expériences américaines, les dirigeants du Prêt d'honneur proposent cette année d'importantes modifications dans le fonctionnement de l'institution.

Grâce à la collaboration de trois institutions financières, on pourra désormais prêter aux étudiants des sommes équivalant à cinq fois le montant recueilli à l'aide de la souscription annuelle. Les sommes versées par le public seront déposées en garantie collatérale dans des banques ou des caisses populaires qui prêteront ensuite de l'argent à des étudiants, moyennant un taux d'intérêt raisonnable, dans un rapport de cinq pour un. Ce qui veut dire que, pour chaque dollar versé par le public, on en prêtera cinq.

Voilà un nouvel exemple d'utilisation rationnelle de nos ressources et institutions financières à des fins sociales. Nos banques et caisses populaires ne font pas montre de générosité téméraire puisque, dans certaines villes des Etats-Unis, on prête dans une proportion de vingt pour un. Mais c'est un début intéressant qui laisse entrevoir pour demain une libéralité encore plus grande.

Soulignons aussi la participation des étudiants. Ils seront appelés à payer un intérêt annuel de 6 p.c. sur les sommes empruntées. Ils ont laissé entendre, par la voix de leurs porte-parole autorisés, qu'ils acceptent cette exigence.

Deuxième objection: la mentalité des étudiants et des professionnels

Les interviews de CFCM-TV ont révélé que les citoyens des milieux populaires s'inquiètent de la mentalité actuelle des étudiants et des professionnels. Aux premiers, ils reprochent leur esprit anarchique, leur peu de respect pour les valeurs auxquelles tient le milieu. Aux seconds, ils prêtent volontiers un attachement abusif à l'argent.

Le premier grief tient largement à notre peu de familiarité avec la vie universitaire. Nos universités ont été jusqu'à maintenant des amalgames d'écoles professionnelles plutôt que de vrais centres de recherche et de confrontation intellectuelle. On se saignait à blanc pour envoyer un membre de la famille à l'université; c'était pour en faire un médecin ou un avocat, non un type original qui se paierait le luxe de jouer avec toutes sortes d'idées. La fermentation intellectuelle du milieu universitaire nous étonne. Nous aurions tort de la considérer comme un mal. Elle est un bien dont nous mesurerons mieux demain les avantages. Elle annonce l'avènement d'une vie de l'esprit où les valeurs de gratuité et d'universalité auront le pas sur la poursuite livresque du parchemin.

Le second grief est plus fondé. Le médecin et l'avocat qui pressurent leur client ne mesurent pas le tort incalculable qu'ils causent à leur profession et à la vie universitaire tout court. L'apathie sociale des corps professionnels qui groupent les diplômés de nos universités est proverbiale et trop réelle.

Arrivé à ce stade de sa réflexion, le journaliste consciencieux ne se sent pas capable de dire au peuple: "Vous avez tort". Il éprouve plutôt la tentation de dire aux professionnels et aux étudiants: "Réveillez-vous. Sur le plan social, vous dormez".

●

Si M. Barbeau est un rêveur, que penser de M. Chaput

Dans une déclaration pleine de dignité, M. Raymond Barbeau annonçait, l'autre jour, qu'il se dissocie du PRQ et de son chef, M. Marcel Chaput. M. Barbeau réprouve à juste titre les méthodes de chantage et de surenchère que veut utiliser M. Chaput en vue de financer son action politique. Plutôt que de recourir à des moyens d'action qu'il juge immoraux et antidémocratiques, M. Barbeau préfère retrouver sa liberté entière et se consacrer pour le moment "à des tâches plus importantes, d'ordre intellectuel".

Réaction de M. Chaput? M. Barbeau est un rêveur. On se pose tout de suite une question. Si M. Barbeau est un rêveur, que penser de M. Chaput qui sombre de plus en plus dans l'illuminisme politique?

C. R.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Comité de direction: André Laurendeau, rédacteur en chef; Claude Ryan, administrateur-délégué; Paul Sauriol, rédacteur en chef adjoint. Trésorier: Arthur Lefebvre. Directeur de l'information: Michel Roy.

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir"

Abonnements: édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

Téléphone: Victor 4-3361

Moscou a-t-il la fusée anti-fusée?

MOSCOU. — La Russie a dévoilé hier ce qu'elle dit être un missile antimissile, capable de "frapper au but sur tous les engains offensifs aériens et spatiaux."

Quatre de ces fusées faisaient partie du grand défilé d'hier qui marquait le 46e anniversaire de la révolution bolchevique. Le premier ministre Khrouchtchev, qui a surveillé le défilé sur la Place Rouge, a déjà déclaré que ces missiles "pouvaient atteindre une mouche dans l'espace".

Un reporter de la radio de Moscou, décrivant le défilé, a déclaré au moment où les fusées passaient devant la tribune d'honneur, que "ces engins ont de grandes possibilités militaires et peuvent frapper au but sur tous les engins offensifs aériens et spatiaux."

Les quatre fusées, longues de 60 pieds, étaient pointées vers le ciel. Elles étaient précédées de deux groupes de plus petits engins sol-air, du genre de celui qui, selon les Soviétiques, aurait abattu l'avion espion américain U-2 en 1960.

De puissantes fusées de la marine, pouvant être équipées d'une ogive nucléaire, figuraient également dans le défilé, ainsi que des véhicules amphibies, des transports de troupes, des blindés, et des canons antiaériens autopropulsés.

Le maréchal Sergei Biryuzov, chef d'état-major de l'armée rouge, a déclaré que les unités de fusées étaient dotées d'engins intercontinentaux portant des ogives nucléaires et capables d'atteindre n'importe quel point du globe.

Le défilé militaire s'est terminé par l'apparition des fusées géantes qui représentent les toutes dernières réalisations de la science et de la technique soviétique.

On pense qu'il s'agisait là des fusées globales, contre lesquelles, a affirmé le maréchal Biryuzov, il n'existe pratiquement pas de défense possible.

Faisant allusion aux nouvelles fusées antifusées, le maréchal Biryuzov a déclaré: "Une phase importante du développement de la construction de fusées est la mise au point d'un engin encore plus perfectionné qui détruit en l'air les fusées ennemies. Plusieurs fusées de cette catégorie ont été montrées hier aux Moscovites", a précisé le maréchal qui commentait le défilé au micro de Radio-Moscou.

Des milliers d'invités, parmi lesquels les membres du corps diplomatique, ont assisté au défilé sur la Place Rouge.

En face des leaders soviétiques, les hommes d'affaires américains en visite actuellement à Moscou, occupaient des sièges qui leur avaient été réservés, tout près d'une effigie géante de Lénine, avec l'inscription "En avant pour la victoire du communisme".

Au pied du mausolée de Lénine, se trouvaient les cosmonautes soviétiques et au milieu d'eux, Valentina et Andrian Nikolayev, les nouveaux mariés.

UN "BOND GIGANTESQUE"

En prononçant le discours traditionnel au mausolée Lénine, le maréchal Malinovsky, ministre soviétique de la défense, a déclaré que l'URSS avait effectué, au cours des 46 dernières années, "un bond gigantesque" qui la place maintenant à la pointe du progrès.

Ces succès de l'Union soviétique, les progrès qu'elle a réalisés sur le plan économique et culturel, et dans l'élévation du niveau de vie de sa population, "exercent une attraction considérable sur les populations laborieuses encore sous le joug du capitalisme", a dit le maréchal.

Les forces d'agression des nations impérialistes, a-t-il ajouté, entretiennent la guerre froide. Elles mettent sans cesse à jour les plans d'une attaque militaire contre les pays socialistes. Les provocations continuelles contre Cuba constituent une menace grave pour la paix, a affirmé le maréchal.

"Les plans d'agression et les provocations des impérialistes nous obligent à faire tout ce qui est nécessaire au renforcement de la sécurité de notre pays, de la sécurité de tout le camp socialiste", a commenté le maréchal.

"Si les agresseurs impérialistes, au mépris de la volonté de leurs peuples, mettaient en danger la liberté et l'indépendance de notre mère-patrie et des autres nations de la communauté socialiste, elles recevraient en représailles un coup dévastateur", a conclu le ministre de la défense.

Dans son message publié la veille à l'occasion du 46e anniversaire de la révolution, le maréchal Malinovsky a également rappelé la signature du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Il a dit que ce traité autorise l'espoir "d'un renforcement de la paix."

C'est également à l'occasion de cet anniversaire que M. Nikolai Podgorny, l'une des personnalités dirigeantes de l'URSS, a déclaré qu'il n'existait "aucune raison" pour que des relations amicales ne soient renouées entre l'URSS et la Chine.

Un message de félicitations de la Chine

PEKIN — Le maréchal Chen Yi, ministre des Affaires étrangères chinois, a envoyé un message de félicitations à M. Andrei Gromyko, son homologue soviétique, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution d'octobre.

Après avoir adressé ses "plus vives félicitations" au ministre soviétique, le maréchal Chen Yi ajoute: "Puisse chaque jour qui passe voir s'affermir et se développer la grande amitié entre les peuples chinois et soviétique."

D'autre part, une manifestation réunissant 1,500 personnes et à laquelle ont assisté un certain nombre de dirigeants chinois et plusieurs diplomates soviétiques, avait été spécialement organisée à Pékin pour célébrer cet anniversaire.

La tribune était décorée de drapeaux chinois et soviétiques et portait une banderole dorée célébrant "la grande révolution socialiste d'octobre" et portant les dates "1917-1963".

Prenant la parole, M. Wu Yu-Chang, vice-président de la Société de l'amitié sino-soviétique, qui est également membre du comité central du parti communiste chinois, a déclaré notamment: "Quels que soient les orages qui peuvent naître dans le monde, le peuple chinois sera toujours le frère et le frère d'armes le plus fidèle et le plus sûr du peuple soviétique."

S'attaquant ensuite aux Etats-Unis qui, dit-il, "constituent à l'heure actuelle la principale force d'agression et de guerre dans le monde," l'orateur a ajouté: "Si seulement les peuples du camp socialiste s'unissaient.... ils seraient capables d'infliger de nouvelles défaites aux impérialistes américains et à leurs partisans."

M. GISCARD D'ESTAING DEVANT LES COMPTABLES AGRÉÉS!

Les miracles allemand, italien et français sont un miracle européen

Le fonctionnement du marché commun a montré que les espoirs qu'on avait nourris à son sujet n'étaient pas déçus. On a parlé successivement des miracles allemand, italien et français, qui sont peut-être simplement un "miracle européen".

C'est ce qu'a déclaré hier M. Edmond Giscard d'Estaing, au dîner marquant le 83e anniversaire de l'Institut des comptables agréés de Québec, à Montréal.

"Pour comprendre ce qui se passe actuellement, a dit M. Giscard d'Estaing, il faut rappeler les conditions dans lesquelles a commencé le mouvement d'unification de l'Europe.

"Au lendemain de la deuxième guerre qui a dévasté l'Occident, il apparut qu'une réconciliation franco-allemande, si difficile qu'elle semblât, devait être le prélude à un rapprochement plus général de l'Europe. Telle fut l'origine de la "Communauté européenne du charbon et de l'acier" (CECA) en 1950. Lorsque la "Communauté européenne de défense" (CED) échoua en 1954, la relance de l'idée européenne exigea le choix d'un nouveau terrain, et le traité de Rome, signé en 1957, organisa l'unification économique des pays européens qui accepteraient d'en faire partie. Le fonctionnement du Marché commun a montré que les espérances mises en lui n'étaient pas déçues. On a parlé successivement des miracles allemand, italien et français, qui sont peut-être plus simplement un "miracle européen". La production s'accroît avec rapidité et les échanges intercommunautaires également. Aussi les clauses de sauvegarde ne furent-elles à peu près pas utilisées, tandis que les délais prévus pour le désarmement douanier étaient raccourcis.

"Les voisins des SIX pays, a-t-il poursuivi, furent surpris de la rapidité avec laquelle s'organisait cette unification douanière occidentale et exprimèrent les craintes qu'ils en éprouvaient. Il n'y a pourtant aucun esprit de discrimination à leur endroit puisque le tarif extérieur commun, progressivement mis en place, doit être, suivant le traité, la moyenne des six tarifs extérieurs antérieurement existants et que, dès à présent, les ministres des six gouvernements, alors qu'ils accéléraient l'abaissement des tarifs plus élevés que le futur tarif extérieur, freinaient l'élévation des tarifs inférieurs.

"La rupture des conversations avec la Grande-Bretagne à Bruxelles, en février 1963, semble tenir essentiellement à ce que les SIX considèrent que le Marché commun n'est qu'une étape économique vers une communauté politique, tandis que les pays de ce qu'on a appelé la zone de libre-échange ne visaient que les objectifs économiques. Au surplus les négociations n'avaient été menées, pendant dix-huit mois, qu'avec la Grande-Bretagne, et aucun des problèmes relatifs aux autres membres de la Zone de libre-échange n'avait encore été abordé. Ce qui fait qu'il est impossible de croire que les négociations, lorsqu'elles furent interrompues, étaient sur le point d'aboutir.

"La Communauté Economique Européenne depuis sa création, a-t-il dit, s'est efforcée de développer ses échanges avec le reste du monde et les chiffres montrent qu'elle y est arrivée. En quatre ans, les importations de la C.E.E. en provenance de pays tiers, se sont accrues de 39 p.c., tandis que ses exportations ne s'élevaient que de 29 p.c. Aussi le déficit de la balance commerciale de la Communauté Economique Européenne qui était, en 1958, de 245 millions de dollars, a atteint 1,689 millions de dollars en 1962.

M. Giscard d'Estaing a rappelé qu'il ne voulait faire ni une défense, ni une critique, mais qu'il s'efforçait d'expliquer une politique sur laquelle on risque de se méprendre. Il s'agit en effet de comprendre le grand effort d'unification qui entraîne actuellement l'Europe et qui lui permettra d'être un membre plus solide de l'Alliance Atlantique à laquelle chacun est attaché du plus profond de lui-même. Ce sont là des propos qu'il est agréable de tenir au Canada, pays si traditionnel pour ce qui est le fondement de la civilisation et si moderne pour ce qui touche aux problèmes d'avenir.

EN BREF

BRAZZAVILLE. — Le projet de constitution du Congo a été adopté à l'unanimité par la Commission constitutionnelle au cours de sa réunion de clôture. Un référendum sur la constitution sera organisé le 8 décembre. Un communiqué publié par le ministère de l'information déclare que le texte de la constitution sera rendu public le 15 novembre.

x x x

MOSCOU — Le Tupolev-124, premier avion de ligne soviétique à turboréacteur, entrera en service prochainement sur les lignes internationales, annonce l'agence Tass. Ressemblant au TU-104, qui est en service sur les lignes internationales depuis plusieurs années, le TU-124 est plus petit. Il est utilisé sur les lignes intérieures soviétiques depuis un an.

x x x

LONDRES — M. Asgeir Asgeirsson, président de la République d'Islande, est attendu le 18 novembre à Londres, où il séjournera cinq jours à titre officiel. Le programme de sa visite comprend un déjeuner à Buckingham Palace avec la reine Elizabeth, et des entretiens avec Sir Alec Douglas-Home, premier ministre, et M. R. A. Butler, secrétaire au Foreign Office.

La troisième...

(Suite de la page 4)

difficilement déranger ce jeu qui n'était même pas toujours très subtil. Disons-le sans ambages. Si les Occidentaux étaient si mal représentés c'est, dans une mesure très large, de leur propre faute. La Fédération internationale des journalistes a boudé la rencontre. Il serait oiseux de revenir sur la scission entre les deux grandes organisations mondiales des journalistes, la FIJ et la OIJ — division tracée par des frontières politiques plutôt que géographiques.

J'avais nettement l'impression à bord du Litva que ce sont toujours les absents qui ont tort. Eussions-nous été plus nombreux que toute la rencontre aurait pris une tournure différente. Les neutres, les non-engagés, tous les Africains et Asiatiques qui représentaient les organismes officiels de leur pays n'auraient pas entendu qu'un seul son de cloche. Cela aurait été fructueux pour eux, profitable pour l'Occident, et très sain pour tous ceux parmi les représentants des pays communistes qui souhaitaient sincèrement le dialogue. Les conditions de ce dialogue étaient là, sur le plan privé du moins. Si certains délégués embouchaient une autre trompette dès qu'ils prenaient la parole en public laissant rêveurs ceux qui conversaient avec eux sur le pont ou à la salle à manger, ils auraient été encouragés, voire obligés de sortir de leur réserve officielle par un fort contingent d'Occidentaux préparés à parler franchement et ouvertement. Bien sûr, certains tacticiens de la guerre froide auraient pu profiter de l'occasion pour mettre encore davantage dans l'embarras des communistes soviétiques et européens qui ne peuvent plus cacher devant le tiers monde la grande division du bloc marxiste. Mais il ne s'agit même pas de cela. Plus les communistes chinois proposent une denrée idéologique et révolutionnaire aux anciens pays coloniaux, plus les Soviétiques vont être amenés à proposer en exemple leur manière de vie. Ils savent que dans ces pays les mots d'ordre chinois ont beaucoup d'attrait. Ils se trouvent ainsi sur un même terrain de compétition avec l'Occident, utilisant des armes semblables, et c'est pour cela que l'absence de l'Occident était extrêmement regrettable.

LES SAVANTS RUSSES

MOSCOU — Le nombre des savants soviétiques a presque triplé de 1952 à 1962, passant de 179,000 à 524,000, annonce aujourd'hui l'agence Tass, qui ajoute que l'URSS compte actuellement 25 savants pour 10,000 habitants et que les deux tiers des savants soviétiques travaillent dans les instituts de recherche.

Les puissances occidentales mettent en doute les prétentions soviétiques

LONDRES — Les milieux militaires occidentaux mettent fortement en doute les affirmations soviétiques selon lesquelles l'URSS aurait en service une "fusée anti-fusée" efficace, déclarent des observateurs bien informés.

Invités à commenter des déclarations du maréchal Biryuzov à la parade de l'anniversaire de la révolution, selon lesquelles l'URSS possède des fusées qui peuvent détruire les fusées ennemies dans les airs, les observateurs expriment l'opinion que ces déclarations étaient destinées surtout à la consommation intérieure afin de faire taire la crainte que le traité d'interdiction des essais nucléaires ait nui à la sécurité soviétique.

En fait, les observateurs occidentaux pensent que le traité a pu ralentir les programmes soviétiques concernant les missiles anti-missiles et que le gouvernement soviétique s'est résigné à demeurer pendant une certaine période sans défense efficace contre la fusée balistique intercontinentale (ICBM).

Selon les plus récentes statistiques l'Occident dispose de 475 ICBM contre cent pour l'URSS.

Moscou: le différend sino-soviétique porte préjudice à la lutte contre l'impérialisme

MOSCOU — Voici la version donnée par Radio Moscou de la déclaration de M. Podgorny, l'une des personnalités les plus en vue du parti communiste soviétique, sur le différend soviéto-chinois :

"C'est notre ferme conviction que les désaccords entre le parti communiste soviétique et ses partis frères d'une part, et le parti communiste chinois d'autre part, désaccords dont le parti communiste soviétique n'est pas responsable, portent un préjudice non négligeable à la lutte contre l'impérialisme aux intérêts de la classe ouvrière et à la cause du socialisme.

"Les polémiques qui ont été déchaînées, et au cours desquelles sont utilisés des moyens et des procédés inadmissibles entre camarades, détournent l'attention de la lutte menée contre le colonialisme et l'impérialisme, pour les droits et les intérêts des travailleurs. Elles entravent la cohésion des forces anti-impérialistes, permettant à nos ennemis communs d'exploiter les divergences au sein du camp anti-impérialiste.

"Notre parti, comme on le sait, a récemment présenté une proposition tendant à mettre fin aux polémiques".

"Plus que jamais auparavant a poursuivi M. Podgorny, il importe à présent de comprendre la nécessité de préserver l'unité des rangs révolutionnaires, de rester inébranlablement fidèles au marxisme-léninisme, de savoir appliquer d'une manière créatrice la théorie révolutionnaire à une conjoncture historique en évolution rapide, de poursuivre sans compromis la lutte contre les opportunistes de droite et de gauche.

"Notre parti léniniste a fait, et continuera à faire, tout ce qui sera nécessaire pour réaliser l'unité du mouvement communiste mondial sur la base des principes marxistes-léninistes et des résolutions des conférences de Moscou, des années 1957 et 1960, qui représentent le programme de lutte des communistes du monde entier".

triomphe du COGNAC

Bisquit

★ ★ ★

ou Grande Fine Champagne Extra Vieille

IMPORTÉ EN BOUTEILLES DE FRANCE

PHILIPS

CONTINENTAL "401"

Nouveau système complet reproduction stéréo et mono sur 4 pistes — 4 vitesses.

De dimensions plus réduites, de possibilités plus grandes, plus efficace que jamais, le Continental "401" présente tous les avantages du "400" et assure, en outre, la facilité "Duoplay" et "Multiplay" pour des enregistrements pouvant aller jusqu'à 32 heures sur la vitesse extraordinaire de 15/16 po/sec.

Léger et de dimensions compactes — Le montage technique perfectionné de tous les circuits a permis de réduire considérablement les dimensions et le poids de l'appareil comparativement à son illustre prédécesseur. Le "401" ne pèse que 43 livres et mesure 16.8" x 15.2" x 8.4".

Librairie SACRÉ-COEUR

2244, rue FULLUM TÉL. : 527-3425

Nouveau! L'ÉDITION DE BANLIEUES DE L'ANNUAIRE "*Criss-Cross*" LOVELL avec renvois récoupés

- AUGMENTER VOS VENTES!
- ANNONCER PAR LA POSTE!
- VENDRE PAR TÉLÉPHONE OU SOLLICITATION PERSONNELLE!
- AMÉLIORER LE SERVICE AUX CLIENTS!
- PERCEVOIR DES COMPTES!
- ACCORDER DU CRÉDIT OU ENCAISSER LES CHÈQUES!

Augmentez vos profits, commandez dès maintenant! Obtenez votre Annuaire Lovell "Criss-Cross". Il s'est avéré "indispensable" pour les hommes d'affaires et les professionnels.

- RUES – 7,340!
- MUNICIPALITÉS – 88!
- TERRITOIRE GLOBAL – 800 MILLES CARRÉS!
- TOUS LES RÉSIDENTS, ET TOUTES LES MAISONS D'AFFAIRES *avec leurs numéros de téléphone*

Seulement $35. Publié par:

JOHN LOVELL & SON, LTD. 423, RUE ST-NICOLAS MONTRÉAL 1, P.Q. TÉLÉPHONE 849-2321

Service d'annuaire digne de confiance à Montréal depuis 120 ans

New-York c'est la porte à côté PAR AIR CANADA

...et dans un avion d'Air Canada, vous vous sentez chez vous! En fait, *vous êtes chez vous:* vous y trouvez une ambiance et un confort authentiquement canadiens; le personnel connaît *vos* goûts, et *vos* habitudes. Rapides, fréquents et peu coûteux ($50 aller-retour, classe économique), les vols d'AIR CANADA mettent vraiment New York à la porte de Montréal; profitez de ce voisinage!

Adressez-vous à votre agence de voyage ou téléphonez à AIR CANADA: 489-3411

VOYAGEZ À LA CANADIENNE PAR

AIR CANADA
TRANS-CANADA AIR LINES

Ecoutez "Chez Miville", le mardi et le jeudi matin à 8 h. 15.

Le Ballet folklorique de Mexico, Place des Arts

Un triomphe pour les Mexicains

par Jean BASILE

La grande difficulté pour les exhibitions folkloriques est de se maintenir en équilibre entre le spectacle (et souvent le grand spectacle) et une certaine authenticité. Ce juste milieu est extrêmement difficile à réaliser et l'on a vu plus d'une fois de tels spectacles tomber ou dans la sécheresse ou dans la revue de cabaret. Quant à lui, le ballet folklorique mexicain profite d'un matériel de travail particulièrement riche sur ces trois points; danse, musique, costumes. En cela il se rapproche des Russes. L'apport indien et l'apport espagnol se conjuguent; il faut y ajouter les traditions folkloriques archéologiques qui, peu anciennes qu'elles soient en regard de l'ancienne Egypte, par exemple, sont encore peu connues évidemment.

C'est sur ces trois plans, Indien, espagnol aztèque, qu'Amalia Hermandez a bâti sa compagnie et agencé le spectacle qu'elle nous présente Place des Arts. Elle a bien fait. Je ne peux évidemment pas juger de l'authenticité mais cette représentation par sa vitalité, son rythme, sa tenue, est une réussite totale qui surprendra je pense et les amateurs du Mexique et les amateurs de danses.

Cette réussite totale réside sans doute dans le matériel dont nous parlions plus haut mais je pense qu'il serait injuste de dénier à Amalia Hermandez un souci de discipline, un art de l'organisation artistique, une exigence absolue qui font de ce ballet folklorique quelque chose de plus que ce que nous avons l'habitude de voir. Certaines chorégraphies, et d'une façon générale la manière dont sont employés les divers éléments de la troupe, rejoignent la danse pure. Il faut voir les évolutions de la "danse des morts" des Tarascans ou "la danse du chevreuil" pour se rendre compte de l'habileté de la chorégraphie qui sait organiser un dessin, répartir une masse de telle sorte que l'esthétique et la sensibilité soient intimement réunies. D'ailleurs, les seuls danseurs ne sont pas concernés; instrumentistes, chanteurs participent étroitement à l'action.

Puisque nous parlons musique, il faut signaler maintenant que le ballet folklorique de Mexico ne se cantonne pas à la danse. Amalia Hermandez a choisi avec autant de discernement ses chanteurs et ses instrumentistes que ses danseurs et c'est un ravissement pour l'oreille que d'entendre ces gens qui, bien qu'accompagnant souvent des danses, mériteraient, à eux seuls, la vedette.

Restent évidemment les costumes qui sont merveilleux; les éclairages et les décors mêmes qui, dans leur simplicité, suffisent d'un trait à situer et à magnifier le spectacle.

C'est, je pense, cette communion à niveau égal entre les divers éléments du spectacle qui lui donne son unité et par là même sa qualité somme toute exceptionnelle. Sans doute les individualités, danseurs, chanteurs, musiciens participent pour beaucoup à cette beauté qu'il nous est donné de voir. Il faudrait les nommer tous mais ils travaillent pour un ensemble et c'est l'ensemble qu'il faut louer.

Voilà un spectacle à ne pas manquer.

"M... le maudit", un film de Fritz Lang, passe actuellement en début de soirée au cinéma Festival. Document social de première importance, ce film anticonformiste est l'un des sommets du cinéma allemand.

Art Blakey et ses "Jazz Messengers"

Art Blakey et les "Jazz Messengers" donneront deux concerts, dimanche prochain à l'auditorium du collège Loyola, 7141 ouest rue Sherbrooke. Il y aura deux représentations: à deux heures trente de l'après-midi et à huit heures trente dans la soirée.

Art Blakey est né en 1919 à Pittsburg. Il débuta dans le monde du Jazz comme pianiste. C'est tout-à-fait par hazard que l'on découvrit ses talents extraordinaires à la batterie, lorsqu'un jour il remplaça un collègue malade. C'est depuis ce jour que le nom d'Art Blakey est intimement lié au summum de la qualité dans l'art de la batterie. Peu après, il se joignit au fameux groupe de Billy Eckstine. Dès lors, il prit part à une tournée de concerts organisée par le "Blue Note", en compagnie de grandes étoiles du jazz telles que Theolonius Monk, Milt Jackson, Miles Davis et autres. Il occupe maintenant une place de choix parmi les grands de la batterie, tels que Max Roach et Kenny Clarke. Plusieurs jeunes musiciens de jazz lui doivent beaucoup. C'est en effet grâce à ses précieux conseils que des grands du jazz moderne comme Horace Silver, Donald Byrd, Hank Mobley et oDug Watkins ont pu accéder à la gloire. On a d'ailleurs souvent entendu M. Blakey dire: "Je préfère me consacrer aux jeunes musiciens; ils me stimulent".

Si le nom d'Art Blakey vous revient facilement à la mémoire, c'est sans doute à cause de l'éclatant succès qu'il remporta avec ses "Jazz Messengers" lors du Festival de Jazzz de Montréal en août dernier. Le groupe se compose maintenant de Blakey à la batterie, de Freddie Hubbard à la trompette, de Wayne Shorter au saxophone, de Curtis Fuller au trombone, de Cedar Walton au piano et de Reggie Workman à la contrebasse. Lors de la soirée d'ouverture du 12 août, la foule enthousiaste ne cessait pas de réclamer Blakey et ses "Messengers". Hubbard démontra une fois de plus sa grande versatilité, Fuller fit preuve de son aisance au trombone et Blakey fut tout simplement extraordinaire. Les arrangements musicaux de Shorter et Hubbard étaient tantôt compliqués et recherchés, tantôt simples et mélodieux. Cedar Walton, pour sa part, semblait avoir établi une sorte de connivence avec son piano pour onus donner une oeuvre parfaite; il était calme et sûr de lui-même. Le magnifique spectacle qu'ils présentèrent leur mérita le tonnerre d'applaudissements qu'ils reçurent.

Art Blakey et son ensemble, qui se classe parmi les cinq meilleurs au monde, se créent des admirateurs partout où ils vont. Ce fait est dû surtout au don que possède Blakey de communiquer à son groupe le sens de l'unité d'expression. C'est en Europe que leur popularité atteint son paroxysme. Ils se sont mérité l'admiration des adeptes du jazz, de Tokyo à Londres.

Les "Tudor Singers" salle Redpath, le 20

C'est le 20 novembre prochain à la salle Rerpath que les "Tudor Singers" de Montréal, sous la direction de Wayne Riddell, donneront leur premier récital de la saison. Au programme du concert du 20 novembre, de la musique sacrée et profane des 16e et 17e siècles, ainsi que des chansons folkloriques anglaises arrangées par Vaughan-Williams.

Ce groupe choral est de formation récente puisou'il a vu le jour en octobre 1962. Il ne se compose que de 19 chanteurs et se spécialise dans la musique de l'époque Tudor, qui demande avant tout une grande légèreté et beaucoup de souplesse vocale et rythmique.

Télésélection

- **Long métrage**, à 1 heure, **Idylle au moulin**, film italien d'Angio Zana, avec Marisa Belli.
- A la radio, à 2 heures, **Place à la musique.**
- Aux **Chefs-d'oeuvre de la musique, à la radio**, à 3 heures, extraits de **Don Juan**, de Mozart, avec Joan Sutherland, Elisabeth Schwarzkopf, Eberhard Wachter et l'Orchestre Philharmonia.
- A la radio, à 8 heures, **l'Histoire à quatre voix** portera sur le **rapport Durham**, texte du chanoine Lionel Groulx.
- Du **Festival de Prague**, à la radio, à 8h. 30, Gilles Tremblay présente **Musique pour cordes, percussions et célesta**, de Bartock, et la **Sérénade** en si bémol majeur, K. 361, de Mozart.
- **Cinéma international**, à 8h. 30, met à l'affiche **les Fous du roi**, avec Broderick Crawford, Joanne Dru et Mercédès MacCambridge.
- A 1 lehures, **Cinéma** présente **Légion Etrangère**, drame d'espionnage de Robert Florey, avec Dick Powell, Martha Toren et Vincent Price.

Horaire des spectacles

THÉATRE

THEATRE ANJOU — "Chérie noire" Tous les soirs à 9 h. dim., 8 h.
THEATRE LA BOULANGERIE — (Les Apprentis-Sorciers) "Maître Puntila" — jeudi, vendredi, samedi, 8h.30; dimanche, 7h.30 — "Nouveau spectacle de marionnettes" (enfants) mats: dimanche 2 h. 30 à partir du 17 novembre.
THEATRE NATIONAL — (Théâtre Québec) "L'Auberge des morts subites" — Tous les soirs à 8 h. 45
THEATRE DU NOUVEAU MONDE — (Orpheum) "L'Ombre d'un Franc Tireur" — Tous les soirs 9 hres. Dim., 7h.30. Relâche lundi.
THEATRE DU RIDEAU VERT (Stella) — "L'heureux stratagème," tous les soirs, à 8h.30; dim., mat. à 2h.30, soirée à 7h.30.
LES SALTIMBANQUES — "L'Enfant-rat" — jeu., vend., sam., à 8h.30; dim. 7.30.

CINÉMA

ALOUETTE — "Cleopatra" — Lundi à samedi, 8.00; sam., 7.30; mats.: mer., sam., dim. et fêtes, 2.00.
AVENUE — "We joined the navy" — 1.20 - 3.15 - 5.20 - 7.20 - 9.30.
BIJOU — "Vanina Vanini" 2.25 - 6.25 - 10.30 — "La Vérité" 12.20 - 4.20 - 8.20.
CANADIEN — "Source de Vie" — 1.10 - 4.10 - 7.05 - 10.05 "A Bout de Nerfs" — 12.00 - 2.55 - 5.50 - 8.50.
CAPITOL — PT. 109 — 10.20 - 1.00 - 3.35 - 6.15 - 9.00
CENTRE D'ART DE L'ELYSEE — (Salle Alain-Resnais) "Electre" — lundi au vendredi 7.30 - 9.30 — samedi 7.30 - 9.30 - 11.30 — dimanche 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Salle Eisenstein) "Citizen Kane" — lundi au samedi 7.30 - 9.30 — dimanche 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. (Enfants) "Vacances avec Minka", ven., 10.30 - 2.00 - 4.00 sam., 10.30 - 2.00 - 4.00 - 1er et 2 novembre.
CHATEAU — "Par le Fer et par le Feu" — 1.15 - 4.35 - 8.00 — "Le Gorille a mordu l'Archevêque" 3.00 - 6.25 - 9.45.
CINEMA FESTIVAL — "M"... (Le Maudit) semaine 7.30 — "L'Ile nue" — 9.30.
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "How the West was won" tous les soirs 8h.30; mats: merc., 2h.; — mats: sam. et dim., 1h. et 4h.45.
DORVAL — (Red Room) "Mondo Cane" — 6.45 - 9.00 sam., dim., à compter de 2.00 merc., mat: 2.00 — (salle dorée) "La prostitution" — 9.15 "Nuits d'Orient" — 7.55 sam., dim., merc., 1.00.
EMPIRE CINEMA D'ESSAI — "Os Bandeirantes" — semaine 6.15 - 9.45 sam., dim., 2.20 - 6.15 - 9.45 "Les bracelets d'or" — semaine 8.15 sam., dim., 4.30 - 8.15.
FRANCAIS — "Par le Fer et par le Feu" — 1.15 - 4.40 - 8.00 "Le Gorille a mordu l'Archevêque" — 3.00 - 6.20 - 9.40.
KENT — "Mondo Cane" — 1.00 - 2.50 - 4.55 - 6.55 - 9.00.
LAVAL — "La Main Chaude" — 12.30 - 3.40 - 6.50 - 10.05 — "La Gamine" — 2.00 - 5.10 - 8.30.
LOEW'S — "The Grest Escape" — 9.05 — 12.00 — 3.00 — 5.55 — 8.55.
MONKLAND — "Spencer's Mountain" — 1.35 - 5.25 - 9.30 "Island of Love" — 3.30 - 7.45.
PALACE — "Irma La Douce" — 10.20 - 12.55 - 3.30 - 6.10 - 8.50 — dim., 12.40 - 3.30 - 6.10 - 8.50.
PAPINEAU — "Seul contre sept" — 1.05 - 4.30 - 8.00 — "Trafic D'Opium" — 2.55 - 6.20 - 9.50.
PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) "Women of the world" — 12.50 - 3.05 - 5.15 - 7.30 - 9.45 (Petite salle) "Monkey in Winter" — 12.40 - 2.50 - 4.55 - 7.00 - 9.15.
SEVILLE — "55 Days at Peking" — soir 8.15 sam., merc., 2.15 - 8.15 dim., 2.15 - 7.45.
ST-DENIS — "Vanina Vanini" — 12.20 - 4.20 - 8.20 — "La Vérité" — 1.55 - 5.55 - 10.00

Angle Durocher et Ogilvy
Deux rues à l'ouest de l'avenue du Parc, une rue au nord de Jean-Talon
Tél.: 274-4521

EMPIRE CINÉMA D'ESSAI

présente
2 films hors-série
2e film: "LES BRACELETS D'OR"
Sortilèges dramatiques, visuels et exotiques d'aventures amoureuses au Brésil
"OS BANDEIRANTES"
un film franco-brésilien de Marcel ("Orfeu Negro") Camus

CE SOIR : 118ième
L'AUBERGE DES MORTS SUBITES
de Félix Leclerc
AU THEATRE NATIONAL : LA. 1-4751

le théâtre du nouveau monde

L'OMBRE D'UN FRANC-TIREUR
2 DERNIÈRES
Ce soir, demain soir 9 heures
THEATRE ORPHEUM
VI. 5-7149
525 ouest, rue Ste-Catherine

L'AMORALITÉ des jeunes! L'IMMORALITÉ des aînés!

La main chaude
corps torrides
PAULETTE DUBOST
JACQUES CHARRIER
3e SEMAINE
ADULTES
Cinéma LAVAL
Dern. repr. complète. Tous les soirs à 8h.30 p.m.
2e film: La Gamine

6e SEM.
3e SEM.
JEAN GABIN
JEAN-PAUL BELMONDO
HENRI VERNEUIL
MONKEY IN WINTER

SALLE RESNAIS 3e SEM.
"un des 10 meilleurs films de 1962" —N.Y. Her.-Tribune —N.Y. Times
IRENE PAPAS dans ELECTRE
un film de MICHAEL CACOYANNIS
V.O. SOUS-TITRES ANGLAIS
ÉLYSÉE CINÉMA D'ESSAI 35 o. MILTON W. MTL. VI2-6053
EISENSTEIN ORSON WELLES' CITIZEN KANE
UN GRAND CLASSIQUE DU CINÉMA

POUR JEUNES ET MOINS JEUNES
ÉLYSÉE CINÉMA D'ESSAI 35 OUEST, MILTON MTL. VI. 2-6053
LES COMPAGNONS DE LA BOBINE PRESENTENT
VACANCES AVEC MINKA
SUR SCENE FARFADOU ET FARFADETTE
SAMEDI, 9 NOV. 2 ET 4 hres p.m.

UN SPECTACLE HILARANT ET AFFOLANT
"le clown du siècle"
Raymond Devos
ET SA TROUPE
Deux heures de fou rire
JUSQU'AU 10 NOVEMBRE
Billets : $3.50 - $3.00 - $2.50
$1.75 - $1.50 - Samedi : $4.00
$3.50 - $3.00 - $2.25 - $2.00

Comédie Canadienne
UN. 1-3339

3e MOIS
CINEMA FESTIVAL
1204 EST RUE STE-CATHERINE — 525-8600
Présente SON PROGRAMME REGULIER
SEMAINE 7.30 P.M.
Le chef-d'oeuvre de Fritz Lang!
M
Version Originale Sous-Titres Anglais
CINEMA FESTIVAL Présente SON PROGRAMME SPÉCIAL
L'ILE NUE
Scénario et Mise-en-Scène KANETO SHINDO
— Une étonnante symphonie cinématographique... d'une grande beauté visuelle" PONTAUT, "La Presse"
"L'ILE NUE est un film admirable, de beauté, et souvent de tendresse." BASILE, "La Devoir"
TOUS LES JOURS 9.30 P.M.
Ces films ne seront pas présentés ailleurs à Montréal.

THEATRE LA BOULANGERIE - 5140, De Lanaudière
MAITRE PUNTILA
BERTOLT BRECHT
CE SOIR COMPLET
LA. 3-2454

LES PRODUCTIONS SAMUEL GESSER PRÉSENTENT
EN PERSONNE

BELAFONTE
et
MIRIAM MAKEBA
25 NOVEMBRE — 1er DÉCEMBRE
5 DÉCEMBRE — 8 DÉCEMBRE
Matinées: 30 novembre, 7 décembre
MATINEES: $6.90 — $5.95 seulement.
SOIREES SUR SEMAINE: $7.50 — $6.50 seulement.
SOIREES VENDREDI, SAMEDI, DIMANCHE: $7.95 — $6.95 — (sièges limités seulement)
Billets en vente aux guichets de la Place des Arts

Emotions!

CE SOIR
8 h. 15
Dimanche 2 h. 15
Pas de courses le jeudi
BLUE BONNETS

GRAND SUCCÈS
LE RIDEAU VERT présente
L'HEUREUX STRATAGÈME de MARIVAUX

CE SOIR 8.30
DIMANCHE 2.30 — 7.30
ÉTUDIANTS $1., sauf SAM.
AU STELLA - VI. 4-1793

el condor

TOUT LE FEU
TOUTE LA PASSION
TOUTE LA FOUGUE
REVOLUTIONNAIRE
DE L'AMERIQUE LATINE
Plus de 60 artistes sur scène, une pièce de théâtre comme vous n'en avez jamais vu.
Du 12 au 20 novembre
COMEDIE-CANADIENNE
UN. 1-3339

Concert militaire
Place des Arts
par
les fanfares du Royal 22e Régiment
et
Corps Royal Canadien des Magasins Militaires
Jeudi, 14 nov. 1963 à 8 h. 30 p.m.
Billets en vente à:
772 ouest, Sherbrooke
De 9.00 a.m. à 9.00 p.m. chaque jour, excepté le samedi de 9.00 a.m. à 5.00 p.m. Prix des billets: $2.50, $1.50. $1.00.
(Les profits seront versés aux oeuvres de charité de la région de Montréal).

La Boutique d'Opéra
présente
HOMMAGE A MOZART
"DER SCHAUSPIELDIREKTOR"
ET
"L'OCADEL CAIRO"
LES 9 - 10 - 11 - 13 - 16 - 17
EN SOIREE - 8.45
MATINEES LES 10 ET 16 A 3 H. P.M.
RESERVATIONS: 844-1673
2111 RUE CLARK

CHERIE NOIRE
comédie en 3 actes de F. Campaux
Mise en scène : Nicolas Doclin
GILLES PELLETIER
PATRICIA SOLEIL
M. Krishna — P. Giboyau
C. Ducharme — M. Maillot
Roger Michael
Ce soir à 9 heures
(Pour adultes seulement)
THÉATRE ANJOU
1204 Drummond
UN. 1-7494
Avant le théâtre, venez dîner à l'ANJOU
TABLE D'HOTE $1.60
Un bon repas... avant un bon spectacle

Bertholt Brecht

S'EN VA T'EN GUERRE
avec
ROBERT GADOUAS
DYNE MOUSSO
DENISE MORELLE
mise en scène: André Pagé
direction musicale: J.-M. Cloutier
direction artistique: Françoise Berd
Egrégore
188 est Blvd Dorchester
TÉLÉPHONE 866-9344
A compter du 11 novembre
9 h. tous les soirs
(relâche lundi)
dim.: matinée 2h.30
soirée: 7h.30

L'univers féminin

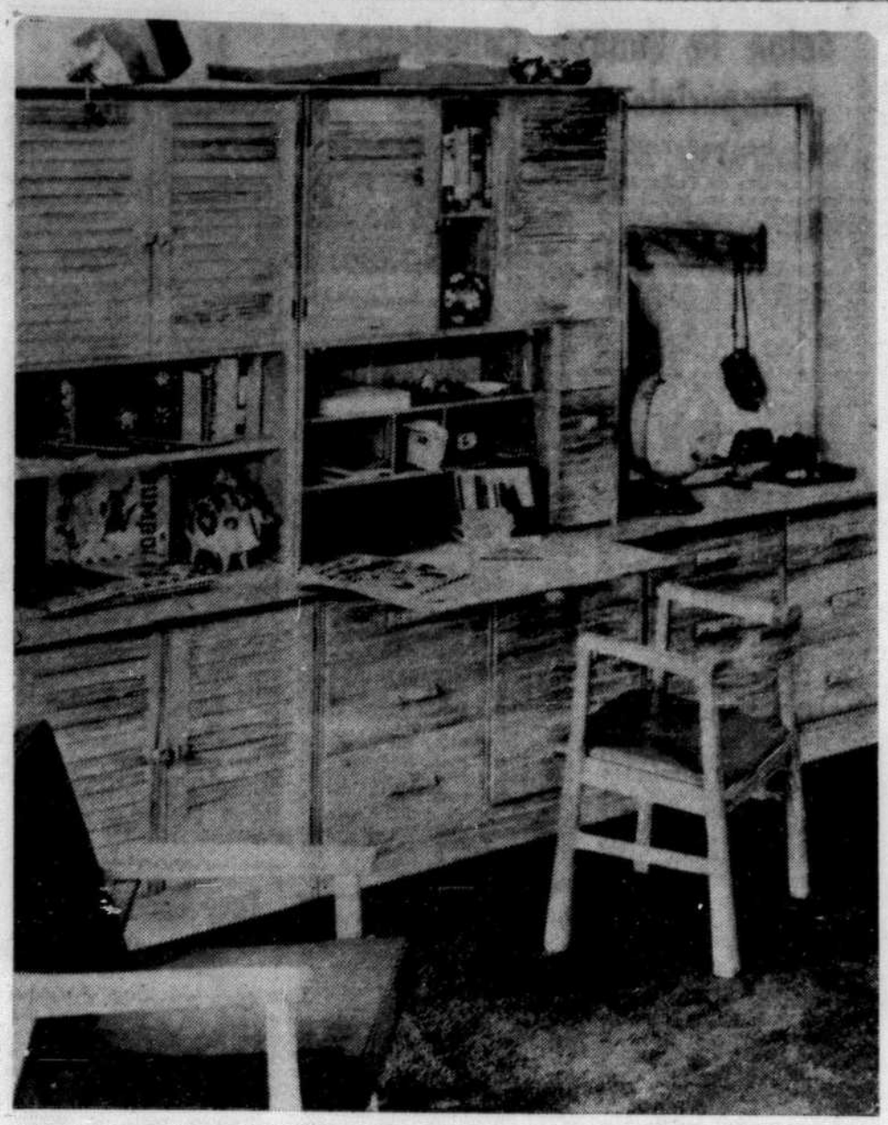

Voici un meuble fort pratique groupant en une seule commode, pupitre et tablettes de rangement. Votre fils, ayant une place pour chaque chose, arrivera peut-être à avoir de l'ordre, cette vertu si peu populaire chez l'adolescent.

ORGANISEZ POUR VOTRE ECOLIER UN COIN BIEN A LUI

Pour l'enfant, la chambre représente tout son univers. C'est dans ce décor qu'il étudie, qu'il vit, qu'il prépare sa vie d'adulte. L'ameublement qui la compose doit s'adapter à la fois au budget dont dispose les parents et à la croissance de l'enfant depuis l'école jusqu'à son premier travail d'adulte. Et cette adaptation est possible avec de la méthode. Dans une certaine mesure, il est bon de laisser à l'enfant un peu d'initiative pour lui permettre de refléter ses propres goûts dans l'agencement de son petit domaine. Installez-lui des tableaux sur lesquels il exposera ses dessins et ses travaux; ou une étagère pour ses jeux préférés; offrez-lui ses couleurs favorites. Guidez-le, mais très légèrement, en particulier votre fille de façon à ce qu'elle soit fière de "sa" chambre.

Heureusement, il existe de nos jours une multitude de meubles et d'idées de décoration qui vous aideront à composer une chambre d'enfant. Les manufacturiers canadiens ont fabriqué divers meubles pour "les jeunes" conçus spécialement pour la commodité, l'esthétique et la diversité des utilisations. A l'heure actuelle, la chambre à coucher ordinaire — lit, commode et coiffeuse — comporte souvent un bureau de coin, un bureau ordinaire, des commodes de rangement, des lits d'enfant et des ensembles muraux pour les livres et les objets divers. Certaines particularités pratiques doivent être observées pour conserver à cette pièce son meilleur aspect — l'éclairage est très important et les lampes d'étude ainsi que les lampes sur pied s'avèrent très utiles. Attention à la tapisserie des murs qui doit être lavable, attention aussi au couvre-plancher qui doit pouvoir résister à l'usure. Choisissez des tapis lavables à la machine, des tissus sur lesquels les mains sales ne laisseront pas de traces et des meubles dont le dessus résistera aux taches.

Consultez un expert

Pour découvrir les meubles qui conviendront parfaitement aux chambres de vos enfants, consultez un magasin digne de confiance, offrant des conseils de décoration pour vous aider dans votre choix. Très souvent, les magasins de meubles n'ont pas assez de place pour exposer l'ameublement pour les jeunes, mais un bon magasin possède toujours des catalogues et des illustrations qui vous aideront à découvrir ce que vous cherchez.

Le blanc semble être la couleur préférée pour les murs de la chambre de jeune fille. Il crée un fond parfait pour les couleurs accessoires qui seront éclatantes, et une chambre d'enfant se doit de déployer un grand nombre de couleurs. Les meubles non peints ouvrent des possibilités intéressantes pour les couleurs. Ainsi, chaque tiroir d'une commode peut être peint d'une couleur différente.

Pour le boudoir de mademoiselle, les chambres à coucher de style Provincial sont aussi en blanc. Il en existe avec baldaquin à quatre colonnes torsadées qui comprennent en outre un ensemble bureau-commode. Le baldaquin, soit en entier, soit formé d'une tête de lit à colonnes, fait partie du mobilier de style Colonial. De plus en plus, le colonial canadien devient un style populaire pour les mobiliers de jeunes. Il peut être adapté aux goûts féminins avec des couleurs ou des tissus délicats, ou aux goûts masculins avec des accessoires et des lits couchettes, ou encore avec un lit dont la tête est en forme de roue de chariot.

Il n'y aura jamais assez d'étagères ni de tiroirs pour abriter tout ce qu'un enfant peut collectionner. Un élément pratique peut se composer d'une série de meubles à tiroirs, d'étagères ouvertes ou fermées et d'ensemble-bureau, etc... qui pourront être empilés les uns sur les autres et placés contre un mur afin de constituer le coin de rangement et d'étude. Ces ensembles muraux de fabrication canadienne existent en teck contemporain et colonial.

Rencontre-orientation à l'U. de M. demain

Plus de douze cents élèves des cours secondaire et classique se sont inscrites à la rencontre-orientation qui aura lieu demain le 9, à l'université de Montréal. Ce colloque, organisé par le comité d'éducation de l'Association des femmes diplômées des universités (chapitre de Montréal), permettra aux jeunes filles de nos institutions secondaires de prendre contact avec des femmes engagées dans une cinquantaine de carrières et professions différentes.

A peu près tous les domaines de l'activité humaine seront représentés: sciences exactes, sciences de l'homme, philosophie, arts et lettres. Le 1er groupe comprend: la physique, la chimie, les mathématiques, les sciences naturelles, la biochimie, la bactériologie, la pharmacie, la médecine vétérinaire, l'agronomie, la physiothérapie, l'orthophonie, l'optométrie, la diététique, le nursing, la médecine (pédiatrie, neurologie et hygiène), la chirurgie dentaire, le génie civil, le génie mécanique, le génie chimique et le génie électrique.

La deuxième section couvre: la géographie, l'histoire, la sociologie, les sciences économiques, le droit (politique active, sciences politiques et pratique du droit), l'archéologie, l'anthropologie, la pédagogie, la psychologie (clinique, orientation, recherche et psycho-pédagogie), le service social (médical, scolaire et familial), les hautes études commerciales et les relations industrielles.

Les autres sujets abordés sont: les arts plastiques, l'architecture, la musique, l'art dramatique, le journalisme, la catéchèse, la philosophie, la littérature, les langues mortes, la traduction, les langues modernes, la bibliothéconomie et la linguistique.

Les spécialistes invitées parleront de leur profession particulière en insistant sur son utilité, sur la nature du travail accompli dans ce domaine, les offres d'emploi et la rémunération attachée, le contenu et la durée des cours, les aptitudes requises pour embrasser cette carrière, les difficultés particulières pour la femme d'exercer cette profession avec des témoignages vécus à l'appui.

LE BAL DES PETITS SOULIERS — Mme Jacques L. David est la présidente du bal des Petits Souliers qui aura lieu ce soir, en l'hôtel Windsor. Les débutantes seront présentées au lieutenant-gouverneur du Québec et à madame Paul Comtois.

UNE VEUVE DE WINNIPEG REPRESENTERA LES MERES CANADIENNES LE 11 NOVEMBRE

OTTAWA — Une veuve âgée de 74 ans, Mme Mary Stodgell, de Winnipeg, représentera les mères canadiennes, soit environ 104,000, qui ont perdu leurs fils à la guerre, lors de la cérémonie marquant le jour du Souvenir, le 11 novembre, à Ottawa.

Trois des cinq fils de Mme Stodgell sont morts au devoir, alors que tous faisaient partie de régiments outre-mer. "Cet événement me rappellera de bien tristes souvenirs, mais je suis fière d'avoir été choisie, comme je suis également fière de mes fils", a déclaré Mme Stodgell. Elle déposera une couronne traditionnelle au pied du Monument aux combattants morts à la guerre, immédiatement après l'inauguration de la cérémonie de la remise des couronnes, par le gouverneur général Georges Vanier.

Au moment où elle accordait une entrevue, Mme Stodgell portait ses trois Croix d'argent, offertes par le gouvernement en mémoire de ses trois fils morts à la guerre. Stanley Stodgell avait 22 ans, lorsqu'il fut tué dans un combat à Hong Kong, le 19 décembre. Garnett Stodgell fut fait prisonnier à Hong Kong, et mourut en captivité le 20 mars 1943, à l'âge de 25 ans. Cyril Stodgell, à 23 ans, fut tué dans un combat en Belgique le onze septembre 1944.

Mme Stodgell quittera Winnipeg samedi pour se rendre à Ottawa, en compagnie de sa fille, Mme Freda Prystenski. Ce sera leur premier voyage en avion. Dans la capitale fédérale, Mme Stodgell déjeunera avec le directeur du personnel de l'armée, et elle sera reçue à l'heure du thé par Son Excellence et Mme Vanier.

Durant les mois d'été, Mme Stodgell habite une ferme de 160 acres, aux environs de Fisher Branch, à cent milles au nord de Winnipeg. Pendant l'hiver, elle demeure avec sa famille à Winnipeg.

ENQUETE SUR LES HABITUDES D'ACHAT DE 42,000 FAMILLES CANADIENNES

Est-il vrai comm cela semble être le cas à Noël, que la femme qui achète une cravate constitue la plus grande menace à l'autonomie de l'homme sur le plan vestimentaire? Les calculateurs électroniques qui opèrent au rythme de 12,000,000 à l'heure prouvent qu'en réalité les épouses imposent maris en ce qui concerne les davantage leurs goûts à leurs chemises, les chaussettes et les sous-vêtements et que leur intrusion au point de vue cravates est relativement peu importante.

Ces machines ont été mises en marche par l'Association des éditeurs de quotidiens canadiens pour l'édition 1963 de "Canadian Consumer Survey", qui étudie les habitudes d'achats de 42,000 familles vivant dans 77 villes desservies par des quotidiens. Les informations réunies dans 312 pages de statistiques qui viennent d'être publiées, indiquent les préférences, article par article et marque par marque, dans chaque ville et chaque région. Les incursions des femmes dans le service des vêtements pour hommes figurent parmi environ 400 habitudes d'achat étudiées.

Les achats pour les maris

Selon les femmes, qui ont fourni les renseignements pour cette partie du volume, 20 pour cent des épouses achètent les chemises des maris, 19 pour cent s'occupent de leur procurer des chaussettes, 18 pour cent se préoccupent de leurs sous-vêtements et 13 pour cent se chargent de leur fournir les cravates et les chandails. Trois pour cent d'entre elles déclarent qu'elles achètent même les chapeaux et les costumes de leurs conjoints.

Ces chiffres aussi curieux que cela puisse paraître correspondent à travers tout le pays. Par exemple, 20 pour cent des femmes achètent les chemises de leurs époux dans chaque région, bien qu'ici et là l'homme se soustrait quelque peu à l'influence de sa femme ou s'y soumets plus volontiers.

Dans cinq villes où les familles ont été étudiées en fonction de la langue qu'elles parlent, — Moncton, Québec, Sherbrooke, Montréal et Ottawa, — moins d'un demi pour cent des épouses francophones achètent les chaussettes de leurs maris. Par contre, les ménagères de langue anglaise de ces villes s'occupent de ces achats dans la proportion de 19 pour cent, ce qui correspond à peu près à la moyenne nationale.

Quand il s'agit d'acheter des chapeaux aux hommes, les femmes de langue française de ces cinq villes s'occupent de ce problème dans une proportion de 11 à 13 pour cent, alors que la moyenne nationale est de trois pour cent. Mais à New Westminster, en Colombie-Britannique, il y a si peu d'épouses qui achètent les chapeaux pour leurs maris qu'on n'a pas pu faire de calcul.

Vos habitudes dans la cuisine

D'autre part, cette enquête qui a trait à tout genre d'achat révèle que 98 pour cent des Canadiennes font cuire des produits alimentaires au four, que 55 pour cent des hommes et 47 pour cent des femmes fument la cigarette, que la plupart des produits pharmaceutiques sont achetés dans les épiceries et que ce sont les Torontois qui achètent le plus de cachets contre le mal de tête.

A Corner Brook, Terre-Neuve, 84 pour cent des hommes utilisent des lotions à barbe, ce qui représente le maximum de tout le pays. Le minimum, 18 pour cent, a été découvert à Kamloops, en Colombie-Britannique. Dans l'ensemble du pays, la moyenne est de 51 pour cent.

ASydney, ville du Cap Breton où il y a énormément d'Ecossais, 75 pour cent des ménagères achètent de la farine d'avoine crue, et on s'y procure des produits crus pour déjeuner dans une proportion de 98 pour cent. Dans l'ensemble du pays, 98 pour cent des femmes achètent des céréales déjà cuites.

Et les repas congelés

Les repas congelés et déjà cuits, du genre de ceux qu'on "déguste" devant la télévision, pénètrent dans 16 pour cent des foyers canadiens, mais les proportions sont variables selon les régions. A Trail, en Colombie-Britannique, 33 pour cent des familles en achètent, tandis que les francophones de Moncton ne s'en procurent que dans une proportion de un pour cent par ménage.

Huit pour cent des foyers utilisent les tartes congelées, mais, là aussi, les chiffres varient, depuis un pour cent à Kenora, en Ontario, jusqu'à 20 pour cent à New Westminster.

Sur la proportion moyenne des ménages qui utilisent leurs fours, 98 pour cent dans l'ensemble, 27 pour cent font des gteaux et 25 pour cent des tartes. Vingt-quatre pour cent cuisent des galetes et 15 pour cent des gteaux roulés. On fait le pain à la maison dans seulement neuf pour cent des foyers canadiens, et cette proportion tombe à deux pour cent à Hamilton.

La margarine est utilisée par 65 pour cent des ménagères et c'est à St-Jean, Terre-Neuve qu'on trouve le plus fort pourcentage, soit 99 pour cent.

Les réceptions légendaires d'Elsa Maxwell

Elsa Maxwell, décédée il y a quelques jours à New-York, à l'âge de 80 ans, fut peut-être l'hôtesse à offrir les réceptions les plus spectaculaires au monde. Née dans une salle d'opéra de l'Iowa, alors que sa mère s'y était rendue pour assister à une représentation, Mlle Maxwell n'avait pourtant rien qui puisse la conduire à jouer un tel rôle. Elle ne possédait ni la richesse, ni la beauté, ni aucun rang social, mais son nom a figuré à côté des grands de la terre.

"Bien faire et laisser braire", telle était sa devise. Alors que ses ennemis se montraient réticents quant à la première partie de cette formule, personne ne contestait la seconde. Il fut une époque où Elsa Maxwell ne nageait guère dans l'argent. Son seul revenu provenait d'un éditorial qu'elle écrivait pour un journal de New-York, et des droits d'auteur sur un livre. Ses amis lui donnaient alors le nécessaire pour convenir à son genre de vie, notamment une limousine avec chauffeur, une maison en ville et une résidence à la campagne, comme cadres à ses fameuses réceptions.

PLUSIEURS INVITES DE MARQUE

A son époque de gloire, elle connut les personnalités du 20e siècle, dont Hitler, Mussolini, Sir Winston Churchill et Charles de Gaulle, et des milliers d'autres dans les domaines de la royauté, de la politique, des arts, et de la haute société. Sa première réception pour des membres de la royauté eut lieu en 1921, alors que l'invitée d'honneur était la princesse Helena Victoria, l'une des filles de la reine Victoria. Cette femme qui se décrivait elle-même comme "obèse" et sans charme physique", ne s'était jamais mariée.

Elle ne possédait aucun diplôme scolaire, et son père, qui avait une aversion pour l'instruction traditionnelle, lui servit de tuteur. Au cours de sa vie, Mlle Maxwell a raconté bien des potins que personne n'était en mesure de contredire, notamment qu'elle avait présenté Rita Hayworth au regretté Aly Khan, rencontre qui avait donné lieu à un mariage spectaculaire. On a dit également qu'Ela avait redonné l'éclat social à Monte Carlo, après la première guerre mondiale.

Il y a quelques années, elle dit à un journaliste: "Si je devais mourir demain, je voudrais que mon épitaphe soit celle-ci: "Je meurs contente car je suis née dans une atmosphère de gaieté, et ma vie fut merveilleuse. Je veux que mes cendres soient dispersées au-dessus de l'Adriatique, que j'affectionne".

Votre grain de sel

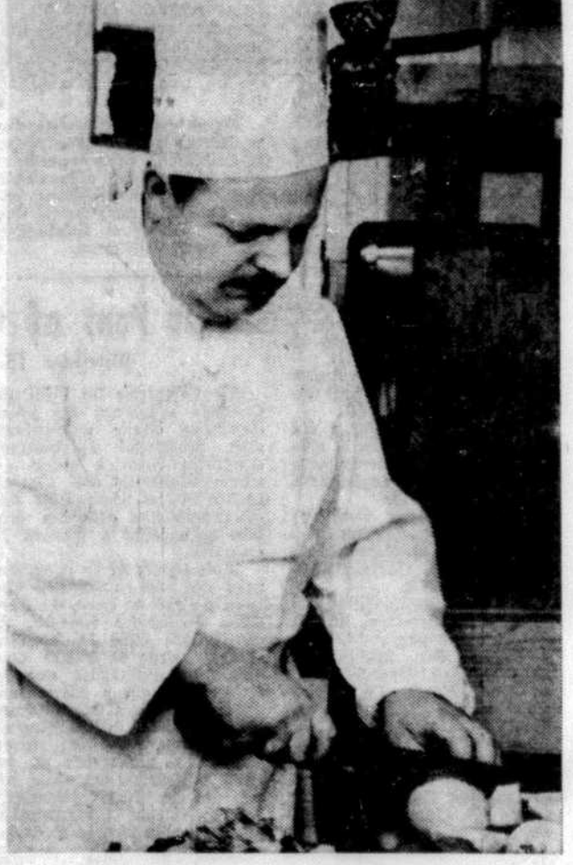

Notre CHEF invité: Rudi Schneider

L'un des plats préférés du chef des cuisines de l'hôpital Estérel, à Sainte-Marguerite est le Canard à l'orange, une spécialité de la maison qui a été présentée au sixième salon-dégustation des Laurentides, à Sainte-Adèle, il y a quelques semaines. En voilc la recette telle que nous l'a donnée Rudi Schneider et que vous pourrez utiliser, madame, pour recevoir un groupe d'invités.

CANARD A L'ORANGE (pour 12 personnes)

Faire rôtir les canards comme à l'ordinaire. Finir sur mirepoix — Déglacer au vin rouge. Fariner et faire la sauce brune — Assaisonnement fini comme une sauce au vin rouge.

1 boite de jus d'orange congelé, ¼ lb. de confitures aux fraises. Mélanger le tout avec la première sauce.

Réduction de sucre — Vinaigre de vin — Poivre en grain — faire réduction presque complète — Ajouter à la première sauce.

Assaisonner la sauce avec poivre — sel — accent — Moutarde anglaise — et parfumer au cointreau.

Défaire les canards, les napper. La sauce devra être très chaude. Décorer le plat avec des quartiers d'orange dont la peau aura été enlevée.

Pour un menu complet, nous vous suggérons de servir le canard à l'orange accompagné d'aubergines frites; une salade légère, quelques fromages et une crème renversée compléteront le dîner qui aura débuté par des hors-d'oeuvre variés ou un consommé en tasse.

Voici une recette de crème renversée que nous aimons particulièrement: 8 onces de sucre — 1 pinte de lait — 7 oeufs — un peu de vanille.

Faire un caramel foncé avec 4 onces de sucre et ½ verre d'eau. Faire bouillir le lait avec le reste du sucre et vanille. Verser le lait bouillant sur les oeufs bien doucement et mettre dans le moule au fond duquel est le caramel et cuire au bain-marie (votre moule dans un récipient où il y aura de l'eau) au four, à température modérée pour environ 30 minutes. Laisser refroidir puis mettre au réfrigérateur.

La reine des midinettes sera couronnée samedi

Vingt et une jeunes et jolies ouvrières de l'industrie du vêtement pour dames se disputeront, samedi, le titre de "Reine des Midinettes" dont le symbole est une couronne en forme de dé à coudre. Le couronnement aura lieu à l'occasion du traditionnel bal des Midinettes organisé chaque année par l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames. L'événement aura lieu dans le Grand Salon de l'hôtel Reine Elisabeth.

Des ateliers de couture de tous les coins de la province ont délégué une représentante à ce concours populaire qui élira celle qui deviendra la reine des 12,000 membres de l'UIOVD au Québec.

On remarque un bon nombre de concurrents d'origines ethniques différentes, facteur qui reflète le caractère cosmopolite de l'UIOVD. L'âge des candidates varie entre 18 et 25 ans.

Le jury comprend Mmes Denise Provost et Béatrice Picard, comédiennes bien connues; Nicole Mongeau, directrice des pages féminines du journal "La Presse"; MM. Guy Provost, comédien réputé, et Harry Sherman, manufacturier représentant les employeurs de l'industrie.

La nouvelle reine sera couronnée par Bernard Shane, vice-président international de l'UIOVD, et Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada.

Rien ne peut prévenir la perte des cheveux

LONDRES. — Un spécialiste de l'épiderme conseille à ceux qui ont tendance à perdre leurs cheveux de ne pas avoir recours aux massages de cuir chevelu, crème, lotions ou autres toniques du genre, parce que ces produits retardent la croissance normale des cheveux.

Dans un article publié dans la revue médicale "Family Doctor" qui paraît tous les mois, à Londres, le Dr Peter Borrie met les gens chauves ou qui sont sur le point de le devenir, en garde contre ce qu'il appelle les trichologistes ou étudiants en croissance de la chevelure.

"Evitez ces gens qui prétendent guérir ou prévenir la perte des cheveux," de conseiller le Dr Borrie. "Il n'y a actuellement, aucune façon de faire pousser les cheveux ou d'éviter la perte des cheveux" ajouta-t-il. "Ceux qui prétendent le contraire et qui se font passer pour des trichologistes ou les spécialistes en la matière, ne sont que des ignorants" de continuer le médecin.

D'autre part, dans plusieurs cas, la perte des cheveux n'est que temporaire et la croissance se développe à nouveau plus tard. "Dans un tel cas, de continuer le Dr Borrie, il est préférable d'intervenir le moins possible avec différents produits capillaires. Le meilleur moyen est encore de laisser la pousse des cheveux progresser d'elle-même graduellement".

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

VENDREDI 8 NOVEMBRE

CBFT — Canal 2

10.30 Musique
11.00 LONG METRAGE "Le Cerf-volant du bout du monde".
12.55 Téléjournal
1.00 LONG METRAGE "Idylle au moulin", avec Marisa Belli, Franco Andrée et Maria Zandi.
3.00 Votre cuisine, Madame
4.00 Bobino
4.30 La boîte à surprise
5.00 Ti-Jean Caribou
5.30 Les enquêtes Jobidon
6.00 Jeunesse oblige
6.30 Téléjournal
6.40 Edition métropolitaine
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Adèle
8.30 CINEMA INTERNATIONAL "Les Fous du roi", avec Broderick Crawford, Joanne Dru, et Mercedes Mc Cambridge.
10.00 Télépournal
10.15 La politique provinciale
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 CINEMA "Légion étrangère", avec Dick Powell, Martha Toren et Vincent Price.

CFTM-TV, Canal 10

10.30 Coquetel musical
11.30 Ouvert. - Manchetes - Horaire
11.45 Bien L'Bonjour
12.15 Chasse au crime
12.45 EN MATINEE "Comanche" avec Dan Andrews, Kent Smith et Linda Cristal.
2.30 Tout pour la femme
4.00 A.B.C.D.
4.30 Zoo du Capitaine Bonhomme
5.30 Remous
6.00 Télé-Métro
6.50 Sport-Images
7.00 Dernière heure
7.10 Sport-Images
7.15 Ciné-roman
7.30 EN PREMIERE "Taverne de la Nouvelle Orleans" avec Errol Flynn, Micheline Presle et Vincent Price.
9.30 La tete des autres
10.00 Alors... raconte
10.30 Un air d'accordéon
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 La ronde des sports
11.10 CINEMA "Edouard et Caroline" avec Anne Vernon et Daniel Ghilin.

CBMT — Canal 6

9.57 Today on CBMT
10.00 National Schools
10.30 Chez Hélène
10.45 Nursery Schol Time
11.00 Loretta Young Show
11.30 Girl Talk
11.54 News
12.00 Mobile
12.30 Movie Matinee "Father Is A Bachelor"
2.00 Password
2.30 Scarlett Hill
3.00 Take Thirty
3.30 Friendly Giant
3.45 Misteregers
4.00 Quick Draw McGraw
4.30 Sea Hunt
5.00 Razzle Dazzle
5.30 Lone Ranger
6.00 Montreal Magazine
6.30 Hollywood and the Stars
7.00 CBC TV News
7.23 Sports with Doug Smith
7.30 Projection
8.00 Country Hoedown
8.30 The Defenders
9.30 Telescope
10.00 The Nurses
11.00 CBC National News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.23 Friday Première "Five Fingers"

CFCF — Canal 12

9.30 The Sound of 12
9.55 Sign-on - Meditation
10.00 Coffee Break
10.30 The Liberal Arts
11.00 Romper Room
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Pulse
1.15 Channel 12 Theatre "Aloma of the South Seas"
3.00 Here's Looking At You
3.30 People In Conflite
4.00 Surprise Party
5.00 Yogi Bear
5.30 Walt Disney's Mickey Mouse Club
6.00 A Kin Te Win
6.30 6:30 Pulse
7.00 The Bill Dana Show
7.30 Petticoat Junction
8.00 Think Of A World
8.30 The Andy Griffith Show
9.00 The Jack Benny Program
9.30 Let's Sing Out
10.00 Breaking Point
11.00 National News
11.30 Pierre Berton Show
12.00 Pajama Playhouse
1.30 Newsroom 12 — Meditation

Pour votre digestion, buvez
Les LITHINES du Dr. GUSTIN
Une eau de régime alcaline. Economique. Pouvant être bue aux repas et en tout temps.
l'eau bienfaisante et agréable à boire

Souper Buffet
...le DIMANCHE SOIR
$4.25 par personne
TRIO MUSICAL
Pour réservations téléphoner au maitre d'hôtel VI. 2-4212
Préposé aux automobiles à l'entrée
Hôtel Ritz Carlton

Équilibre dans l'offre et la demande pour nos produits agricoles en 1963

potins financiers

Les effets de la hausse des exigences de couverture (marge) sur la Bourse de N.-Y. paraissaient amoindris hier et, en fin de séance, l'indice des industriels de DJ clôturait 1.63 point plus haut, à 745.66.

-O-

La Bourse de Londres était calme hier. L'allure paraissait quelque peu erratique, hier, sur la Bourse de Toronto, mais on notait de bonnes dispositions sur la Bourse de Montréal.

-O-

Le redressement des cours, hier, a le caractère technique, après les 2 séances réactionnaires de la veille à Wall Street. Ce qu'il importe maintenant, ce sont de bonnes nouvelles économiques pour stimuler le sentiment spéculatif et elles ne sauraient tarder bien longtemps, selon maints observateurs.

-O-

M. Paul Simard, qui appartient à la jeune génération active et qui possède une bonne expérience des affaires et de la finance, vient d'entrer au service de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc., qui compte déjà 7 préposés de langue française à son emploi.

-O-

Le dernier bulletin de La Maison Bienvenu Limitée renferme une série de valeurs rapportant entre 3.45% et 5.73%.

-O-

L'Institut des Comptables agréés de la P. de Q. a donné son dîner annuel hier soir au Reine Elizabeth. On trouvera dans les premières pages du journal l'intéressante causerie prononcée à ce banquet par M. Edmond Giscard d'Estaing.

-O-

Une de nos plus importantes institutions financières du genre, ayant son siège social ici, tiendra son assemblée du conseil le mois prochain dans la Vieille Capitale.

-O-

L'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières, mieux connue sous l'abréviation IDAC, vient de publier une brochure intitulée "Canada and Canadian Provinces, Funded Debts Outstanding, March 1963" avec addition jusqu'en juin de cette année. Des copies sont disponibles aux bureaux de Montréal et de Toronto de cette importante association.

-O-

La valeur nette de l'équité par action de Power Corporation of Canada Ltd au 31 octobre 1963 était de $15.-05. Il y avait, à cette date, 6,198,550 actions ordinaires en cours et l'actif net figurait à $131,600,000.

-O-

C'est la firme Wood,Gundy & Company Ltd qui est à la tête du syndicat qui offre actuellement $50,000,000 d'obligations de la province de l'Ontario à 5¼%. Ces valeurs seront datées du 1er décembre 1963 et elles écherront le 1er décembre 1983. Offertes à 98, elles rapporteront 5.415 pour cent.

-O-

147,000 actions de la classe A, d'une valeur au pair de $10.00 chacune, dont 70,725 sont émises et en circulation et 76,275, réservées pour fins d'émission, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne à son ouverture le 12 novembre 1963. Leur symbole sur le téléscripteur sera "C R S A".

-O-

Les entreprises suivantes se vendront, aujourd'hui, ex-dividende tant par action: Cons. Theatres, "A," .12; Ont. Steel Prods., .15; Roland Paper, "A," .07½, "B," .06¼.

-O-

La prédiction de profits cette année pour Pennsylvania Ry., au regard d'une perte l'an dernier, explique la hausse de ses actions, hier.

-O-

Bruck Mills a déclaré le dividende trimestriel de 30 cents, plus $1.20 par action de la classe "A," applicable à réduire les arriérés de dividendes.

-O-

Le sénateur Louis-P. Gélinas, président de Gooffrion, Robert & Gélinas Inc. membre des Bourses de Montréal et Canadienne et membre de l'IDAC, vient d'être élu administrateur de la Canada Cement Co. Nos félicitations.

-O-

Xeros Corp. propose le fractionnement de son capital à raison de 5 pour 1, approuvé-on.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Confederation Development Corporation acquiert un intérêt dans Union Acceptance

M. Frank Burroughes, président du conseil de Union Acceptance Corporation Limited, annonce qu'un intérêt substantiel a été acquis par Confederation Development Corporation Limited dans le capital social de la compagnie. Confederation Development Corporation Limited est affiliée à la Banque de Paris et des Pays-Bas, société très importante dans la finance internationale et l'une des institutions non gouvernementales les plus considérables en Europe. La nouvelle association, qui reflète la confiance des investisseurs européens dans l'économie canadiene, est un facteur qui contribuera au progrès constant de Union Acceptance Corporation Limited.

M. André Bachand vient d'être nommé administrateur de Salada Foods Ltd.

M. William Horsey, président du conseil d'administration de la Salada Foods Ltd a annoncé hier, à l'issue d'une réunion de ce dernier, que M. André Bachand en charge des relations extérieures de l'Université de Montréal et adjoint au recteur de cette dernière, a été élu administrateur de cette compagnie, qui se distingue dans le domaine des produits alimentaires. M. André Bachand est une personnalité en vedette dans notre monde culturel et des affaires — on chuchotte, même, son nom comme futur président d'un important organisme financier. C'est un diplômé en droit de l'Université de Montréal, en 1941, et il a aussi obtenu sa maîtrise en Commerce de l'Ecole des hautes études. En outre, il a suivi des cours d'administration des affaires à Harvard et l'Université de Columbia lui décernait son MBA, en 1944. Rien d'étonnant que ses conseils soient recherchés au point qu'il est aujourd'hui administrateur de la Banque Mercantile du Canada, de Renault Automobiles (Can.) Ltee, d'Editorial Associates, Ltd., etc. Nos félicitations à M. Bachand à l'occasion de sa dernière nomination au poste d'administrateur de Salada Foods Ltd dont le conseil a déclaré hier un dividende de 8cts l'action — c'est 2 cts de plus que le précédent-payable le 14 décembre aux actionnaires inscrits le 22 courant. A la suite de cette augmentation, le stock comporte donc un dividende annuel de 32 cts par action.

L'Union Canadienne, dont le total d'assurance-vie en vigueur excède les $56,000,000.00, a élu M. Paul Murdock comme président

A l'instar de maintes institutions financières anglo-saxonnes qui tiennent, depuis quelque temps, les assemblées des membres de leurs divers conseils d'administration dans différentes villes canadiennes afin que les résidants locaux se familiarisent avec leurs activités, l'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances, dont le siège social se trouve à Québec, réunissait hier midi, les membres de son conseil au Club St-Denis, à Montréal. A l'issue de cette 91ième réunion des administrateurs de l'Union Canadienne, compagnie d'assurances, il a été annoncé l'élection de M. Paul Murdock au poste de président de cette institution progressive. C'est une heureuse nomination, car, comme on sait, M. Paul est le fils du regretté et dynamique M. John Murdoch, à la tête de cette compagnie d'assurance, en plus d'avoir dirigé maintes autres entreprises industrielles et autres. M. Paul Murdoch est donc allé à bonne école et cet industriel de Chicoutimi se distingue, déjà, dans bien des domaines, car, il est président de John Murdock & Fils Ltée, de M & M Propane Gas Co. Ltd, de l'Hôtel Mont-Valin Ltée, du poste CJPM-TV. Il est, en outre, membre des conseils d'administration de l'Association des Manufacturiers de Bois de Sciage, de La Médicale, compagnie d'assurance sur la vie, de la Quebec Forest Industries Association Ltd., etc. Ayant fait de solides études à l'Université d'Ottawa, au Collège de Kingston et à l'Université McGill et possédant, déjà, une vaste expérience des affaires et de la finance, le nouveau président de l'Union Canadienne, compagnie d'Assurances est donc éminemment qualifié pour assurer la continuation des progrès de cette institution financière, commences sous M. John Murdock, depuis 1957. En 6 ans seulement, en effet, son actif passa de $631,000. à $5,200,000. et son volume de primes, de $437,000, à 18,000,000. Quant à son encours, en vigueur le 30 juin de cette année, il s'élevait à $56,000,000.00. Un tel chiffre après seulement 3 années d'opérations dans l'assurance-vie — cette entreprise fondée en 1943, s'occupa à ses débuts de l'assurance générale — démontre, certes, qu'il y a place pour les nôtres dans ces domaines et les dirigeants de l'Union Canadienne ont prouvé qu'ils entendaient ne pas se laisser devancer, et avoir leur part du gâteau... Ce leur est d'autant plus facile que son conseil d'administration comprend des financiers, des hommes d'affaires et des professionnels fort avertis et que ces derniers sont fort bien secondés par MM. Marcel Hainault gérant général et secrétaire, MM. Marius Fortier et Paul-E. Plante, tous deux gérants généraux adjoints, ainsi que par maints gérants et représentants des plus actifs. Nos félicitations au nouveau président de l'Union Canadienne et nos meilleurs voeux de succès.

Marcel CLEMENT

NOMINATIONS SOREL STEEL FOUNDRIES LIMITED

M. Emile Goulet

M. Jean-Maurice Breton

M. Stephan D. Rudy

Le président du conseil d'administration de la société Sorel Steel Foundries Ltd., M. A. Ludger Simard, est heureux d'annoncer les nominations suivantes. M. Emile Goulet vient d'être promu au poste de vice-président exécutif et trésorier de la société, M. Jean-Maurice Breton au poste de directeur général et M. Stephen D. Rudy au poste de directeur des ventes.
MM. Goulet et Breton auront leurs bureaux à Sorel tandis que M. Rudy aura le sien au 1405 rue Peel, à Montréal.

Corporation de gaz naturel du Québec

Affiche une situation en train de s'améliorer

Dans son message aux actionnaires accompagnant le rapport trimestriel, M. Maddock déclare ce qui suit:

La perte nette des douze mois terminés le 30 septembre 1963 s'établissait à $94,104 au regard d'une perte de $935,372 durant la période correspondante terminée en 1962. Au cours des douze derniers mois, les ventes totales de gaz se sont accrues de 15.5 p.c. et les revenus se sont élevés de 16.5 p.c.

Par suite des progrès accomplis dans les domaines du chauffage domiciliaire et du service continu, il a fallu, durant les mois d'été, vendre un volume accru de gaz à la grande industrie, à des conditions de concurrence très strictes. Toutefois, cette pratique réduit au niveau minimum le coût moyen du gaz. Pendant la saison de chauffage, elle permet la vente d'un volume plus grand de gaz en service continu, à des conditions plus avantageuses.

La perte nette du premier trimestre de l'exercice n cours s'st chiffrée par $1,196,811. Elle a été légèrement inférieure à la perte prévue pour cette période.

Le volume des ventes nouvelles progresse de façon satisfaisante, conformément aux prévisions. A la condition que la température soit normale, la Corporation devrait réaliser le bénéfice net prévu pour l'année en cours.

Rapports financiers

The North American Fund of Canada Ltd, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1063 : $101,395.

Pan American World Airways, pour le trimestre terminé le 30 septembre 1963 : $16-099,000 soit l'équivalent de $2.54 l'action sur un déplacement de 6,340,394 d'actions au cours, au regard de $10,027,-000, ou $1.50 sur un déplacement de 6,695,134 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Reichold Chemicals Inc., pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1963: $1,678,000, soit l'équivalent de 36 cents l'action au regard de $1,936,000, ou 42 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Saguenay Power Co. Ltd, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1963 : $977,257 au regard de $977448 pour la période correspondante de l'exerice précédent.

Sherritt Gordon Mines Ltd., pour le trimestre terminée le 30 septembre 1963 : $539,000, soit l'équivalent de 4.8 cents l'action ,au regard de $250,000, ou 2.2 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent; pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1963 : $2.091,000, soit l'équivalent de 18.5 cents l'action au regard de $1,859,000, ou 16.4 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Laurentide Financial Corp. Limited, pour le trimestre terminé le 30 septembre 1963 : $746,127, soit l'équivalent de 30 cents l'action sur un déplacement de 1,673,592 actions au regard de $666,023, ou 41 cents sur un déplacement de 1,228,-417 actions, pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Minnesota and Ontario Paper Co., pour le trimestre terminé le 30 septembre 1963 : $1,404,180, soit l'équivalent de 55 cents l'aciton, au regard de $1,180,933 ou 46 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent ; pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 1963 : $3,623,-447, soit l'équivalent de $1.41 l'action au regard de $3,156,-344, ou $1.23 pour la période corespondante de l'exercice précédent.

Dividendes

Consolidated West Petroleum Ltd., cinq cents, 11 novembre- inscription 31 octobre.

The Yukon Consolidated Gold Corporation Ltd., trois actions privilégiées d'une valeur de $1 chacune au pair contre 100 actions ordinaires, inscription 22 novembre.

Loblaw Incorporated, 10 cts en argent américain l'action ordinaire, 30 novembre, inscription 15 novembre.

Standard Brands Incorporated, 55 cts en argent américain, 16 décembre, inscription 15 novembre.

Great Lakes Power, 22 1-2 cts, 30 décembre, inscription 30 novembre.

Robinson Little & Co. Ltd., 25 cts l'action de classe A, 30 novembre, inscription 14 novembre.

Burrard Dry Dock Co. Ltd., 11 cents l'action de classe A, 14 décembre, inscription 22 novembre.

The Imperial Flo - Glaze Paints Ltd, 37½ cents l'action ordinaire plus un boni de 10 cents, 2 décembre, inscription 15 novembre.

Massey-Ferguson Ltd, 12½ cents l'action ordinaire, 14 décembre, inscription 15 novembre; $1.12½ l'action privilégiée 4½%, 30 novembre, inscription 1 5novembre; $1.37½ l'action privilégiée 5½ pour cent, 14 décembre, inscription 15 novembre.

Bourse de Montréal

La place locale affiche une bonne résistance

MONTREAL. — Les cours ont progressé hier en Place locale à la faveur d'une reprise de dernière heure.

Les banques ont été le seul groupe indexé à s'orienter à la baisse. Montréal, Nouvelle-Ecosse et Royale ont cédé 1-4 cependant que Provinciale a perdu 3-8.

Dans le secteur des métaux communs, Aluminium a gagné 1-4 et Algoma 1-8. Steel Co., Canada Iron et Dominion Foundries ont cédé 1-8.

Cependant, Noranda a gagné 5-8, Hudson Bay Mining 1-2, Hollinger 3-8 et Consolidated Mining 1-4.

Les denrées alimentaires et les boissons étaient mixtes. Loeb a gagné un point, Molson B 1-4, Ogilvie Flour et Canadian Breweries 1-8. Canada and Dominion Sugar a cédé 3-4, Shop and Save 1-4 et Walker-Gooderham 1-8.

Dans le secteur des industrielles, Imperial Oil a gagné 1-2, Canada Cement 1-4, Industrial Accetpance et Sicard 1-8.

Dans le compartiement des papeteries, Abitibi a gagné 7-8, MacMilan-Bloedel 1-2, Consolidated, Price Bros et International 1-8.

Dans le secteur des services publics, CPR et Interprovincial Pipe Lines ont gagné 1-2 cependant que Bell Telephone, Trans-Canada Pipe Lines et Nova Scotia Light ont haussé de 1-4. Calgary Power a gagné 1-8.

Dans le compartiement des valeurs minières, Peace River a gagné cinq cents cependant que Stairs a cédé cinq cents. Surluga et Kelly Desmond ont perdu quatre cents tandis que Silver Regnet et Dumagami ont perdu deux cents.

Bourse de New-York

Wall Street fait bonne figure, en dépit des réalisations

NEW YORK PA — Les cours ont récupéré une partie du terrain perdu au cours des deux séances précédentes hier en Place newyorkaise. Le volume des affaires a été le plus faible enregistré depuis près de trois semaines.

Les chemins de fer ont pris la vedette, Pennsylvania Railroad a gagné 1 1-8 à 2 1-8. Les automoteurs, les produits chimiques, les pétrolières, les fournitures de bureau, les tabacs et les appareils photographiques ont fait bonne contenance.

L'indice Dow Jones a gagné 1.63. Le virement a été de 4,330,000 actions au regard de 5,400,000 mercredi.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné .9 à 279.0.

American Photocopy a été de nouveau le stock le plus en demande, cédant un point à 12 3-4 sur un déplacement de 209,000 actions.

General Motors venait au deuxième rang, gagnant 1-2 à 84 3-4 sur un déplacement de 74,800 actions. Chrysler a gagné 1-8 à 17 5-8.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Hudson Bay Mining a gagné 3-4, Granby Mining 5-8, International Nickel 1-2, Distillers Seagrams et Dome Mines 1-4, Aluminium Limited et Pacifique Canadien 1-8.

Les cours étaient mixtes à la Bourse Américaine. Scurry Rainbow Oil a gagné 5-8 cependant que Canadian Javelin a cédé 3-8, Canadian Marconi 1-8, Preston et Fargo Oil 1-16.

Du Pont of Canada Limited

Distribue 15 bourses d'étude

La Compagnie Du Pont du Canada a annoncé ces jours derniers qu'elle poursuivait son programme de bourses d'études visant à aider au perfectionnement de l'enseignement des sciences et des mathématiques dans les écoles secondaires à travers le Canada.

Aux termes de ce programme, qui sera en vigueur une fois de plus au cours de l'année académique 1964-65, la compagnie offre 15 bourses d'une valeur de $1,800 chacune par l'entremise des 10 universités qui y participent et qui choisissent elles-mêmes les boursiers. Depuis que ce programme a été institué, en 1956, 139 professeurs et futurs professeurs ont ainsi bénéficié de bourses d'études.

On compte présentement 16 étudiants inscrits à diverses universités qui bénéficient de ces bourses pour l'année académique 1963-64. Voici la liste des universités qui participent à ce programme: Dalhousie, Nouveau-Brunswick, Laval, Montréal, McGill, Toronto, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique.

Les Bourses peuvent être accordées de trois façons: comme bourse de pédagogie de $1,500 pour les étudiants qui se destinent à l'enseignement des sciences ou des mathématiques; comme bourse de $1,500 pour des professeurs de sciences ou de mathématiques qui désirent suivre des cours de perfectionnement; sous la forme de cinq bourses de $300 chacune destinées à permettre à des professeurs d'écoles secondaires de suivre des cours supplémentaires de sciences ou de mathématiques durant l'été. Pour chaque bourse de $1,500 accordée, la compagnie verse $300 de frais d'administration à l'université. Si le bénéficiaire d'une bourse de $1,500 est marié, la compagnie augmente sa subvention de $600.

À noter...

United Canco Oil & Gas réunira ses actionnaires aujourd'hui à Calgary.

-O-

84,000 actions ordinaires, sans valeur au pair de Coronation Credit Corporation Ltd ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 7 novembre 1963. Cette inscription a eu lieu, sous réserve de l'exercice de "warrants", émis en rapport avec l'offre des débentures amortissables, 6%, de la série D, échéant le 31 octobre 1971.

-O-

Northgage Exploration Ltd vient de compléter les arrangements financiers pour la mise en production, au taux de 2,000 tonnes par jour, de la propriété de sa filiale Irish Base Metals, renfermant du plomb et du zinc. Cette dernière se trouve en Irlande.

-O-

Canadian Industrial Gas Ltd a vu ses recettes s'élever à $291,191 durant les 9 premiers mois de cette année, contre $129,389 durant la même période l'an dernier, soit donc l'équivalent de 18 cts l'action vs 11 cts.

-O-

Geoffrion, Robert & Gélinas Inc. offre présentement $300,-000 d'obligations, à 6%, de la Commission Scolaire Régionale des Mille-Isle, échéant en 1978. Ces titres font partie d'une récente émission de $1,800,000, dont $744,000, à 5¾%, et pour laquelle il y a un octroi provincial de $720,-000. Le territoire desservi par ladite Commission aura éventuellement jusqu'à 60,000 âmes.

-O-

Matachewan Canadian Gold Mines Ltd a avisé la Bourse Canadienne qu'elle a effectué les achats suivants en octobre: 2,000 actions de Iso Mines pour $2,710.00; 1,000 actions de Leitch Mines pour $2,095.-00; 1,500 actions de Merrill Island pour $4,122.00; et qu'elle a fait les ventes suivantes: 1,000 actions de Deer Horn pour $589.40; 2,-500 actions de Lorado Uranium pour $3,561.26; 5,000 actions de Obaska Lake pour $234.75; 2,000 actions de Tribag pour $3,195.00.

-O-

Canadian Dynon Mines Ltd a fait savoir à la Bourse Canadienne qu'au cours du mois d'octobre la compagnie a acheté 2,700 actions de Consolidated Discovery Yellowknife Mines pour $2,760.75.

-O-

Fab Metals Mines Limited a avisé la Bourse Canadienne qu'au cours du mois d'octobre la compagnie a acheté 3,500 actions de Maritimes Mijing Corporation au coût de $1,-750.00.

-O-

Canada Oil Lands Limited a notifié la Bourse Canadienne qu'elle a acheté, pour fins de rachat, $50,000 de débentures convertibles, 6%, série A, échéant le 1er août 1972. Il ne reste plus d'obligations de cette catégorie en cours.

Selon la Banque Canadienne Impériale de Commerce

Dans le domaine de l'agriculture, 1963 a été l'une de ces bonnes années où l'offre et la demande pour les principales productions fermières au Canada ont atteint leur point d'équilibre.

L'abondance des récoltes de blé fut compensée par l'importance des ventes d'importation. La demande pour le bétail et la volaille s'est accrue dans la même mesure que la production. La diminution de la production du beurre, ainsi que l'augmentation de la consommation se sont traduites par un ralentissement dans le stockage de ce produit.

En passant en revue l'exploitation fermière de 1963, la Banque Canadienne Impériale de Commerce nous dit dans sa Lettre Commerciale que cette année pourrait permettre aux fermiers canadiens de réaliser un nouveau record sur leurs revenus en argent. Ce serait la seconde année-record consécutive.

Au cours des six premiers mois, les fermiers ont obtenu de leurs exploitations un revenu de $1.45 milliard, soit presque six pour cent de plus que le record établi pour la même période en 1962. Toutes les provinces, à l'exception de l'Alberta ont partagé cette augmentation.

Les ventes de blé et de farine à l'Union soviétique s'élevant à environ $500 millions furent "sans doute ce qui a contribué le plus à l'aspect généralement favorable de l'agriculture pour cette année", nous dit la Lettre Commerciale.

Les chargements devront être terminés pour le 31 juillet 1964, à la fin de la récolte courante de l'année.

Les ventes de céréales ont aidé à réduire le déficit de la balance des paiements bien que, si l'on en juge par ce qui s'est déjà produit, les dépenses consacrées aux importations augmenteront elles aussi à la suite de l'amélioration générale de l'économie.

Ces ventes à l'étranger stimuleront les affaires des distributeurs de grains, des exportateurs, des chemins de fer et des transporteurs sur la voie maritime et sur l'océan.

A l'échelle nationale, la récolte de blé, estimée à 719 millions de boisseaux, a battu tous les records établis. Dans la province de Saskatchewan à elle seule, la production a été estimée à 491 millions de boisseaux, dépassant la moyenne des récoltes du Canada entier pour ces dix dernières années.

La récolte de fruits pour 1963, a été légèrement inférieure à celle de l'année passée. A l'exception des haricots, la superficie des récoltes de légumes consacrées aux industries de transformation a été inférieure à celle de 1962. Une évauation des récoltes de pommes de terre indique que celles-ci seraient inférieures de 6% à la production de l'année passée.

Les producteurs de tabac fumé ont délibérément réduit cette année la superficie de leurs cultures, bien que la récolte ne soit que très peu inférieure à celle de l'année passée. Les exportations au cours des huit premiers mois étaient inférieures de 23% par rapport aux exportations effectuées au cours de la même période l'année dernière.

"Le tabac canadien subit une compétition de plus en plus serrée sur de nombreux marchés, surtout de la part de la fédération de Rhodésie et du Nyassaland", nous rapporte la Lettre Commerciale.

La superficie et les récoltes du tabac burley ont accusé une baisse en 1963.

L'accroissement progressif dans la production du boeuf s'est poursuivi en 1963 bien que le nombre des vaches laitières ait marqué un certain déclin dans toutes les provinces, à l'exception du Québec.

Les prix du boeuf sur pied ont été inférieurs à ceux de l'année dernière mais la demande accrue s'est traduite généralement par des profits satisfaisahts pour les producteurs nous dit la Lettre Commerciale.

La production du porc n'a pas donné les résultats escomptés, mais une enquête entreprise au début de septembre indiquait que le nombre des cochons était supérieur de 4 pour cent au chiffres de 1962, ce qui annoncerait une nouvelle tendance satisfaisante.

Bien que les stocks accumulés de beurre continuent à grossir, le supplément ajouté en 1963 sera sans doute inférieur à celui de 1962, l'excès prévu cette année entre la production et la consommation se situerait entre 10 et 15 millions de livres. L'année dernière il atteignait 42 millions de livres. La production du fromage a été largement encouragé et au cours des 9 premiers mois de cette année, elle accusait une augmentation de 16 pour cent par rapport à la même période en 1962.

Les prévisions semblent indiquer que l'offre des oeufs sera accrue ce qui aura pour effet de contrecarrer le mouvement de cette année vers une élévation des prix. La production des poulets a été très abondante, et les prix fermes mais ceux-ci peuvent baisser vers la fin de cette année. Les prix des dindes "se chiffreront sans doute en dessous de ceux de l'année passée pour la dernière moitié de cette année", nous rapporte la Lettre Commerciale.

Bourse de Toronto

Le marché minier, plus achalandé et mieux soutenu

TORONTO PC — Si d'une part les industrielles ont progressé, les métaux communs, les aurifères et les pétroles de l'Ouest ont par contre décliné hier au milieu d'une forte activité en Place torontoise.

Abitibi a gagné un point à 50, mais toutes les autres valeurs ont fermé inchangées dans le secteur des papeteries. Maple Leaf Gardens a gagné deux points à 45.

Les banques ont décliné. Toronto-Dominion a perdu 3-8 cependant que Montréal, Nouvelle-Ecosse, Royale et Canadienne Impériale de Commerce ont cédé 1-4.

Dans le secteur des métaux communs, Geco Mines a perdu 1-4 cependant que Noranda a gagné 3-4. Bethlehem a cédé 25 cents à $7.10.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Croinor a pris la vedette, gagnant un cent à 25 sur un déplacement de 780,150 actions. Consolidated Mogull a cédé 25 cents à $2.05 sur un déplacement de 420,551 actions.

Hudson Bay Oil and Gas a cédé 3-8 et Great Plains 1-4, dans le secteur des pétroles de l'Ouest. Le virement a été de 4,104,000 actions au regard de 3,807,000 mercred.

ÉLU AU CONSEIL DE SALADA FOODS LTD

M. André Bachand, adjoint au recteur et directeur des Relations Extérieures de l'Université de Montréal a été élu au Conseil d'Administration de Salada Foods Ltd, a annoncé M. J. William Horsey, président du Conseil de cette compagnie canadienne de produits alimentaires, à la suite d'une réunion du Conseil. M. Bachand sert aussi comme administrateur de la Banque Mercantile du Canada, Renault Automobile Canada Limitée et Editorial Associates Limited.

Levy Industries fait des affaires

Levy Industries s'attend à ce que ses ventes et ses profits atteignent un sommet record durant la période de six mois s'étendant de la fin 1963 au début de 1964.

D'autre part, le dernier rapport de la société publié récemment, couvrant la période de six mois se terminant le 30 juin, indique que les ventes ont augmenté de 21 pour cent à $29,366,027, contre $24,364,327, et que les profits nets ont enregistré un gain de 19 pour cent à $946,-033 comparativement à $794,-001 durant la période correspondante de 1962.

THE BRITISH AMERICAN OIL COMPANY LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS, est par les présentes donné, qu'un dividende de vingt-cinq vents (25 c.) par action pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre, 1963, (étant au taux de un dollar par action, par année), a été déclaré sur les actions ordinaires, sans valeur au pair de la compagnie, autre que les actions ordinaires restreintes. Le dividende ci-dessus est payable en fonds canadiens, le 2 janvier, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 6e jour de décembre, 1963.

G. W. K. MACDONALD
Secrétaire

Daté à Toronto, 6 novembre, 1963.

AVIS DE DIVIDENDES

PRODUITS ALIMENTAIRES CATELLI LTÉE

AVIS est par les présentes donné que les dividendes qui suivent seront payés le 30 novembre 1963 aux actionnaires enregistrés le 15 novembre 1963.

a) Douze cents (.12c), dividende trimestriel régulier, plus un dividende additionnel de vingt-cinq cents (.25c) pour chacune des actions de la Classe "A".
b) Vingt-cinq cents (.25c), dividende trimestriel régulier, plus un dividende additionnel de vingt-cinq cents (.25c) pour chacune des actions de la Classe "B".

J. P. TALBOT,
sec.-trés.

BAILEY SELBURN OIL & GAS LTD.

Bayuel

AVIS DE DIVIDENDE SUR ACTIONS PRIVILEGIEES, DEUXIEME SERIE

Un dividende de trente-cinq cents et trois quarts (35¾c) par action sur les actions (deuxième série) à 5¾% privilégiées cumulatives remboursables et convertibles de la compagnie a été déclaré et sera payable le 2 décembre, 1963, aux actionnaires inscrits dans les livres le 15 novembre, 1963.

Par ordre du Conseil d'administration,

John Anderson,
secrétaire.

Calgary, Alberta.

BAILEY SELBURN OIL & GAS LTD.

Bayuel

AVIS DE DIVIDENDE SUR ACTIONS PRIVILEGIEES, PREMIERE SERIE

Un dividende de trente et un cents et quart (31¼c) par action sur les actions (première série) à 5% privilégiées cumulatives remboursables et convertibles de la compagnie a été déclaré et sera payable le 2 décembre, 1963, aux actionnaires inscrits dans les livres le 15 novembre, 1963.

Par ordre du Conseil d'administration,

John Anderson,
secrétaire.

Calgary, Alberta.

mg PRETS HYPOTHECAIRES
1ère et 2ième hypothèque (jusqu'à 15 ans)
Achat balances prix de vente
Améliorations domiciliaires
CREDIT M.-G. INC.
Siège social : 31 SAINT-JACQUES OUEST
Montréal Québec
Victor 2-1788 Tél.: 527-4664

Greenshields Incorporated

MONTRÉAL
TORONTO
NEW-YORK
LONDRES
OTTAWA
QUÉBEC
WINNIPEG
VANCOUVER
SHERBROOKE
LONDON, ONT.

Courtiers en placements
507 PLACE D'ARMES
Filiale:
Greenshields Ltd.
Agents de Change

Production accrue pour nos papeteries

Selon le rapport de la Canadian Pulp & Paper Ass.

Grâce à la dévaluation du dollar canadien, laquelle a grandement aidé l'industrie à concurrencer le marché des exportations, les différentes sections de l'industrie canadienne de la pulpe et du papier, à l'exception du papier journal, ont atteint de nouveaux sommets pour les neuf premiers mois de l'année courante.

En dépit d'une baisse de 124,332 tonnes ou 2.9 pour cent du débit de la pâte mécanique, la production dans l'ensemble du Canada a atteint 8,979,413 tonnes, soit une augmentation de 143,405 tonnes sur l'année dernière ou 1.6 pour cent. La pâte chimique a totalisé 4,725,621 tonnes soit une hausse de 6 pour cent ou 267,290 tonnes de plus que l'an dernier.

L'industrie de la planche murale a produit 37,433 tonnes de plus que l'an dernier ou 4.5 pour cent et s'est élevée à 874,785 tonnes. Le carton gaufré a augmenté son volume de 25,605 tonnes ou 5.2 pour cent et sa production est passée à 514,604 tonnes, tandis que les boîtes de carton ont enregistré une hausse de 11,828 tonnes, ou 3.4 pour cent pour passer à 360,181 tonnes.

L'industrie des papiers fins a atteint une production record de 254,418 tonnes, soit une augmentation de 8,933 tonnes ou 3.6 pour cent sur la production de l'an dernier.

La production du papier d'emballage a aussi atteint un nouveau sommet pour les neuf premiers mois de 1963 avec 246,634 tonnes, soit 3,228 tonnes ou 1.3 pour cent de plus sur le total de l'année dernière, et ceci en dépit d'une baisse de 2,349 tonnes ou 2.8 pour cent durant le dernier trimestre.

Le mois de septembre a été particulièrement propice aux papiers fins qui accusent une production de 28,058 tonnes, soit 1,536 tonnes ou 5.8 pour cent de plus que l'an dernier à pareille date. La production de la planche murale a augmenté de 811 tonnes ou 0.9 pour cent pour passer à 90,021 tonnes.

Dans la section des pâtes, il y eut une augmentation de 26,409 tonnes ou 2.7 pour cent de toute la production de la pulpe. La pulpe chimique s'est accrue de 27,027 tonnes ou 5.6 pour cent pour passer à 506,909 tonnes, tandis que la production de la pâte mécanique demeurait pratiquement inchangée avec 479,786 tonnes comparativement à 480,307 tonnes en septembre l'an dernier.

Marché des bestiaux

MONTREAL. — Les prix étaient fermes cette semaine aux marchés à bestiaux de la métropole. La demande fut lente et l'allure du marché fut passable.

Les éleveurs ont conduit aux marchés durant la semaine 2,5663 bovins, 1,625 veaux, 674 porcs et 292 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de $23 à $23.25, les bons de $22.25 à $22.85, les moyens de $20 à $22 et les communs, de $14 à $20.

Les bonnes génisses valaient $22, les moyennes de $14 à $18 et les comunes de $11 à $17.50

Les vaches de bonne qualité ont rapporté de $16 à $16.50, les moyennes de $15 à $16, les communes de $12.50 à $15 et les sujets destinés à la mise en conserve de $5 à $13.550.

Les bons taureaux se sont vendus de $18.75 à $22 et les communs ainsi que les moyens de $12.50 à $18.

Les bons veaux votaient de $28 à $32 et même $33. Les moyens valaient de $22 à $28, les communs de $10 à $22 et les veaux d'hebe de $12 à $15.-50.

Les porcs de catégorie "A" se sont vendus de 50 à 75 cents de plus que la semaine dernière, soit de $24.50 à $25.25. Les truies étaient fermes à $16 et $16.25, avec un gain de 25 cents.

Les bons agneaux valaient de $18.50 à $21 et les communs de $15 à $16. Les moutons ont rapporté de $6 à $7.

Bons du Trésor à 3.63 p.c.

OTTAWA — Bons du trésor à 91 jours vendus cette semaine: $100,000,000 pour un prix et une rendement moyen de $99,102 et 3.63 pour cent (la semaine dernière $99.114 et 3.59 pour cent).

Bons du trésor à 182 jours: $30,000,000 pour un prix et un rendement moyen de $98.-146 et 3.79 pour cent (la semaine dernière $98.157 et 3.77 pour cent).

Cours du dollar

NEW-YORK — Le dollar canadien était inchangé hier à 92 13-16 au regard de 92 25-32 jeudi dernier.

La livre sterling était inchangée à $2.79 25-32.

MONTREAL — Le dollar américain était inchangé hier à $1.07¾.

La livre sterling a gagné 1/16 à $3.01¾.

Fruits et légumes

MONTREAL. — Voici telle que publiée par le service de l'horticulture du ministère provincial de l'agriculture, la litse des prix payés hier aux cultivateurs et aux grossistes en fruits et légumes au marché central de Montréal:

Pommes: Wolfe River $1.50, McIntosh $1.75 à $2, McIntosh tombée $1 à $1.25, Cortland $1.75, fameuses, $1.50, réfrigérées $2.25 à $2.50 le minot.

Betteraves: $1.25 à $1.75 les 50 livres, .40 à .50 la douzaine de paquets.

Brocoli: $2 la douzaine.

Carotes: .35 à .40 la douzaine de paquets, $1 les 50 livres et $1.90 à $2 le cello.

Céleri: $1.75 à $2 le cageot.

Choux: .90 à $1 les 50 livres.

Choux rouges: $1.50 le cageot.

Choux de Savoie: $1.50 le cageot.

Choux de Bruxelles: $3 les 16 pintes.

Choux chinois: $1 à $1.25 le cageot.

Choux-fleurs: $1.25 à $1.50 la douzaine.

Courges: marrow $1, pepper $1.50 le minot, hubbard $2.50 la douzaine.

Laitue: Iceberg, $1 à $1.25, chicorée, escarole $1 à $1.25 le cageot.

Navets: no 1 $1.25 à $1.50, no 2 $1 les 50 livres.

Oignons: jaunes no 1 $1.50 à $1.75, no 2 $1.25 les 50 livres, rouge $1.75 les 50 livres.

Panais: $2.50 à $3.50 le minot, $2.50 à $3 les 12 cellos de 50 livres.

Pommes de terre: .80 à .90 les 50 livres, $1.10 à $1.20 les 75 livres.

Persil: .40 à .50 la douzaine de paquets.

Poireaux: .40 à .50 la douzaine.

Marché des oeufs et des volailles

Prix cotés mardi, le 5 novembre 1963

Prix des oeufs

	A Ex-Gr	A Gr	A Moy	A Petits	A Pee-Wee	B	C
AUX PRODUCTEURS							
St-Félix de Valois	—	46	39	26	9	30	32
Trois-Rivières	51	48	34	26	—	35	36
Victoriaville	53	51	37	31	18	37	38
Aux détaillants	60	56	44	35	—	—	—
Montréal	62	58	45	38	—	—	—
AUX CONSOMMATEURS							
	71	67	53	44	—	—	—
Montréal	75	71	55	49	—	—	—
Priv des oeufs	53	49	37	28	—	39	30
sur place	54	50	38	30	—	40	31

		A	B
AUX PRODUCTEURS			
VIVANTES NO 1 AU PRODUCTEUR			
Poulets à griller et à frire	moins de 5 lb	20	
Poulets	5 lb et moins de 6	21-22	
	6 lb et moins de 7	23-24	
	7 lb et plus	25½	
Poules	moins de 5 lb	11-12	
	5 lb et moins de 6	14-16	
	6 lb et plus	20-21	
Jeunes dindons	moins de 12 lb	25½-26	
	12 lb et moins de 20	27-28	
	20 lb et plus	24	
Adultes dindons	moins de 20 lb		
	20 lb et plus		
Canards		30	
Oies			
ABATTUES AU PRODUCTEUR		A	B
Poulets à griller et à frire	moins de 4½ lb	34-35	
Poulets	4½ lb et moins de 5½	40-41	
	5½ lb et moins de 6½	44-45	
	6½ lb et plus	45-46	
Poules	moins de 4½ lb	34-36	
	4½ lb et moins de 5½	38-40	
	5½ lb et plus	39-41	
Jeunes dindons	moins de 11 lb	42	
	11 lb et moins de 18	43-44	
	18 lb et plus	39	
Adultes dindons	moins de 18 lb		
	18 lb et plus		
Canards		50-51	
Oies			
EVISCEREES, EN VRAC			
Gros au détail			
Poulets à griller et à frire (sous glace)	moins de 4 lb	34-35	
Poulets	4 lb et moins de 5	40-41	
	5 lb et moins de 6	44-45	
	6 lb et plus	45-46	
Poules	moins de 4 lb	34-36	
	4 lb et moins de 5	38-40	
	5 lb et plus	39-41	
Jeunes dindons	moins de 10 lb	42	
	10 lb et moins de 16	42	
	16 lb et plus	39	
Adultes dindons	moins de 16 lb		
	16 lb et plus		
Canards		50-51	
Oies			

Commentaires sur le marché

OEUFS: — La demande pour les oeufs a été assez bonne au cours de la semaine dernière. Cependant, les arrivages ont augmenté et les grossistes ont acheté au jour le jour. Les prix se sont affaissés au cours de la présente semaine.

VOLAILLES: — Les arrivages de poulets de gril ont été suffisants à une demande stable. La vente du poulet lourd a été passable, mais le marché de la poule demeure tranquille. Le marché du dindon congelé était ferme au cours de la semaine et les femelles se sont vendues à un prix élevé, tandis que les mâles et les dindons de gril sont demeurés à des prix inchangés.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abacon	300	75	70	75	+10
Abitibi	1087	$50	49⅝	50	+1
Abit pr	230	$25	25	25	
Acklnd	210	450	450	450	—10
Agnew-S	z1	$9	9	9	
Alta Dist	100	275	275	275	—5
Alta Dis vt	300	250	250	250	+5
Alta Gas	1860	$27¼	27	27	—⅛
Alta Gas pr	185	$110	109½	110	+¼
Alta Gas w	1564	750	740	740	—30
Alta Nat	1025	$19	18¾	18¾	—¼
Alg Cen	240	$24¼	24¼	24¼	
Algoma	932	$59	58¾	58¾	
Algonquin	100	$11¾	11¾	11¾	
Alumini	5983	$27⅛	26⅞	27⅛	+⅛
Alum 4¼ pr	1565	$41¼	40½	40⅝	—⅜
Alum 1pr 4	z25	$22⅜	22⅜	22⅜	
Alum 2pr 4½	170	$47¾	47¾	47¾	—¼
Anthes A	z25	$20	20	20	
Argus	z95	$12	12	12	
Arg B pr	160	$52	52	52	—⅛
Arg C P pr	3620	$9½	9¼	9¼	—½
Arg 260 pr	70	$52½	52½	52½	
Ash Temple	z20	$16¾	16¾	16¾	
Ashdown B	610	$9½	9½	9½	—⅛
Atl Sugar	635	$17¾	17½	17¾	
Atl Sug A	320	$24¼	24	24¼	+¼
Atl Sug pr	10	$101	101	101	
Auto El	z100	435	435	435	
Bank Mont	682	$64½	64	64	—¼
Bank NS	209	$72	71⅝	71¾	—¼
Bartaco	100	235	235	235	+5
Bath P	120	$17½	17½	17½	
Beav Lum	z20	$45	45	45	
Bell Phone	4118	$54¼	53¾	54	+⅛
Bow Valley	100	490	490	490	—10
Bowater pr	200	$52¾	52⅝	52⅝	+⅛
Bow 5½pr	140	$53½	53½	53½	
Bow-M pr	z10	$52	52	52	
Brazil	1648	255	250	255	+5
BA Oil	2560	$27¾	27½	27½	
BC Forest	1125	$23	22⅞	22⅞	—⅛
BC Pack A	100	$16	16	16	—1¼
BC Pow	469	$24¾	24¾	24¾	—⅛
BC Sugar pr	z10	$19¾	19¾	19¾	
BC Phone	z10	$56½	56½	56½	
BCPh 5¼pr	z5	$102	102	102	
BCPh 4¾56	z10	$97	97	97	
Bruck A	690	$25	24½	25	+1
Bruck B	100	$8⅛	8⅛	8⅛	—¼
Build Prod	50	$25¼	25¼	25¼	
Burns	2452	$9½	9½	9½	+¼
Burrard A	100	$8	8	8	
Cabol	290	40	40	40	
Cal Pow	2110	$21	20¾	20⅞	+⅛
Can Cem	164	$37¾	37½	37¾	+½
Can Cem pr	104	$27¾	27¾	27¾	+⅛
CCC Stone	z25	$19	19	19	
CD Sug	225	$25	25	25	
Cl Fndry	225	$22⅞	22⅞	22⅞	
Can Malt	363	$20½	20½	20½	
C Pack A	z10	$62	62	62	
Can Perm	225	$77⅞	77⅞	77⅞	—⅛
CSL	50	$56½	56½	56½	—1¼
CAE	750	$11¼	11¼	11¼	+⅛
C Brew	2530	$10¼	10⅛	10¼	+⅛
CBrew A pr	80	$50⅝	50⅝	50⅝	+⅛
CBrew Bpr	800	$53	53	53	+¼
CBal S w	100	130	130	130	+10
CBal B w	250	130	130	130	
Cdn Can A	z10	$13	13	13	
C Chem w	5950	610	590	600	+10
C Collieries	300	$9½	9¼	9½	
C Curt W	500	57	57	57	—2
C Drege	415	415	400	415	+5
Cdn G Inv	375	$44	43½	43½	—⅜
CG Sec A	z125	$13¼	13¼	13¼	
C Hydro	1560	$17	16¾	17	
C Imp Bk C	861	$62⅞	62½	62½	—¼
Cind Gas	z5	$9¼	9¼	9¼	
C Ind Gaspr	300	$13	12⅞	12⅞	—⅛
CIL	795	$18¼	18	18	
CPR	8879	$36¼	35⅞	36⅛	+⅜
Cdn Tire	z15	$38	38	38	
C Tire A	175	$29½	29	29	—½
C Util	175	$33	33	33	
CWN Gas	170	$17	17	17	—¾
CWN G 5½	z3	$20	20	20	
Cap Bldg	200	225	225	225	—5
Chemcell	3517	$13¼	13⅛	13¼	
Chrysler	35	$97	97	97	+1
CKP Dev	z15	$12⅞	12⅞	12⅞	
Clairton w	100	320	320	320	—5
Coch-D A	z50	$15	15	15	
Ccell 175 pr	50	$37¾	37¾	37¾	+⅜
Col Cell	1635	$8¾	8½	8¾	+⅛
Con Bldg	7325	$10	9½	10	+⅜
Con Bldg pr	550	$8⅝	8⅝	8⅝	
Con Bldg w	6906	650	625	650	+30
Con M S	3827	$29½	29⅜	29⅜	+¼
Con Paper	1249	$39¼	39	39¼	
Con Gas	6006	$11⅞	11⅝	11⅝	
Con Gas B	20	$105	105	105	—2¼
Coronation	1085	$6⅝	6½	6½	
Coron 2pr	100	$8¼	8¼	8¼	+¼
Coron w	261	155	145	155	+25
Crestbrk pr	z10	$49	49	49	
Crown Tr	50	$73	73	73	
Crush nt	2575	$14⅞	14½	14⅞	+¼
Dist Seag	345	$53	53	53	+⅛
D Bridge	1100	$16¾	16½	16½	—¼
D Can Gen	130	$119¼	118	119¼	+1½
Dom Elect	375	$12½	12½	12½	+⅛
Dofasco	225	$67	66¾	67	—¼
Dosco	570	$15⅜	15¼	15⅜	+⅛
Dom Stores	1355	$16	15¾	16	
Dom Tar	3776	$17	16¾	16⅞	—⅛
Dom Text	600	$21⅛	21	21	
Du Pont	110	$40	40	40	+½
Econ Inv	1185	$9½	9½	9½	+¼
Exquisite	350	$7⅛	7⅛	7⅛	
Exquite A w	200	130	130	130	+5
Falcon	1127	$54¾	54½	54¾	+¼
Fam Play	350	$19⅜	19¼	19¼	+⅛
Fanny F	z5	$30½	30½	30½	
Fleetwood	z25	$21¼	21¼	21¼	
Ford US	50	$55½	55½	55½	—½
Ford Cda	45	$175	175	175	+½
Fraser	40	$28½	28½	28½	—¾
Fruehauf	650	$6¾	6¾	6¾	—¼
G Dynam	25	$27½	27½	27½	—½
GMC	571	$91¾	90⅞	91¼	+¼
GP Drill A	250	95	95	95	
GP Mfg A	200	$28¼	28¼	28¼	—¼
GS Wares	300	$13¼	13	13¼	+¼
Globe A	250	$10½	10½	10½	
G Mack A	550	$7	7	7	+⅛
G Mack B	100	$9¾	9¾	9¾	
GL Paper	640	$22	22	22	
G L Power	125	$23⅝	23⅝	23⅝	+⅛
G L Pow w	100	$12	12	12	—⅛
GN Cap	1120	$10½	10¼	10⅜	+¼
GN Cap pr	z10	$46½	46½	46½	
GN Cap w	1415	125	90	90	+15
GN Cap Bw	z50	150	150	150	
GN Gas Cw	700	260	250	260	+10
Great West	100	50	50	50	—1
Gr Wpg G	213	$16¾	16¾	16¾	—⅛
Gr Wpg vt	100	$16½	16½	16½	—¼
Greyhnd	982	$12	11½	11½	—½
Hardee	430	215	210	215	
Hard Carp	250	$30½	30⅜	30⅜	—⅛
Hawker-S	450	$6	6	6	
Hayes Stl	990	$19¾	19½	19¾	+¼
H Dauch	25	$57½	57½	57½	
Home A	1505	$13⅞	13¾	13⅞	+⅛
Home B	800	$15	14¾	14¾	—⅛
Horne Pf	35965	250	245	255	+10
HBC	140	$14¾	14¾	14¾	—¼
Hur Erie	285	$68	68	68	
Husky	2050	$6¼	6⅛	6⅛	
Husky W	300	18	16	18	
Imp Oil	2738	$42⅞	42¾	42⅞	+⅜
Imp Tob	1010	$14⅛	14	14	—⅛
Imp Tob pr	z25	$6½	6½	6½	
Ind Accep	1110	$23⅞	23¾	23⅞	+¼
Ac 225 pr	z20	$48½	48½	48½	

(Suite à la page 17)

Le Conseil d'Administration de L'Union Canadienne, Compagnie d'Assurances annonce la nomination de

M. PAUL MURDOCK, industriel de Chicoutimi, au poste de président de la compagnie. Monsieur Murdock succède à son père, feu John Murdock.

M. Paul Murdock est aussi président de
John Murdock & Fils Ltée
M. & M. Propane Gaz Co. Ltd.
Hôtel Mont-Valin Ltée.
C.J.P.M.-TV.
et administrateur de
L'Association des Manufacturiers de Bois de Sciage.
La Médicale Compagnie d'Assurance sur la Vie.
Québec Forest Industries Association Ltd.
Les As de Québec.

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Abitibi	805	$49⅞	49¼	49⅞	+⅞
Algoma	325	$59	59	59	+⅛
Alumini	3080	$27	26⅞	27⅛	+¼
Alm 4¼ pr	535	$41	40¾	40¾	—⅜
Alcan 2 pr	200	$47¾	47¾	47¾	—¼
Ang Tpr 290	120	$53½	53½	53½	+1
Ang T 4½pr	10	$45¾	45¾	45¾	+¼
Arg C pr	950	$9⅝	9½	9½	—⅛
Asbestos	150	$23¾	23¾	23¾	—¼
Bank Mont	800	$64½	64	64	—¼
Bank NS	35	$72	71¾	71¾	—¼
Banq PC	119	$53½	53½	53½	—⅜
BELL Phone	2205	$54	53⅝	54	+¼
B A Oil	470	$27⅝	27⅝	27⅝	
B C Forest	600	$23	22⅞	23	—⅛
BC Pow	225	$24¾	24¾	24¾	
BC Phone	410	$56⅛	56½	56½	
Bruck A	425	$25	25	25	
Bruck B	25	$8⅝	8⅝	8⅝	—⅛
Cal Pow	650	$20⅞	20⅞	20⅞	+⅛
Can Cem	556	$37½	37⅜	37½	+¼
Can Cem pr	26	$27½	27½	27½	
C Dom Sug	100	$24¾	24¾	24¾	—¾
Cl Fndry	500	$22¾	22¾	22¾	—⅛
C Safe 440p	68	$97¾	97¾	97¾	—¾
CSL	25	$57	57	57	
CAE	525	$11¼	11⅛	11¼	
Cdn Brew	2785	$10¼	10⅛	10¼	+⅛
C Chem w	1125	600	590	600	+10
C Im Bk C	445	$62⅞	62⅞	62⅞	
CIL	590	$18¼	18	18	
Cl Pow pr	95	$47½	47¼	47½	+¼
CPR	7820	$36¼	35½	36⅛	+½
C Pet pr	350	$13	13	13	+⅛
Cent Del	125	755	755	755	+5
Chemcll	2270	$13¼	13⅛	13¼	
Coghlin	450	$5½	5½	5½	
Con MS	2005	$29⅜	29⅜	29⅜	+⅛
Con Text	210	$7⅞	7⅞	7⅞	+⅜
Coronatio	100	$6½	6½	6½	
Credit F	25	$78¼	78¼	78¼	
Cr Zell A	170	$28	27½	28	+¾
Dome Pete	300	$14¾	14¾	14¾	+⅜
D Bridge	980	$16⅝	16½	16½	—¼
D Coal pr	1225	$17	17	17	
Dofasco	25	$67	67	67	—⅛
D Glass	125	$17¾	17¾	17¾	—⅛
D Stores	2500	$16	15¾	16	
Dom Tar	786	$16⅞	16¾	16¾	—¼
Dom Text	325	$21	21	21	
Du Pont	215	$40	39¾	39¾	—¼
Dupuis A	250	$11	11	11	
Falcon	570	$54½	54⅜	54½	
Fraser	76	$28½	28½	28½	
Gr Br Can p	30	$48	48	48	—⅜
GL Paper	750	$22⅛	22	22⅛	
Hawker-S	890	$6	6	6	—⅛
Hollinger	1176	$27⅛	26⅞	27⅛	+⅜
Home A	770	$13¾	13¾	13¾	
Home B	125	$14¾	14¾	14¾	—⅜
Horne Pf	11900	250	250	250	
Hud Bay	320	$58½	58	58½	+½
H Bay Co	300	$14¾	14¾	14¾	—¼
Husky Oil	400	$6¼	6¼	6¼	+¼
Imp Oil	1965	$43	42½	43	+½
Imp Tob	725	$14	14	14	—⅛
Ind Accep	995	$23⅞	23¾	23¾	+⅛
Inld C N Gas	100	$6½	6½	6½	—⅛
nt Nickel	1340	$67¾	67⅜	67¾	
Int Pap	127	$36⅜	36⅜	36⅜	+⅛
Int Util	560	$23⅜	23⅜	23⅜	
Inter PL	125	$84	84	84	+½
Labatt	525	$17	17	17	
Loblaw A	300	$7¼	7¼	7¼	
Loblaw B	1100	$7½	7½	7½	
Loeb M	550	$20⅜	19⅞	20⅜	+1
MB PR	1305	$25½	25¼	25½	+½
Marit Tel	1326	$21⅞	21¾	21¾	—¼
Mass Fer	796	$16¼	16	16	—¼
Molson A	285	$28¼	28¼	28¼	
Molson B	225	$29½	29½	29½	+¼
Moore Cp	675	$50½	50½	50½	—½
Morse R B	200	$6½	6½	6½	—⅛
Noranda	2345	$37⅜	37	37⅜	+⅜
Nor O N Gas	100	$18½	18½	18½	+¼
NS LP	501	$25	24¾	24¾	—¼
Ogilvie	1005	$14⅛	14	14⅛	+⅛
Pac Pete	150	$11¾	11¾	11¾	
Placer	1000	$28⅛	28⅛	28⅛	+⅛
Pow Corp	3645	$10½	10⅜	10½	
Price Br	82	$36¼	36¼	36¼	+⅛
QN Gas	300	$7⅜	7½	7⅜	—⅛
QN Gas pr	50	$103⅛	103⅛	103⅛	—⅞
Reitman	200	$12¼	12¼	12¼	
Rio Algom	325	$14½	14½	14½	—⅛
Rockwell	520	$45¼	45¼	45¼	—⅛
Rothmans	800	$9¼	9	9	—⅛
Royal Bnks	657	$73⅜	73⅜	73⅜	—⅛
StL Cem A	100	$17¼	17¼	17¼	—¼
Salada F	350	$11¼	11¼	11¼	
Shell Can	410	$16⅞	16⅜	16⅜	
Shop ave	7045	$11¼	11	11	—⅛
Sicard	400	$9¼	9¼	9¼	+⅛
Simpsons	675	$37	37	37	—½
Southam	225	$29⅜	29⅜	29⅜	
Steel Can	3683	$23	22⅞	22⅞	—⅛
Steinbg A	100	$21¾	21¾	21¾	—¼
T Fin A	1000	$11½	11¼	11¼	—⅛
TRC Corp	300	$10	9⅞	9⅞	—⅛
Tr Can L	4020	$35¼	34⅞	35¼	+¼
Tr Mt PPL	500	$14¼	14	14	—¼
Triad	100	150	150	150	—5
UN Steel	100	425	425	425	+5
Walk GW	300	$58	57⅞	57⅞	—⅛
West P Prod	400	$19	19	19	—½
Weston A	100	$16¼	16¼	16¼	+¼
Weston B	200	$17¼	17¼	17¼	

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Ajax	16750	13	12	13	—½
Alscope	100	70	70	70	
Alsof	1000	15	15	15	
Ameran	158500	10½	9	10½	+1½
An Am Mol	2800	190	185	190	—3
Atlas Tel	7300	280	270	280	+5
Augustus	1000	27	27	27	—2
Bateman	5300	7½	7½	7½	—½
Bruneau	18500	28	27	27	+1
Brunswk	100	585	585	585	—5
Burnt Hill	8000	21	20	21	—½
Camp Chib	800	310	305	310	+10
C Dredge	400	405	400	405	—10
CG Inv	50	$43	43	43	—¼
C Interurb	650	325	320	325	+10
C Sec Und	1700	115	115	115	—5
Catelli A	25	$33	33	33	+½
Cessland	100	145	145	145	
Chemalloy	2400	53	50	50	—3
C Oil Gas	11000	95	90	92	+2
Comodore	425	450	450	450	
C Mogador	4150	34	34	34	
C N Pac	1000	12	12	12	—1
C Paper	934	$39¼	39	39⅛	+⅛
CQ Yell	1000	4½	4½	4½	+½
C Canorama	625	53	53	53	
Delta Elec	1500	225	225	225	
Denault	250	$18½	18½	18½	
Dolsan	1500	5	5	5	
D Explorer	2000	27	26	27	+1
D Lease	7500	21	21	21	—1
D Oilcloth	25	$26	26	26	
Dumagam	4500	140	137	138	—2
Dumont	3000	20	19	19	
East Sull	900	255	251	251	
East Vent	1330	140	139	140	
Electroller	200	$10⅜	10⅜	10⅜	+⅛
Equit Exp	24500	9	8½	8½	+½
Fab	11500	13½	13	13	
Fab	11500	13½	13	13	
Kodiak Pt	1333	110	105	110	+10
Labrador	200	$33¾	33¾	33¾	
Laduboro	100	105	105	105	
L Leclerc A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	—⅛
Lingside	3000	3½	3½	3½	8 4
melch pr	500	$5⅜	5⅜	5⅜	+⅛
Mer Chip	1000	11	11	11	
Midepsa	1500	140	140	140	
Min Corp	100	$19⅜	19⅜	19⅜	+⅜
Mistango	6000	20	19	20	
Molyb	1500	45	45	45	+5
Mt Pleasnt	4600	83	80	80	—1
Nat Aut Vnd	400	150	150	150	
Native M	1000	12½	12½	12½	
N Forma	500	4	4	4	+½
Newrich	5950	28	26	28	
NW Amulet	1500	8	8	8	
North Expl	8600	191	185	187	—7
Opem Expl	2750	13½	13½	13½	+½
Opemiska	100	795	795	795	+5
Paudash	1500	4	4	4	
Peace Rvr	1150	435	430	430	+5
Permo Gas	9660	41	41	41	
Pitt Gold	2000	4	3½	4	
StL Colum	1050	235	230	230	—5
Sangamo	500	$10¼	10¼	10¼	—¼
Saucon D	2800	38	36	38	
Silvr Reg	1700	31	31	31	—2
Silvr Sumit	6000	50	49	49	—1
Sobey	700	$15	15	15	+¼
S Dufault	4000	9½	9	9	
Spartan	800	40	40	40	—2
Stairs Ex	5600	240	230	230	—5
Std Gold	1000	8½	8½	8½	+½
Surluga	1000	116	105	105	—4
Tache	4000	11	11	11	
Talisman	2300	75	75	75	+2
Tazin	5000	8	8	8	+½
Titan	1000	5½	5½	5½	+½
Tr C Freeze	100	200	200	200	
U Asbestos	200	275	275	275	
Un Obalski	7000	63	56	63	+5
U Town El	215	$16⅜	16⅜	16⅜	+⅛
Val Mar	200	495	495	495	+20
Viola	1400	249	248	248	+5
Wsburne	1000	82	82	82	
York Spec	600	$5¾	5⅛	5⅛	+¼

TOTAL DES VENTES: Industriels: 120,800; Mines et Huiles: 417,800.

Denrées alimentaires

MONTREAL—Cours des denrées transmis à Montréal hiear par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de bois: extra-gros 48 à 49; A gros 46; A moyen 35; à petits 28; B 39; C 30.

Beurre: arrivages courants, admissible 50 3-4; non admissible 50 3-4.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québecois blanc 36; coloré 36 1-8.

Nouvelles pommes de terre en gros: Québec $1.10 à $1.20 les 75 lbs, .80 à .90 les 50 lbs, N.B. $1.45 à $1.60 les 75 lbs, .90 les 50 lbs, .24 à .26 les1 0 lbs; I.P.E. $1.50 à $1.55 les 75 lbs, .95 les 5 0lbs, .27 les 10 lbs.

American Stock Exchange

Cours fournis par LA PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Brazil	2000	2⅜	2¼	2⅜	
Bunk Hill	700	19⅜	19⅜	19⅜	8 1
C Javelin	6600	12⅜	11¾	11¾	—⅜
Con M S	1100	27⅛	27⅛	27⅛	
Cdn Marc	1000	3½	3⅜	3⅜	—⅛
Creole	3200	41	39⅞	40¼	+½
Crown CP	1600	11⅞	11½	11⅞	—⅛
Dev Pal	100	⅝	⅝	⅝	+1-16
Dome Pet	700	13½	13⅜	13⅜	—⅛
Ford Can	100	162	162	162	—3
Goldfield	900	1⅞	1¾	1⅞	+⅛
Hollinger	500	25	25	25	+⅛
Imp Oil	600	39⅜	39⅜	39⅜	+¼
Imp Tob C	300	13	13	13	
Ins N Am	4100	93¾	93	93½	—½
Jupiter	4600	6¾	6⅝	6⅝	
L Shore	800	27½	27	27½	
Mass Fer	3500	15¾	15⅜	15½	—⅛
Mead John	29900	23⅜	21⅞	23⅛	+1⅛
Min Corp	100	18	18	18	+⅜
Molyb C	700	⅜	⅜	⅜	
Nat Rub	200	19½	19⅜	19⅜	+¼
NJ Zinc	2800	17⅜	17⅜	17⅜	
Pac Pet W	100	6⅛	6⅛	6⅛	
Pow Cp	500	9¾	9⅝	9¾	+3-16
Preston	100	8¾	8¾	8¾	—1-16
Scurry Rn	2300	17½	16⅞	17¼	+⅜
Sher Wms	600	83	82½	83	+¾
Technclr	14900	18⅜	17¾	18¼	+½
Trns Lux	700	11½	11¼	11½	—⅛
Tr Cont wt	600	36⅞	36⅜	36⅞	+¾
Un Gas	700	19¼	18⅞	18⅞	—⅜
Utah Id S	2000	16¾	16⅜	16⅜	—¼
Wr Harg	200	11-16	11-16	11-16	

TOTAL DES VENTES: 1,220,000.

INDICES à NEW-YORK

	30in	15rr	15ut	40stks
Jeudi	398.2	142.8	147.4	279.0
Mercredoi	397.0	142.2	147.0	278.1
Sem. pass.	402.9	142.0	149.0	281.5
Mois pass.	394.4	142.2	148.4	277.5
Ann. pass.	320.8	106.6	126.0	225.3
1963 Haut	405.2	149.9	151.1	281.7
1963 bas	341.1	121.8	134.9	242.7
1962 haut	377.1	127.2	142.9	262.5
1962 bas	285.8	97.0	110.3	200.6

INDICES à TORONTO

	Bourse	77 in	16 bm	4 or	9 we
Jeudi	125.32	133.71	59.41	128.61	82.51
Mercd	125.12	133.45	59.43	129.18	82.79
S. pas.	125.16	133.45	59.82	217.56	83.22
M pas.	125.81	133.54	60.38	134.99	85.39
1963 ht	128.57	136.15	61.44	145.23	89.10
1963 bs	118.31	125.26	57.89	127.56	78.96
1962 ht	128.91	135.23	64.56	146.73	93.87
1962 bs	107.31	112.12	57.89	120.14	69.37

INDICES à MONTREAL

	65in	13ut	7ba	85co	8pa
Jeudi	126.8	123.0	123.5	125.8	113.4
Mercredi	126.2	122.2	123.8	125.3	113.2
S. pass.	126.2	122.4	124.1	125.3	113.9
M. pass.	126.9	122.2	125.5	125.9	116.0
1963 haut	129.8	124.1	133.5	128.7	116.8
1963 bas	115.9	111.8	119.7	116.2	95.5
1962 haut	125.8	117.6	141.2	125.3	104.9
1962 bas	101.6	96.7	101.9	101.6	85.4

Mines Hors-Listes

G. E. LESLIE & CO. Membres
Montreal Stock Exchange — Canadian Stock Exchange

	Offre	Dem.		Offre	Dem.		Offre	Dem.
Alsab	—	15	Gibson	2	4	Nw Assc Dvp	26	31
Aconic	3	6	Glencona Ex	4	5	Natl. Mal	12	15
Aconic V.T.C.	2	5	Gr Wst Expl	140	160	Nw Lorie	10	12
Advance RI	10	12	Hucamp	65	75	Nipiron	5	7
Amal Mng	10	20	Hull Iron	60	70	Norque	9	11
Amer Chib	10	14	Imp Min	3	6	Oklend	1	3
Americ	—	25	Independent	2	4	Olympia	—	10
Arnora	½	1½	Juma	36	39	Nw Pascalis	40	50
Ass. Dev	3	5	Kenmac	1	3	Pine Pt	17¾	18¼
Atlas Chib	1	3	Kewagama	8	10	Quelo	3	5
Bald Mtn	4½	6	Kukatush	4¾	5¼	Rand Mal	6	8
Beauport Hold	15	18	Lun. Echo	40	44	Rusty Lake	45	60
Black Hawk	83	87	Lake Chib.	—	10	Seaway	3	6
Burrex	7	10	Main Oka	10	20	St. Helen	3	5
Bracemac	8	10	Marriner	28	31	Scott Chib	1	3
Cdn Javelin	12	12¾	Martin Bird	1	3	Snowdon	30	35
Coastal Mng	8	11	Mattagami Ex	—	15	Starlight	½	1½
Cuvier	—	35	Milado	—	20	Sullico	240	275
Elmac	12	15	Nemrod	59	64	Valmont	3	6
En-Ola Ex	25	30	N Miller Cp	7	9	Watson Lake	11	13
Garney	24	29	Nw Insce	14	17	Wm. Leys	1	3
Gaspe Copper	33	34				Young Dave	15	18

BOURSE DE NEW YORK

Cours fournis par la PRESSE ASSOCIEE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
ACF Ind	2400	51¾	51	51	+⅞
Address	10700	62½	61⅛	61½	+¼
Allegany	2300	10⅛	10⅛	10⅛	+⅛
Allis Ch	4300	16⅛	15⅞	15⅞	1
Amerada	5300	72¼	71⅜	71¾	—⅞
Am Can	9800	42⅛	41¾	41⅞	
Am Cyan	4200	55¾	55¼	55⅜	—⅛
Am Mot	21800	21½	21	21⅜	+½
Am Smelt	3200	86½	86⅛	86½	+⅜
Am Std	2200	17	16¾	17	+⅛
Am Sugar	5700	28⅜	28⅛	28¼	+¼
Am Tel	19300	132¼	131⅛	131⅝	+⅜
Am Tob	8900	28⅛	27⅞	28	
Amsted	800	41⅝	41⅜	41⅜	—⅜
Ancnda	5100	48	47¾	47¾	—½
Armco Stl	3100	63¾	63⅛	63½	+⅛
Armstg Ck	1500	103¼	102½	102¾	+¼
Babcock	2300	13⅝	13½	13¾	+¼
Beth Steel	17800	31	30⅝	30⅝	
Boeing	15900	36½	35¾	36¼	+1
Borden	1100	64⅝	64⅝	64⅝	—½
Borg War	5700	47½	46⅞	47⅛	
Bos Edison	800	40½	40⅛	40½	—⅛
Budd Co	11200	15	14⅛	14⅛	
Burl Ind	7600	40⅞	40	40⅞	+⅜
Burrghs	10600	24⅞	24⅜	24½	
Calumet	600	13½	13⅜	13½	
Camp Soup	2100	105½	104	104¼	—½
Can Dry	2900	27⅛	27	27	
Cdn Brew	400	9⅝	9⅝	9⅝	+⅛
Case JI	19500	12⅜	12⅛	12⅜	+⅛
Cater Tr	20000	46½	46	46⅛	—½
Celanese	7700	50⅞	50	50⅞	+⅞
Chrysler	56300	91	88½	88½	—¼
Cities Sv	3400	64⅜	63¾	63¾	—¼
Clevite	3000	38½	38⅛	38⅛	—¼
Coca Cola	2100	104	103⅜	103¾	+⅜
CBS	18900	78⅜	76⅛	78¼	+2
Com Solv	2500	29	28⅜	28¾	—¼
Con Edis	4600	85⅛	84⅛	84¾	+⅜
Container	6900	33⅜	32⅞	32⅞	—½
Con Can	2900	41⅜	41⅛	41½	+¼
Con Oil	4700	61¼	60¾	60¾	
Copw Stl	300	40⅜	40¼	40⅜	+⅜
Corn Prod	4100	59⅜	59	59¼	+½
Crane Co	00	59	58½	59	+¾
Cr Zell	2900	53⅛	52⅜	53⅛	+⅜
Curt Wr	5100	19⅛	18⅞	18⅞	
Deere	4300	72⅜	71⅞	71⅞	
Dome M	1200	26½	26	26½	+½
Dow Cheem	20300	62⅛	61⅛	62	+⅜
du Pont	3600	252¼	250½	251¾	—¾
East Kod	11000	115	113⅞	114½	+¾
Eaton Mfg	2900	35⅞	35⅞	35¾	—⅛
El Paso	7700	17¾	17½	17½	
Ford	20600	52¼	51⅜	52	+⅜
Frueh Tra	6600	28½	28⅛	28⅜	
Gen Dyn	10000	26⅛	25⅝	25⅝	—⅛
Gen Elec	9200	81½	80⅛	80⅛	—1⅛
Gen Fds	2100	85⅝	85⅛	85½	—½
Gen Mills	1200	39	38⅝	39	+¼
GMC	74800	85⅛	84½	84¾	+½
Gen Tire	4800	23¾	23¼	23¾	+⅜
Ga Pac Cp	800	53⅜	52⅞	53	+⅛
Glidden	1100	42½	42¼	42½	
Goodrich	7400	54½	53⅞	54¼	+¼
Goodyear	14000	41⅞	41⅛	41⅜	+½
Gt A P	6800	39¾	39⅜	39⅜	+⅜
Gt Nor Ry	1600	52⅜	52½	52⅜	+⅜
Gulf Oil	8400	47⅛	46⅜	47⅛	+¾
Interlake	000	25⅛	24¾	25	+⅛
Int Bus	6000	485	480	481½	+1½
Int Harv	2000	60	59⅞	59⅞	—⅛
Int Nick	5800	63¼	62⅜	63¼	+½
nt Pap	10200	33¾	33¼	33¼	—¼
Int Tel	10000	50⅜	49⅝	50	+⅜
Johns M	2900	48¼	47⅛	48	—½
Kellogg	100	41⅜	41⅜	41⅜	+⅛
Kennecot	1800	75⅝	74¾	75⅜	+⅜
Korvette	8300	37⅜	36⅜	36⅜	—⅜
Kroehler	300	17⅜	17⅜	17⅜	+⅛
Lib McN L	300	15⅛	15⅛	15⅛	
Litton	14700	82¼	80⅞	80⅞	
Loew's	1000	17⅛	16⅜	16⅜	—⅜
Mad S Gar	5500	2	1⅞	2	
Marath Oil	5100	54¾	53¾	54¾	+1
Marsh Fld	400	36¼	36	36	—½
Martin	13600	19½	19	19⅜	+¼
Merck	2400	103¾	103	103⅛	—⅜
Mpls Hon	7300	131	128	128⅜	—1⅜
Mohasco	8500	10⅛	9⅞	10	+⅛
Monsant	12700	55⅞	55⅜	55⅞	
Mont Wrd	11800	36	35⅜	35⅞	+⅛
Nat Cash	3800	80¾	79⅛	79⅜	
Nat Dist.	4600	24⅜	24⅛	24¼	+⅛
Nat Gyp xd	5500	47⅜	46¼	47⅜	+1⅛
N Y Cent	16200	21¾	20¾	21½	+⅞
Nor Pac	1300	46⅝	46¼	46½	+½
Parke Da	12200	32¼	31⅝	32	—⅛
Penn RR	52800	21¼	20⅛	21⅛	+1⅛
Pepsi Cola	2000	55⅜	53⅛	54⅛	—⅜
Pfizer	8500	49¾	49¼	49½	+¼
Phelps D	1900	61¼	60⅛	61¼	+1¼
Philip Mor	5500	74⅛	73¼	73⅜	—¼
Pit Plate	2400	59½	58⅜	59½	+¼
Pullman	2100	29⅛	28⅜	28⅞	—⅛
Repub Stl	6500	40⅞	40½	40⅝	
Rey Tob	12000	42⅜	41⅝	42	+1
Rich Mer	7300	57¾	56⅜	57	+⅜
Royal Dut	9500	45⅜	45¼	45⅜	+½
Sears R	7600	96⅞	96	96½	+¼
Shell Oil	6000	44	43	43¼	—1
Sheraton	900	8⅛	8	8⅛	+⅛
Sinclair	300	44⅛	43⅜	44	+½
Socony	4600	66⅛	65⅜	65½	—⅛
South Pac	11300	33⅞	33⅜	33¾	—⅛
Sperry R	55100	18⅛	17⅜	17⅜	+⅛
Std Brand	1400	74⅛	73½	74⅛	+⅛
Std Cal	12000	62½	61⅜	62⅛	—⅜
Std Ind	5300	61⅞	61⅜	61⅞	+⅜
Std NJ	17200	71	70⅜	71	+⅜
Sun Oil	1400	51⅜	50⅛	51⅜	
Swift	7500	41⅜	41⅛	41⅜	+⅛
Texaco	71900	65¾	64½	65⅜	+1⅜
Tex G Sul	15800	17¼	16⅞	17	+⅛
Textron	1800	38	37⅜	37⅞	+¼
Tidewt	1900	25⅛	25	25	
Timken	1200	70⅞	70⅜	70⅜	—⅜
Twent C	4300	29⅜	28⅜	28⅜	
Un Carb	4300	113¼	111½	113¼	+1⅜
Utd Airc	9600	44	42¼	43⅞	+1⅜
Utd Corp	8300	8⅜	8⅜	8⅜	+⅛
Un Fruit	5600	21½	21¼	21⅜	+⅛
US Gyps	2600	89½	88⅜	89	+½
US Rubb	5700	47⅜	46⅜	46¾	—⅜
US Steel	22400	54⅛	53½	53⅜	—¼
Vanad Cp	1400	13⅜	13⅜	13⅜	
Walkers	400	54½	54¼	54½	
W Un Tel	5400	33⅜	32¾	33⅜	+⅜
Wesths El	13700	37⅛	36¼	36¾	+⅛

TOTAL DES VENTES: 4,330,000.

Indice Dow Jones

	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Cgm
30 Inds.	744.42	750.21	740.99	745.66	+1.63
20 C.fer	169.22	170.95	168.70	170.16	+1.09
15 Utilit	137.78	138.65	137.16	137.88	+0.43
65 Stcks	260.71	262.81	259.60	260.33	+0.87

A. Renaud & Cie Ltée
Courtier en valeurs
Commandes exécutées sur tous les marchés
200 ouest, rue St-Jacques
Montréal — VI. 4-2886

Titres au comptoir

	Offre	Dem.
Alliance Credit	8	8½
Anglo Can Tel	51	53
Banque d'Economie	80	—
Banque d'Epargne	175	180
Br Nfld Corp	570	580
Cdn Javelin	12	12¾
Cdn Sup Oil	11¼	11¾
Chartered Credit	4½	5¼
Corp d'Expl Fin.	—	17
Credit St. Laurent	12	13
Crown Life	245	260
Dupuis Frs Pfd $20 P.V.	21	—
Great West Life	750	770
Guar. of N.A.	200	220
Industrial Life (Nw)	—	215
La Prevoyance	—	25½
Les Prevoyants	—	90
La Solidarite	65	—
London Life	335	350
Northern Tel Conv Pref	22	23
Pacific Gas	18	18¾
Shopper's City	3¼	3¾
Soc d'Adm et Fid Nw	38½	40
Soc Gen de Finen.	6½	7⅛
Soucy	5¼	5¾
Trust Gen du Cda	45	46

Indices des Obligations à New-York

	20rr	10in	10ut	10frn	10fy
Jeudi	80.9	101.8	88.2	90.2	93.8
Mercredi	81.1	101.6	88.4	90.2	93.9
Sem. pass.	81.2	101.8	88.5	90.2	93.7
Mois pass.	81.6	101.5	88.2	90.2	93.5
Ann. pass.	78.0	98.6	88.8	87.0	94.1
1963 haut	82.2	102.0	89.5	91.0	95.1
1963 bas	79.7	99.5	87.7	88.4	93.3
1962 haut	89.7	102.2	89.2	88.5	94.6
1962 bas	76.1	96.7	85.7	85.9	91.3

Cours des huiles

Cours fournis par Hugh Mackay & Company

	Offre	Dem.
Alaska Y Pipe	—	60
Refineries Pfd	—	100
Anaconda	5½	7
Bashaw	1¼	1¾
Blue Crown	17	19
Cdn Fortune	2	2½
Castle	12	16
Claybar	14½	15
Edoran	1½	1¾
Gateway	1½	1¾
Kenare	1½	2½
Leduc Calmar	2½	3
Merit	35	41
Mill Creek	5	6
Monterey	12½	14
New Ridgeway	5	
New Ritch..ld	1	2
Nim	45	50
Nth Continental	1¾	2
Nuco	2½	4
Nyc	9	12
Plains Pete	10½	11
Ranchmans	6	8
Sage	20	23
Sastex	3¼	3¾
Share	2¾	3
Silver City	1½	4½
Turner Valley	12	20
Western Warner	2	2½

L'ESTÉREL

CROYEZ-VOUS ...
qu'il soit possible d'acquérir un terrain à 15 cents du pied avec tous les avantages suivants:
— plan d'urbanisme
— routes pavées
— service d'électricité
— cueillette des déchets
— ensemble de 5 lacs
— terrains de jeu
— plages sablonneuses
— piscine intérieure
— club sportif
— centre communautaire
— loisirs organisés
— tennis
— golf
— yachting
— hôtel de luxe
TOUS CES AVANTAGES EXISTENT DEJA ET, POUR VOUS EN CONVAINCRE, VENEZ PASSER QUELQUES HEURES A
l'estérel
Pour dépliants publicitaires
861-2966 — RA. 7-3713
UN. 6-8224
Maisons à louer, meublées ou non
UN. 6-8224 — 861-2966

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC — THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC
— Etabli en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Edifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Té.: UN. 1-1891

J. A. W. ARCHAMBAULT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
A.W. Archambault, C.A.
D. Marchand, C.A.
J.H. Bolvin, C.A.
Gérald Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, C.A.
159 o., rue Craig. UN. 1-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE. 1-7601
Ville Mont-Royal

LORENZO BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Nineteen Eighty Sherbrooke West Building
WE. 7-4238

BENOIT, GROTHE & DENIS
Comptables agréés
Camille Benoit, C.A.
René F. Grothé, C.A.
Claude Denis, C.A.
10614, DeLaroche DU. 1-5910

PAUL E. BONNIER & CIE
Comptables agréés
Paul E. Bonnier, C.A.
Marcel M. Ducharme, C.A.
Marcel F. Mercier, C.A.
132 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal VI. 2-2761

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables agréés
R. V. Barnett, C.A. J. B. Gick, C.A.
H. E. Bell, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
A.M. Camirand, CA G.P. Keeping, C.A.
H. M. Caron, C.A. K. MacKenzie, C.A.
L.J. Carrière, C.A. J. Morrison, C.A.
D. J. Finley, C.A. D. C. Scott, C.A.
Associés-résidents
500 ouest, rue St-Jacques, Montréal,
Québec, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver

COURTOIS, FREDETTE & CIE
Comptables agréés
R. Courtois, C.A. F. Fredette, C.A.
G. Charrette, C.A. R. Poupart, C.A.
M. Lajeunesse, C.A. L. Robillard, C.A.
H. Mercier, C.A. G. Vary, C.A.
C. Racette, C.A. J.P. Bessette, C.A.
J M. Dumas, C.A. L. Bellefleur, C.A.
G. Fausse, C.A. H. Mercier, C.A.
10 ouest, rue Saint-Jacques
Tél.: 842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE & CIE
Comptables agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
57 ouest, Saint-Jacques
VI. 5-5208

J. ARTHUR DESCHAMPS
Comptable agréé
1411 Crescent, Montréal 25
VI. 5-3248

GAUVIN, DUCHARME, ROULEAU, PRENOVOST, DUMAIS, BRAULT ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
J.-Omer Ducharme, C.A.
Jean-Paul Rouleau, C.A.
Georges Prenovost, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Louis-P. Brault, C.A.
Pierre Lalole, C.A.
561 est, boulevard Crémazie
Montréal 11 Tél. 381-8011

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 côte Beaver Hall
866 - 8563

GÉRARD LABELLE
Comptable agréé
3414, avenue du Parc
Suite 309 VI. 9-1281

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
Bernard F. Lachance, C.A.
Pierre Y. Brosseau, C.A.
Denis Allard, C.A.
Roger Morin, C.A.
6902 Côte des Neiges
RE. 1-3371

LAFONTAINE, BÉDARD & BERTRAND
Comptables agréés
Gaston Bédard, C.A.
Réal Bertrand, C.A.
Georges Lafontaine, L.S.C., C.A.
7070, Chemin de la Côte-des-Neiges
MONTREAL 16 — Tél. RE. 1-1491

LAVALLÉE, BÉDARD, LYONNAIS, GASCON, LUSSIER, NOISEUX, SENÉCAL
Comptables Agréés
H. Lavallée, C.A. R. Bédard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. L. Gascon, C.A.
J. Lussier, C.A. P. Noiseux, C.A.
R. Sénécal, C.A. D. Crockett, C.A.
M. St-Louis, C.A. M. Demers, C.A.
P. Bédard, C.A. A. Lussier, C.A.
P. Hébert, C.A. J. Bouvette, C.A.
215, rue St-Jacques, Montréal
Tél.: 849-7791
Sherbrooke — Trois-Rivières

LEBLANC & GAGNON
Comptables agréés
Fernand E. Leblanc, L.S.C., C.A.
Claude Gagnon, C.A.
418, rue Saint-Sulpice
Chambre 20-30. Montréal, Qué.
VI. 2-2703-4

LEMIRE, ROULEAU & CIE
Comptables agréés
R. Lemire, C.A. R.M. Rouleau, C.A.
3189 rue Masson, Montréal
RA. 9-5215

MAHEU, NOËL & CIE
Comptables agréés
J.E. Maheu, C.A. A. Noël, C.A.
R. Maheu, C.A. B. Robert, C.A.
A.R. Faggioto, C.A. J. Bessette, C.A.
M. Hurtubise, C.A. G. Amideneau, C.A.
G. Landry, C.A. Rey Maheu, C.A.
L. Dion, C.A. L.M. Tanguay, C.A.
L. Jarry, C.A. N. Charbonneau, C.A.
M. Letellier, C.A.
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal VI. 2-6651
SHERBROOKE Tél.: 319-5141

McDONALD, CURRIE & CO.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
875-5140
Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Saint-Jean, Charlottetown, Halifax, Rimouski, Sherbrooke, Hamilton, Kitchener, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Vancouver
Firme internationale
COOPERS & LYBRAND

MESSIER, JACQUES, GAUTHIER SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
Roger Messier, C.A.
Robert Jacques, C.A.
Régent Gauthier, C.A.
Marcel Saint-Denis, C.A.
Jacques Martin, C.A.
(Associé Joliette)
455 ouest, rue Craig,
866-6791

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
1245 ouest, Sherbrooke
842-6812

NADON & de CARUFEL
Comptables agréés
J.-Emilien Nadon, C.A.
G. Marc de Carufel, C.A.
Pierre Y. de Carufel, C.A.
André Nadon, C.A.
Gérard L'Espérance, C.A.
Robert Dagenais, C.A.
BUREAUX
310 Bld Henri-Bourassa Ouest 331-1210
215 rue St-Jacques Ouest 845-8051

PROULX, D'ORSONNENS & CIE
Comptables agréés
René Proulx, B.A., C.A.
Guy D'Orsonnens, B.A., C.A.
10 ouest, Saint-Jacques
VI. 4-3017

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. J. Paré, C.A.
J. Brissette, C.A. P. Paquin, C.A.
L.-P. Rondeau, C.A. J. Girard, C.A.
J.-P. Roy, C.A. D. Bilodeau, C.A.
C. Gendron, C.A. C. St-Denis, C.A.
P.-Y. Laporte, C.A. E.D. Fournier, C.A.
132 ouest, Saint-Jacques
VI. 2-3811

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 CR. 4-2797

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX & ASSOCIÉS
E. H. KNIGHT & CO.
Comptables agréés
MONTREAL
QUEBEC — RIMOUSKI

LOUIS-J. TROTTIER
Comptable agréé
1500 Stanley, chambre 432
Montréal VI. 2-7957

TOUCHE, ROSS, BAILEY & SMART
Comptables agréés
Edifice de la Banque Royale
Place Ville Marie - 861-8531
Halifax, Saint Jean, Québec, Cap de la Madeleine, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Nassau, Bahamas, Etats-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

THORNE, MULHOLLAND, HOWSON & McPHERSON et MIDDLETON HOPE & CO.
Comptables agréés
R.J.P. Dawson, C.A. J.F. Lewis, C.A.
C.A. Poissant, C.A. W.G. Hogg, C.A.
A.C. Shackell, C.A. H. Garbacz, C.A.
T. Millar Chase, C.A.
J. G. St-Georges, C.A.
Associés-résidants
Halifax, St. John, Kingston, Toronto, Galt, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Nassau-Bahamas

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
C.A. Desroches, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o. b. Crémazie DU. 8-9251

VIAU & ROBIN
L.-D. Viau, C.A., H. Lionel Robin, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
4926 Ave. Verdun, Verdun
PO. 9-3871

Me Guérin : du FLN au FLQ, pas beaucoup de différence dans les moyens répressifs de la police

"Toutes proportions gardées, nous avons assisté, au Québec, au même phénomène qu'à Alger", lorsqu'il s'est agi de réprimer le terrorisme. C'est en ces termes que Me Guy Guérin, procureur conjoint de douze des accusés du Front de libération québécois, a jugé le comportement des forces policières locales dans leur lutte contre les actes de violence perpétrés par le FLQ.

Le FLN a connu à peu près les mêmes répressions de la part de la police, a-t-il dit : les prisonniers ont été soustraits à la visite de leurs avocats ; ils furent baillonnés au cours de l'enquête du coroner; les autorités elles-mêmes ont condamné publiquement, à l'aide de photographies de pièces à conviction distribuées par elles aux journaux, des personnes qui n'avaient encore été accusées d'aucun délit.

Il suffisait, a dit Me Guérin lors d'une conférence Migneault à l'université de Montréal, d'être appréhendé en possession d'un exemplaire de Cité Libre pour être aussitôt soupçonné. Il a rappelé le cas d'un étudiant qui fut interrogé toute une nuit parce qu'on avait saisi chez lui un ouvrage intitulé : "Les Glaciers du Canada."

Et Me Guérin d'enchaîner : "Vous connaissez la logique policière : glaciers, embâcles, dynamite . . ."

Le conférencier a ajouté que l'introduction de la notion de justice politique a nui à la défense. "On se leurre, a-t-il dit, quand on parle de justice politique, car elle est répressive, elle conduit à la liquidation de l'adversaire, aux délits d'opinion."

Revendiquer un procès politique dans l'affaire des terroristes québécois eût été une aberration. Agir ainsi eut été invoquer une loi d'exception qui aurait pu conduire les coupables "à la boucherie".

Me Guérin a opposé à la thèse "légaliste", celle qui consiste à accorder au président du tribunal une latitude exceptionnelle et presque absolue au nom de la raison d'Etat. La thèse légaliste consiste à juger les accusés de délits politiques dans le cadre des lois ordinaires, qui tiennent compte de la personne humaine. La justice politique, elle, est répressive, a ajouté l'avocat.

Comme exemple d'une loi d'exception qui peut conduire fort loin et priver les accusés de toute défense, l'avocat a cité la loi du coroner qui permet à un juge d'incarcérer un prévenu pour une période indéterminée sans qu'aucune arrestation n'ait été portée contre lui.

Cette loi, a-t-il dit, vient à l'encontre d'une disposition du code criminel canadien. Sa constitutionnalité est aujourd'hui mise en doute devant les tribunaux supérieurs.

Le conférencier a précisé que l'option entre le procès politique et le procès ordinaire s'est posée à la défense dès l'enquête du coroner. Il a ajouté: "Quand il s'agit de délits politiques, on assiste aussitôt à une campagne de délits d'opinion, à un raidissement du pouvoir qui devient un défi aux libertés civiles."

L'U. DE M. AFFIRME :

La démission du recteur : "Rumeur sans fondement" . . .

L'université de Montréal a dit que la rumeur parue dans LE DEVOIR d'hier concernant la démission du recteur est sans fondement.

Voici le texte de la déclaration de l'université:

"Pendant l'absence du recteur Mgr Irénée Lussier, actuellement à Ottawa où il comparait devant la Commission royale d'enquête sur le biculturalisme comme président de la Fondation des universités canadiennes, un porte-parole autorisé de l'université de Montréal tient à déclarer que la rumeur parue dans LE DEVOIR est absolument sans fondement. C'est de la pure spéculation de parler de la retraite prochaine de Mgr Lussier ou de son remplacement".

La déclaration ne porte pas de signature.

Un certain nombre de prélats demandent la création d'une congrégation spéciale d'évêques près du pape

CITE DU VATICAN. — Un nombre accru de prélats ont proposé hier la création d'une congrégation spéciale d'évêques qui siégeraient régulièrement au Vatican en compagnie du pape comme une espèce de Sénat. Voilà qui donnerait du poids au concept voulant que le Collège des évêques partage l'autorité avec le pape.

Des propositions en ce sens ont été formulées de diverses façons par plusieurs des 18 Pères conciliaires qui ont pris la parole à la 62e congrégation générale du Concile oecuménique hier. Leurs remarques font ressortir la tendance qui s'est dessinée pour la première fois mardi dernier quand les Pères du Concile ont abordé l'étude du schéma traitant du gouvernement des diocèses.

Depuis des siècles, les évêques du monde entier n'ont pu avoir accès directement au Souverain Pontife qu'en passant par l'intermédiaire de la Curie romaine qui est composée de 12 congrégations et de trois tribunaux constituent la machinerie administrative qui assiste le Saint-Père.

Le schéma, qui a pour titre "Les évêques et les gouvernements diocésains, étudie en particulier le problème des relations entre les évêques et la Curie.

Congrégation suprême

L'archevêque de Florence, S.E. Mgr Ermenigildo Florit, a proposé qu'une congrégation spéciale formée d'évêques soit mise sur pied. Cet organisme qui aurait pour nom "Congrégation suprême", aurait, comme l'indique son titre, préséance sur les 12 autres congrégations de la Curie romaine.

Le secrétaire de presse du concile a cité les paroles suivantes de l'archevêque florentin: "De cette façon, les évêques pourraient résoudre tous les problèmes que le Saint-Père leur soumettrait. De cette façon, il existerait un véritable Collège épiscopal ayant à sa tête le Souverain Pontife et cette congrégation suprême constituerait l'application concrète et l'explication propre de la véritable nature de la collégialité".

L'archevêque coadjuteur de Rennes, France, S. E. Mgr Paul Gouyot, a abondé dans le même sens que son collègue de Florence.

CITE DU VATICAN. — Le pape Paul VI a nommé douze nouveaux cardinaux à la commission pontificale chargée de la revision du droit canon, commission qui fut établie en mars dernier par le pape Jean XXIII et qui comprenait jusqu'ici trente cardinaux, annonce-t-on aujourd'hui.

Parmi les nouveaux membres figurent les cardinaux Ignace Tappouni, Antioche, Norman Gilroy, Sydney, Joseph Frings, Cologne, Stefan Wyszynski, Varsovie, Valerian Gracias, Bombay, Franziskus Koenig, Vienne, Albert Meyer, Chicago, Joseph Lefebvre, Bourges, Bernard Alfrink, Utrecht, et Laurean Rugambwa, Bukoba, Tanganyika.

Honneur à Paul Vignaux

M. Paul Vignaux, professeur invité à l'Institut d'études médiévales de la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, vient d'être nommé président de la Section des sciences religieuses à l'Ecole pratique des hautes études de la Sorbonne. Depuis plusieurs années, M. Vignaux dispense son enseignement aux étudiants de l'Université de Montréal, à titre de professeur invité, pour une période de quelques semaines.

CAZALIS et PRATS
C & P
CAZAPRA
VERMOUTH sec FRANÇAIS
"LE SOLEIL"
IMPORTÉ DE SÈTE (France)
A TOUS LES MAGASINS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS DU QUÉBEC SOUS No 558A

LE COMPLEXE SIDÉRURGIQUE

La FTQ attend avec impatience le rapport sur la rentabilité

La Fédération des travailleurs du Québec attend avec impatience la publication du rapport sur la rentabilité d'un complexe sidérurgique dans le Québec et les recommandations du comité interministériel de la sidérurgie. C'est ce qu'a déclaré le président de la centrale, M. Roger Provost, à l'issue d'une réunion de son exécutif.

Le porte-parole de la FTQ a également fait savoir que l'organisme a décidé de confier à l'un de ses affiliés spécialisé dans le domaine de l'acier, le syndicat international des métallurgistes - unis d'Amérique, le soin d'examiner pour lui cette question complexe et hautement technique. La centrale se propose de demander aux autorités gouvernementales de lui faire parvenir, aussitôt qu'ils seront publiés, tous les rapports consacrés à cette question.

M. Provost a rappelé que la FTQ a probablement été l'un des premiers groupements représentatifs à réclamer la création d'une sidérurgie dans le Québec. Aussi se réjouit-elle des conclusions favorables des experts sur sa rentabilité.

Cependant, dit-il, il est à redouter qu'au fur et à mesure que le projet s'achemine vers sa réalisation, il va rencontrer une résistance de plus en plus forte de la part des porte-parole et des propagandistes de l'entreprise privée. C'est pourquoi la FTQ trouve important, et même urgent, d'y associer le peuple, par l'entremise des corps intermédiaires, comme on l'a fait pour le bill 60 et la nationalisation de l'électricité.

Mais, de poursuivre le président de la centrale, pour que les associations populaires, dont le mouvement syndical, puissent s'associer intelligemment au projet et le défendre efficacement, il faut qu'elles aient accès, aussitôt que possible, aux informations que possède actuellement le gouvernement. Selon lui, les intérêts étrangers ne respecteront la décision gouvernementale d'y donner suite que s'ils sentent qu'elle a de solides appuis populaires.

L'exécutif de la FTQ veut être en mesure d'aider le gouvernement à gagner, si elle a lieu, la guerre de la sidérurgie québécoise. C'est pourquoi il a décidé d'en confier l'aspect technique aux métallurgistes-unis d'Amérique, qu'il considère comme le syndicat le mieux équipé pour faire une étude critique du projet et aider la centrale à lui trouver un large appui dans la population.

M. JEAN MARTINEAU

M. FRANÇOIS PARADIS

M. JOHN W. EATON

Formation de l'Ass. antituberculeuse de la région de Montréal

Les institutions antituberculeuses du Montréal métropolitain ont formé l'Association antituberculeuse de la région de Montréal dans le but d'organiser une campagne commune contre la tuberculose et les maladies de l'appareil respiratoire. Les présidents conjoints sont : Me Jean Martineau, c.r., et M. Robert Scrivener, vice-président de la Compagnie de Téléphone Bell. M. John W. Eaton, gérant général de la compagnie T. Eaton est le président du Comité des finances et M. François P. Paradis, vice-président adjoint de la compagnie Industrial Acceptance Corp., est le président de la campagne du timbre de Noël, qui débutera le 15 novembre prochain.

M. ROBERT C. SCRIVENER

Le Dr Gagnon en Europe

Le Dr Edouard Gagnon, professeur agrégé de chirurgie à la faculté de médecine de l'université de Montréal et chef du département de chirurgie cardio-vasculaire et thoracique à l'hôpital Notre-Dame, effectue présentement, comme invité de l'Institut scientifique franco-canadien, une tournée de conférences dans divers hôpitaux et instituts médicaux de Paris, de Lyon, de Marseille et de Bordeaux. Il visitera également différents services de chirurgie cardiaque et thoracique.

Chaque année, l'Institut scientifique franco-canadien reçoit de France six professeurs qui dispensent un enseignement de quelques semaines dans les universités Laval et de Montréal et deux professeurs d'universités du Québec sont invités à donner des cours ou conférences en France.

Le Dr Gagnon représentait officiellement le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, aux fêtes du centenaire du Collège royal des médecins d'Irlande, qui se tenaient à Dublin, les 18 et 19 octobre dernier.

Etudiants en sociologie

Les étudiants du département de sociologie de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université de Montréal faisaient dernièrement une visite oecologique de Montréal. Organisée en étroite collaboration avec la Cité de Montréal, cette visite avait pour but de permettre aux étudiants en sociologie de prendre conscience des problèmes urbains actuels. Elle marque le début d'une coopération entre les représentants de la Ville et les sociologues de l'Université de Montréal afin de favoriser les études urbaines et les travaux sociologiques sur Montréal.

Offrez Seagram en toute confiance

Seagram's Crown Royal
Seagram's V.O.
Seagram's Extra Dry Gin

Jos. E. Seagram & Sons Ltée., Montréal, Qué.

Le Prêt d'Honneur permettra aux étudiants du Québec d'emprunter $50,000,000 dans les dix prochaines annees

Par Réal Pelletier (Le Devoir 24-9-63)

Le Prêt d'honneur vient de mettre au point à l'intention des étudiants une nouvelle formule qui leur permettra d'emprunter quelque $50,000,000 pendant les 10 prochaines années. La nouvelle a été annoncée hier par le président général de la prochaine campagne du Prêt d'Honneur, M. Samuel Gagné.

Désormais, les étudiants pourront emprunter les sommes nécessaires à leur formation d'un certain nombre de sociétés prêteuses canadiennes-françaises — banques, institutions financières — jusqu'à concurrence du quintuple du fonds du Prêt d'Honneur. Cet organisme ne prêtera plus lui-même, mais continuera de régir la répartition des prêts, son rôle sur le plan financier se limitant à garantir l'argent avancé aux étudiants par les sociétés prêteuses.

Pour réaliser ce programme, la campagne de souscription du Prêt d'Honneur pour l'année en cours aura un objectif de $350,000, de $225,000 qu'il était l'an dernier. Cette augmentation radicale des fonds à recueillir sera rendue possible par l'accroissement considérable de l'appareil de souscription. M. Gagné a précisé hier que le comité d'organisation de la campagne qui se tiendra du 1er au 15 novembre sera quintuplé par rapport aux effectifs de l'an dernier.

Dès cette année, le Prêt d'Honneur pourra prêter au moins $1,500,000 et aider quelque 3,000 étudiants alors que depuis sa fondation qui remonte en 1945, cet organisme a consenti 3,700 prêts à 2,000 étudiants.

Mais ce n'est qu'un début, a fait remarquer M. Gagné. Le programme de collaboration que le Prêt d'Honneur est à mettre au point a été expérimenté en plusieurs endroits aux Etats-Unis et en particulier à Boston où les sociétés prêteuses avancent jusqu'à 20 fois les montants recueillis et déposés en garantie collatérale. Acutellement, le Prêt d'Honneur demande 5 pour 1 aux sociétés prêteuses du Québec.

Et M. Gagné d'ajouter: "Nul doute qu'elles n'hésiteront pas au besoin à se rendre jusqu'à 10 pour 1. Comme nous prévoyons que nos campagnes annuelles rapporteront en moyenne $500,000 au cours des dix prochaines années, c'est donc au moins $50,000,000 qu'on pourra mettre à la disposition de nos étudiants pendant la même période."

A l'origine de cette transformation, M. Gagné a rappelé que le Prêt d'Honneur est conscient de l'évolution actuelle et des besoins nouveaux du milieu étudiant, du fait incidemment que l'Université de Montréal comptera quelque 18,000 étudiants en 1967-68, alors qu'elle n'en compte que 10,000 à l'heure actuelle.

La condition sine qua non de la nouvelle orientation, a-t-il souligné, est que notre population et nos commerces et entreprises fassent d'abord leur part.

Et le président du Prêt d'Honneur d'ajouter: "Je suis personnellement convaincu que notre population voudra prouver une fois de plus qu'elle a du coeur et qu'elle croit dans l'avenir du Québec et que l'entreprise privée ne manquera pas une si belle occasion de démontrer qu'elle a encore quelque chose dans le ventre et du vent dans les voiles."

De son côté, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Paul-Emile Robert, a noté que le Prêt d'Honneur, qui a été fondé par les SSJB, n'est plus en mesure de répondre aujourd'hui aux demandes de plus en plus nombreuses des étudiants.

La SSJB, a-t-il déclaré, croit au mouvement entrepris en faveur de la gratuité scolaire. L'Etat doit sans doute faire sa large et juste part, mais les institutions privées ont aussi à prendre des responsabilités nouvelles.

La grande sollicitation étudiante annuelle, a continué M. Robert, a "prouvé que les jeunes ont un sens social de plus en plus averti et qu'ils ont conscience tout autant que les adultes de l'urgence qu'il y a à résoudre le gigantesque problème de la démocratisation de l'enseignement."

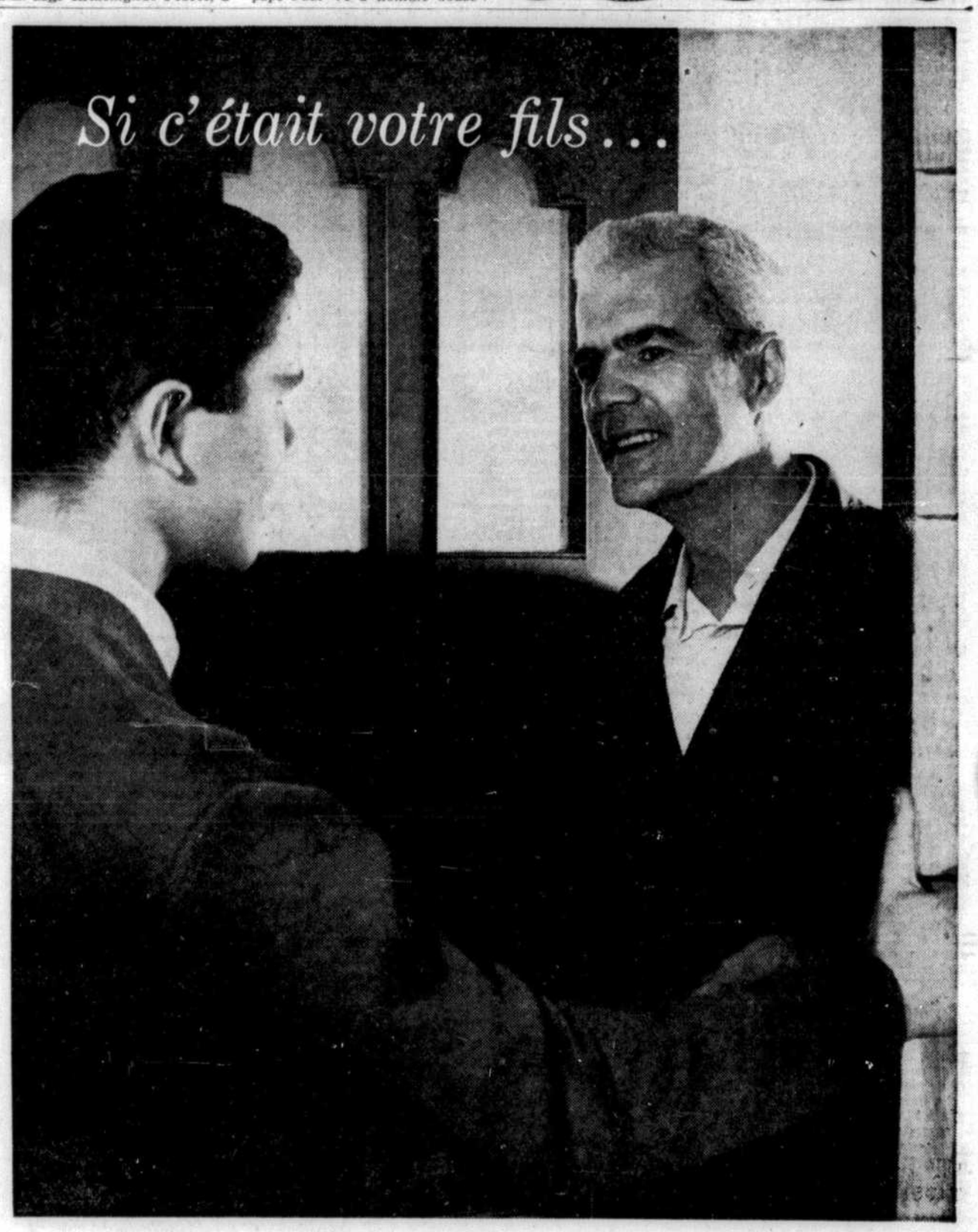

GRANDE VISITE ÉTUDIANTE

Lundi 11 novembre de 7h. à 10h. du soir

Les Américains peuvent ambitionner de conquérir la lune. Mais nous, nous devons d'abord conquérir notre province et son avenir. Pour ce faire, nous devons permettre à notre jeunesse de se préparer, à nos étudiants d'étudier. Nous devons assurer une relève qui soit à la hauteur de la situation.

La collaboration sans précédent de nos institutions financières permettra au Prêt d'Honneur de prêter aux étudiants 5 fois la somme recueillie au cours de la campagne de souscription.

Ainsi donc, pour chaque $100 souscrit, le Prêt d'Honneur pourra prêter $500 et, dès cette année, aider plus de 3,000 étudiants.

CAMPAGNE DU PRÊT D'HONNEUR 1963

du 1er au 15 novembre

Objectif $350,000

Il faut souscrire . . . leur talent, c'est notre avenir

EN HOMMAGE À LA CAUSE DE L'ÉDUCATION

La Sauvegarde

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Bourassa: 'Le Québec est en voie de passer à une autorité plus rationnelle

QUEBEC, (Par M.T.). — Le Québec est en voie de passer d'une autorité traditionnelle à une autorité légale et rationnelle sous l'influence d'un réseau nouveau d'élites, aiguillonné par un nationalisme positif.

M. Guy Bourassa, professeur de science politique à l'université de Montréal, a expliqué que, dans toutes les sociétés qui, comme le Québec, sont en voie de transformation fondamentale, le concept de l'autorité évolue.

Il signale trois formes d'autorité: une autorité traditionnelle, qui s'appuie sur la foi de très longues traditions et qui demande obéissance au chef à cause de leur respect; une autorité légale ou rationnelle à laquelle le citoyen obéit parce qu'il y a des règlements et des pouvoirs légaux; une autorité charismatique où l'obéissance est commandée par l'admiration due à une personne qui résume en elle le sens d'une société.

Selon M. Bourassa, la société québécoise délaisse l'autorité traditionnelle et charismatique pour se diriger vers l'autorité rationnelle. Elle délaisse également l'autorité-commandement pour l'autorité-discussion.

Cette dernière est rendue possible grâce à l'émergence de nouvelles élites: syndicale, agricole, étudiante, politique, en dehors des partis, et technocratique.

"Lorsqu'on voit, dit-il, tel ou tel ministre aller de part en part de la province proposer à la population pour discussion des mesures très importantes qu'il veut faire adopter, je pense que l'on a un signe de cette évolution. Lorsque l'on voit divers groupes sociaux revendiquer une place plus importante dans la prise de décisions collectives, je pense que l'on a un autre signe positif."

M. Bourassa souligne que l'action des élites est liée de très près au nationalisme.

"Je pense, affirme-t-il, que le nationalisme dans ce sens est une composante nécessaire et qu'il n'est donc pas du tout ce que plusieurs veulent en faire: ou bien un cadre juridique qu'on jugera dépassé, le plus souvent avec raison, parce que l'histoire le démontre assez aisément, ou bien un certain repli sur soi qui est voué à l'échec, non seulement dans le monde moderne mais dans toute vie normale. Le nationalisme en termes très généraux, pour les nouvelles élites québécoises devrait être, à mon avis, le résultat d'une prise de conscience des caractères culturels et sociaux dont nous disposons et aussi le résultat d'une expression de cette originalité propre que nous ne pouvons pas nier et qui est liée à tout un contexte social. En ce sens, on ne peut plus dire que le nationalisme est dépassé, qu'il est dépassé d'être Français, de culture française, attaché à telles idées démocratiques, religieuses ou autres. C'est ce bagage éthique que représente pour moi le nationalisme et je pense que le nier c'est saper à la base la possibilité d'une véritable analyse politique. Mais cela nous amène à une tâche extrêmement urgente et qui me semble trop souvent délaissée: celle de définir ce que sera précisément ce nationalisme entendu au sens très large. Ce noble mot a été l'objet de bien des disputes, on ne peut presque plus l'employer aujourd'hui sans risque. Il nous reste à lui donner un sens véritable, un sens positif, un sens riche, presque à le refaire complètement. Cette tâche immense a été négligée parce qu'on s'est contenté d'affirmer la chose sans voir ce qu'elle représentait, mais je pense que c'est précisément à la génération d'aujourd'hui de faire ce travail, de mener cette réflexion en profondeur qui permettra, ensuite au Canada français, aux nouveaux Québécois d'aujourd'hui, d'exercer une influence positive et profonde sur la société de demain. Sans cela, nous nous contenterions de répéter après beaucoup d'autres certaines velléités, mais je ne pense pas qu'aucun des problèmes fondamentaux de notre société en ressortirait mieux éclairé."

J.-M. Léger rejette la formule d'un fédéralisme modifié

QUEBEC. — Au cours d'un débat qui l'opposait mercredi soir au sociologue Léon Dion, M. Jean-Marc Léger, journaliste au "DEVOIR", a catégoriquement rejeté la thèse d'un rôle nouveau pour le Québec dans les destinées d'un fédéralisme modifié, l'une des options défendues par son opposant.

Le débat s'est engagé entre les deux participants après qu'ils eurent prononcé les allocutions dont "LE DEVOIR" faisait largement état hier.

On ne trompera pas le néo-nationalisme, a dit M. Léger, en exaltant les possibilités ouvertes au fait français d'un océan à l'autre.

M. Léger ne voit que deux voies sur lesquelles le néo-nationalisme pourrait s'engager:

1) la reconnaissance juridique d'une formule en vertu de laquelle ces deux nations rechercheraient dans l'égalité et le respect mutuel à édifier une nouvelle association;

2) la souveraineté complète du Québec en association étroite et cordiale avec le Canada anglais.

Après avoir défini ce qu'est le nouveau nationalisme québécois, M. Léger a dit qu'on avait trop longtemps associé le nationalisme à un conservatisme de droite alors que fondamentalement, il avait été ici à l'origine libéral et "de gauche".

C'est dans la période préconfédérative qu'il a commencé à s'altérer, que ses dimensions démocratiques libérales et laïques ont disparu et qu'il est devenu défensif, orienté vers la langue et la culture, apostolique et formaliste, traditionaliste, bourgeois et conservateur".

D'où un certain délaissement du nationalisme par les intellectuels, "jusqu'à ce que fût levée partiellement au moins l'hypothèse du conservatisme et de la stagnation sur le nationalisme politique".

Le néo-nationalisme, a continué M. Léger, c'est la démystification, c'est ensuite la lucidité, c'est enfin la maturité... "Au sortir du long hiver d'une grise et monotone survivance, le néo-nationalisme est le printemps du Canada français: il est la jeunesse, la ferveur, le réalisme nouveau du Québec."

Au total, a continué M. Léger, ce que l'on appelle le néo-nationalisme m'apparaît d'abord comme une volonté passionnée de vie et de dignité, comme une prise de conscience globale de la situation nationale... C'est aussi la présence au monde, la décolonisation, le réveil d'une nation qui entend se donner une patrie."

Tout en encourageant la participation de l'État dans l'économie

Parizeau s'oppose à une politique systématique de nationalisation

QUEBEC (par M.T.) — Tout en prônant une expansion considérable du rôle du gouvernement de Québec dans l'économie, M. Jacques Parizeau s'est opposé à une politique systématique de nationalisation

Participant, hier, au congrès des affaires canadiennes à l'université Laval, M. Parizeau, professeur aux Hautes Etudes Commerciales et membre du conseil supérieur du travail, a traité de la planification économique.

Les ressources naturelles et l'industrie manufacturière sont les deux principaux apports à l'économie québécoise. L'exploitation des premières, intégrée aux grandes entreprises habituellement entre les mains de groupes internationaux, et dont l'extraction pour la plus grande partie est contrôlée par les capitaux étrangers, laisse peu de prise à l'initiative gouvernementale.

"Dans ce sens, dit le conférencier, il n'y a pas d'économie proprement québécoise des ressources naturelles".

Quant à l'industrie manufacturière au Québec, elle se trouve dans une situation tout à fait différente: elle est presque tout entière orientée vers le marché intérieur et est assez nettement démunie d'industries lourdes.

L'exploitation des ressources naturelles et l'industrie manufacturière obéissent à trois centres de décisions, les uns au niveau international, d'autres au niveau national et finalement les entreprises dont les opérations sont concentrées au Québec et qui dépendent d'abord et avant tout du Québec pour leur expansion à venir.

A peu près toutes les entreprises canadiennes-françaises appartiennent à ce dernier groupe.

Pour en arriver à une planification efficace il faut ajouter un quatrième centre de décision qui est l'Etat. Ce dernier est assez mal préparé à sa tâche. Il lui faut un certain nombre d'instruments et d'outils.

"Bon nombre d'initiatives récentes du gouvernement du Québec, dit M. Parizeau, peuvent être considérées, à juste titre comme visant à mettre en place de tels outils. C'est ainsi que la nationalisation des compagnies d'électricité a augmenté radicalement la possibilité d'agir sur la localisation industrielle. Dans le domaine financier, la SGF et le projet de caisse de retraite vont offrir des moyens d'action particulièrement puissants. La mise en route d'un système de préférence, applicable aux achats des organismes publics, donne à l'Etat un levier à l'égard de l'industrie qui s'apparente à un tarif douanier."

Pour jouer un certain rôle, l'Etat a le choix ou bien d'absorber des activités qui, jusqu'alors, relevaient de l'entreprise privée, ou bien d'en créer des supplémentaires.

Le conférencier constate qu'il n'y a probablement pas moyen d'en arriver à des règles fixes. "A cet égard, déclare-t-il, j'ai de moins en moins de patience envers l'amateur de nationalisation en série. L'économie du Québec est trop ouverte sur le monde, une trop forte proportion de ses investissements est contrôlée de l'extérieur, pour qu'il ne soit pas très dangereux de vouloir aborder la réorientation de l'économie à partir de la prise en charge par l'Etat des industries d'exportation."

Selon M. Parizeau, le rôle de l'Etat dans l'économie doit d'abord se faire en marge des intérêts privés, entrer en concurrence avec eux et s'ajouter à leur action. Il importe que l'Etat dispose de ses propres points d'appui, établisse le cadre de l'activité économique et définisse son champ d'intervention plutôt que de chercher à saisir ce qui s'est déjà fait. "Rien n'empêche, dit-il, que l'on cherche à pousser très loin les formes d'association que sont les entreprises mixtes."

L'extension du domaine de l'Etat dans l'économie doit s'accompagner d'un haut niveau de profit pour les entreprises.

"Il est essentiel pour une économie aussi ouverte vers l'extérieur que celle du Québec que le moyen soit trouvé de donner aux autorités publiques des pouvoirs considérables et de faire en même temps, que l'investissement privé reçoive toutes les incitations possibles dans les domaines qui lui sont réservés. Dans le milieu nord-américain où nous vivons, la combinaison d'un gouvernement profondément impliqué dans l'orientation de l'économie et d'entreprises privées de haute rentabilité est une combinaison délicate à maintenir mais plus susceptible que toute autre d'assurer que les objectifs du plan soient atteints.

Taylor: le séparatisme est un phénomène des élites comme le créditisme, celui de la population

QUEBEC — Le séparatisme au Québec est un phénomène des élites de même que le créditisme était une manifestation, dans certaines régions, de la masse de la population.

M. Charles Taylor, professeur à l'université McGill, a donné, hier, au congrès des affaires canadiennes, ses impressions d'un "Québécois anglophone", sur la situation qui prévaut actuellement dans la province.

M. Taylor remarque d'abord qu'une nouvelle élite existait dans le Québec qui, contrairement aux élites traditionnelles, appuie les nouvelles réformes du gouvernement.

"Cependant, dit-il, si cette élite s'est lancée dans la réforme, elle l'a fait en s'éloignant davantage de la masse". On peut difficilement expliquer le phénomène créditiste autrement que par une révolte de la masse contre cette élite.

M. Taylor constate également que le séparatisme, ou nationalisme d'affirmation, a toujours été, dans tous les pays du monde, plus répandu dans la classe bourgeoise.

Le conférencier dit que ce n'est pas le séparatisme comme tel qui l'intéressait mais "c'est tout un climat d'opinion où les mouvements séparatistes se débattent et qui est beaucoup plus répandu.

Or, ce climat existe surtout chez les élites de la province. Et c'est là justement où je vois un des dangers du manque de contact entre ces élites et les masses."

"Que risquons-nous de cet état de choses? se demande M. Taylor." D'abord la rupture. Un climat d'opinion de cette sorte prête facilement à des discours à l'emporte-pièce et très peu à la réflexion et à la négociation. Nous risquons fort, à force de lancer des ultimatums et des dénonciations, d'envenimer les rapports entre les deux peuples à tel point que la rupture se fera malgré nous".

"Mais il y a pire: nous risquons aussi un avilissement de notre conscience nationale, un avilissement qui se symbolise dans la fameuse phrase d'un jeune dirigeant du FLQ au sujet d'O'Neill: "Tout de même c'était un Anglais."

L'ambiance nationaliste, dans certains milieux, encourage la violence. Non pas sciemment, car la majorité de ceux mêmes qui l'entretiennent condamnent les actions du FLQ. Mais le mythe qui prétend que le Canada 'français est une colonie en fournit tout de même la justification.

Le conférencier soutient que le Québec n'est pas une colonie.

"Un peuple, dit-il, est dans une situation coloniale parce que ou, premièrement, son développement rencontre des obstacles d'ordre structurel ou, deuxièmement, ces structures sont imposées par une force étrangère."

Si le Québec rencontre la première condition à cause de l'importance des facteurs économiques qui lui échappent, il est loin de remplir la deuxième "parce que nous vivons sous un régime démocratique depuis plus de cent ans et que nos deux peuples ont collaboré à l'élaboration de notre régime actuel".

Il soutient cependant que si l'on croit que les structures qui conditionnent le Québec sont maintenues par une force étrangère, alors la violence devient une option possible, peut-être pas la meilleure, peut-être pas recommandable, mais permissible.

M. Taylor affirme que nous pourrions éviter de grands dangers si les réformes qui se discutent étaient entreprises par un mouvement politique auquel les mouvements de masse étaient étroitement associés.

"L'influence des mouvements de masse, dit-il, pourrait nous épargner une aventure nationaliste à laquelle les élites se prêtent plus facilement et qui pourrait se révéler très coûteuse pour le niveau de vie de ceux que ces mouvements sont censés représenter."

"Mais un développement de ce genre, qui implique des changements profonds dans nos structures politiques, sera difficile à réaliser, au moins dans un proche avenir. Pour le moment, nous devrons vivre dans notre situation actuelle avec tous les dangers que cela comporte, mais au moins pourrons-nous essayer d'y voir plus clair, d'examiner de plus près les buts que nous suivons, de rendre plus conscientes nos aspirations. Je voudrais qu'on en discute enfin, du nationalisme au lieu d'en pérorer. Je voudrais que le Québec choisisse son destin en toute connaissance de cause", a dit en terminant M. Taylor.

Un homme averti en vaut deux

Un homme averti ne donne jamais sa langue au chat!

Il n'est jamais pris au dépourvu et il a réponse à tout. Surtout s'il possède deux ou plusieurs langues. Non. Il ne donne jamais sa langue au chat, pas plus au chat siamois qu'au chat de Perse. Posséder plusieurs langues est un atout précieux, mais ...

Où les étudier? Chez Berlitz!
Rapidement? Chez Berlitz!
En confiance? Chez Berlitz!

Et même, au besoin, chez vous ou à votre bureau? Avec Berlitz!

LES ÉCOLES **BERLITZ** LANGUES VIVANTES
845-1161
Suite 300, 2055 rue Peel
Suite 1621, Place Ville Marie

Quand on sort où va-t-on?
Mais au
SHERATON MONT-ROYAL
Au coeur de Montréal, vous pouvez faire le tour du monde dans votre assiette, depuis l'exotisme délicieux du
KON-TIKI
Jusqu'à l'atmosphère enjouée de
La Brioche
le café français.
Savourez un verre de vin au
MÉTRO BAR
Quant à ceux qui préfèrent l'ambiance anglaise, le
Hunt Café
offre un accueil charmant.
Que ce soit pour un grand repas ou pour un simple coquetel, le monde est à votre portée au Sheraton Mont-Royal.
Pour vos réservations, appelez VI. 2-7777

AVEZ-VOUS DU MAL À ÉPARGNER?
Achetez des Obligations d'Épargne du Canada par versements faciles à la BNE
Presque tout le monde peut épargner davantage de cette façon. Les Obligations d'Épargne du Canada constituent un excellent placement, que vous les payiez comptant ou par versements. N'attendez pas. Passez tout de suite à la plus proche succursale de la Banque de Nouvelle-Écosse. La banque remplira toutes les formalités.
Scotia BANK
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

4 ans dans le fût
6 ans dans le fût
10 ans dans le fût
Les whiskys Wiser sont plus âgés dans presque toutes les catégories de prix!
Et le vieillissement, chez Wiser, se mesure au temps passé dans les fûts de chêne et non pas seulement en fonction de la date imprimée sur la bouteille. Après le dernier mélange, les whiskys Wiser sont retournés dans les fûts où ils continuent de vieillir lentement. C'est ce vieillissement lent qui leur donne leur velouté *naturel* et leur saveur délicate ... Si vous désirez ce qu'il y a de mieux exigez du Wiser — il est plus âgé!
Les whiskys les plus avantageux aujourd'hui: Wiser's De Luxe, âgé de 10 ans; Wiser's 101, âgé de 6 ans; Wiser's Special Blend, âgé de 4 ans.
WISER'S DISTILLERY LIMITED, MONTREAL

MINISTERE DE LA VOIRIE
PROVINCE DE QUEBEC

SOUMISSIONS

Le Ministère de la Voirie demande des soumissions pour la vente de propriétés situées sur la Route Transcanadienne, sur les rues Curatteau, Marseille et Quinn, dans la cité de Montréal ainsi que la vente d'un motel, dans le village de Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale que les soumissionnaires pourront se procurer aux adresses suivantes

**Bureau d'Expropriation,
Route Transcanadienne
2662 rue Curatteau,
Montréal**

ou

**Bureau de la Route
Transcanadienne,
8440 Boulevard St-Laurent,
Montréal.**

L'enveloppe de soumission devra mentionner le numéro de dossier.

Il s'agit des propriétés suivantes : —

**Propriété J.-P. Lachance
Dossier 16229-63**

Maison en briques et pierre artificielle, genre "Duplex", 25' x 45' située aux numéros 2580 et 2582, rue Curatteau, Montréal, fondations en béton. Planchers en tuiles. Murs finis plâtre. Deux salles de bains. Système de chauffage à eau chaude.

**Propriété Guy Laroche
Dossier 16228-63**

Maison en pierre et briques 45' x 25', genre "Duplex", sur fondations en béton située aux numéros 2590 et 2592, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur et tuiles. Murs finis plâtre. Deux salles de bains. Système de chauffage à eau chaude.

**Propriété Claude Roy
Dossier 16227-63**

Maison en briques et pierre artificielle 25' x 45' sur fondations en béton, genre "Duplex", située aux numéros 2600 et 2602, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur et tuiles. Murs finis plâtre. Trois salles de bain. Système de chauffage à eau chaude.

**Propriété Arthur Tremblay
Dossier 16226-63**

Maison en pierre et briques 45' x 25', type "Duplex", sur fondations en béton, située aux numéros 2610 et 2612, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur et tuiles. Murs finis plâtre. Deux salles de bains. Système de chauffage à eau chaude. Construite 1950.

**Propriété R. Lévesque
Dossier 16225-63**

Maison en briques et pierre artificielle, genre "Cottage" 27' x 29' sur fondations en béton située au numéro 2630, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété Aimé Lévesque
Dossier 16224-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 29' x 27' sur fondations en béton située au numéro 2640, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à eau chaude.

**Propriété J.-P. Métayer
Dossier 16222-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2680, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété J. M. Shirran
Dossier 16221-63**

Maison en briques, genre "Cottage", sur fondations en béton 25' x 25' située au numéro 2710, rue Curatteau, Montréal. Plancher bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété H. A. T. Nye
Dossier 16220-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2730, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bain. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété Dame Mabel Reid
Dossier 16219-63**

Maison en briques 25' x 25' genre "Cottage", sur fondations en béton située au numéro 2750, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud. Garage en blocs de béton 22' x 12'.

**Propriété Lucien Lavoie
Dossier 16218-63**

Maison en briques et pierre 25' x 25', genre "Cottage", sur fondations en béton située au numéro 2770, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud. Garage 25' 12'.

**Propriété S. Nicholson
Dossier 16217-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2780, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud. Garage 24' x 13'.

**Propriété Thomas Robertson
Dossier 16211-63**

Maison en briques, genre "Cottage" 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2850, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété C. J. Meehan
Dossier 16210-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2860, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété Alphée Parent
Dossier 16209-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25', sur fondations en béton située au numéro 2880, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud. Garage 18' x 11'.

**Propriété Fernand Larouche
Dossier 16208-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2890, rue Curatteau, Montréal. Palnchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud. Garage 18' x 10'.

**Propriété R. K. Merry
Dossier 16207-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2900, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

Propriété Paul David Smith
Dossier 16206-63

Maison en briques, genre "oCttage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2920, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété R. Sabourin
Dossier 16205-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en bteon située au numéro 2940, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété Roland Langevin
Dossier 16204-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2960, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Propriété Marcel Lemay
Dossier 16203-63**

Maison en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2970, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaul.

**Propriété Olivier Blagden
Dossier 16202-63**

Maisons en briques, genre "Cottage", 25' x 25' sur fondations en béton située au numéro 2990, rue Curatteau, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

Propriété Stanley Klichis
Dossier 9908-62

Maison en briques et pierre, genre "Bungalow", 32 x 37' située au numéro 2171, rue Quinn, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bain. Système de chauffage à air chaud. Construite 1963.

**Propriété Charles Plaisant
Dossier 16201-63**

Maison en briques et pierre, genre "Bungalow" 33' x 26' sur fondations en béton située au numéro 7560, rue Marseille, Montréal. Planchers bois dur. Murs finis plâtre. Une salle de bains. Système de chauffage à air chaud.

**Trans-Canada Motel
Dossier 5380-62**

Motel douze unites fini bois et pierre artificielle 161' x 16' situé au village de Pointe-Fortune, comté de Vaudreuil. Planchers contre-plaqués. Murs finis gyproc. Six unités avec tapis mur à mur. oDuze salles de bains. Système de chauffage à air chaud. Douze fournaises. Portes en aluminium.

Ces bâtisses devront être déménagées ou démolies dans les 15 jours qui suivront l'acceptation des soumissions.

Pour information s'adresser au bureau d'expropriation de la route Transcanadienne au numéro 2662, rue Curatteau, Montréal, téléphone 256-8484, ou au bureau de la route Transcanadienne, 8440 Boulevard St-Laurent, Montréal, téléphone 381-7451.

Re-Motel s'adresser à M. P. Adrien Gagnon, 66, rue St-Charles, Dorion, comté de Vaudreuil, téléphone : (112) - 234-4141.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances pour le plein montant de la soumission.

Les soumissions seront adressées au Ministère de la Voirie, Service des Contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2 h. 30 P.M. heure normale de l'est, le 26 novembre 1963, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Roger LaBrèque
Sous-ministre de la Voirie

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No. 58.905

DAME IRENE LESSARD,
demanderesse,
vs
BRUNO HOULE,
défendeur

AVIS

Dame Irène Lessard, épouse commune en biens de Bruno Houle, artisan de la Cité et district de Montréal, a formé contre son mari une demande en séparation de biens.

Montréal, 4 novembre 1963
(Signé) LIZOTTE, MARCHESSAULT, TOTH, THERRIAULT, TURCOTTE & LAGACE
Procureurs de la demanderesse

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 4 jour de novembre 1963, sous le No. 1708042, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Royal Leather Goods Co. à la Banque de Nova Scotia, une banque canadienne à charte, de l'universalité de créances et comptes de livres, actuels ou futurs dudit Royal Leather Goods Co.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil de la Province de Québec.

Ce 9ème jour d'octobre 1963.
LA BANQUE DE NOVA SCOTIA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil, que Marcel Cyphot, ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 28 octobre 1963, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 31 octobre 1963 sous le numéro 1707757.
MONTREAL, le 4 novembre 1963.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du code civil, que MELODY HOSIERY LIMITED dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 25ième jour d'octobre, 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 31ème jour de novembre, 1963, sous le numéro 1708425.
Ce 31ème jour de novembre, 1963.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE de QUEB
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 621 458

EDWARD SAMUEL BERGER, Avocat, des cité et district de Montréal,
demandeur,
vs
VAITSA SPIRIDOULA, épouse séparée de biens de George Theodoropoulas, femme de ménage, aussi connue sous l'alias de Vetsa Lola, et ledit George Theodoropoulas, pour fins d'autoriser sa dite épouse aux présentes,
défenderesse,
&
THE MONTREAL CITY AND DISTRICT SAVINGS BANK,
tierce-saisie.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné à la défenderesse VAITSA SPIRIDOULA, de comparaître d'ici un mois.
Montréal, le 5 novembre 1963
G. BLANCHET,
député-protonotaire
Mes LOUIS et BERGER,
Suites 820 et 802
159 ouest, rue Craig,
Montréal, P.Q.
Proc. du demandeur.

CANADA
PROVINCE de QUEBEC
District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE

No 620 864

ROGER LANGLOIS, contracteur-plombier, des mêmes lieux,
demandeur,
vs
PAUL BORDES, des cité et district de Montréal,
défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur PAUL BORDES de comparaître d'ici un mois.
Montréal, le 5 novembre 1963.
André NOEL,
député-protonotaire
Mes HYDE & AHERN,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.
Proc. du demandeur.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE CHAMBLY

1330 ouest, Curé-Poirier,
Cité de Jacques-Cartier, P.Q.

DEMANDE DE SOUMISSIONS

pour

**L'enlèvement de la neige
à l'école Gérard-Filion
1330 rue Curé-Poirier,
Jacques-Cartier, P.Q.**

La Commission Scolaire Régionale de Chambly demande des soumissions pour l'enlèvement de la neige à l'ECOLE GERARD-FILION, 1330 ouest, Curé-Poirier, Cité Jacques-Cartier.

Les soumissionnaires pourront se procurer une copie complète des plans au bureau de l'Architecte Marc Cinq-Mars, 1980 ouest, rue Sherbrooke, suite 370, Montréal, à partir du 8 novembre 1963 moyennant un dépôt de cautionnement de $10.00 par chèque visé, lequel dépôt sera remis lorsque les plans auront été rapportés après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront entrer scellées et cachetées, au bureau du Secrétaire-trésorier-intérimaire de la Commission Scolaire, André Chartier, pas plus tard que le 18 novembre 1963 à 5hres P.M. (heure normale) et devront porter en sus de l'adresse les mots: "Soumissions pour l'enlèvement de la neige".

La Commission Scolaire Régionale de Chambly ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni la plus haute, ni aucune des soumissions qui lui seront remises.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui se fera au cours de la session régulière en ajournement de la Commission, le 18 novembre 1963, à 8hres P.M. (heure normale) en l'auditorium de l'école Gérard-Filion, 1330 ouest, Curé-Poirier, Cité de Jacques-Cartier, P.Q.

Donné à Jacques-Cartier
ce 5e jour de novembre 1963.
le secrétaire-trésorier
intérimaire,
André Chartier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 1571-d du code civil, que SAMTON METAL EQUIPMENT CO. dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité de Montréal, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 11ième jour d'octobre, 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 31ème jour de novembre, 1963, sous le numéro 1708424.
Ce 31ème jour de novembre, 1963.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CITÉ D'OUTREMONT

CÉREMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

PARC OUTREMONT

Dimanche, le 10 novembre 1963

3:00 P.M.

Les citoyens d'Outremont et d'autres municipalités sont cordialement invités à assister à une cérémonie commémorative pour rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la liberté.

Des couronnes seront déposées au pied du cénotaphe en l'honneur de ces glorieux morts, par l'honorable sénateur Romuald Bourque, maire.

Les citoyens sont invités à s'y rendre sans autre invitation et à se joindre aux représentants officiels de la Cité, au Clergé de la localité, aux membres de la Légion et à plusieurs autres distingués citoyens pour honorer la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour défendre nos droits, combattre pour la vérité et assurer notre liberté et celle des autres nations.

Armand GAGNON,
ing.-adm.

CITE DE WESTMOUNT

REGLEMENT 658

AVIS public est donné à tous les gens concernés que le règlement 658 intitulé "REGLEMENT A PERCEVOIR DES IMPOTS POUR RENCONTRER LES DEPENSES COURANTES ET AUTRES DEPENSES DE LA CITE POUR L'ANNEE FISCALE 1964, AINSI QU'A PERCEVOIR LA TAXE SCOLAIRE IMPOSEE PAR LA LOI POUR L'ANNEE FISCALE 1963-64", a été adopté par le conseil municipal de la cité de Westmount à une séance générale tenue à l'hôtel de ville, lundi le 4 novembre, 1963.

Les détails relatifs à ce dit règlement sont déposés au règlement 658, lequel est ouvert pour inspection, à tous les gens intéressés, au bureau du commis de la ville, Hôtel de ville, Westmount.

Donné à Westmount,
ce 7 novembre 1963.

C. H. DRURY,
maire.
A. W. D. SWAN,
F.C.I.S.
greffier.

HYDRO-QUÉBEC

Soumission No B-225

Des soumissions cachetées doivent être adressées en quatre exemplaires aux soussignés, 21e étage, 75 ouest Boul. Dorchester, Montréal, à temps pour être reçues ou livrées au plus tard à 10.30 a.m. heure normale de l'est, le jeudi 12 décembre 1963, pour la fourniture des

pylônes d'angle en acier galvanisé pour la 1ère ligne à 735 kV Manicouagan-Boucherville, et pour le raccordement à 735 kV Laurentides-Lévis.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie sous forme de chèque certifié payable à l'Hydro-Québec pour un montant de $50,000. Ce chèque est confisqué si la soumission est retirée après l'ouverture des soumissions. Au moment de l'adjudication du contrat, ce chèque est remis au soumissionnaire, à moins qu'il ne soit l'adjudicataire. Dans ce dernier cas, le chèque est conservé jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un bon de garantie d'exécution.

On doit examiner les plans, devis et autres formules de soumission au bureau de

**L'ingénieur en chef,
Division des projets techniques,
HYDRO-QUEBEC,
14e étage,
75 ouest, boul. Dorchester,
Montréal**

et en obtenir copie contre un dépôt de $100, sous forme de chèque certifié ou de mandat payable à l'Hydro-Québec. Ce montant n'est remboursé qu'aux soumissionnaires qui ont présenté une soumission en bonne et due forme. Tous les matériaux utilisés dans la fabrication des pylônes en acier compris dans cette soumission doivent être des produits manufacturés au Canada et seuls les individus, firmes, compagnies et corporations qui fabriquent au Canada les produits requis par ce document sont invités à présenter des soumissions. Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont obtenu les documents de soumission directement de l'Hydro-Québec. Les soumissions doivent être envoyées sous enveloppe fournie à cet effet et sur laquelle doit être indiquée lisiblement la mention: **"Soumission No B-225"**

L'Hydro-Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission ni aucune des autres.

Les co-secrétaires
B. Lacasse - W. E. Johnson

Montréal, le 5 novembre 1963

M. André Laurendeau

Voici le texte intégral de la déclaration de M. André Laurendeau, à l'ouverture de la première audience publique de la commission d'enquête sur le biculturalisme :

Créée par un arrêté ministériel du 19 juillet 1963, alors que la plupart de ses membres étaient en vacances ou à l'étranger, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme n'a pu se réunir pour la première fois que le 4 septembre. Elle a tenu depuis quatre sessions, de deux ou trois jours chacune. Elle est entrée dans ses propres bureaux avant-hier, avec un personnel encore très incomplet. C'est aujourd'hui son premier contact officiel avec le grand public.

Elle a tout de suite constaté le passionnant intérêt de la tâche qui lui est confiée — et en même temps la complexité et la difficulté de cette tâche.

A bien des égards, la Commission ressemble à toutes les commissions royales d'enquête: elle a les mêmes pouvoirs et remplit le même genre de fonctions. C'est ainsi qu'elle doit susciter des travaux de recherche, tenir des séances publiques et finalement rédiger un rapport.

Mais à d'autres égards, cette commission n'est "pas comme les autres"; un éditorialiste de **Continuous Learning**, la revue de **The Canadian Association for Adult Education** vient de le souligner avec force. Cela tient à la nature même de son mandat, et c'est pourquoi il nous est permis de le souligner.

Mon collègue Davidson Dunton vous dira tantôt qu'à notre avis l'idée centrale de ce mandat, c'est celle de l'**equal partnership between the two founding races**, formule presque intraduisible en français et qu'on a rendue par "le principe de l'égalité entre les deux peuples" qui ont fondé la Confédération canadienne. Le caractère général et même assez vague de l'objectif ainsi proposé va entraîner deux conséquences particulières.

D'abord, vous l'aurez constaté vous-mêmes: les domaines ainsi ouverts à la recherche systématique sont vastes et divers. S'il s'agit de santé publique, de taxation ou d'éducation, les problèmes sont à la fois graves et délicats, mais on peut au moins les cerner assez aisément; tandis qu'il est particulièrement difficile d'établir les frontières de nos recherches. Qu'est-ce que la culture et comment deux cultures peuvent-elles coexister dans l'égalité, "compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada"?

Certes, le problème ne date pas d'avant-hier, et nombreux sont les Canadiens qui l'ont abordé. Mais ce qui jusqu'ici demeurait un peu épars, doit cette fois être entrepris collectivement et rassemblé en peu de temps. Telle est en effet l'oeuvre à laquelle nous convie le gouvernement canadien, et à laquelle la plupart des provinces ont promis leur concours.

Il faudra donc réunir une masse énorme de faits, qui appartiennent à la vie économique et sociale aussi bien qu'à la vie politique et culturelle, les examiner à la lumière d'un principe particulier, n'en négliger aucun aspect important et ne pas s'y perdre, les interpréter et en tirer des conclusions pratiques. L'effort intellectuel exigé de tous les spécialistes qui vont collaborer à l'enquête portera donc sur un terrain immense et varié presque à l'infini. Nous savons bien qu'on ne saurait rêver de réaliser, en un temps relativement bref, une besogne aussi écrasante; mais nous tenterons de ne rien oublier ou négliger d'essentiel.

Telle est donc la première conséquence de notre mandat. Mais la seconde est peut-être plus importante et plus spécifique.

L'equal partnership, l'égalité culturelle: ce n'est pas une notion qui s'imposera d'elle-même, serait-ce à la suite des études les plus approfondies. Pour rayonner, il lui faut l'adhésion libre d'un peuple libre. C'est pourquoi les échanges entre la Commission et le public devront être particulièrement suivis, intimes, et francs. Et comme c'est l'avenir qui est en jeu, la participation des jeunes au débat devient capitale: nous les entendrons avec un surcroît d'attention et d'intérêt.

Selon le vieil Aristote, c'est l'amitié qui est l'âme de la cité. Aujourd'hui, les sciences de l'homme affirment que la nation existe dans la mesure où l'on trouve parmi ses membres un vouloir-vivre collectif. Au fond, c'est la même pensée, et elle ouvre sur notre entreprise des perspectives singulièrement profondes. Cette "amitié", ce "vouloir-vivre collectif", existent-ils au Canada entre toutes les communautés nationales, et particulièrement entre les deux groupes qui ont fondé la Confédération? L'un et l'autre sont-ils prêts à accepter les conditions qui rendront ici la vie sociale possible et aimable?

Et qui nous le dira, sinon les Canadiens?

Dix hommes de bonne volonté, assistés des collaborateurs les plus efficaces ne sauraient parvenir à des conclusions utiles sans un contact permanent et direct avec une opinion publique informée et vivante.

On peut résumer de la façon suivante les questions que l'existence et le mandat de la Commission posent aux Canadiens.

Qu'est-ce qu'un Etat bilingue et biculturel?

Que signifie, concrètement, l'égalité des deux langues et des deux cultures, et dans quelles conditions peut-elle être réalisée?

Les Canadiens désirent-ils cette égalité? Acceptent-ils les conditions sans lesquelles elle ne saurait être obtenue?

Il nous apparaît donc rigoureusement nécessaire que ce problème devienne présent à l'esprit des Canadiens de toutes les provinces, de tous les milieux, de toutes les générations; rigoureusement nécessaire, par conséquent, qu'ils en discutent entre eux, et en particulier que par la presse sous toutes ses formes, que par des forums et des rencontres à l'échelle locale, une prise de conscience s'effectue, et qu'elle s'effectue vite sur le sujet. Car il touche tous les citoyens de ce pays; et les conclusions qui seront tirées se répercuteront, d'une façon ou d'une autre, sur la vie de chacun d'entre eux.

Ce dialogue pourrait faire plus de mal que de bien s'il tournait à la violence ou à la bénignité, et si on l'abandonnait aux seules opinions extrêmes. Mais s'il est positif et franc, il deviendra l'air respirable de la commission. Sans lui, elle dépérit ou reste la tentative d'un petit groupe d'hommes. Avec un dialogue à l'échelle du Canada, l'enquête prend ses vraies dimensions, et les conclusions seront tirées du pays lui-même.

Or une Commission royale d'enquête n'est pas une agence de publicité. Elle ne saurait prendre parti, sauf dans ses conclusions. Mais elle a le droit de souhaiter, comme je viens de le faire, qu'un débat honnête et sérieux se propage d'un bout à l'autre du pays sur la crise que le pays traverse.

Une Commission royale d'enquête correspond rarement à un effort patiemment concerté: soudain, elle s'ébranle, et il faut tout de suite grimper dans le convoi, ou bien le manquer. Le dialogue et la recherche seront utiles s'ils commencent sur-le-champ. Nous demandons aux individus et aux institutions une collaboration fraternelle: sans interlocuteur, comment dialoguer? sans chercheurs, comment conduire des recherches sérieuses?

Le gouvernement canadien, en instituant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, a clairement indiqué qu'il avait la certitude d'une urgence — d'une urgence qui peut mettre en cause l'existence même du Canada. C'est pourquoi nous savons qu'il faut faire vite, mais qu'en même temps il faut tenter de faire vrai et profond. Ces exigences contradictoires ne cessent de nous harceler, et nous savons qu'elles rendront nos vies difficiles durant les mois à venir. Avec votre aide, nous avons l'espoir de réussir, et en tout cas, nous avons la volonté de nous consacrer à cette tâche.

M. Davidson Dunton

Voici, au texte, l'allocution qu'a prononcée à la première séance publique de la commission d'enquête sur le biculturalisme, M. Davidson Dunton, qui en est le président conjoint :

1.— Le mandat de la Commission décrit ainsi ses objets : "...pour faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport".

2.— Un des buts principaux de la Commisison est de déterminer jusqu'à quel point l'égalité existe entre les deux peuples et comment celle-ci peut être mieux réalisée.

3.— La Commission s'intéressera aussi à l'apport des autres groupes ethniques à toutes les manifestations de la vie en société au Canada.

4.— Le concept d'égalité peut paraître nouveau à certaines personnes ; toutefois, il n'est pas entièrement nouveau puisqu'il y a déjà l'égalité officielle des deux langues quant à la rédaction des Statuts fédéraux et devant les tribunaux de juridiction fédérale partout au Canada, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, et dans certaines provinces le droit d'ériger un système scolaire séparé constitue une certaine mesure d'égalité.

5.— D'autre part, il est clair que le concept d'égalité ne peut être simple. Il y a plus de Canadiens anglophones que francophones de telle sorte qu'une rigoureuse égalité ne peut exister au point de vue numérique. Il est évident que la langue anglaise prédominera dans plusieurs régions du pays et la langue française dans d'autres. En somme, nous n'imaginons pas que le bilinguisme au Canada en vienne à signifier que tous les Canadiens devront parler les deux langues principales ; pas plus que nous ne pouvons imaginer que tous les Canadiens anglophones devront parler français ou que tous les Canadiens francophones devront parler anglais.

6.— Au Canada le mot "biculturalisme" évoque la notion de deux grandes cultures, chacune rattachée à l'une des deux langues principales, qui, certes, ont beaucoup en commun tout en ayant leurs qualités distinctives. Ce sera une partie importante de notre tâche d'étudier comment ces deux cultures peuvent grandir vigoureusement dans l'égalité. La Commission étudiera aussi l'apport culturel des autres groupes ethniques. A nos yeux, le biculturalisme ne signifie ni un mélange des deux cultures, ni une obligation, pour les individus, de posséder l'une ou l'autre. Mais nous croyons qu'il doit impliquer des avantages égaux pour les individus en tant qu'ils participent à l'une ou l'autre culture.

7.— La Commission examinera aussi :

1) les aspects positifs du bilinguisme et du biculturalisme ainsi que les éléments féconds et les facteurs d'épanouissement que peut comporter la situation de tous les Canadiens;

2) les difficultés inhérentes au bilinguisme;

3) le dénominateur commun à la culture et aux champs d'activité de tous les Canadiens.

8.— La Commission étudiera toutes les propositions, générales ou spécifiques, destinées à sauvegarder et à promouvoir l'épanouissement des deux langues officielles, des deux cultures principales, l'accroissement de l'apport des autres groupes et de la collaboration des Canadiens de tous les milieux aux activités d'intérêt commun et à la vie du pays.

9.— On posera à la Commission beaucoup de questions auxquelles, nous l'espérons, les personnes et les organismes qui viendront devant nous tenteront de répondre.

10.— Vous lirez ci-dessous quelques exemples de ces questions : en aucune façon, ces exemples ne doivent créer l'impression que la Commission en est arrivée à des conclusions préliminaires.

a) Le progrès du bilinguisme au Canada veut-il dire que tous ceux dont le champ d'activité est à l'échelle du pays doivent parler ou au moins comprendre les deux langues officielles ?

b) Croyez-vous que partout au Canada les enfants doivent avoir la possibilité de recevoir l'enseignement en français ou en anglais, selon leur origine ethnique ?

c) Jusqu'à quel point l'enseignement de la seconde langue officielle devrait-il être accessible aux minorités partout au Canada ?

d) Dans la province de Québec les langues française et anglaise sont officielles en ce sens qu'on les utilise dans les statuts et dans les débats à la Législature et devant tous les tribunaux provinciaux. Y aurait-il lieu d'étendre ce bilinguisme à toutes les provinces ?

e) Etes-vous d'avis que les hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral devraient comprendre et parler l'anglais et le français?

f) Etes-vous d'avis que la même règle devrait s'appliquer dans toute la province où se trouve une importante minorité française ou anglaise ?

g) Avez-vous connu des difficultés à cause de votre langue dans vos relations avec des organisations ou des entreprises auxquelles vous appartenez ou avec lesquelles vous avez eu affaire ?

h) Dans quel sens peut-on dire qu'il y a, ou qu'il n'y a pas, deux nations distinctes au Canada, auxquelles d'autres groupes ethniques se sont rattachés; ou dans quel sens y a-t-il, ou n'y a-t-il pas, une seule nation canadienne; ou bien vous faites-vous une autre conception de la société canadienne ?

i) Votre concept de l'égalité des deux cultures pourrait-il vous amener à envisager des amendements constitutionnels ?

j) Quels sont les dénominateurs communs à nos deux cultures, qui permettraient de nous définir comme Canadiens ?

k) Croyez-vous que la capitale du Canada devrait être un district fédéral autonome où les deux cultures s'exprimeraient et où les deux langues officielles seraient employées de façon équitable ?

l) Croyez-vous que les organes d'information, tels que la Presse Canadienne, la Société Radio-Canada et l'Office national du film, pourraient faire plus pour promouvoir le concept d'égalité et la connaissance de notre héritage culturel ?

m) Quel est l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement de la culture au Canada ?

n) Comment peut-on sauvegarder l'apport des autres groupes ethniques par exemple: en enseignant leur langue dans les écoles ?

Remarque : En posant quelques-unes de ces questions, la Commission tient compte du fait qu'elles ressortissent à la juridiction des provinces.

11.— Nous estimons qu'aujourd'hui les Canadiens ont à faire face à des problèmes tout aussi graves que ceux de l'époque de la Confédération. Dans la province de Québec en particulier, mais ailleurs aussi, des groupes demandent avec une insistance croissante, que la Confédération soit repensée et que l'on comprenne mieux l'association fondamentale des deux peuples fondateurs ainsi que l'apport grandissant des Canadiens des autres origines. Certains mettent même en cause l'existence du régime confédératif.

12.— La crise canadienne n'est pas unique, elle est universelle. Très peu d'Etats sont parfaitement homogènes : en Asie, en Afrique, en Amérique et même en Europe, les relations entre des groupes de culture et de langue différentes donnent lieu à de profondes inquiétudes et font surgir des problèmes constitutionnels. Si nous parvenons à résoudre nos difficultés, nous contribuerons à la paix dans le monde.

13.— Nous espérons fermement que toutes les personnes et toutes les associations qui ont à coeur l'avenir de notre pays se présenteront devant nous pour faire part de leurs vues et de leurs suggestions. Ce n'est que si l'on répond à cet appel que nous pourrons sortir de cette période de transition, avec une meilleure compréhension du fédéralisme canadien et une foi plus profonde dans l'avenir du Canada.

La SSJB-Mtl: la thèse du pluralisme culturel, une absurdité!

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — A l'heure où divers groupes ethniques, en particulier les Ukrainiens, préconisent le multiculturalisme, deux mémoires émanant du Québec ont retenu l'attention hier à la Commission d'enquête sur le bilinguisme, deux mémoires qui rejettent vigoureusement la thèse suivant laquelle les langues et cultures européennes des divers groupes néo-canadiens doivent jouir des mêmes droits et du même statut que les cultures anglaise et française.

La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, représentée par son président général et son secrétaire général, MM. Paul-Emile Robert et Michel Brunet, n'hésite pas à qualifier "d'absurde" la thèse du pluralisme culturel dont les partisans "ignorent encore l'histoire véritable du Canada, leur patrie".

De son côté, M. Jean-Charles Cantin, député de Québec-Sud aux communes et représentant devant la commission le caucus libéral du Québec, a tenu à souligner, en termes plus modérés que ceux de la SSJB toutefois, que le fait anglais et le fait français doivent être les premières préoccupations des commissaires et qu'il ne saurait être question d'octroyer un statut politique ou constitutionnel aux tierces cultures. Celles-ci ne devront bénéficier, au mieux, que "d'arrangements" sur le plan social.

M. Jean-Pierre Côté, député de Longueuil, a pour sa part déclaré au nom du caucus libéral de la province de Québec que "cette enquête ne doit pas être un écran de fumée lancé afin de retarder des changements radicaux et nécessaires". Après avoir assuré les commissaires de l'importance qu'il attache à leurs travaux, M. Côté a conclu:

"Nous croyons que votre commission devra suggérer, s'il y a lieu, des réformes à apporter aux structures constitutionnelles en vue du plein épanouissement des deux cultures fondamentales du pays. Il faudrait que tout Canadien ait accès aux avantages de la culture française ou de la culture anglaise, selon son choix, dans tout le pays."

MEMOIRE DE LA SSJB

Le mémoire de la SSJB de Montréal voit dans la commission royale "une autre étape dans la construction de notre patrie commune, le Canada" et souligne que la société est heureuse d'y collaborer. Mais il ne faut pas, précisent MM. Robert et Brunet, que "cette enquête dégénère en un dialogue de sourds" et que se répète "l'aventure malheureuse de la tour de Babel".

Puisque l'avenir de l'union canadienne dépend toujours de la collaboration des deux groupes culturels qui l'ont formée, il faut, à chaque génération, de nouveaux compromis qui tiennent compte de l'équilibre des forces en présence. Et si l'arrivée de millions d'immigrants d'ascendance étrangère à nos deux cultures modifie le peuplement du Canada, elle ne détruit cependant pas le dualisme fondamental de l'union canadienne. Car les immigrants se sont établis au Canada, non pas comme collectivités distinctes, mais en qualité d'individus. "Ils ont librement choisi de s'associer au Canada français ou au Canada anglais". Cet apport a indéniablement enrichi les deux groupes. Mais est-il réaliste de parler de pluralisme culturel? La réponce est nette:

"Certains défenseurs du pluralisme culturel n'invoquent celui-ci que pour rejeter le dualisme traditionnel. Ils soutiennent une thèse absurde dans le seul espoir de rallier une majorité de citoyens canadiens à leurs idéaux unitaires. En agissant ainsi, ils sapent les bases mêmes de l'union canadienne. Leur agitation ne convaincra pas les Canadiens français qu'ils doivent renoncer à leurs droits au nom de l'unité nationale mais risque de précipiter le Canada dans une crise insoluble."

"Cette enquête, poursuit la SSJB, apportera une contribution importante à la stabilité et à la prospérité du pays dans la mesure où elle permettra à une majorité de ses citoyens de se rendre compte que l'union canadienne repose sur la permanence du dualisme culturel."

La commission doit enfin créer un climat favorable à ce dualisme et à la coexistence des deux groupes. "Si elle poursuivait d'autres buts, nous ne serions pas intéressés."

Les Ukrainiens refusent l'idée du biculturalisme

OTTAWA (De notre envoyé spécial) — Le comité canado-ukrainien refuse d'envisager l'avenir de la Confédération dans une perspective de biculturalisme. C'est la position la plus radicale qui ait été défendue devant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme hier.

"Nous rejetons catégoriquement, a déclaré le professeur I. Hlynka, tout principe tendant à reconnaître ou à impliquer la supériorité d'un groupe de Canadiens sur un autre, qu'il s'agisse d'origine ethnique, de culture, ou d'un prétendu droit acquis par l'histoire, car cela signifie un retour à un statut colonial dont il a fallu tant d'années pour nous affranchir."

Les Ukrainiens estiment qu'il faut envisager l'ensemble canadien dans sa réalité actuelle, et ne pas s'attarder au Canada d'hier. Or le Canada, aujourd'hui, compte huit millions de Canadiens d'ascendance britannique, six millions de Canadiens d'ascendance française, et cinq millions de Canadiens qui possèdent une langue et une culture différentes et qui, en qualité de citoyens canadiens, peuvent revendiquer les mêmes droits et les mêmes privilèges, non pas sous le régime de la Constitution de 1867, mais en invoquant ce qu'est devenue la Constitution en 1963, écrite et non écrite.

Le comité canado-ukrainien estime que la terminologie employée dans la définition du mandat de la commission est "plutôt gênante", parce qu'elle donne à penser que les Canadiens se divisent en deux grandes catégories, en Canadiens de 1ère classe et de 2e classe.

Le comité a invité la commission à tenir une autre audience préliminaire, comme celle d'Ottawa hier et aujourd'hui, mais cette fois dans l'ouest, "afin d'échapper à la sphère d'influence du Haut-Canada et du Bas-Canada", de goûter au climat d'immensité qui règne dans cette région et, ce faisant, de conférer une signification véritable à notre devise: "D'un océan à l'autre."

"Tous les Canadiens, où qu'ils vivent, quelles que soient leurs langues et leur religions, qu'importe que soit la date d'arrivée au Canada de leurs ancêtres, quelles que soient la province ou la région qu'ils aient choisi d'habiter, tous les Canadiens ont les mêmes responsabilités et les mêmes obligations, les mêmes droits et les mêmes privilèges."

Un autre porte-parole des Ukrainiens, M. Choulgine, s'est demandé si, en réalité, le mandat de la commission n'a pas seulement un caractère spirituel et moral, et si le rôle des commissaires ne vise pas en définitive à créer simplement un climat de bonne entente, propice au règlement des problèmes qui se posent aux Canadiens.

M. Laurendeau lui a répondu que la commission avait reçu son mandat du gouvernement et que, si elle peut l'interpréter, il n'est cependant pas en son pouvoir de le changer.

Le président conjoint a en outre rappelé que la commission se bornera, une fois son travail terminé, à formuler des recommandations. Le gouvernement les acceptera ou les repoussera. Mais il n'appartient pas à une commission royale de changer les réalités sociales et politiques.

R.-C. devant les commissaires:

Alphonse Ouimet: au départ, définir notre vocabulaire

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — Dans le mémoire qu'il a présenté hier à la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, M. Alphonse Ouimet a précisé, au nom de la société Radio-Canada, la conception qu'il se fait du mandat de la commission. L'un des problèmes majeurs, a-t-il souligné, est celui de la sémantique: il faudrait bien définir les termes que nous emploierons, déterminer le contexte dans lequel ils sont utilisés et préciser ce que les divers groupes entendent lorsqu'ils s'en servent.

Que signifie le "bilinguisme"? Que veut dire la "culture canadienne-française"? Que recouvre la "culture canadienne-anglaise"? Dans quelle mesure ces cultures sont-elles vraiment canadiennes? Comment un Canadien français se distingue-t-il d'un Canadien anglais? Et qu'entendons-nous par "égalité entre les deux peuples?"

Le terme "bilinguisme", employé si souvent, n'est pas un concept simple. Désirons-nous, par exemple, que chaque Canadien puisse parler également le français et l'anglais couramment? Il se pourrait bien qu'il suffise de comprendre les deux langues sans les parler toutes les deux, sauf dans les secteurs vitaux d'échanges.

La notion de "biculturalisme", poursuit le président de Radio-Canada, est plus complexe encore. On ne trouve pas ce mot au dictionnaire et, au moment de le définir, on se demande encore si la notion de "culture" est déjà bien définie.

"Etablir une terminologie rigoureuse qui s'applique avec le même sens dans les deux langues me paraît la seule façon de réduire l'incompréhension, l'émotivité et l'équivoque qui ont marqué tant de discussions... Les mots sont d'essentiels outils de travail qui nous serviront à résoudre nos difficultés. La tâche sera évidemment beaucoup plus facile si ces outils sont de première qualité."

Pour M. Ouimet, le temps est venu "d'aller au-delà des vagues postulats et des prémisses incertaines", de trouver sur quoi se fondent "les opinions et attitudes que les groupements de citoyens entretiennent les uns à l'égard des autres."

Méthode scientifique

Le président de Radio-Canada est partisan des méthodes scientifiques pour connaître les données du problème auquel s'attaque la commission. Car, dit-il, "il est maintenant possible d'étudier scientifiquement les réactions personnelles des individus, leurs pensées, leurs émotions, leurs opinions, leurs attitudes à l'égard des choses et des personnes et, bien plus, d'étudier pourquoi ils agissent et réagissent ainsi." Grâce à des méthodes sûres, on peut désormais mesurer avec certitude les réactions des individus et des groupes d'individus, ces réactions qui ont longtemps été apparentées au mystère. Il faut donc s'employer, a dit M. Ouimet, à mesurer scientifiquement les comportements émotifs des Canadiens des divers groupes, non seulement à Montréal et à Ottawa, mais encore à Vancouver, à Saint-Jean (N.-B.), à Halifax, à Québec, à Winnipeg, à Chicoutimi.

Après avoir souligné que les Canadiens peuvent partager "la jouissance commune" de ce que chaque culture peut apporter à l'un et à l'autre groupes, M. Ouimet déclare que la force du pays devrait reposer sur "les différences culturelles" des Canadiens. Mais, pour l'instant, constate le président de Radio-Canada, ce que les Canadiens ont en commun s'appelle le malentendu, l'incompréhension et l'ignorance des sentiments et des émotions des autres.

La commission a donc le mandat bien clair d'employer les meilleures méthodes scientifiques pour établir, premièrement, si toutes les affirmations relatives à l'état de nos relations sont bien fondées et, le cas échéant, d'en trouver la cause.

"Une fois bien définis, nos termes et acquises les données sur la véritable nature des différences de chaque groupe, le problème sera à moitié résolu."

Il faut encore écarter au départ les solutions miraculeuses, conclut M. Ouimet, pour qui l'apport de la commission sera tangible dans les domaines suivants:

1 — Elle fera sans doute du bilinguisme et du biculturalisme un foyer d'attraction pour les meilleurs penseurs du pays;

2 — Elle pourra définir la nature des problèmes qui découlent du bilinguisme et les évaluer scientifiquement; ainsi, pourra-t-elle éliminer la confusion dans les termes, née de l'émotivité et du préjugé;

3 — Elle pourra tracer d'intelligentes perspectives d'action aux gouvernements, aux industries, aux éducateurs, aux organismes culturels, aux organes de communications et, enfin, aux particuliers.

Bibliothèque Vanier

OTTAWA. — La nouvelle bibliothèque, pour les facultés de médecine et des sciences à l'université d'Ottawa, sera nommée en l'honneur du gouverneur général et de madame Georges-P. Vanier.

Leurs Excellences nommeront et inaugureront conjointement l'édifice le samedi après-midi, 16 novembre, à la suite d'une collation spéciale des grades, au cours de laquelle on décernera des doctorats honorifiques à trois éminents Canadiens, dont deux médecins et un homme de science.

Il faut amener les Canadiens à participer à la "solution" du problème du biculturalisme

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — Comment amener les Canadiens à prendre conscience et à discuter des problèmes dont la commission d'enquête sur le biculturalisme sera saisie au cours des deux ou trois prochaines années? Comment diffuser les informations sur les travaux qu'elle accomplira? Comment faire en sorte que les Canadiens des deux groupes ethniques soient pleinement et régulièrement renseignés sur les sujets qui seront examinés et débattus?

A ces questions — qui préoccupent aussi les journalistes — M. Jamieson, président de l'association canadienne des radiodiffuseurs (postes privés), a tenté d'apporter des éléments de solution, hier, au cours de l'audience préliminaire de la commission.

Après avoir exposé les structures de son organisation et souligné le fait que les postes privés de langue française y travaillent sur un pied d'égalité avec les postes de langue anglaise, M. Jamieson a suggéré à la commission la création d'un sous-comité dont la tâche serait précisément d'envisager divers moyens propres à faciliter, du moins à la radio et à la télévision, la diffusion intelligente des informations relatives aux travaux de la commission. Il a donné aux commissaires l'assurance que les exploitants des postes privés (Radio et télévision) sont très désireux d'apporter leur totale collaboration à cette oeuvre; mais ils ne sont pas encore fixés quant aux méthodes.

Il existe 200 postes privés de radio, dont 50 de langue française, et 50 postes privés de télévision, dont neuf de langue française au Canada. Or, l'association qui les groupe cherche à employer au maximum tous les moyens dont elle dispose pour contribuer à l'oeuvre de la commission. Car, devait dire M. Jamieson, l'existence même de la commission d'enquête constitue, en grande partie, la solution au problème du biculturalsime et du bilinguisme au Canada. Il importe donc d'amener les Canadiens à participer à cette "solution".

M. Laurendeau a chaleureusement remercié M. Jamieson de ces suggestions pratiques.

Campagne de $78,000,000

Vingt-huit universités et collèges engagés présentement dans les campagnes de souscriptions en vue de pouvoir assurer leur expansion sollicitent $78,000,000. des corporations et des particuliers. Treize autres universités projettent de lancer des campagnes de souscriptions dont l'objectif total s'établit à $32,000,000. Ces chiffres ont été rendus publics par la Fondation des universités canadiennes dans son bulletin trimestriel: *Campagnes de souscriptions des universités: actuelles et projetées.*

OLIVER SOULIGNE 2 FORMES DE BICULTURALISME:

• Deux cultures régionalisées
• Deux cultures sans frontière

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — M. Michael Oliver, président du "French Canada Studies Programme" de l'université McGill, a proposé hier une interprétation du mandat de la commission d'enquête sur le bilinguisme qui amènerait celle-ci à effectuer d'importantes recherches auprès des corps intermédiaires et de la population dans les divers secteurs de l'activité canadienne et dans toutes les provinces du pays.

M. Oliver souligne d'abord un fait: nous ne disposons pas de données suffisantes sur les deux groupes ethniques et sur le mode des relations qui s'établissent entre eux. Donc, le premier devoir de la commission consiste à recueillir des faits et des renseignements.

M. Oliver conçoit deux formes de biculturalisme. L'une serait le développement parallèle des deux cultures, chacune selon son mode propre, la française étant laissée au Québec. L'autre suppose un régime mixte où les deux cultures se développent également dans les diverses régions, échappant ainsi aux juridictions politiques. Il faut étudier le problème dans cette double perspective.

Le professeur Oliver est d'avis que la commission ne saurait limiter ses recherches et son action, qu'elle doit au contraire dépasser les pouvoirs politiques afin d'examiner les questions du bilinguisme et du biculturalisme sans égard aux juridictions. Toutes les institutions pourront ainsi faire l'objet de son examen: aussi bien le Parlement que la Cour suprême ou que le Sénat. Il serait opportun, pour mener à bonne fin ces recherches, que soit créé un comité consultatif de recherches, composé d'universitaires et de chercheurs.

La commisison devra encore se pencher sur le bilinguisme et voir comment celui-ci est pratiqué, car le bilinguisme est compris de trois façons: l'un ne repose que sur la simple traduction; le deuxième est fondé sur une compréhension mutuele de deux personnes qui parlent chacune dans sa langue; enfin, le troisième est un bilinguisme intégral qui suppose chez une personne la connaissance parfaite des deux langues.

Il appartiendra à la commission d'examiner ces diverses formules de biculturalisme et de bilinguisme, puis de voir comment elles peuvent être appliquées à divers groupes, à diverses régions.

Enfin, M. Oliver ne croit pas qu'on doive employer le mot "race" dans l'étude des problèmes qui intéressent la commission. Il s'agit plutôt de "nations" et de "peuples".

Le commissaire Jean Marchand a demandé à M. Oliver si, à son avis, le mandat de la commission est suffisamment clair pour autoriser les enquêteurs à poursuivre leur examen jusque dans le secteur industriel," dont les représentants, a-t-il dit, sont absents ce matin".

M. Oliver a répondu que la commission manquerait à son devoir si elle ne poussait pas son enquête dans ce secteur-là.

ROBERT THOMPSON: les libertés doivent être garanties à toutes les minorités ethniques du pays

OTTAWA (de notre envoyé spécial) — C'est à titre personnel que M. Robert Thompson s'est présenté hier devant la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il appartient à la commission, a notamment déclaré le leader du Crédit social, d'établir si les garanties de liberté, en matière de religion et d'éducation, prévues par le constitution, constituent des concessions octroyées aux seuls Canadiens français, ou bien s'il s'agit de garanties générales tendant à protéger les droits et les caractéristiques de toutes les minorités religieuses et de tous les groupes ethniques du pays.

Cette question, a-t-il poursuivi, préoccupe vivement les Néo-Canadiens, de même que les Indiens et les Esquimaux. ... M. Thompson a, d'autre part, suggéré que la commission tienne ses premières audiences dans le Québec, car les Canadiens qui ne vivent pas dans cette province ne sont pas encore sûrs d'avoir compris exactement les griefs des Canadiens français.

La "polarisation culturelle," a-t-il ajouté, tend à isoler le Québec du reste du pays. Aussi, conviendrait-il de reconnaître davantage les minorités canadiennes-françaises vivant hors du Québec de même que la minorité anglaise vivant dans le Québec. Une telle "reconnaissance," a dit M. Thompson, serait de nature à renforcer les liens entre les deux groupes ethniques.

Il est à noter que M. Thompson n'a rejeté ni le pluralisme culturel — dénoncé par la SSJB — ni le dualisme culturel qui exclut l'octroi d'un statut égal aux minorités néo-canadiennes. Une certaine ambiguité imprègne son intervention à cet égard.

La technique du CURLING s'acquiert par l'expérience la supériorité du WHISKY "TEACHER'S" est consacrée par l'expérience

On doit à l'expérience de cinq générations de la famille TEACHER la suprématie de ce grand whisky écossais...

TEACHER'S

DEPUIS 1830

L'UN DES VÉRITABLES GRANDS WHISKY ÉCOSSAIS

STAGIAIRES DEMANDÉS

Comptables agréés demandent stagiaires de 2e, 3e ou 4e année. Prière de communiquer avec: Louis Lacource,

Lacource & Lamarre,
Comptables agréés,
2235 est, Sherbrooke
Montréal
Tél.: 522-1636

Dans le cadre du
CONGRÈS DES AFFAIRES CANADIENNES
Deux grandes soirées publiques sur le problème du
NATIONALISME
CE SOIR: — "Où conduit le nouveau nationalisme?"
Conférenciers: MM. Léon Dion et Jean-Marc Léger
VENDREDI: — "Le patriotisme est-il dépassé?"
Conférencier: M. Charles de Koninck
Commentateur: Gérard Bergeron
Pour ces conférences suivies de discussions, le grand public est admis au
PALAIS MONTCALM
à 8 h. 30 p.m. MERCREDI et VENDREDI de cette semaine
ENTRÉE LIBRE

SHEARER LUMBER CO. LTD.
50 BOUL. STINSON MTL
(angle Côte-de-Liesse)
VOUS OFFRE PLUS DE 50 MODELES DE PORTES EXTÉRIEURES UNIK DE MARQUE GARANTIE
LIVRAISON RAPIDE
RI. 8-6161

PAIE-MAÎTRE

Hôpital Général de 450 employés situé au nord de Montréal cherche un paie-maître. On exige une douzième année ou l'équivalent. Connaissance et expérience en comptabilité seront considérées. Salaire à discuter. Avantages marginaux usuels.

Prière d'écrire et donner tous renseignements utiles à: case 549, Le Devoir, Montréal.

ARCHITECTES

CREVIER, LEMIEUX MERCIER, CARON
ARCHITECTES
1065 rue Pratt
Outremont - RE. 3-7194

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2835 Chemin Gomin, Ste-Foy,
Québec 10, P.Q. tél.: 653-9359

DAVID, BAROTT, BOULVA
ARCHITECTES
750, côte de la Place d'Armes
MONTREAL — VI. 9-9191

DUPUIS et MATHIEU
ARCHITECTES
MONTREAL 34 — LA. 6-3073

PAUL LAMBERT
ARCHITECTE
4050, Chemin Trafalgar
MONTREAL — WE. 7-1388

LAROSE, LAROSE, LALIBERTE & PETRUCCI
ARCHITECTES
1255, boulevard Laird
Ville Mont-Royal
Suite 280 — RE. 1-9611

JEAN MICHAUD
ARCHITECTE
59 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL 1 — 844-1775
RIMOUSKI — 723-8577

SARRA - BOURNET & AUDET
ARCHITECTES
159, rue Principale
HULL, P.Q. — 777-4994

PAUL-O. TRÉPANIER
ARCHITECTE
GRANBY — FR. 2-5888
MONTREAL — 276-6013

INGÉNIEUR
SPÉCIALISTE DANS LE DOMAINE HYDRO-ÉLECTRIQUE
QUALIFICATIONS:
Diplôme en mécanique ou en électricité, avec minimum de 5 ans d'expérience en calcul et dispositions techniques d'équipement d'usines hydro-électrique.
REMUNERATIONS:
Salaire selon la compétence plus programme complet de bénéfices sociaux.
Ecrire à:
DUFRESNE, McLAGAN, DAIGNAULT INC.
3 Place Ville Marie, Montréal

BUREAU D'EMPLOI STEINBERG
Pour mieux vous servir maintenant deux adresses:
1010, rue Ste-Catherine est, Ch. 310
(coin Amherst)
VI. 4-2694
et
5471, rue Sherbrooke ouest,
(coin Girouard)
481-7822

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE
JEAN GAGNON & CIE. LTÉE — COURTIERS D'ASSURANCES — MONTREAL
Etablie en 1929
276 ouest, rue Saint-Jacques
Montréal

BREVETS D'INVENTION
MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2336, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

DACTYLOGRAPHES
ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs, horloges de temps, salles de montre spacieuses de meubles de bureau etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone:
861-5771

Encouragez nos annonceurs

ASSURANCES
ASSURANCES GENERALES • PLAN DE PENSION
ASSURANCES COLLECTIVES
Horace Labrecque & Fils Ltée
1411 rue CRESCENT
MONTREAL — VI. 9-2371
Expérience de 50 années

Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

LA CORPORATION DE MONTREAL METROPOLITAIN

Expropriation des immeubles requis pour l'ouverture et l'établissement du Boulevard Métropolitain, en dehors des limites de la Cité de Montréal, suivant plans approuvés par l'Honorable Ministre de la Voirie, C.S.M. no 3592 - Expropriation.

La Corporation de Montréal Métropolitain donne, par les présentes, avis public que, les 29 et 30 janvier 1964, à 10 h. 30 du matin, au septième étage de l'immeuble portant le no 506 est, de la rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles décrits ci-dessous, dont la Corporation de Montréal Métropolitain a décidé l'expropriation suivant les plans approuvés, ci-après mentionnés, par l'Honorable Ministre de la Voirie.

Les immeubles, dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, sons les suivants :

CITE DE ST-LAURENT

Plan no 730-5A

1.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (P. 498) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée vers l'ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, dans cette limite cent quarante-deux pieds et un dixième de pied (142.1'); vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, dans cette limite cent treize pieds ("3') suivant un arc de cercle pied (149.15'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant dans cette limite, soixante pieds (60'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, pour une partie, dans cette limite centre treize pieds (113') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 3,819.72 pieds, et pour une autre partie, dans cette limite trente pieds (30') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 220 pieds; et vers le sud, par une partie du lot originaire numéro 499, et mesurant, dans cette limite quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (94.8'); et contenant en superficie vingt-et-un mille six cent quatorze pieds carrés (21,614 p.c.) ou cinq cent quatre-vingt-sept millièmes d'arpent carré (0.587 arp. c.)."

2.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (P. 499) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers l'ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 499, et mesurant dans cette limite trente-cinq pieds (35'); vers le nord, par une partie du lot originaire numéro 498, et mesurant dans cette limite quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (94.8'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 499, et mesurant, dans cette limite cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied (54.8') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 220 pieds; et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 499, et mesurant, dans cette limite quarante-quatre pieds et un dixième de pied (44.1') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 189 pieds; et contenant en superficie deux mille deux cent vingt-et-un pieds carrés (2,221 p.c.) ou six centièmes d'arpent carré (0.06 arp. c.)."

3.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (P. 498) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers l'ouest, par le chemin de la Côte Vertu, et mesurant, dans cette limite le long dudit chemin, quatre-vingts pieds (80'); vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, dans cette limite trente pieds et cinq dixièmes de pied (30.5'); vers l'est, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, dans cette limite quatre-vingts pieds et deux dixièmes de pied (80.2'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 498, et mesurant, pour une partie, dans cette limite six pieds (6') et pour une autre partie, dans cette limite trente pieds et cinq dixièmes de pied (30.5'); et contenant en superficie deux mille six cent quatre-vingts pieds carrés (2,680 p.c.) ou soixante-douze millièmes d'arpent carré (0.072 arp. c.)."

4.— "Une partie du lot originaire numéro DEUX CENT UN (P. 201) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 201, et mesurant, dans cette limite cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes de pied (155.6'); vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 201, et mesurant dans cette limite vingt-sept pieds (27'); vers l'est, par le chemin de la Côte Vertu, et mesurant dans cette limite, le long dudit chemin, quatre-vingts pieds (80'); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 201, et mesurant dans cette limite vingt-sept pieds (27'); et vers le sud-est par une autre partie du lot originaire numéro 201, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'); et contenant en superficie trois mille cinq cent quatre-vingt-sept pieds carrés (3,587 p.c.) ou quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent carré (0.097 arp c.)."

Plan no 730-1B

5.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P. 194) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, cent soixante-neuf pieds (169'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite vingt-neuf pieds (29'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-huit pieds (188'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 193, et mesurant, dans cette limite, vingt-neuf pieds (29'); et contenant en superficie quatre mille huit cent quatre-vingt-huit pieds carrés (4,888 p.c.) ou cent trente-deux millièmes d'arpent carré (0.132 arp. c.)."

6.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-TREIZE (P. 193) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 193, et mesurant, dans cette limite, dix-neuf pieds (19'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, vingt-neuf pieds (29'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 193, et mesurant, dans cette limite, vingt-neuf pieds (29'); et contenant, en superficie, deux cent soixante pieds carrés (260 p.c.)."

7.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (P. 194) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-huit pieds (188'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans sa limite, quatre-vingt-quatre pieds (84'); et pour une autre partie, dans cette limite, cent quarante-cinq pieds (145'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, soixante-deux pieds (62'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 194, et mesurant, dans cette limite, deux cent cinquante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (252.5'); et contenant en superficie trente-et-un mille huit cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (31,885 p.c.) ou huit cent soixante-quatre millièmes d'arpent carré (0.864 arp. c.)."

Plan no 730-1B

8.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT (P. 180) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, soixante-et-un pieds (61'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (144.2') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 367.63 pieds; vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, dans cette limite, dix pieds (10'); et vers le nord-ouest, par le chemin de la Côte St-François, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent trente-quatre pieds et cinq centièmes de pied (134.05'); et contenant en superficie quatre mille deux cent quatre-vingt-cinq pieds carrés (4,285 p.c.) ou cent seize millièmes d'arpent carré (0.116 arp. c.)."

9.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT (P. 180) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, dans cette limite, dix pieds (10'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, soixante-dix-neuf pieds et soixante-deux centièmes de pied (79.62') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 367.63 pieds; et pour une autre partie dans cette limite, trente-neuf pieds (39'); et vers le nord-ouest, par le chemin de la Côte St-François, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent-dix-huit pieds (118'); et contenant en superficie mille vingt-quatre pieds carrés (1,024 p.c.) ou vingt-sept millièmes d'arpent carré (0.027 arp. c.)."

10.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SIX (P. 156) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers l'ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, dans cette limite, quatorze pieds et neuf dixièmes de pied (14.9'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, dans cette limite, trois pieds et cinq dixièmes de pied (3.5'); vers le sud-est, par le chemin de la Côte St-François, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (14.5'); et contenant en superficie cinquante-trois pieds carrés 53 p.c.)."

11.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SIX (P. 156) des plan et livre de renvoi officiel du cadastre de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers l'ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes de pied (86.5'); vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'); vers l'ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, pour une partie, dans cette limite cent dix pieds (110') et pour une autre partie, dans cette limite, vingt pieds et un dixième de pied (20.1') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 375 pieds; vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 157, et mesurant, dans cette limite, quarante-trois pieds (43'); vers le sud-est, par le chemin de la Côte St-François, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, deux cent quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes de pied (292.4'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 156, et mesurant, dans cette limite, trois pieds et cinq dixièmes de pied (3.5'); et contenant en superficie quatre mille huit cent soixante-six pieds carrés (4,866 p.c.) ou cent trente-deux millièmes d'arpent carré (0.132 arp. c.)."

12.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-SEPT (P. 157) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière; bornée: vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 157, et mesurant, dans cette limite, quarante pieds (40'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 157, et mesurant, dans cette limite, quarante pieds (40') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 375 pieds; et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 157, et mesurant, dans cette limite, soixante-quinze pieds (75'); et contenant en superficie cinq cent vingt-sept pieds carrés (527 p.c.)."

13.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P. 181) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-est, pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, cent treize pieds et trois dixièmes de pied (113.3'); vers le nord-ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, vingt-quatre pieds et trois dixièmes de pied (24.3'); vers le nord-est, pour une seconde partie, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, le long dudit chemin, trois cent cinquante-quatre pieds (354'), et pour une autre partie, dans cette limite, le long dudit chemin, deux cent huit pieds (208'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent quarante pieds et six dixièmes de pied (140.6') et pour une autre partie, dans cette limite, trois cent onze pieds et douze centièmes de pied (311.12') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 396.97 pieds; vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (377.7'); et vers le nord-ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, trois cent huit pieds et deux dixièmes de pied (308.2'); et contenant en superficie cent soixante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (161,499 p.c.) ou quatre arpents et trois cent quatre-vingt-huit millièmes d'arpent carrés (4.388 arp. c.)."

14.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P. 181) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, partie par le chemin de la Côte St-François, et partie par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant dans cette limite, trois cent quatre pieds (304'); vers le nord-ouest et le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant dans cette limite, deux cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (283.5') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 200 pieds; vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, trois cent cinquante-et-un pieds et un dixième de pied (351.1'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, trois cent huit pieds et deux dixièmes de pied (308.2'); vers le sud-ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, deux cent quarante pieds et six dixièmes de pied (240.6'); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, deux cent soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (279.89') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 367.63 pieds; et vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par une partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, dans cette limite, soixante-et-un pieds (61'); et contenant en superficie cent cinquante-huit mille deux cent trois pieds carrés (158,203 p.c.) ou quatre arpents et deux cent quatre-vingt-dix-huit millièmes d'arpent carré (4.298 arp. c.)."

15.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (P. 181) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée: vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, deux cent soixante-dix-neuf pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (279.89') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 367.63 pieds; vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, deux cent quarante pieds et six dixièmes de pied (240.6'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 181, et mesurant, dans cette limite, deux cent quatre pieds (204'); et vers le sud-ouest, partie par une partie du lot originaire numéro 181, et partie par une partie du lot originaire numéro 180, et mesurant, dans cette limite, quatre cent cinquante-six pieds et quatre-vingts centièmes de pied (456.80'); et contenant en superficie soixante-huit mille huit cent vingt-quatre pieds carrés (68,824 p.c.) ou un arpent et huit cent soixante-dix millièmes d'arpent carré (1.870 arp. c.)."

Plan no 730-8A

16.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-QUATRE (P. 134) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, cent vingt pieds et quatre dixièmes de pied (120.4'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 132, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long du dit chemin, cent vingt pieds et quatre dixièmes de pied (120.4'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); et contenant en superficie mille cinq cent cinquante-trois pieds carrés (1,553 p.c.) ou quarante-deux millièmes d'arpent carré (0.042 arp. c.)."

17.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-DEUX (P. 132) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 132, et mesurant, dans cette limite, trente-sept pieds et trois dixièmes de pied (37.3'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 132, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9)' vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, trente-sept pieds et trois dixièmes de pied (37.3'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); et contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-un pieds carrés (481 p.c.)."

18.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-QUATRE (P. 134) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (82.2'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, quatre-vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (82.2'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); et contenant en superficie mille soixante pieds carrés (1,060 p.c.) ou vingt-huit millièmes d'arpent carré (0.028 arp. c.)."

19.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE CINQ (P. 135) des plans et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, trente-trois pieds (33'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, trente-trois pieds (33'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); et contenant en superficie quatre cent vingt-six pieds carrés (426 p.c.)."

20.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-QUATRE (P. 134) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, ayant la forme d'un parallélogramme, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, trente-trois pieds (33'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 134, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, trente-trois pieds (33'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); et contenant en superficie quatre cent vingt-six pieds carrés (426 p.c.)."

21.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-CINQ (P. 135) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, pour une partie, dans sa limite, quatre-vingt-sept pieds (87') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 803.51 pieds, et pour une autre partie, dans cette limite, deux cent quarante-six pieds et deux dixièmes de pied (246.2'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, douze pieds et neuf dixièmes de pied (12.9'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, trois cent trente pieds et dix-huit centièmes de pied (330.18'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (19.8'); et contenant en superficie quatre mille six cent quarante-deux pieds carrés (4,642 p.c.) ou cent vingt-six millièmes d'arpent carré (0.126 arp. c.)."

22.— "Une partie du lot originaire numéro CENT TRENTE-CINQ (P. 135) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent trente-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (139.4'), et pour une autre partie, dans sa limite, deux cent soixante-trois pieds et huit dixièmes de pied (263.8') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 803.51 pieds; vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (19.8'); vers le sud-est, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long du dit chemin, trois cent soixante-seize pieds (376'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 138-6, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-trois pieds et six dixièmes de pied (143.6'); et contenant en superficie vingt-cinq mille six cent trois pieds carrés (25,603 p.c.) ou six cent vingt-cinq millièmes d'arpent carré (0.625 arp. c.)."

23.— "Une partie du lot numéro UN de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE-SEPT (P. 137) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme triangulaire, bornée : vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 138-5, et mesurant, dans cette limite, onze pieds et trois dixièmes de pied (11.3'); vers le nord-ouest, par une autre partie du lot numéro 137-1; et mesurant, dans cette limite, trois pieds et deux dixièmes de pied (3.2'); et vers le nord-est, par une partie du lot numéro 138-6, et mesurant, dans cette limite, dix pieds et trois dixièmes de pied (10.3'); et contenant en superficie seize pieds carrés (16 p.c.)."

24.— "Une partie du lot numéro CINQ de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE-HUIT (138-P.5) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot numéro 138-5, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent quarante-trois pieds et sept dixièmes de pied (143.7') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1,160.92 pieds, et pour une autre partie, dans cette limite, cent soixante-seize pieds et cinq dixièmes de pied (176.5'); vers le nord-est, partie par une partie du lot numéro 137-1 et partie par une partie du lot numéro 138-6, et mesurant, dans cette limite, trois cents pieds et sept dixièmes de pied (300.7'); vers le sud-est, partie par une partie du lot originaire numéro 152 et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes de pied (192.6') et partie par une partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, vingt et un pieds et neuf dixièmes de pied (21.9'); vers le sud, par une autre partie du lot numéro 135-8, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingts pieds et huit dixièmes de pied (180.8'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, trois cent sept pieds et neuf dixièmes de pied (307.9'); et contenant en superficie cent treize mille huit cent cinquane-deux pieds carrés (113,852 p.c.) ou trois arpents et quatre-vingt-treize millièmes d'arpent carré (3.093 arp. c.)."

25.— "Une partie du lot numéro SIX de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE-HUIT (138-P.6) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire 138-6, et mesurant, dans cette limite, trois cent trente et un pieds et un dixième de pied (331.1'); vers le nord-est, partie par une partie du lot originaire numéro 135, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-trois pieds et six dixièmes de pied (143.6') et partie par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, vingt pieds (20'); vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, deux cent quatre-vingt-huit pieds (288'); et vers le sud-ouest, partie par une partie du lot numéro 138-5 et partie par une partie du lot numéro 137-1; et mesurant, dans cette limite, trois cents pieds et sept dixièmes de pied (300.7'); et contenant en superficie soixante-six mille six cent quatre-vingt-huit pieds carrés (66,688 p.c.) ou un arpent et huit cent douze millièmes d'arpent carré (1.812 arp. c.)."

26.— "Une partie du lot numéro UN de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE-HUIT (138-P.1) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, pour une première partie, par une autre partie du lot numéro 138-1, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, deux cent quarante-huit pieds et huit dixièmes de pied (248.8'), et pour une autre partie, dans cette limite, quarante pieds (40') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1,160.92 pieds; vers le nord-est, par une partie du lot numéro 138-5 et mesurant, dans cette limite, trois cent sept pieds et neuf dixièmes de pied (307.9'); vers le sud, par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, soixante-dix pieds (70') et pour une autre partie, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (392.5'); vers le nord-ouest, pour une seconde partie, par une partie du lot originaire numéro 140, et mesurant, dans cette limite, soixante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (64.4'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 140, et mesurant, dans cette limite, vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied (23.4'); et contenant en superficie soixante-deux mille deux cent vingt-six pieds carrés (62,226 p.c.) ou un arpent et six cent quatre-vingt-dix millièmes d'arpent carré (1.690 arp. c.)."

27.— "Une partie du lot numéro UN de la subdivision du lot originaire numéro CENT TRENTE-HUIT (138-P.1) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme triangulaire, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes de pied (384.7'); vers le sud-est par une partie du lot originaire numéro 150, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante pieds et un dixième de pied (360.1'); et vers le sud-ouest, partie par une partie du lot originaire numéro 84 du cadastre de la Paroisse de Pointe-Claire, et partie par une partie du lot originaire numéro 86, du cadastre de la Paroisse de Pointe-Claire, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et un dixième de pied (199.1'); et contenant en superficie trente-cinq mille cent quatre-vingt-six pieds carrés (35,186 p.c.) ou neuf cent cinquante-six millièmes d'arpent carré (0.956 arp. c.)."

28.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE (P.140) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 140, et mesurant, dans cette limite, cent onze pieds et huit dixièmes de pied (111.8'); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied (23.4'); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, soixante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (64.4'); et vers le sud, par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, soixante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (69.5'); et contenant en superficie deux mille huit cent quarante pieds carrés (2,840 p.c.) ou soixante-dix-sept millièmes d'arpent carré (0.077 arp. c.)."

29.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE ET UN (P. 151) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme triangulaire, bornée : vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 138-5, et mesurant, dans cette limite, vingt et un pieds et neuf dixièmes de pied (21.9'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (22.4'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, trente et un pieds (31'); et contenant en superficie deux cent cinquante-quatre pieds carrés (254 p.c.)."

30.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE ET UN (P.151) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, quatre cent deux pieds et cinq dixièmes de pied (402.5'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, soixante-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (78.5'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent neuf pieds et sept dixièmes de pieds (109.7'), suivant un arc de cercle dont le rayon est de 803.51 pieds, et pour une autre partie, dans cette limite, deux cents pieds (200'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 150, et mesurant, dans cette limite, deux cent soixante-huit pieds et deux dixièmes de pied (268.2'); et contenant en superficie quarante-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (48,798 p.c.) ou un arpent et trois cent vingt-six millièmes d'arpent carré (1.326 arp. c.)."

31.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE (P.150) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, partie par une partie du lot originaire numéro 84, du cadastre de la Paroisse de Pointe-Claire et partie par une partie du lot numéro 138-1, et mesurant, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de pied (393.7'); vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 150, et mesurant, dans cette limite, deux cent dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (217.4'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, deux cent soixante-huit pieds et deux dixièmes de pied (238.2'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 150, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent cinquante-quatre pieds (154'), pour une autre partie, dans cette limite, trois cent cinquante-neuf pieds et huit dixièmes de pied (359.8') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 833.51 pieds, et pour une autre partie, dans sa limite, cent douze pieds et cinq dixièmes de pied (112.5'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 85, du cadastre de la Paroisse de Pointe-Claire, et mesurant, dans cette limite, cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (151.2'); et contenant en superficie cent soixante-treize mille six cent quarante-trois pieds carrés (173,643 p.c.) ou quatre arpents et sept cent dix-huit millièmes d'arpent carré (4,718 arp. c.)."

32.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (P.152) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, partie par une partie du lot numéro 138-5, partie par le lot 138-6, et partie par le chemin du Petit-Bois-Franc et mesurant, dans cette limite, six cent cinq pieds et trois centièmes de pied (605.03'); vers le nord-est, partie par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, vingt-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (25.9'); et partie par des parties du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre cent soixante-quatorze pieds et sept dixièmes de pied (474.7'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, huit cent trente et un pieds et sept dixièmes de pied (831.7'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, vingt-deux pieds et quatre dixièmes de pied (22.4'); et contenant en superficie cent quatre-vingt mille deux cent trente-sept pieds carrés (180,237 p.c.) ou quatre arpents et huit cent quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent carré (4.897 arp. c.)."

33.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-DEUX (P.152) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière; bornée : vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, trois cent quarante-deux pieds et sept dixièmes de pied (342.7'); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (294.4') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 803.51 pieds; et vers le sud ouest, par une partie du lot originaire numéro 151, et mesurant, dans cette limite, soixante-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (78.5'); et contenant en superficie sept mille huit cent cinq pieds carrés (7,805 p.c.)."

34.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (P.153) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent quarante-cinq pieds (145'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-cinq pieds (145'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'); et contenant en superficie onze mille six cents pieds carrés (11,600 p.c.)."

35.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (P.153) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière; bornée : vers le nord-ouest, pour une première partie, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent soixante pieds et trois dixièmes de pied (160.3'); vers le nord-est, pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, cent vingt-six pieds (126'); vers l'est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, deux cent trente-six pieds et trois dixièmes de pied (236.3') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 672.55 pieds; vers le nord-est, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre cent quarante-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (445.5') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 264.49 pieds; vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, cent dix-neuf pieds et un dixième de pied (119.1'); vers le sud-ouest, pour une première partie, par une partie du lot originaire numéro 152, et mesurant, dans cette limite, quatre cent soixante-quatorze pieds et sept dixièmes de pied (474.7'); vers le nord-ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-cinq pieds (145'); et vers le sud-ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'); et contenant en superficie cinquante-cinq mille cent trois pieds carrés (55,103 p.c.) ou un arpent et quatre cent quatre-vingt-dix-sept millièmes d'arpent carré (1.497 arp. c.)."

36.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (P.153) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière; bornée : vers le nord-ouest, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, quatre-vingt-treize pieds et cinq dixièmes de pied (93.5'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (95.4'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-quinze pieds et sept dixièmes de pied (95.7') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 672.55 pieds; et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, cent vingt-six pieds (126'); et contenant en superficie dix mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (10,225 p.c.) ou deux cent soixante-dix-sept millièmes d'arpent carré (0.277 arp. c.)."

37.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-QUATRE (P. 154) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière ; bornée: vers le nord-ouest, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite le long dudit chemin, trois cent deux pieds et huit dixièmes de pieds (302.8'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 154, et mesurant, dans cette limite, six pieds et sept dixièmes de pied (6.7'); vers l'est, par une autre partie du lot originaire numéro 154, et mesurant dans cette limite, cent soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (177.4'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 154, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, trente-sept pieds (37') et pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (99.9') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1512.89 pieds; et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, soixante-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (74.4'); et contenant en superficie dix-sept mille neuf cent quatorze pieds carrés (17,914 p.c.) ou quatre cent quatre-vingt-six millièmes d'arpent carré (0.486 arp. c.)."

38.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-TROIS (P. 153) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes de pied (191.8'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 154, et mesurant, dans cette limite, soixante-quatorze pieds et quatre dixièmes de pied (74.4'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent soixante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (164.5') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1512.89 pieds, et pour une autre partie, dans cette limite, vingt-huit pieds et six dixièmes de pied (28.6') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 672.55 pieds ; et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 153, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (95.4'); et contenant en superficie dix-sept mille trois cent soixante-dix pieds carrés (17,370 p.c.) ou quatre cent soixante-douze millièmes d'arpent carré (0.472 arp. c.)."

39.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-QUATRE (P. 154) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse St-Laurent, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par le chemin du Petit-Bois-Franc, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, quinze pieds et huit dixièmes de pied (15.8') ; vers l'est, par une autre partie du lot originaire numéro 154, et mesurant, dans cette limite, dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (17.7'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 154, et mesurant, dans cette limite, six pieds et sept dixièmes de pied (6.7') ; et contenant en superficie cinquante-deux pieds carres (52 p.c.)."

40.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-QUATRE (P. 84) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une partie du lot originaire numéro 86, et mesurant, dans cette limite, mille cent quarante pieds et sept dixièmes de pied (1140.7'); vers le nord-est, par une partie du lot numéro 138-1 du cadastre de la Paroisse St-Laurent, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-dix-sept pieds et un dixième de pied (97.1'); vers l'est, partie par une partie du lot originaire numéro 150 du cadastre de la Paroisse St-Laurent et partie par une partie du lot originaire numéro 85, et mesurant, dans cette limite, deux cent trente-quatre pieds et six dixièmes de pied (234.6'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 84, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, deux cent vingt-sept pieds et neuf dixièmes de pied (227.9') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 2276.83 pieds, pour une autre partie, dans cette limite, trente-deux pieds et neuf dixièmes de pied (32.9') ; pour une autre partie, dans cette limite, six cent trente pieds (630'), et pour une autre partie, dans cette limite, trente pieds (30') ; et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 84, et mesurant, dans cette limite, vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (23.5'); et contenant en superficie quatre-vingt-seize mille six cent vingt pieds carrés (96,620 p.c.) ou deux arpents et six cent vingt-cinq millièmes d'arpent carré (2,625 arp. c.)."

41.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-CINQ (P. 85) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une partie du lot originaire numéro 84, et mesurant, dans cette limite, deux cent trente-quatre pieds et six dixièmes de pied (234.6') ; vers le nord-est, par une partie du

(Suite à la page 15)

(Suite de la page 14)

lot originaire numéro 150 du cadastre de la Paroisse St-Laurent, et mesurant, dans cette limite, cent cinquante-et-un pieds et deux dixièmes de pied (151.2'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 85, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, soixante-quatorze pieds et cinq dixièmes de pied (74.5'') et pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-onze pieds et deux dixièmes de pied (191.2') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 2276.83 pieds; et contenant en superficie seize mille cent neuf pieds carrés (16,109 p.c.) ou quatre cent trente-sept millièmes d'arpent carré (0.437 arp. c.)."

42.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SIX (P. 86) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : pour une première partie, par une autre partie du lot originaire numéro 86, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, trois cent cinquante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (354.4'), et pour une autre partie, dans cette limite, cinq cent vingt-neuf pieds et six dixièmes de pied (529.6'); vers le nord-est, par une partie du lot 138-1 du cadastre de la Paroisse St-Laurent, et mesurant, dans cette limite, cent deux pieds (102'); vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro 84, et mesurant, dans cette limite, mille cent quarante pieds et sept dixièmes de pied (1140.7'); vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 86, et mesurant, dans cette limite, cent vingt-et-un pieds et cinq dixièmes de pied (121.5'); vers le nord-ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 86, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, trente pieds (30'), et pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-cinq pieds (85'); et vers l'ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 86, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante-treize pieds et huit dixièmes de pied (373.8'); et contenant en superficie deux cent quatre-vingt mille trois cent soixante-et-onze pieds carrés (280,371 p.c.) ou sept arpents et six cent dix-huit millièmes d'arpent carré (7,618 arp. c.)."

CITE DE DORVAL

Plan no 730—3

43.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DOUZE (P. 92) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers l'ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 92, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, soixante pieds (60'); et pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (185.5'); vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 92, et mesurant, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-trois pieds et huit dixièmes de pied (383.8'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 92, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-un pieds et cinq dixièmes de pied (381.5'), pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-deux pieds (82'), et pour une autre partie, dans cette limite, cent cinquante-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (155.5'); et contenant en superficie neuf mille neuf cent soixante-douze pieds carrés (9,972 p.c.) ou deux cent soixante-dix millièmes d'arpent carré (0.270 arp. c.)."

44.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-TREIZE (P. 93) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 93, et mesurant, dans cette limite, cent soixante pieds et neuf dixièmes de pied (160.9'); vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 93, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, cent soixante-trois pieds et cinq dixièmes de pied (163.5'), pour une autre partie, dans cette limite, cent un pieds et huit dixièmes de pied (101.8'), et pour une autre partie, dans cette limite, trois cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (342.9'); vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro 92, et mesurant, dans cette limite, trois cent cinquante-quatre pieds et un dixième de pied (354.1'), et partie par une partie du lot originaire numéro 93, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (184.8') et pour une autre partie, dans cette limite, cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes de pied (162,4'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 93, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (82.6'); et contenant en superficie douze mille quatre cent trente-huit pieds carrés (12,438 p.c.)."

CITE DE POINTE-CLAIRE

Plan no 730—3

45.—"Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-SEIZE (P. 96) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 96, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (186.4'), pour une autre partie, dans cette limite, cent soixante-seize pieds (176'), pour une autre partie, dans cette limite, cent cinq pieds (105'), pour une autre partie, dans cette limite, cent cinquante-cinq pieds (155'), et pour une autre partie, dans cette limite, cent soixante-et-un pieds et un dixième de pied (161.1'); vers le sud-est, partie par une partie du lot originaire numéro 96, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, quatre-vingts pieds (80'), pour une partie dans cette limite, cent soixante-trois pieds et six dixièmes de pied (163.6'), et pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds et deux dixièmes de pied (184.2'), et partie par une partie du lot originaire numéro 97, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante-dix pieds et sept dixièmes de pied (370.7'); et comprenant en superficie onze mille neuf cent vingt-deux pieds carrés (11,922 p.c.)."

46.— "Une partie du lot originaire numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (P. 97) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière ; bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 97, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (389.7'), pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes de pied (184.7'), et pour une autre partie, dans cette limite, soixante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (67.9'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 97, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, soixante-sept pieds et huit dixièmes de pied (67.8'), pour une autre partie, dans cette limite, cent soixante-seize pieds et six dixièmes de pied (176.6'), pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-onze pieds et six dixièmes de pied (191.6'), et pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-quinze pieds et deux dixièmes de pied (195.2'); et contenant en superficie dix mille cinq cent soixante-sept pieds carrés (10,567 p.c.) ou deux cent quatre-vingt-sept millièmes d'arpent carré (0.287 arp. c.)."

Plan no 730—4

47.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SEIZE (P. 116) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (85.5'); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, soixante-neuf pieds (69'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, dix-huit pieds (18'); et contenant en superficie deux cent soixante-seize pieds carrés (276 p.c.)."

48.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SEIZE (P. 116) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent quarante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (149.5'), pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-un pieds et huit dixièmes de pied (81.8'); et pour une autre partie, dans cette limite, cent dix pieds et quatre dixièmes de pied (110.4'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-seize pieds (196'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, cent cinquante pieds (150'); et contenant en superficie trois mille trois cent soixante-dix-sept pieds carrés (3,377 p.c) ou quatre-vingt-onze millièmes d'arpent carré (0.091 arp. c.)."

49.— "Une partie du lot originaire numéro CENT VINGT-SEPT (P. 127) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 127, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent pieds et cinq dixièmes de pied (100.5'), pour une autre partie, dans cette limite, cent sept pieds et neuf dixièmes de pied (107.9'), et pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-dix-sept pieds et neuf dixièmes de pied (97.9'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 127, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent pieds (100') et pour une autre partie dans cette limite, deux cent dix pieds (210'); et contenant en superficie deux mille cent cinquante-cinq pieds carrés (2,155 p.c.) ou cinquante-huit millièmes d'arpent carré (0.058 arp. c.)."

50.— "Une partie du lot originaire numéro CENT VINGT-SEPT (P. 127) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 127, et mesurant, dans cette limite, trente-quatre pieds (34'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 127, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, quinze pieds (15'), et pour une autre partie, dans cette limite, vingt pieds et quatre dixièmes de pied (20.4'); et contenant en superficie quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes de pied carré (82.6 p.c.)."

51.— "Une partie du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (P. 128) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière ; bornée : vers le nord-ouest, par une partie du lot originaire numéro 127, et mesurant, dans cette limite, deux cent dix pieds (210'); vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, dans cette limite, cent un pieds (101'); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-dix-huit pieds et quatre dixièmes de pied (98.4'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent huit pieds et six dixièmes de pied (108.6'), et pour une autre partie, dans cette limite, cent pieds et deux dixièmes de pied (100.2'); et contenant en superficie deux mille deux cent soixante-huit pieds carrés (2,268 p.c.) ou soixante-et-un millièmes d'arpent carré (0.061 arp. c.)."

52.— "Une partie du lot originaire numéro CENT VINGT-HUIT (P. 128) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, dans cette limite, vingt pieds (20'); vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, dans cette limite, dix pieds et six dixièmes de pied (10.6'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 128, et mesurant, dans cette limite, trente-quatre pieds et un dixième de pied (34.1'); et contenant en superficie quatre-vingt-deux pieds et six dixièmes de pieds carrés (82.6 p.c.)."

53.— "Une partie du lot numéro QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUINZE (115—P. 4) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée; vers le nord-ouest, pour une première partie, par une partie du lot originaire numéro 116, et mesurant, dans cette limite, cent soixante pieds (160'); vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 115-4, et mesurant, pour une partie, dans sa limite, cent cinquante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (157.9') et pour une autre partie, dans cette limite, cent vingt-huit pieds et un dixième de pied (128.1'); et vers le nord-ouest, pour une seconde partie, par une autre partie du lot numéro 115-4, et mesurant, dans cette limite, cent trente pieds (130'); et contenant en superficie deux mille cinq cent soixante-et-onze pieds carrés (2,571 p.c.) ou soixante-neuf millièmes d'arpent carré (0.069 arp. c.)."

54.— "Une partie du lot numéro QUATRE de la subdivision du lot originaire numéro CENT QUINZE (115—P. 4) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-ouest, par une autre partie du lot numéro 115-4, et mesurant pour une partie, dans cette limite, quatorze pieds (14'), et pour une autre partie, dans cette limite, quarante pieds (40'), et vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 115-4, et mesurant, dans cette limite, cinquante-trois pieds et un dixième de pied (53.1'); et contenant en superficie cent dix-neuf pieds carrés (119 p.c.)."

VILLE DE KIRKLAND

Plan no 730-2

55.— "Une partie du lot originaire numeco CENT QUARANTE-QUATRE (P. 144) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord, pour une première partie, par une partie du lot originaire numéro 145, et mesurant, dans cette limite, trente-trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (33.45'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 144, et mesurant, dans cette limite, cinquante pieds (50'); vers le nord, pour une seconde partie, par une autre partie du lot originaire numéro 144, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (368.5') vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 144, et mesurant, dans cette limite, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de cent pieds (100'), de cent pieds (100'), de quarante-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (49.9') et de cent vingt-trois pieds (123'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 144, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-un pieds et un dixième de pied (81.1'); et contenant en superficie quatre mille deux cent dix-huit pieds carrés (4,218 p.c.)."

56.— "Une partie du lot originaire numéro CENT QUARANTE-CINQ (P. 145) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 145, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt deux pieds (82'); et vers le sud-ouest, partie par une partie du lot originaire numéro 144, et mesurant, dans cette limite, trente-trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (33.45') et partie par une autre partie du lot originaire numéro 145, et mesurant dans cette limite, cinquante-deux pieds (52'); et contenant en superficie quatre cent soixante-dix-neuf pieds carrés (479 p.c.)."

57.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-NEUF (P. 159) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 159, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, cent quatre-vingts pieds et six dixièmes de pied (180.6') et pour une autre partie, dans cette limite, cent quatre-vingt trois pieds et six dixièmes de pied (183.6'); vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 159, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds et six dixièmes de pied (184.6'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 159, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds (184'); et contenant en superficie trois mille quatre cent trente-deux pieds carrés (3,432 p.c.)."

58.— "Une partie du lot originaire numéro CENT CINQUANTE-NEUF (P. 159) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 159, et mesurant, dans cette limite, cent vingt-neuf pieds (129'); et vers le sud-est, par une autre partie du lot originaire numéro 159, et mesurant, pour une partie, dans sa limite, soixante-cinq pieds (65') et pour une autre partie, dans cette limite, soixante-cinq pieds (65'); et contenant en superficie cinq cent dix-neuf pieds carrés (519 p.c.)."

59.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE (P. 160) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant, dans cette limite, deux cent dix pieds (210'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, cent quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (184.5'), et pour une autre partie, dans cette limite, quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes de pied (86.8'); vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant, suivant une ligne brisée, pour une partie, dans cette limite, cent trente-et-un pieds et sept dixièmes de pied (131.7') et pour une autre partie, dans cette limite, cent trente-six pieds et un dixième de pied (136.1'); et vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant, dans cette limite, deux cent sept pieds (207'); et contenant en superficie quatre mille quarante-quatre pieds carrés (4,044 p.c.)."

60.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE (P. 160) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant, pour une partie, dans cette limite, soixante-quinze pieds (75') et pour une autre partie, dans cette limite, soixante-quinze pieds (75'); et vers le sud-ouest, par une autre partie du lot originaire numéro 160, et mesurant dans cette limite, cent quarante-huit pieds et six dixièmes de pied (148.6'); et contenant en superficie sept cent cinquante-huit pieds carrés (758 p.c.)."

Plan no 730-9

61.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (P. 175) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme triangulaire; bornée: vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 175, et mesurant, dans cette limite, trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (399.2'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 175, et mesurant, dans cette limite, des longueurs consécutives de cent pieds (100'), cent pieds (100'), cent pieds (100') et cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104.7'), suivant un arc de cercle dont le rayon est de 11,309 pieds; et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 176, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (145.3'); et contenant en superficie vingt-huit mille neuf cent vingt pieds carrés (28,920 p.c.) ou sept cent quatre-vingt-cinq millièmes d'arpent carré (0.785 arp. c.)."

62.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-QUINZE (P. 175) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, fornée: vers le nord, par une autre partie du lot originaire numéro 175, et mesurant, dans cette limite, deux cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes de pied (274.6'); vers l'est, par une autre partie du lot originaire numéro 175, et mesurant, dans cette limite, dix pieds (10'); vers le sud, par le chemin Sainte-Marie, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, deux cent soixante-quatorze pieds et six dixièmes de pied (274.6'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 176, et mesurant, dans cette limite .dix pieds (10'); et contenant en superficie deux mille sept cent quarante-six pieds carrés (2,746 p.c.) ou sept cent quarante-six millièmes d'arpent carré (0.746 arp. c.)."

63.— "Une partie du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-SEIZE (P.176) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse de Pointe-Claire, de forme irrégulière, bornée: vers le nord, par le chemin Sainte-Marie, et mesurant, dans cette limite, le long dudit chemin, cent quatre-vingt-seize pieds et quarante centièmes de pied (196.40'); vers le nord-est, par une autre partie du lot originaire numéro 176, et mesurant, dans cette limite, cent trente-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (135.5'); vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 175, et mesurant, dans cette limite, cent quarante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (145.3); vers le sud, par une autre partie du lot originaire numéro 176, et mesurant, dans cette limite, des longueurs consécutives de cent pieds (100'), cent pieds (100'), quinze pieds et trois centièmes de pied (15.03'), et cent deux pieds et trois centièmes de pied (102.3') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 11.309 pieds; et vers le sud-ouest, l'ouest et le nord-ouest, par une autre partie du lit originaire numéro 176, et mesurant, dans cette limite, des longueurs consécutives de dix pieds et onze centièmes de pied (20.11'), cinquante pieds (50'), cinquante pieds (50'), cinquante pieds (50') et cinquante pieds (50'), suivant un arc de cercle dont le rayon est de 133 pieds; et contenant en superficie soixante-trois mille deux cent quarante-cinq pieds carrés (63,245 p. c.) ou un arpent et sept cent dix-huit millièmes d'arpent carré (1.718 arp. c.)."

VILLE DE BAIE D'URFE

Plan no 730-7

64.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-CINQ (P. 35) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée en front vers le sud, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite trois cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (327.5'); vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 37, et mesurant dans cette limite cent trente pieds (130'); vers le nord, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite soixante-dix-sept et neuf dixièmes de pied (77.9'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de trois cent cinq pieds (305'), et de cent soixante-douze pieds (172'); vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite cent cinquante deux pieds (152'); et vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite, quatre cents pieds (400'), et contenant en superficie cent onze mille sept cent douze pieds carrés (111,712 p. c.)."

65.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-SEPT (P. 37) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: en front vers le sud, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite six cent deux pieds (602'); en arrière, vers le nord, par une autre partie dudit lot originaire des longueurs consécutives de cinq cent soixante treize pieds et deux dixièmes de pied (573.2'), et de trente quatre pieds et neuf dixièmes de pied (34.9'); d'un côté, vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 38, et mesurant dans cette limite cent douze pieds et trois dixièmes de pied (112.3'); et de l'autre côté, vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite cent trente pieds (130'), et contenant en superficie soixante-seize mille sept cent trente neuf pieds carrés (76,739 p.c.)."

66.—"Une partie du lot originaire numéro TRENTE-HUIT (P. 38) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, bornée: vers le sud-est, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite, suivant une ligne brisée des longueurs consécutives de deux cent vingt-sept pieds (227'), et de soixante-dix pieds (70'); vers l'est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 38, et mesurant dans cette limite dix-neuf pieds et trois dixièmes de pied (19.3'); vers le nord, par une autre partie dudit lot originaire numéro 38, et mesurant dans cette limite trois cent vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (326.4'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 37, et mesurant dans cette limite cent douze pieds et trois dixièmes de pied (112.3'), et contenant en superficie vingt-trois mille cent pieds carrés (23,100 p.c.)."

67.— "Une partie du lot originaire numéro TROIS CENT TROIS (P. 303) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, bornée: en front, vers le nord, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite huit cent soixante-treize pieds (873'); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 303, et mesurant dans cette limite, cent soixante-dix-huit pieds et neuf dixièmes de pied (178.9'); vers l'est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 303, et mesurant dans cette limite cent soixante-dix pieds et deux dixièmes de pied (170.2'), suivant un arc de cercle dont le rayon est de soixante-cinq pieds (65'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 303, et mesurant dans cette limite cent cinquante trois pieds et huit dixièmes de pied (153.8'); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot numéro 303 et mesurant dans cette limite huit cent quarante-un pieds (841'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 298, et mesurant dans cette limite quarante-deux pieds (42'), et contenant en superficie quatre-vingt-deux mille cent soixante-huit pieds carrés (82,168 p.c.)."

68.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-CINQ (P. 35) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: en front, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 298, et partie par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite, suivant une ligne brisée, une longueur de deux cent deux pieds et six dixièmes de pied (202.6'); d'un côté, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot numéro 35, et mesurant dans cette limite quatre cents pieds (400'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite deux cent soixante-dix-huit pieds (278'), et contenant en superficie, vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-seize pieds carrés (24,696 p.c.)."

69.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-CINQ (P. 35) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: vers le sud-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite cent cinquante-deux pieds (152'); vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite deux cent vingt-neuf pieds (229'); et vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de quinze pieds (15'), de deux cent soixante-quatre pieds (264'), et de dix pieds (10'); et contenant en superficie dix-sept mille trois cent soixante-quinze pieds carrés (17,375 p. c.)."

70.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-DEUX (P. 32) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irregulière, bornée: vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite trois cent quatre-vingt-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (394.2'); vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 35, et mesurant dans cette limite cinq cent sept pieds (507'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite cent quatre-vingt-huit pieds (188'); vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite deux cents pieds et un dixième de pied (200.1'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite quatre cent cinquante-six pieds (456'), et contenant en superficie cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (175,798 p.c.)."

71.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE-ET-UN (P. 31) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite deux cent soixante-trois pieds et deux dixièmes de pied (263.2'); vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 32, et mesurant dans cette limite quatre cent cinquante-six pieds (456'); vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de trente-neuf pieds (39'), de cent soixante-dix-huit pieds (178') et de Dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (17.2'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite deux cent quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (289.5'), et contenant en superficie quatre-vingt-huit mille deux pieds carrés (88,002 p.c.)."

72.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE ET UN (P. 31) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme triangulaire, bornée; en front, vers le sud, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite cent cinquante-deux pieds (152'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite cent soixante-dix pieds et cinq dixièmes de pied (170.5'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite quatre-vingt-neuf pieds (89')(et contenant en superficie six mille six cent soixante-quatorze pieds carrés (6.674 p.c.)."

73.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE (P. 30) des plan et livre de renvoi de cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite six cent soixante quatre pieds et un dixième de pied (664.1'); vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite deux cent quatre-ving-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (289.5'); vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite trois cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (322.6'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite trois cent neuf pieds (309'); et vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 26, et contenant en superficie cinquante-un mille neuf cent quarante-cent quarante-sept pieds carrés (146,747 p.c.)."

74.— "Une partie du lot originaire numéro TRENTE (P. 30) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme trapézoïdale, bornée: en front, vers le sud, par la montée Sainte-Marie, et mesurant dans cette limite cinq cent soixante-onze pieds (571'); en arrière, vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 30, et mesurant dans cette limite six cent soixante pieds et un dixième de pied (660.1'); d'un côté, vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 31, et mesurant dans cette limite quatre-vingt-neuf pieds (89'); et de l'autre côté, vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 26, et mesurant dans cette limite quatre cent vingt-trois pieds (423'), et contenant en superficie cent quarante-six mille sept cent pieds carrés (146,747 p.c.)."

75.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-SIX (P. 26) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 26, et mesurant dans cette limite deux cent treize pieds (213') vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 30; vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 26, et mesurant dans cette limite, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de cinq pieds (5'), et de deux cent pieds et neuf dixièmes de pied (200.9'), et contenant en superficie trois mille cent vingt-sept pieds carrés (3,127 p.c.)."

76.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-SIX (P. 26) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme trapézoïdale, bornée : en front, vers le sud, par la montée Ste-Marie, et mesurant, dans cette limite, cinq cent soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes de pied (577.8'); en arrière, vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 26, et mesurant, dans cette limite, six cent soixante et un pieds (661'); d'un côté, vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 30, et mesurant, dans cette limite, quatre cent vingt-trois pieds (423'); et de l'autre côté, vers l'ouest, par une partie du lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, sept cent soixante-six pieds (766'); et contenant en superficie trois cent quarante-deux mille neuf cent cinquante-cinq pieds carrés (342.955 p.c.)."

77.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-CINQ (P. 25) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers l'est, par une partie du lot originaire numero 26, et mesurant, dans cette limite, sept cent soixante-six pieds (766'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, sept cent quarante-huit pieds (748'); vers l'ouest, par une partie du lot numéro 21-432, et mesurant, dans cette limite, douze pieds (12'); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, trois cent cinquante-neuf pieds et un dixième de pied (359.1') suivant un arc de cercle dont le rayon est de quatre cent vingt-cinq pieds (425'); vers l'ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, trois cent soixante-six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (366.45'); vers l'ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de cent pieds (100') et de soixante-six pieds et cinq dixièmes de pied 66.5'); et vers le sud, par la montée Ste-Marie, et mesurant, dans cette limite, cinquante et un pieds et sept dixièmes de pied (51.7'); et contenant en superficie trente-sept mille huit cent vingt-sept pieds carrés (37,827 p.c.)."

78.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-ONZE de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205-Pt 91) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, bornée : vers l'ouest, par la montée Ste-Marie; vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 205-91; vers le nord, par une partie du lot numéro 205-92; et vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro 205-991; mesurant : dans cette limite ouest et est, trente-huit pieds et sept dixièmes de pied (38.7'); dans sa limite nord, quarante-cinq pieds (45'); et dans sa limite sud, quarante-quatre pieds et sept dixièmes de pied (44.7'); et contenant en superficie mille sept cent trente-cinq pieds carrés (1,735 p.c.) ou quarante-sept millièmes d'arpent (0.047 arpent)."

79.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DOUZE de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205-P. 92) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, bornée : vers l'ouest, par la montée Ste-Marie; vers l'est, par une autre partie du lot numéro 205-992; vers le nord, par une autre partie du lot numéro 205-93; et vers le sud, par une partie du lot numéro 205-91; mesurant : dans sa limite ouest, cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes de pied (191.9'); dans sa limite est, cent quatre-vingt-treize pieds et sept dixièmes de pieds (193.7') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1,086.2 pieds; dans sa limite nord, soixante-huit pieds (68'); et dans sa limite sud, quarante-cinq pieds (45'); et contenant en superficie dix mille huit cent quarante-deux pieds carrés (10,842 p.c.) ou deux cent quatre-vingt-quatorze millièmes d'arpent (0.294 arpent)."

80.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-TREIZE de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205 - P. 93) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée: vers l'ouest, par la Montée Ste-Marie, vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 205-93; vers le nord, par une partie du lot numéro 205-94; et vers le sud, par une partie du lot numéro 205-92; mesurant: dans sa limite ouest, cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes de pied (191.9'); dans sa limite sud-est, deux cent un pieds et trois dixièmes de pied (201.3') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1,086.2 pieds; dans sa limite nord, cent vingt-huit pieds (128'); et dans sa limite sud, soixante-huit pieds (68'); et contenant en superficie dix-huit mille huit cent six pieds carrés (18,806 p.c.) ou cinq cent onze millièmes d'arpent (0.511 arpent)."

81.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-QUATORZE de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205 - P. 94) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée: vers l'ouest, par la Montée Ste-Marie; vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 205-94; vers le nord, partie par les lots numéros 205-95 et 205-96 et partie par une partie du lot numéro 205-97; et vers le sud, par uen partie du lot numéro 205-93; mesurant: dans sa limite ouest, cent quatre-vingt-onze pieds et neuf dixièmes de pied (191.9'); dans sa limite sud-est, deux cent dix-huit pieds et neuf dixièmes de pied (218.9') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 1,086.2 pieds; dans sa limite nord, deux cent trente-et-un pieds et vingt-six centièmes de pied (231.26'); et dans sa limite sud, cent vingt-huit pieds (128'); et contenant en superficie trente-quatre mille quatre cent soixante-onze pieds carrés (34,'71 p.c.) ou neuf cent trente-six millièmes d'arpent (0.936 arpent)."

82.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-QUINZE de la subdivision du lot orginaire numéro DEUX CENT CINQ (205 - P. 95) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée: vers le nord-ouest, partie par la Montée Ste-Marie et partie par une autre partie du lot numéro 205-95; vers l'est, par le lot numéro 205-96; et vers le sud, par une partie du lot numéro 205-94; mesurant: dans sa limite nord-ouest, cent quatre-vingt-quartorze pieds et deux dixièmes de pied (194.2') suivant une ligne courbe; dans sa limite est, cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (158.92'); et dans sa limite sud, quatre-vingt-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes de pied (99.42') et contenant en superficie dix mille cinq cent sept pieds carrés (10,507 p.c.) ou deux cent quatre-vingt-cinq millièmes d'arpent (0.285 arpent)."

83.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-SEIZE de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (P. 205-96) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée: vers le nord-ouest, par le Rang Ste-Marie; vers le sud, par une partie du lot numéro 205-94; vers l'ouest, par le lot numéro 205-95; et vers l'est, par le lot numéro 205-97; mesurant: dans sa limite nord-ouest, le long du rang Ste-Marie, cent trois pieds et soixante-douze centièmes de pied (103.72'); dans sa limite sud, quatre-ving-dix-neuf pieds et quarante-deux centièmes de pied (99.42'); dans sa limite ouest, cent cinquante-huit pieds et quatre-vingt-douze centièmes de pied (158.92'); et dans sa limite est, cent quatre-vingt-huit pieds et quarante-huit centièmes de pied (188.48'); et contenant en superficie dix-sept mille deux cent soixante-neuf pieds carrés (17.269 p.c.) ou quatre cent soixante-neuf millièmes d'arpent (0.469 arpent)."

84.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DIX-SEPT de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205-P. 97) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée : vers le nord-ouest, par le rang Ste-Marie; vers le sud, par une partie du lot numéro 205-94; vers l'ouest, par le lot numéro 205-96; vers l'est, par une partie du lot numéro 205-98; et vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 205-97; mesurant : dans sa limite nord-ouest, le long du rang Ste-Marie, cent trois pieds et soixante-douze centièmes de pied (103.72'); dans sa limite sud, trente-deux pieds et quarante-deux centièmes de pied (32.42'); dans sa limite ouest cent quatre-vingt-huit pieds et quarante-huit centièmes de pied (188.48'); dans sa limite est, cent vingt-six pieds (126'); et dans sa limite sud-est, cent douze pieds et trois dixièmes de pied (112.3'); et contenant en superficie dix-sept mille cent trente pieds carrés (17,130 p.c.) ou quatre cent soixante-cinq millièmes d'arpents (0.465 arpent.)"

85.—"Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DIX-HUIT de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205-P. 98) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée : vers le nord-ouest, par le Rang Ste-Marie; vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 205-98; vers l'ouest, par une partie du lot numéro 205-97; et vers l'est, par une partie du lot numéro 205-99; mesurant : dans sa limite nord-ouest, le long du rang Ste-Marie, cent trois pieds et soixante-douze centièmes de pied (103.72'); dans sa limite sud-est, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de six pieds et cinq dixièmes de pied (6.5'), cent quatre pieds et huit dixièmes de pied (104.8') et vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (26.7'); dans sa limite ouest, cent vingt-six pieds (126'); et dans sa limite est, soixante-trois pieds (63'); et contenant en superficie neuf mille cent quatorze pieds carrés (9,114 p.c.) ou deux cent quarante-sept millièmes d'arpent (0.247 arpent)."

86.— "Une partie du lot numéro QUATRE-VINGT-DIX-NEUF de la subdivision du lot originaire numéro DEUX CENT CINQ (205-P. 99) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne; bornée : vers le nord-ouest, par le Rang Ste-Marie; vers le sud-est, par une autre partie du lot numéro 205-99; vers l'ouest, par une partie du lot numéro 205-96; vers l'est, par une partie du lot originaire numéro 251; mesurant : dans sa limite nord-ouest, le long du Rang Ste-Marie, cent trois pieds et soixante-douze centièmes de pied (103.72'); dans sa limite sud-est, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de soixante-quinze pieds et trois dixièmes de pied (75.3') et de quarante-quatre pieds et un dixième de pied (44.1'); dans sa limite ouest, soixante-trois pieds (63'); et dans sa limite est, vingt-deux pieds et cinq dixièmes de pied (22.5'); et contenant en superficie quatre mille treize pieds carrés (4.013 p.c.) ou cent neuf millièmes d'arpent (0.109 arpent)."

87.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-SIX (P. 26) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme triangulaire, bornée : vers le sud, par une autre partie dudit lot originaire numéro 26, et mesurant dans cette limite trois cent quarante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (347.5'); vers le nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 26, et mesurant dans cette limite trois cent

(Suite à la page 16)

"le biculturalisme n'exclut pas le multiculturalisme..."

OTTAWA (De notre envoyé spécial). — "Le bilinguisme officiel n'exclut pas le multilinguisme et le biculturalisme officiel laisse place à un certain multiculturalisme". Ainsi, le juge Walter J. Lindal, porte-parole de la Fédération canadienne de la presse ethnique et du club Canado-Islandais, reconnaît la priorité des deux grandes cultures et l'égalité "des deux peuples fondateurs", mais il croit que les langues étrangères, implantées au Canada par les immigrants, sont des "éléments de culture" qu'on ne peut écarter. Aussi, propose-t-il un régime par lequel, outre l'une des deux langues officielles, l'élève aurait le privilège d'opter pour une langue étrangère.

Mais l'égalité des deux peuples, poursuit le juge Lindal, ne sera jamais acquise si le français n'est pas convenablement enseigné dans les neuf provinces anglophones du pays. Dès les premières années scolaires, il faut donc procurer aux étudiants les moyens d'apprendre le français. A cet égard, dit-il, la commission doit se soucier de savoir si, en vertu de l'article 93 de l'acte de l'ABN, une province peut interdire l'usage du français comme langue d'enseignement dans les régions anglophones où vivent des minorités françaises.

Suite de la page 15)

soixante-trois pieds et huit dixièmes de pied (363.8'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 25, et mesurant dans cette limite trente-et-un pieds et six dixièmes de pied (31.6') et contenant en superficie quatre mille cinq cent dix-sept pieds carrés (4,517 p.c.)."

88.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-CINQ (P. 25) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le sud, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, huit cent neuf pieds et un dixième de pied (809.1'); vers le nord-est, et le nord, par une autre partie dudit lot originaire numéro 25, et mesurant, dans cette limite, suivant une ligne brisée des longueurs consécutives de trente-huit pieds et un dixième de pied (38.1'), de trois cent pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (300.95'), et de cinq cent pieds et un dixième de pied (500.1'); vers le nord-est, par une partie du lot originaire numéro 26, et mesurant, dans cette limite, trente et un pieds et six dixièmes de pied (31.6'); et vers le sud-ouest, partie par une partie du lot numéro 21-548, et partie par une partie du lot numéro 21-549, et mesurant, dans cette limite, quarante-neuf pieds (49'); et contenant en superficie trente et un mille neuf cent seize pieds carrés (31,916 p.c.)."

89.— "Une partie du lot originaire numéro VINGT-SEPT (P. 27) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le sud, par une autre partie dudit lot originaire numéro 27, et mesurant, dans cette limite, soixante-huit pieds et quatre dixièmes de pied (68.4'); vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro 27, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (84.4'); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 21-661; et mesurant, dans cette limite, vingt-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (25.5'); et vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 21-908, et mesurant, dans cette limite, vingt et un pieds et cinq dixièmes de pied (21.5'); et contenant en superficie mille huit cent soixante-dix-neuf pieds carrés (1,879 p.c.)."

VILLE DE SENNEVILLE

Plan no 730-6

90.— "Une partie du lot originaire numéro DIX-SEPT (P. 17) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le sud-ouest, par un chemin public, et mesurant, dans cette limite, cent soixante-six pieds (166'); vers le sud, par une autre partie dudit lot originaire numéro 17, et mesurant, dans cette limite, six pieds et huit dixièmes de pied (6.8'); vers l'est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 17, et mesurant, dans cette limite, cent cinq pieds et trois dixièmes de pied (105.3'); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro 17, et mesurant, dans cette limite, soixante-huit pieds (68'); et vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 17-1, et mesurant, dans cette limite, vingt pieds (20'); et contenant en superficie mille cinq cent vingt-neuf pieds carrés (1,529 p.c.)."

91.— "Une partie du lot DEUX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (20-P. 2) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-est, par une autre partie dudit lot numéro 20-2, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199.6'); vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro 20-2, et mesurant, dans cette limite, deux cent six pieds (206'), suivant un arc de cercle dont le rayon est de 3,014.79 pieds; et vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 17-1; et mesurant dans cette limite cinq pieds (5'), et contenant en superficie cent quatre-vingt-deux pieds carrés (182 p.c.)."

92.— "Une autre partie du lot numéro DEUX de la subdivision du lot originaire numéro VINGT (20—P. 2) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le nord, par une autre partie dudit lot numéro 20-2, et mesurant, dans cette limite soixante-dix-neuf pieds (79') ; vers le sud-est par une autre partie dudit lot numéro 20-2, et mesurant dans cette limite quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (83.6') ; et vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 17-1 et mesurant dans cette limite six pieds (6'), et contenant en superficie deux cent trente pieds carrés (230').

93.— "Une partie du lot numéro DIX de la subdivision du lot originaire numéro SEIZE (16-P. 10) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, bornée : en front, vers le nord-ouest, par un chemin public, et mesurant, dans cette limite, sept cent quatre-vingt-douze pieds (792'); mesurée le long du chemin public; vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant, dans cette limite, cent quatre-vingt-deux pieds (182'); vers le sud-est, par une partie du lot numéro 17-1, et mesurant, dans cette limite, quatre-vingt-quinze pieds (95') ; vers le nord-est, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant dans cette limite cent treize pieds et un dixième de pied (113.1') ; vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant dans cette limite dix pieds et cinq dixièmes de pied (10.5') ; vers le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant dans cette limite suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de deux cent quatre-vingts pieds et un dixième de pied (280.1') et de cent onze pieds et quatre dixièmes de pied (111.4'); vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant dans cette limite, deux cent cinquante-quatre pieds (254') ; et vers le nord, par une autre partie dudit lot numéro 16-10, et mesurant dans cette limite dix-huit pieds (18'), et contenant en superficie soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-deux pieds carrés (63,582 p.c.)."

94.— "Une partie du lot numéro UN de la subdivision du lot originaire numéro DIX-SEPT (17—P. 1) des plans et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Ste-Anne, de forme irrégulière, bornée : vers le nord-est, par une autre partie dudit lot numéro 17—1, et mesurant dans cette limite, suivant une ligne brisée, des longueurs consécutives de cinq cent quatre-vingt-six pieds et deux dixièmes de pied (586.2'), et de quarante-et-un pieds et sept dixièmes de pied (41.7') ; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 16—10, et mesurant dans cette limite quatre-vingt-quinze pieds (95') ; et vers le sud, par une autre partie du dit lot 17—1, et mesurant dans cette limite des longueurs consécutives de cinq cent trente pieds (530'), et de cent cinquante-et-un pieds (151') suivant un arc de cercle dont le rayon est de 3,014.79 pieds ; et vers le sud-est, par une partie du lot numéro 20—2, et mesurant dans cette limite cinq pieds (5'), et contenant en superficie vingt-deux mille trois cent trente-et-un pieds carrés (22,331 p.c.)."

95.— "Une partie du lot numéro UN de la subdivision originaire numéro DIX-SEPT (17-P. 1) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse Sainte-Anne, de forme irrégulière, bornée: vers le nord, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite six cent quarante-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (645.9'); vers l'ouest, et le sud-ouest, par un chemin public, et mesurant dans cette limite une longueur de trois cent quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes de pied (394.7') mesuré le long du chemin public; vers le sud-est, par une partie du lot originaire numéro 17, et mesurant dans cette limite vingt pieds (20'); vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite vingt-huit pieds et trois dixièmes de pied (28.3'); vers le sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite cent cinquante neuf pieds et six dixièmes de pied (159.6'); vers le sud-est, pour une autre partie, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite cent vingt-neuf pieds et onze centièmes de pied (129.11'), mesurée le long d'un arc de cercle dont le rayon est de 76 pieds; vers le sud-st, pour une autre partie, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite deux cent quarante-six pieds (246'); vers le sud, par une autre partie dudit lot numéro 17-1, et mesurant dans cette limite deux cent cinquante-et-un pieds et deux dixièmes de pied (251.2'); et vers le sud-est pour une dernière partie par une partie du lot numéro 20-2, et mesurant dans cette limite six pieds (6') et contenant en superficie quarante-quatre mille huit cent quinze pieds carrés (44,815 p.c.)."

Les mesures données dans les descriptions qui précèdent le sont en mesures anglaises.

PARENT, GADBOIS & ALARY
Procureurs de la Corporation de Montréal Métropolitain.

E. BRISEBOIS, secrétaire
Corporation de Montréal Métropolitain.

Montréal, le 8 novembre 1963.

Séraphin Marion exècre le mot "biculturalisme" et marque sa préférence pour "biculturisme"

OTTAWA (De notre envoyé spécial). — "J'exècre le mot biculturalisme, c'est un néologisme anglicisant que vous avez consacré. Tout de suite, vous partez du mauvais pied en employant un anglicisme. Je retiendrais quant à moi le mot biculturisme."

Ainsi s'est exprimé M. Séraphin Marion devant la Commission d'enquête sur le bilinguisme hier. Au nom de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (qui représente quelque 600,000 Canadiens français de l'Ontario), M. Marion a cependant tenu à saluer la "plus majestueuse tentative officielle depuis 100 ans pour essayer de résoudre le problème de la dualité de cultures au Canada". Et il souhaite "bon courage" aux commissaires devant lesquels il compte se représenter pour exposer le mémoire de son association.

M. Laurendeau a répondu à M. Marion que le mot "biculturalisme" n'était pas une création de la commission, que celle-ci l'avait tiré du texte officiel de son mandat et que, de toute manière, les linguistes ne paraissent pas s'entendre sur l'usage et le sens de ce mot.

On croit savoir, d'autre part, que la commission a consulté des linguistes et des traducteurs au sujet du mot "biculturalisme". Il semble que le surintendant du bureau des traductions, M. Pierre Daviault, se soit rallié à ce néologisme qu'il jugerait en tous points acceptable. Il est en tout cas très improbable que la commission décide de changer le nom officiel qu'une loi du parlement lui confère...

Référendum...

(Suite de la première page)

devrait créer une commission royale d'enquête qui étudierait la possibilité d'instituer un système d'assurance-travail.

Selon la fédération une telle enquête permettrait d'établir s'il serait souhaitable de demander aux chômeurs qui reçoivent une allocation et qui sont physiquement capables de travailler, de fournir une certaine période de travail aux gouvernements à tous les échelons. Ceux-ci pourraient alors réaliser de grandes économies en faisant exécuter, par des chômeurs, des travaux qu'ils ne peuvent accomplir en temps normal parce que trop onéreux.

Loterie au Québec

Les jeunes Chambres du Québec ont demandé au gouvernement d'organiser et de mettre en marche, le plus tôt possible, une loterie pour le bénéfice du Québec.

Selon les jeunes Chambres, cette loterie serait en mesure de verser plusieurs milliers de dollars dans les coffres du gouvernement et pourrait aider sérieusement, sans mécontenter la population par l'addition de taxes, au développement de l'éducation de la santé publique, du progrès économique, etc.

Dans son mémoire, la fédération reconnait que l'établissement d'une telle loterie est actuellement interdite au Canada par suite d'une loi du gouvernement fédéral, mais, dit-elle, si le Québec mettait son projet à exécution le gouvernement fédéral serait obligé de modifier la loi en conséquence et établirait la légalité d'une telle loterie.

Au 2e rang...

(Suite de la première page)

M. Lesage a obtenu l'appui de plusieurs autres premiers ministres provinciaux en ce qui concerne la partie de son ultimatum qui demande à Ottawa d'abandonner les domaines de juridiction provinciale tout en continuant de fournir sans conditions l'argent requis.

Hier, aux Communes, le leader du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, a demandé si M. Lamontagne parlait au nom du gouvernement lorsqu'il a déclaré, lundi, à Toronto, que, dans les domaines qui ont été assignés aux provinces, le gouvernement fédéral devrait être prêt à se retirer des plans conjoints existants et à aider financièrement les gouvernements provinciaux qui désirent assumer ces responsabilités additionnelles.

M. Lamontagne a répondu qu'il n'a fait que répéter ce qui était l'attitude du gouvernement fédéral à ce sujet.

M. Chevrier a déclaré qu'à son amis M. Lamontagne a prononcé un excellent discours et que, pour sa part, il approuve ce que le président du Conseil privé a dit.

Une discussion entre Ottawa et les provinces sur le chômage a été réclamée lors de la conférence fédérale-provinciale qui a eu lieu à Halifax en août dernier. Après les programmes conjoints et les relations fiscales, l'ordre du jour comprend :

4) Des "sujets spéciaux", incluant l'Office fédéral des marchés agricoles, l'administration des affaires indiennes et esquimaudes, les loteries provinciales, les caisses de retraite et les services médicaux.

5) Des "accords concernant une liaison fédérale-provinciale permanente", c'est-à-dire l'établissement d'un secrétariat permanent.

Ni l'ordre du jour ni la lettre de M. Pearson ne fournissent une indication sur l'attitude qu'adoptera le gouvernement fédéral lors de la conférence.

La lettre suggère que les délibérations aient lieu à huis clos dès le début, alors que jusqu'ici les journalistes étaient invités à assister à la première journée de la conférence, journée pendant laquelle les premiers ministres faisaient leur déclaration d'ouverture.

Cette fois-ci, M. Pearson suggère que les délégations échangent leurs déclarations d'ouverture le dimanche soir, soit la veille du début de la conférence; ces déclarations seraient rendues publiques le lendemain. Le premier ministre du Canada suggère également que les sujets discutés ne fassent l'objet d'aucune déclaration aux journaux avant la fin de la conférence, à moins d'une entente unanime en ce sens.

Un échantillonnage...

(Suite de la première page)

ment d'une troisième langue, outre l'anglais et le français. (Canadian Icelandic Club et Ethnic Press Federation, Slovak Parish et Slovak Community of Winnipeg).

Enfin, un autre groupement de Néo-Canadiens, le Congrès canado-polonais, hésitait à se prononcer, se contentant de demander à la commission si, à son avis, la notion de biculturalisme réflétait bien la composition de la population canadienne.

3) Quelques-uns ont rejeté à la fois la notion de biculturalisme et celle de multiculturalisme, favorisant plutôt le développement d'une culture unique proprement canadienne. (M. Robert Thompson; M. Ken Pearson, au nom du président du Jeune commerce de l'Ontario).

Sur l'étendue du mandat de la commission, deux idées se sont opposées :

1) Les uns ont soutenu que la commission devait donner à son mandat une interprétation très large et entreprendre des études très poussées sur le fédéralisme dans nos institutions et dans les diverss secteurs de la société. (Cette idée a été exprimée, en particulier, par M. Michael Oliver, président du groupe de recherches canadiennes-françaises de McGill).

2) M. Pierre-E. Trudeau, parlant en son nom personnel, a soutenu, au contraire, que la commission devait restreindre le plus possible l'interprétation de son mandat et faire porter la plus grande partie de son enquête sur la question de savoir comment on peut assurer en droit l'égalité des deux langues au Canada. Une autre partie fondamentale des recherches de la commission, pense-t-il, devrait être d'apprécier le coût — non seulement économique, mais aussi humain — du bilinguisme et du biculturalisme.

D'autre enfin, parmi ceux qui se sont attardés à la définition du mandat de la commission, ont suggéré des secteurs particuliers dans lesquels il faudrait faire enquête.

Ainsi, un groupe de professeurs de la faculté de commerce de l'université McGill et de l'école des Hautes Etudes Commerciales a conseillé à la commission d'effectuer des recherches approfondies dans le monde des affaires, en cherchant à déterminer comment les pratiques et les politiques de l'industrie et du commerce affectent les relations entre Canadiens français et Canadiens de langue anglaise et en cherchant aussi à apprécier l'état des communications et des relations humaines dans l'industrie et le commerce.

On a aussi recommandé des études particulières sur l'application ou la possibilité d'application du bilinguisme et du biculturalisme dans le fonctionarisme, dans le mouvement syndical, etc.

Plusieurs sont d'avis que la commission est autorisée par son mandat à pousser ses études sur l'enseignement des langues et sur l'éducation en général, quoique ce domaine tombe sous la responsabilité des provinces.

M. Trudeau, au contraire, pense que toute recommandation que la commission pourrait faire dans ce sens aux autorités des provinces serait à la fois "illégale et inutile".

Une quinzaine de soumissionnaires se sont bornés à suggérer à la commission des méthodes lui permettant d'exécuter plus efficacement son mandat.

Ils ont insisté en particulier sur :

1) la nécessité de remuer le plus possible l'opinion publique pendant le cours de l'enquête; l'un des plus grands bienfaits de la commission, a-t-on souvent répété, est d'attirer l'attention de la population sur les problèmes que posent au Canada la coexistence de deux cultures;

2) la nécessité de faire le meilleur usage des moyens modernes de communications de façon à assurer la plus grande diffusion possible aux travaux de la commission ainsi qu'aux idées et opinions qui lui sont présentées.

Il ne suffira pas, pense-t-on en général, de se reposer sur les véhicules de communication pour assurer cette diffusion et remuer l'opinion publique. On a suggéré à la commission:

1) d'organiser des forums, des discussions, des conférences sur les sujets de l'enquête, tant au niveau local qu'aux niveaux provincial et fédéral;

2) de requérir les services du plus grand nombre possible de spécialistes des sciences humaines; à peu près toutes les branches des sciences humaines peuvent être mises à profit, science politique, sociologie, statistique, etc.

3) de publier préiodiquement des synthèses des mémoires qui seront présentés à la commission, et ainsi que des travaux de recherches qui seront effectués pour son compte, d'en faire un tirage limité et de faire parvenir des exemplaires à un certain nombre de corps publics et d'institutions;

4) d'utiliser le plus possible les universités comme centres de recherches;

5) de procéder à des relevés et à des échantillonnages scientifiques dans les secteurs où s'effectuera l'enquête afin de découvrir le sentiment profond des Canadiens sur le biculturalisme.

Enfin, une suggestion qui est revenue fréquemment pendant la journée, mais qui était étrangère à l'objet de l'audience, tend à faire de la capitale fédérale un centre vraiment biculturel, où Canadiens de langue française et de langue anglaise se sentiront vraiment chez eux.

La direction de l'Hôtel Reine Elisabeth honorait, mercredi dernier, son personnel qui a été au service de l'organisation Hilton depuis les cinq dernières années. Un chiffre record de quelque 380 employés sur 1300 recevaient le bouton emblématique. Sur la photo de gauche à droite, Nelson Vermette, Directeur Délégué, épinglant l'insigne sur Jacques Bélanger, l'un des plus jeunes directeurs de la chaîne d'hôtels et qui dirige maintenant le Montréal Aéroport Hilton à Dorval. A l'arrière-plan, Reginald Groome, Gérant Résidant.

Session fédérale

Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker a demandé si le gouvernement des Etats-Unis se cherche un appui parmi les nations de l'OTAN pour refuser le crédit à long terme que réclame l'URSS. Le ministre des affaires extérieures étant absent de la Chambre, M. Chevrier a répondu que la question lui sera transmise. Dans le contrat de vente de blé à la Russie, le Canada a offert un crédit de $200,000,000 à l'URSS, remboursable sur une période de 18 mois. Jusqu'ici, la Russie a payé son blé comptant.

* * *

Le ministre de la santé a annoncé que le gouvernement est en voie d'établir un comité consultatif sur la protection contre la radioactivité, formé de spécialistes gouvernementaux et non-gouvernementaux et d'universitaires. Les mesures qui sont prises actuellement pour enrayer la radioactivité sont satisfaisantes, a-t-elle dit. Récemment, la Voix des femmes a protesté énergiquement contre le peu de cas que l'on fait du danger de la radioactivité au Canada.

* * *

Deux des quatre directeurs exécutifs de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont de langue française, a déclaré le ministre du revenu, M. Garland. Il répondait à M. Gérard Chapdelaine (CS-Sherbrooke), qui avait demandé s'il y avait eu une pression d'exercée par le cabinet pour qu'il y ait un Canadien français de nommé au poste de vice-président de la société. Le vice-président est de langue anglaise, a répondu M. Garland, mais deux directeurs exécutifs sur quatre sont Canadiens français.

* * *

Le ministre des postes, M. Azellus Denis, s'est engagé à déposer en Chambre deux listes de "conseillers" qui, dit-il, ont été utilisées par le présent gouvernement libéral et par l'ancien conservateur. Plus tôt, l'opposition avait soutenu que la liste des "conseillers" de M. Denis incluait tous les députés libéraux ainsi que les candidats libéraux défaits aux dernières élections, lesquels étaient consultés chaque fois qu'il y avait lieu d'accorder un contrat ou d'engager des employés.

Cette magnifique habitation de l'île Perrot, sise sur un terrain de 230 pieds par 650 pieds, à 1248, boul. Perrot, alimentée à l'eau de source, habitable été et hiver, 220, garage 24 x 24, peut être transformée en centre de vacances, en club de yacht. Elle est mise en vente par le propriétaire. — Tél.: 279-9612

M. Claude Robillard prendrait sa retraite

M. Claude Robillard, directeur du service municipal d'urbanisme en congé, est rentré d'un voyage de repos en Europe et, hier, il a rencontré les membres de l'administration municipale.

Il appert, de plus en plus, que M. Robillard ne reprendra pas son poste de directeur du service d'urbanisme.

On se rappelle qu'au printemps dernier la Ville de Montréal a prêté M. Robillard à la Compagnie de l'Exposition Universelle, pour une période de cinq années, où il avait été nommé directeur de l'aménagement de l'exposition.

Six mois plus tard, cependant, soit au début du mois d'octobre, M. Robillard a démissionné de la Compagnie de l'Exposition et il est parti pour l'Europe, en voyage de repos.

A la suite de ce départ, toutes sortes de rumeurs ont couru concernant M. Robillard. On a surtout prétendu qu'il ne reprendrait pas son poste à l'hôtel de ville en qualité de directeur du service d'urbanisme.

Hier, M. Robillard a rencontré les administrateurs municipaux. M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, s'est refusé à tout commentaire se contentant de dire qu'une décision serait prise sous peu.

On croit comprendre que M. Robillard demandera à l'administration de le mettre à la retraite. Il semble que son médecin lui ait recommandé de réduire ses activités et que, en conséquence, il prendrait prématurément sa retraite.

Actuellement, c'est M. Aimé Désautels qui remplit, à titre d'intérimaire, la fonction du directeur du service d'urbanisme.

Décès de M. Emile Tétreault

A Montréal, le 5 novembre, est décédé à l'âge de 73 ans, Emile Tétreault, époux en premières noces de Marie-Rose Desjardins et, en secondes noces, de Rose-Aimée Bourguignon.

Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille, Yolande, institutrice, ses fils, les docteurs Ernest et Fernand, Jean-Guy, échevin de la ville de Chomedey, Jacques, avocat, André, acheteur pour l'hôpital Notre-Dame, le R.P. Yvon Tétreault, p.m.e., présentement au Collège Canadien, à Rome, Charles, professeur à l'Ecole des hautes études commerciales.

Il laisse également ses brus, Mmes Ernest (Thérèse Boisvert), Fernand (Lucille Barrette), Jean-Guy (Henriette Bélec), Jacques (Lise DesRosiers), André (Jeannette Lauzon), Charles (Denise Emard), 21 petits-enfants, son frère Edgar, ses beaux-frères et belles-soeurs ainsi que plusieurs parents.

La dépouille mortelle est exposée au salon Urgel Bourgie Ltée, 400 est, Henri-Bourassa. Les funérailles auront lieu samedi, le 9 novembre, à 10 heures, à l'église paroissiale de St-Martin, à Chomedey. L'inhumation se fera au cimetière familial, à Ste-Monique-des-Deux - Montagnes, où un libéra sera chanté.

Johnson...

(Suite de la première page)

"Seuls, à vrai dire, les corps intermédiaires qui assument toutes leurs responsabilités peuvent éviter à notre pays les conséquences malheureuses de l'arbitraire et d'une certaine tyrannie politique qu'ont connues tant d'autres contrées soi-disant démocratiques".

"Cette participation a conclu le chef de l'opposition, des corps intermédiaires est particulièrement indispensable dans le domaine de la planification économique. C'est en agissant de concert avec tous les groupes intéressés que l'on pourra réaliser une planification vraiment démocratique, qui tienne compte des facteurs humains et des particularismes légitimes des communautés locales et régionales."

Paul Normandeau...

(Suite de la première page)

tains ultimatums, à certaines dernières chances. Ce n'est pas le langage que l'on pourrait attendre à la veille de négociations, qui taxeront à l'extrême la bonne volonté des parties en présence".

M. Normandeau déplore la phobie des affaires dont ont fait preuve les Canadiens français depuis de nombreuses générations. On a préféré les professions libérales, laissant les affaires aux Anglo-Canadiens.

"Tant que nos meilleurs sujets, dit-il, seront orientés vers les professions libérales, c'est un bien mauvais service que l'on rendra à la collectivité.

"Qu'on ne dise pas que nous ne sommes pas faits pour diriger de grandes affaires. Notre présence à l'administration des secteurs socialisé et public et le succès marqué dans les entreprises comme celles de la production de l'électricité, des transports, de la radio et télévision, etc., témoignent de la valeur des Canadiens français qui les dirigent. Nos hôpitaux, nos universités, nos communautés religieuses doivent aussi apporter leur témoignage. Pensez un instant au côté commercial de ces entreprises. N'a-t-on pas dit que le secteur hospitalier constituait la plus importante entreprise du pays. Et ma foi, ces institutions dirigées par les nôtres, soutiennent victorieusement l'examen comparatif."

Le conférencier souhaite que les entreprises canadiennes-françaises fassent appel aux ressources de la nation pour leur capital de base, éliminant ainsi leur caractère individuel et familial.

Il ajoute que l'épargne individuelle et collective pourrait fournir aux maisons d'affaires les ressources dont elles ont besoin.

"Le capital existe, dit-il. Il suffit que la société évolue, qu'elle élargisse ses cadres de façon à donner les garanties de stabilité et de liquidités voulues".

Comme signe de cette évolution, M. Normandeau a signalé la Société générale de financement.

Les mots croisés du "DEVOIR"

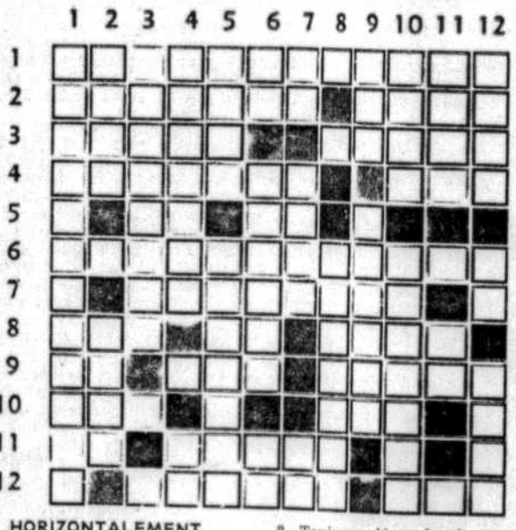

HORIZONTALEMENT

1—De dimensions énormes
2—Rencontré à Bucarest — Vase
3—Théâtre antique — Suivit la trace
4—Qui comprime — Use en tous sens
5—En entier — Partie de partie
6—Qui n'a que très peu d'importance
7—Petite chapelle
8—Bruit — Gai participe — Aiguillon d'insecte
9—Article — Pas assez élevé — Ce qui protège
10—Petit logement — Général sudiste
11—Pronom — Prélèvement humain
12—Méritent châtiment — Abondant en mer

VERTICALEMENT

1—Qui augmente le volume
2—Utilisée en teinture — Sens
3—Retour à la santé
4—Réduire progressivement — Métal
5—Héroine de Zola — Absolument sûr
6—Symbole du titanium — Munis — Dans la matinée
7—Dans — Equipe de trois — En nage
8—Toujours dévoués à
9—Interroge — Pour faire reluire
10—Grande puissance bruyante — Non liés à la terre
11—Greffe — Consonne doublée
12—Récipient pour liquide — Familier — De même force

Solution d'hier

Horizontalement :—
1—COURTCIRCUIT
2—OS — ON — ANSE
3—NIGERIA — REIN
4—TERNE — SU
5—ERE — CRAN
6—VANTE — SIED
7—PRETEUSES — TE
8—OU — ESTIVAL
9—RIVE — RIRE — LI
10—AN — IBERE
11—DUEL — SURE
12—NEF — EN — OS

Verticalement :—
1—CONTEMPORAIN
2—OSIER — RUINEE
3—GREVE
4—RIEN — ATTENDU
5—REINE — UN
6—COI — TUERIE
7—INACCESSIBLE
8—ETRE
9—CARNASSIERS
10—UNE — NI —EU
11—ISIS — ETAL — RO
12—TENU — DELICES

BOURSE DE TORONTO

(Suite de la page 9)

Ind Min	200	$7⅞	7¾	7¾	+⅛
Inland Cpr	156	$16½	16½	16½	
Inland Gas	2425	$6¾	6⅝	6¾	+⅛
Inland Gw	100	57	57	57	—1
MC	215	$69	69	69	
Int Nickel	1428	$67⅞	67½	67¾	
Int Util	500	$23½	23¼	23⅜	
Int Util pr	100	$47½	47½	47½	
Inter PL	243	$84	83½	83½	
Int Stl P	12405	380	360	375	+10
Inv Syn A	635	$52½	52	52½	+½
Jefferson	300	$7⅞	7⅞	7⅞	+⅛
Jeff Bw	500	270	270	270	+5
Jockey C	865	330	330	330	—5
Jock C pr	102	$10½	10½	10½	—¼
Jock w's	222	49	49	49	+1
Kelly D A	633	$5⅜	5⅜	5⅜	
Kelvinator	100	$9½	9½	9½	—⅛
Labatt	725	$17⅛	17	17	—⅛
Lafarge A	235	$5½	6½	6½	
Lafarge w.s	622	22	21	50	+10
LOnt Comp	235	$10⅛	10¼	10¼	
Lakeland	723	485	470	485	+5
Lakeland pr	125	$19¾	19½	19¾	
Lakeland w	100	275	275	275	
Laura Sec	120	$16	16	16	
Lau Fin	725	$13⅛	13¼	13¼	—⅛
Lau Fin 6¼	225	$21¼	21¼	21¼	
Lau F 200	100	$38	38	38	—½
Lau F 125	125	$21½	21½	21½	+¼
Leland	190	415	415	415	
Levy	415	$21	20⅞	20⅞	
Levy 2pr	200	$12¾	12¾	12¾	
LobCo A	8022	$7½	7⅛	7⅜	+¼
LobCo B	2230	$7⅜	7⅛	7⅜	+⅛
LobCo pr	340	$50⅜	49¾	50⅜	+⅛
LobG 1 pr	275	$32⅛	32	32⅛	—⅛
LobG B pr	205	$32	31½	31½	—½
Lob Inc	500	$7½	7¼	7½	+⅛
Loeb M	8900	$21	20	20⅞	+⅞
MB and PR	3275	$25½	25¼	25½	+⅛
ML F Gard	125	$45	45	45	+2
M Leaf Mill	660	$15¼	15⅛	15¼	+⅛
M Lf M pr	22	$102¼	102⅛	102⅛	
Mass-F	6300	$16¼	16	16	—¼
Mass-F 5½	15	$107½	107½	107½	
Met Stores	125	$8¼	8¼	8¼	
Met Storesp	225	$22	22	22	
Mid-West	3100	225	225	225	
Milt Brick	100	310	310	310	—10
Molson A	213	$28½	28½	28½	
Molson B	40	$29¼	29¼	29¼	
Mon Foods	250	$7¾	7¾	7¾	—⅛
Mon Knit	400	$13⅜	13¼	13¼	—⅛
Mont Loco	130	$12	12	12	
Moore	1274	$51	50⅞	51	+⅛
Morse A	350	$10½	10½	10½	
Nat Con wts	240	150	150	150	
Nat Drug	1225	$16	15⅞	16	—⅛
Nat Trust	50	$28	28	28	
Neon	200	$24½	24½	24½	—½
Nia Wire B	150	$15⅜	15⅜	15⅜	
Noranda	1852	$37⅜	37	37⅜	+¾
NO NGas	2145	$18½	18½	18½	
Nor Phone	233	$8⅞	8⅞	8⅞	
NS LP	100	$24½	24½	24½	
Ogilvie	640	$14¼	14⅛	14⅛	+⅛
Ont Steel	2187	$20½	20⅛	20⅛	—⅛
Ont Store	600	280	275	280	
Oshawa A	250	$37½	37⅛	37½	+¼
Overland pr	400	$9⅛	9	9⅛	
Pac Pete	100	$12	11⅞	11⅞	
Pac Pete w	230	625	625	625	
Page-Hers	2110	$19	18⅞	18⅞	
Parker	100	340	340	340	
Pembina	770	$7	6⅞	6⅞	—⅛
Pembina pr	210	$49	49	49	
Phantom	500	185	180	180	—5
Pow Corp	220	$10⅜	10½	10⅜	+¼
Prem Ir	10	345	345	345	
Premium	250	125	125	125	
Price Bros	318	$36½	36⅛	36½	
QN Gas	2125	$7⅞	7½	7½	—⅛
QN Gas pr	10	$103⅜	103⅜	103⅜	—⅛
QN Gas 63w	100	415	415	415	
Reichhold	425	$17	17	17	+⅛
Reitman	220	$12½	12½	12½	
Reitman A	220	$9	9	9	
Revelstoke	325	$8½	8½	8½	—⅛
Reynolds pr	217	$94½	94½	94½	
Rolland A	230	$8½	8½	8½	
Rothman	4010	$9⅛	8⅞	9	
Rockwell	1179	$45⅜	45⅛	45⅛	—¼
Royal Bank	190	$73½	73½	73½	—¼
Russel H	200	$10¾	10½	10¾	+¼
StL Cem A	200	$17¼	17¼	17¼	—¼
StL Corp	240	$21⅜	21⅜	21⅜	
StL Cp Apr	50	$102½	102½	102½	
Salada	3005	$11⅛	11⅛	11⅛	+¼
Selkirk A	200	480	470	470	—10
Seven Arts	465	$8¼	7¾	8	
Shawin Ind	135	$5	5	5	
Shell Can	1131	$16¾	16¾	16¾	
Shell I pr	125	$27⅜	27⅜	27⅜	+¼
Shell I wts	244	580	580	580	
Shully's	600	460	455	455	—5
Silverwd A	646	$14⅛	14	14⅛	+⅛
Simpsons	706	$37¼	37	37	—¼
SKD Mfg	200	305	305	305	+5
Slater Steel	210	$10½	10⅛	10⅛	
Slat Steel pr	350	$20½	20⅛	20½	+⅛
Southam	150	$29⅞	29⅞	29⅞	
Stafford	9150	490	470	490	+40
St Pay	810	$9⅞	9¾	9¾	—⅛
Steel Can	4221	$23	22⅞	23	
Stuart Oil	100	$34¼	34¼	34¼	—½
Suptest ord	300	$17⅜	17⅜	17⅜	
Suptest pr	25	$101	101	101	+1
Tamblyn	245	$19¼	19	19	—½
Tancord	300	375	355	375	
Texaco	215	$53	53	53	
Texaco pr	217	$87	87	87	
Tor-Dom Bk	670	$61½	61⅛	61⅛	—⅜
Tor Iron A	220	$13	13	13	
Tor Star pr	220	$59	59	59	
Tower	500	60	60	60	
T Fin A	2990	$11½	11¼	11⅜	—⅛
T Fin B	300	$10½	10½	10½	
Tr Can PL	5918	$35⅜	34⅞	35¼	+¼
Trans-Mt	5920	$14¼	14	14⅛	—⅛
Trans PPL	1315	$8¾	8⅝	8⅝	
Turnbull	150	$11⅜	11⅜	11⅜	+
Turnbull Apr	300	$22	22	22	
Un Acc 2pr	300	$11⅛	11⅛	11⅛	
Un Gas	3095	$21	20⅞	20⅞	—⅜
U Corp A	300	$30	30	30	
U Corp B	575	$26½	26¼	26¼	—¾
U Corp pr	50	$30	30	30	
Un Steel	100	425	425	425	+5
Vendomat	250	375	375	375	
Vic G Tr	2115	$15½	15½	15½	
Vulcan	500	415	415	415	+5
Walk GW	492	$58	57⅞	58	—⅛
Wat Equp	355	$7	7	7	
Webb Knp	1200	65	65	65	
West Ind	200	40	40	40	—1
Westcoast	875	$15⅞	15⅜	15⅜	—⅛
Westeel	14690	$10½	10½	10½	
W Supp A	400	$12¼	12¼	12¼	+½
W Pacific	350	$18⅞	18⅞	18⅞	+⅛
Weston A	375	$16½	16¼	16¼	
Wstn 4½ pr	50	$97½	97½	97½	+½
Weston B	1100	$17¼	17⅛	17¼	
Wstn 6pr	25	$108	108	108	
West A wts	198	835	835	835	+30
White Pass	300	$8¼	8¼	8¼	
Wood J	800	$9	8⅞	9	
Woodwd A	1755	$21¼	21⅛	21⅛	
Zenith	450	495	490	490	
MINES					
Acad Uran	500	4½	4½	4½	
Accra	1625	44	43	44	
Advocate	1400	710	700	700	
Akaitcho	4000	58	54	58	+3
All Pitch	6200	28	26	26	—1
Anacon	4100	25	24½	25	—2
Anglo Hur	3646	$10¼	10⅛	10⅛	—⅛
Ansil	3000	8	8	8	
Area	4800	110	102	108	+8
Arjon	6000	14	13	14	+1
A Arcadia	1500	39½	38	38	—1
Atl C Cop	1300	85	84	84	—1
Alas Yk	3000	7	7	7	
Atlin-Ruf	500	7½	7½	7½	—½
Aumaq	4900	7½	7	7	
Bankeno	12700	40	36	38	+2
Bankfield	9000	13	13	13	
Barex	5500	50	50	50	+5
Barnat	1400	78	78	78	
Baska	8167	10	9	9	—1
B-Duq	1369	20	20	20	—1
Belcher	1000	38	38	38	
Belleterre	500	20	20	20	+1½
Bethlm	4600	735	710	710	—25
Bevcon	39213	18½	17	18	—1
Bibis	9000	24	23	23	—1
Bidcop	2000	8½	8½	8½	
Black Bay	2500	12½	12	12½	—½
Bouzan	32200	64	63	63	—1
Bralorne	1050	415	410	410	—5
Broul Reef	2000	20½	20½	20½	—3½
Brunswk	9650	590	570	585	+5
Buff Ank	2875	235	230	234	—2
Cadamet	600	9	9	9	
Camflo	7100	82	79	81	
Camp Chib	6625	310	300	310	+10
Camp RL	100	$15⅛	15⅛	15⅛	—¼
C Tung	1000	50	50	50	+1
C Austral	3400	6½	6½	6½	—½
C Dyno	1160	100	100	100	—3
C Malart	5100	43	43	43	+½
Cdn NW	4579	5	5	5	+1
Candore	1166	12	12	12	+½
Can Erin	10500	8	7½	7½	
Cariboo	3000	66	63	66	+3
Cassiar	795	$11¼	10⅞	11¼	+½
Cent Porc	7500	6½	6	6½	+½
Cheskirk	5000	7½	7	7½	
Chester	2000	14½	14½	14½	—½
Chib Kay	1600	10½	10	10½	—½
Chimo	13100	74	72	74	—1
Chrom	1500	131	130	130	
Coch Will	1700	405	400	400	
Coin Lake	3000	22	20½	22	
Comb Met	1666	20	20	20	—½
Con Key	750	9½	9½	9½	
Con Shaw	4166	31½	30	31	—½
C Discov	2300	84	84	84	—2
CG Arrow	1000	29	29	29	+1
C Halli	44700	18½	16	18	+2½
C Marben	500	37	37	37	—2
C Marcus	2200	123	120	120	—3
C Mogul	437451	240	202	205	—25
C Morrison	4200	47	45	45	
C Mosher	900	159	158	159	+4
C Northld	2000	19	19	19	
C Rambler	2300	124	120	120	+4
C Regcourt	5000	10	9½	10	+½
C Sannorm	4400	5½	5	5	—½
Conwest	1250	405	395	400	
Cop Corp	1000	15	15	15	—1
Cop-Man	3000	12	11½	11½	—½
Coulee	11000	28	26	28	+1
Courvan	3300	15	15	15	
Cowich	1000	98	98	98	—2
Craigmt	515	$18¼	18	18	—½
Creinor	783150	29	24	25	+1
Crowpat	1500	8	7½	7½	
Cusco	4000	10	9	9½	
De Cour	150	4	4	4	—2
Deer Horn	5000	57	55	55	
D'Eldona	533	9	9	9	
Delhi Pac	37895	33½	32	32½	—2½
Delnite	2735	72	71	71	
Denison	1345	$10¼	10	10¼	+⅛
Dicknsn	300	555	555	555	—15
Dome	430	$27½	27½	27½	
Donalda	3900	9½	9½	9½	
E Amphi	2000	6	6	6	
East Mal	2200	200	200	200	
East Sull	1507	255	252	252	—3
Elder	2000	77	75	77	—3
Eureka	5000	30	30	30	—1
F'west T	1000	12½	12½	12½	—½
Frncoeur	6000	10	9½	9½	
Frobex	656	71	71	71	+1
Geco Mines	212	$29¾	29¾	29¾	—¼
Gnt Mascot	1500	80	80	80	
Giant YK	175	$10¾	10¾	10¾	+⅛
GF Mining	2740	15	15	15	
Goldray	6050	19	18	18	—2
Grandroy	2500	14	13	13	—½
Granduc	9225	410	360	385	—35
Gulf Lead	1000	6½	6½	6½	
Gunnar	550	810	805	810	+10
Hard Rock	1100	13	13	13	
Har Min	2000	8½	8	8	
Hastings	500	95	95	95	+10
Headway	3000	19½	19½	19½	+1
Heath	3500	5	5	5	
High Bell	1100	325	315	325	+5
Hollinger	500	$27⅛	26¾	26¾	
Hud Bay	240	$58	58	58	
Hu-Pam	1400	9½	9½	9½	—½
Hydra Ex	50640	29	26	29	+2
Irish Cop	500	27	27	27	—1
Iso	26100	196	190	190	—6
Jacobus	33600	19½	18½	18½	
Jaye Expl	800	9	9	9	—½
Joliet	3000	25	23½	23½	—1½
Jonsmith	1000	12	12	12	
Joutel	14750	78	75	75	
Jelex	13400	32	29	32	
Keeley F	9000	20	18½	18½	—1
Kenville	12000	6	5½	6	+½
Kerr Add	10590	660	645	645	—15
Kirk Twn	1500	13	12	13	—1
Lab Min	742	$33¾	33⅝	33¾	+¼
L Dufault	1296	760	755	755	—5
Lakehead	1000	23	23	23	—1
Lake Ling	1500	8	8	8	
L Osu	2000	19	19	19	
Latin Am	1500	21½	21	21½	
L Shore	530	225	225	225	
La Luz	100	480	480	480	
Liberian	105	$14	14	14	+¼
Lorado	91800	182	173	178	+4
Louvict	2500	8	8	8	
Lyndhst	5500	8	8	8	
Macassa	1000	291	290	290	
Macdon	500	18	18	18	
MacLeod	500	80	80	80	+2
Madsen	2900	225	223	225	+1
Magnet	2000	4½	4½	4½	
Malartic	500	72	72	72	
Marboy	2066	15	14	15	+1
Marchant	7300	95	93	93	
Marcon	500	8½	8½	8½	+½
Maritime	6100	48	47	48	+1½
Martin	3000	59	58	58	—2
Matigmi	11140	$11¼	10½	11⅛	—⅜
McIntyre	262	$44½	44½	44½	
McKen	6000	29	29	29	
McMar	11000	10	9	9	—1
McWat	2100	22½	21½	21½	—1½
Mentor	6600	23	21½	22½	+1½
Merrill	8200	78	77	77	
Meta Uran	12200	8½	8	8	—½
Midrim	2000	21	21	21	—½
Min Corp	1880	$19⅝	19½	19⅝	+⅛
Moneta	1500	81	80	81	+1
Mt Wright	1700	36	35½	36	—1
Multi-M	30600	30	29	30	
Murray M	1100	120	117	117	—3
Nama Cr	20000	17	15½	16	
Nat Expl	1500	4½	4½	4½	
Nealon	25500	14½	14	14	
New Alger	2000	5½	5½	5½	
New Ath	3012	27	25½	27	
Newconex	500	345	340	340	
Nconex wts	4500	70	70	70	
N Goldvue	1000	5	5	5	—½
N Harri	5000	7	7	7	+1
New Hosco	23825	193	188	190	—3
N Kelore	2000	8	8	8	+½
Newlund	5100	15	14½	15	+1
N Mylama	4300	14	13	14	
Newnor	134000	25	20	22	+1
New Rouyn	5000	15½	15	15	
N Senator	3500	17	16	16	
Nickel MS	2000	20½	20½	20½	+½
Nick Rim	600	18	18	18	—½
Norgold	500	5	5	5	
Norlartic	1050	11	11	11	
Norlex	20000	33	28	33	+5½
Normetal	270	315	315	315	
Norpax	5333	8	8	8	+½
N Goldcrt	5500	17	16½	17	+½
N Rank	24250	30	27	29	+3½
North Can	500	165	160	165	+3
Northcal	31000	33	29	33	+1
N Rock	1100	20	20	20	
Northgate	7140	400	385	390	—10
Norvalie	1000	8	8	8	
Norsp Aw	100	37½	37½	37½	—1½
Ormsby	42570	37½	34	34½	—1
Patino	1112	700	690	700	+5
Pax Int	28000	20½	18½	19½	—1
Paymast	8500	11½	11½	11½	
Orchan	7825	315	305	310	+5
Peerless	61000	20½	18	18	—2½
Perron	2000	14	14	14	—1
Pick Crw	1500	53	52	52	
Placer	200	$27⅝	27⅝	27⅝	—⅛
Preston	400	955	950	950	—10
Pros Air	4600	63	62	62	—2
Purdex	70500	13	11	12	
Que Chib	1600	16	16	16	
Q Mattgmi	2875	16	16	16	+1
Quemont	1475	$10⅜	10⅜	10⅜	—⅛
Radiore	3100	48	46½	46½	—2½
Raglan	1500	53	52	53	+1
Rayrock	8087	78	77	77	
Realm	3040	9	8½	9	+½
Rio Algom	1221	$14⅝	14⅝	14⅝	
Rio Rup	1221	5	5	5	
Rix Athab	3000	22	22	22	—1
Rockwin	76352	41	38	39	+1
Rowan Con	1400	5	5	5	—½
Ryanor	13500	11½	11	11½	+½
Salem	2026	27½	27	27	—½
San Ant	1500	25	25	25	
Sand Riv	3000	4½	4	4	—½
Satellite	2250	12	11	11½	+½
Sherritt	8175	285	280	280	—8
Sigma	100	500	500	500	
Silvmaq	7000	18	17	17	—1
Sil Miller	1500	21	20½	20½	+½
Sil Stand	1000	30	30	30	
Siscoe	2600	161	160	160	—2
Starratt	1000	7	7	7	+½
Steep R	1825	415	410	410	—5
Sturgeon	2000	18	17	17	—1
Sud Cont	1200	8	8	8	
Sullivan	1400	166	165	165	—1
Thom L	2900	53	51	51	—2
Tombill	4920	86	84	85	
Torbrit	500	40	40	40	—1
Tormont	12000	23½	22	22½	+1½
Tribag	82700	210	200	203	—2
Trin Chib	500	15	15	15	
U Asbestos	216	275	275	275	
Un Buffad	6380	73	72	73	
n Keno	513	500	495	500	
n Macfie	8000	25½	25	25½	—1
Un Fort	2300	10½	10½	10½	
Upp Can	200	145	145	145	
Vandoo	1000	4	4	4	
Vauze	1000	69	67	67	—3
Vespar	00	17	17	17	
Violam	17225	255	247	247	—3
Weedon	6000	4½	4	4½	+½
Werner	1500	7½	7	7	
W Malar	9000	6	6	6	
W Beaver	1500	15	15	15	
West Mines	1466	395	395	395	—5
Willroy	7150	148	147	147	+2
Wiltsey	14500	18	16½	16½	—½
Windfall	168853	77	71	71	—2
Wr Harg	2700	78	78	78	
Yale Lead	1000	9	9	9	
Yk Bear	2000	111	110	110	—2
Young HG	6200	6½	6½	6½	—½
Zenmac	4400	24½	23	23	—2
Zulapa	12000	17½	16	17½	+½
MARCHE ETRANGER					
BC Forest	500	$23¼	23	23¼	
Cabol Ent	100	39	39	39	
CPR	600	$37⅝	37½	37½	—⅜
Dupont	50	$40	40	40	
Lob Co A	200	$7⅜	7⅜	7⅜	—½
Moore	75	$51½	51½	51½	—⅜
Trans Mtn	200	$14¼	14¼	14¼	—1
Bralorne	25	405	405	405	
C Williston	600	36½	36½	36½	
Conwest	200	410	410	410	
Delhi Pac	2000	35	35	35	
Denison	150	$10¼	10¼	10¼	+⅛
East Sull	100	255	255	255	—17
LL Lac	100	154	154	154	+4
Lorado	2300	195	180	195	+30
Meta Uran	2000	8½	8½	8½	
Nor Rank	1000	31	31	31	+5½
Ormsby	1000	39	39	39	+8
Peerless	4000	21	20	20	[illegible]
Provo Gas	100	153	153	153	[illegible]
Siscoe	500	165	165	165	
Steep R	400	420	420	420	5
Triad Oil	400	150	150	150	
Upp Can	1500	145	145	145	—15
Un Keno	600	500	500	500	
Yukon Con	1000	48½	48½	48½	
HUILES					
Alminex	1065	243	240	242	
Am Leduc	600	4½	4½	4½	
Anchor	2000	10	10	10	
Ang U Dev	4500	31	28	29½	—½
Asamera	1000	95	90	90	
Bailey S A	225	850	850	850	
Banff	6574	159	141	159	+19
Bata	2000	3½	3½	3½	—1
Cal Ed	700	$18⅛	18	18	—⅛
Camerina	400	200	200	200	—5
CS Pete	1150	405	405	405	—5
C Delhi	1336	525	520	520	—5
C Ex Gas	1100	102	102	102	
C Ll Pete	1363	14	14	14	
Cent Del	1919	755	750	755	+10
C Dragon	5133	18	16½	16½	—1
Dome Pete	340	$14¾	14⅝	14¾	+⅛
Duvan	4000	8	7½	7½	—½
Fargo	1100	230	230	230	
Fr Pete pr	250	295	295	295	
Glacier	4500	8½	8½	8½	
Gr Plains	285	$12¾	12½	12½	—¼
Gridoil	4200	40	36	39	—1
H B Oil G	198	$15	15	15	—⅜
Long Point	6500	12	11½	12	+1½
Medal	2440	455	450	455	
Midcon	15100	30	29½	29½	+1
Nat Pete	200	268	268	268	—12
N Cont	2300	25½	24	24	—1
N Davies	12000	22	20	21	—1
NC Oils	3110	210	195	198	—16
NCO pr	25	$40¼	40¼	40¼	
Numac	12900	165	160	165	+4
Numac Wts	7960	67	66	66	—1
Permo	25230	41	41	41	
Place	3350	43	41	41	
Ponder	1000	22	22	22	+1
Provo Gas	750	151	150	150	—2
Quonto	63942	25	22	23	+½
Sarcee	2800	116	115	115	+3
South U	6000	9½	9½	9½	—½
Spooner	1000	10½	10	10½	+½
Stanwell	5000	57	54	57	—1
Teck C xd	1530	480	475	480	—5
Trans Can	30000	110	110	110	
Union Oil	915	$12⅞	12¾	12¾	
Unispher	17200	36	31	36	+4
U Canso vt	400	158	150	150	
Un Oils	8750	143	140	41	+1
Wespac	1500	12	11½	11½	—½
W Decalta	1260	122	121	121	+1
Yan Can	4500	5	5	5	

TOTAL DES VENTES : 4,104,000.

Canadien et Chicago font match nul, 2-2

● Balon compte deux fois pour son club
● Mikita et Nesterenko pour les Hawks
● Hicke et Tremblay parmi les blessés

MONTREAL — En dépit d'une fort belle tenue à l'offensive, le Canadien de Montréal, constamment tenu en échec par le gardien Glen Hall, a dû se contenter d'une partie nulle au compte de 2 à 2, hier soir, au forum, avec les Hawks de Chicago.

Le Canadien a démontré beaucoup de vigueur à l'attaque mais ses élans sont souvent demeurés sans résultats devant la spectaculaire tenue d'un Glen Hall en grande forme. Incidemment, les protégés de Billy Reay se sont montrés faibles à plusieurs occasions tant à la défensive qu'à l'offensive et n'eut été de la présence de Hall dans les filets, leur marche victorieuse de 8 victoires sans défaite aurait été arrêtée par une victoire du Canadien, hier soir au forum.

Le canadien qui n'a pu remporter la victoire, aura disputé une partie assez coûteuse. Au cours de la joute, deux de ses jeunes vedettes, Billy Hicke et Gilles Tremblay ont été blessés et ils ont dû prendre le chemin de l'hôpital. Il est possible qu'ils ne puissent revenir au jeu avant quelques parties.

Le premier trio du Canadien à sauter sur la glace a ouvert les hostilités de façon assez vigoureuse. Gilles Tremblay, Rousseau et Richard ont donné un peu de fil à retordre à Glen Hall au cours des deux premières minutes, mais leurs tentatives pour le déjouer sont demeurées vaines. Il a fallu attendre à la 7ième minute de cette période pour voir le Chicago ouvrir le pointage.

Mikita réussit à déjouer Charlie Hodge après avoir accepté une passe très courte de McNeil.

Le Canadien n'a pas été long à riposter. Profitant d'une punition infligée à Murray Hall du Chicago, le trio Balon, Backstrom et Provost a rétabli l'équilibre. C'est Balon qui a réussi à déjouer Hall à 13.51 minutes de la première période.

Encore Balon

Trois minutes plus tard, Balon, aidé de Laperrière et Béliveau, donnait l'avantage aux siens en réussissant à déjouer le cerbère des Hawks avec un lancer bas. Ce but avait été préparé de façon magnifique par Béliveau qui, de la défensive du Canadien, s'était avancé jusqu'à la zone du Chicago pour saisir une rondelle devenue libre le long de la bande.

On craignait que Charlie Hodge ne puisse revenir au jeu dans la deuxième période, après s'être luxé un muscle à l'avant bras gauche, au cours d'un échange assez spectaculaire qui s'est produit à l'entrée de ses buts au milieu de la première période. Hodge avait du visiter la clinique de Bill Head un moment pour recevoir des soins, mais il revenait au jeu quelques moments plus tard aux applaudissements de la foule.

A la deuxième période, le Chicago est revenu de l'arrière grâce à un but de Nesterenko qui s'est échappé seul à 4 minutes et 54 secondes, pour traverser toute la patinoire et aller déjouer Hodge. Ce but pourrait être quelque peu imputable à Hicke qui avait négligé de passer le disque à l'un des siens alors même qu'il était dans le territoire du Chicago.

Le compte est demeuré inchangé au cours de cette période marquée cependant de 4 punitions dont une majeure à Bobby Hull pour assaut à l'endroit de Bill Hicke. Ce dernier longeait la bande du côté droit derrière les buts de Hall lorsqu'il fut mis rudement en échec par la comète blonde. Hicke est demeuré étendu sur la glace deux ou trois minutes pendant que la foule au Forum huait abondamment Hull pour ce geste de rudesse. Il a écopé d'une majeure de cinq minutes. Hicke a dû quitter la patinoire arborant une entaille au front. On ignore s'il pourra revenir au jeu.

Avantage du jeu

Au cours de cette seconde période, mises à part quelques échappées du Chicago, notamment par Hull et Mikita, le Canadien a eu nettement l'avantage du jeu, harcelant sans cesse le gardien Glen Hall, sans toutefois réussir à compter.

Jean Béliveau, qui jouait en position défensive, a semblé stimuler constamment ses coéquipiers en organisant néanmoins des jeux qui ont permis aux siens d'être dangereux près de la cage du gardien Hall. C'est toutefois les arrêts spectaculaires de ce dernier qui ont permis aux Hawks de demeurer dans la course au cours de cette seconde période. Deux minutes environ après la blessure infligée à Hicke, Hall a réussi une couple d'arrêts spectaculaires. Il avait été mis en action sur un lancer qui a semblé l'atteindre au cou. Réalisant une pirouette à sa façon, Hall, en deux temps deux mouvements, était de nouveau sur ses pieds pour arrêter l'élan du Canadien.

Jeu rude

Les cinq premières minutes de la troisième période ont donné lieu à du jeu erratique de la part des deux équipes et à une punition majeure pour rudesse à Henri Richard. A 2 minutes de cet engagement, Richard avait en quelque sorte répété le geste de Bobby Hull à la seconde période, projetant Stan Mikita dans la bande du côté gauche des buts de Hall. Fortement secoué, Mikita est demeuré étendu sur la glace un moment mais a pu regagner le banc des siens avec l'aide de ses coéquipiers.

C'est dire que les deux équipes ont dû jouer à armes égales, 4 contre 4, jusqu'à la 7ème minute de jeu alors que survint une punition de 2 minutes à Ron Murphy du Chicago pour avoir accroché.

Le Canadien a alors semblé retrouver sa fougue de la seconde moitié de la deuxième période, harcelant de nouveau le gardien Hall. Encore une fois, Hall a dû se surpasser.

Les cinq dernières minutes du troisième engagement ont fourni du beau jeu aux spectateurs. Le Canadien s'est fait menaçant à plusieurs reprises, et Berensen et Provost ont raté deux occasions de donner l'avantage au tricolore. A trois minutes de la fin, Bill Hay du Chicago a été puni pour 2 minutes donnant l'avantage numérique au Canadien, on a vu alors sur la glace Henri Richard, Balon, Bob Rousseau et ensuite Béliveau venir les seconder dans une dernière tentative d'égaliser le compte. Le Canadien a manqué de précision devant les filets de Hall à plusieurs reprises.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1—Chicago: Mikita (MacNeil) 8:10
2—Canadiens: Balon (Backstrom, Provost) 13:51
3—Canadiens: Balon (Laperrière, Béliveau) 16:51
Punitions: Hicke 7:09, M. Hall 7:15, Murphy 15:41, G. Tremblay 18:22
DEUXIEME PERIODE
4—Chicago: Nesterenko 4:54
Punitions: Young 3:05, Laperrière 9:07, Maki 12:49, Hull (maj.) 17:19.
TROISIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Richard (maj.) 0:33, Murphy 7:06, Mikita 8:52, Hay 17:05.
ARRETS:
HALL 11 11 16—38
HODGE 15 8 5—28
Assistance: 14,747

CLASSEMENT
LIGUE NATIONALE

	PJ	G	P	N	Pp	Pc	Pts
Chicago	12	8	1	3	29	22	19
Montréal	11	5	3	3	39	32	13
Toronto	10	6	4	0	31	25	12
Détroit	12	5	6	1	27	33	11
New York	12	4	8	0	38	37	8
Boston	11	2	8	1	20	38	5

Howard choisi le plus utile

TEANECK, N.J. — Elston Howard a une raison spéciale de vouloir faire mieux en 1964 que la saison dernière alors qu'il a mérité la distinction du joueur le plus utile de la Ligue américaine.

"Je veux le faire pour Yogi Berra, a déclaré hier le receveur des Yankees de New-York, immédiatement après qu'on lui eut accordé l'un des honneurs les plus élevés du baseball.

Berra, qui a laissé le poste de receveur régulier au sein de l'équipe des Yankees en 1960 au profit de Howard, a été nommé instructeur en chef du club il y a deux semaines après que Ralph Houk eut été élevé au poste de directeur général.

"Je dois beaucoup à Yogi, a expliqué Howard. Il m'a grandement aidé, de même que Bill Dickey, lorsque les Yankees ont décidé de me transformer en voltigeur.

Maintenant j'ai une chance de lui rendre ce que je lui dois.

"Je dois admettre, a-t-il ajouté, que j'ai été surpris lorsque Yogi a été nommé instructeur en chef. Mais je pense que je n'avais aucune raison de l'être.

Il a véritablement le sens du baseball. J'avais dit il y a quatre ou cinq ans que Yogi ferait un bon instructeur un de ces jours, mais je ne pensais pas que cela se ferait aussitôt".

Howard s'est classé en tête des frappeurs Yankees avec une moyenne au bâton de .287.

Mesurant six pieds et deux pouces, pesant 200 livres, il s'est également classé en tête des receveurs de la ligue Américaine avec une moyenne défensive de .994; a pris la cinquième place pour les circuits, avec 28; et a fait entrer 85 points, se classant à ce point de vue au huitième rang.

J'ai manqué une couple de buts personnels l'an passé, a-t-il dit, mais à tout prendre, je crois que c'est la meilleure saison que j'ai connue.

J'estime que ce fut véritablement une année solide, meilleure que 1961 alors que j'ai frappé .348. C'est parce que j'ai frappé tellement de solides coups sûrs cette année.

Howard a obtenu 15 votes pour la première place et a été désigné sur chacune des 20 fiches de scrutin du comité de l'Association des chroniqueurs de baseball d'Amérique. Il l'a facilement emporté sur le voltigeur Al Kaline de détroit, par 248 points contre 148.

Le lanceur gaucher Whitey Ford des Yankees s'est classé troisième avec 125 points. Il était suivi de Harmon Killebrew de Minnesota, et les voltigeurs de Boston Carl Yastrzemski et le lanceur de relève Dick Radtz.

Ford, qui a remporté 25 décisions sur 30, a obtenu trois mentions en première place des votes. Kaline et le voltigeur Tommy Tresh des Yankees se méritant les autres. Kaline a terminé au deuxième rang dans la course des frappeurs avec une moyenne de .312, Yastrzemski venant avant lui avec .321, a fait entrer 101 points et a frappé 27 circuits.

Radatz a obtenu la plus basse moyenne de points mérités, soit 1.98, et Killebrew s'est classé en tête des frappeurs de circuit avec 45.

Dans le Q.R.F.U.

Les amateurs de football mineur seront servis à souhait en fin de semaine.

Quatre parties importantes seront disputées dimanche.

En premier lieu, au parc Sauvé, à Montréal-Nord, les Lions de Rosemont reçoivent les Lords de London, pour le championnat intermédiaire de l'Est du Canada. Cette partie commence à 1h. p.m. Le vainqueur de cette rencontre sera ensuite opposé aux Oilers d'Edmonton, champions de l'Ouest.

Dans la ligue intercollégiale, il y a la partie Mont-Saint-Louis vs Sainte-Marie, au parc aJrry.

Dans la section juvénile, au parc Valois, à Pointe-Claire, les Jets de Côte-Saint-Luc, pilotés par Ray Cicia, rencontrent les Avengers de Pointe-Claire, champions de la région de Lakeshore. Le championnat provincial juvénile est en jeu. On suivra avec intérêt le sort des Jets, dont c'est la première année dans le football.

TORONTO SE RALLIE ET DEFAIT BOSTON

BOSTON —Après avoir laissé les Bruins prendre une avance de 3-0, les Maple Leafs de Toronto se sont ralliés pour l'emporter au compte de 4-3, hier soir, au Madison Garden de Boston.

Orland Kurtenbach a ouvert le pointage à 2.09, sur des passes de John Bucyk et Tom Johnson, pendant une punition à Frank Mahovlich. Jean-Guy Gendron a ensuite réussi son premier filet de la saison, avec Bob McCord et Jerry Toppazzini. Puis pendant qu'Allan Stanley était au cachot, Andy Hebenton a porté le compte à 3-0, aidé de John Bucyk et Murray Loiver.

Trois minutes avant la fin de cet engagement, Frank Mahovlich et Kent Douglas ont été impliqués dans une bataille contre Bob McCord et Ted Green. Green et M. Douglas ont été bannis pour cinq minutes, les deux ont écopé de mineures.

George Armstrong a réduit l'avance des Bruins à 1.58 de la deuxième période, sur des aides de Dave Keon et Frank Mahovlich. Puis Allan Stanley, avec son premier but de la saison, a porté le pointage à 3-2, sur des passes de Bob Pulford et Ron Stewart.

Bill Harris et Tim Horton ont compté les deux autres buts de Toronto. Le but de Horton a été réussi 55 secondes avant la fin de la partie.

SOMMAIRE
PREMIERE PERIODE
1—Boston: Kurtenbach (2) (Bucyk, Johnson) 2:09
2—Boston: Gendron (1) (McCord, Toppazzini) 9:53
3—Boston: Hebenton (2) (Bucyk, Oliver) 15:30
Punitions: Mahovlich 0:43, Baun 3:18, Westfall 11:12, Green 12:06 Stanley 14:53, Mahovlich (2 min.) et McCord (2 min.), Green (maj.) Douglas (maj.) 16:45.
DEUXIEME PERIODE
4—Toronto: Armstrong (5) (Keon, Mahovlich) 1:58
5—Toronto: Stanley (1) (Pulford, Stewart) 4:48
Punitions: Horton 6:01, Mohns 6:38, Mahovlich 11:17, McCord 17:33.
TROISIEME PERIODE
6—Toronto: Harris (2) (Stanley, Keon) 14:36
7—Toronto: Horton (4) (Armstrong) 19:05
Punition: Horton 8:27
ARRETS:
SIMMONS 6 11 9—26
JOHNSTON 9 10 11—30
Assistance 9,439

Détroit 1 Rangers 0

DETROIT. — Au cours d'un jeu de puissance, à la troisième période, Parker MacDonald a déjoué Jacques Plante, et ce but s'est avéré suffisant pour donner une victoire de 1-0 aux Red Wings de Détroit sur les Rangers de New-York, devant 11,546 spectateurs.

Gordie Howe, qui tentait de réussir son 545ème but, a attrapé le poteau des filets, qui étaient déserts, dans la dernière minute de jeu.

C'était, pour Terry Sawchuck, son 93ème blanchissage dans la Ligue nationale. Il lui en manque un pour égaler le record de George Hainsworth.

PREMIERE PERIODE
Aucun but
Punition: Marshall 14:45
DEUXIEME PERIODE
Aucun but
Punitions: Howe 1:53, MacDonald 19:38
TROISIEME PERIODE
1—Détroit: P. MacDonald (2) (Gadsby, Howe) 12:37
Punition: Howell 11:42.
ARRETS:
PLANTE 19 6 11—36
SAWCHUK 7 10 8—25
Assistance 11,546

Bob Rosburg légèrement en avant

PALM SPRINGS. — Bob Rosburg, qui n'a pas remporté u ntournoi de golf depuis près de trois ans, a roulé 67, quatre sous le par, hier, et a pris une légère avance dans la première ronde de l'omnium sur invitation Frank Sinatra, auquel est attachée une bourse de $50,000.

Rosburg a terminé avec une avance d'un coup sur Frank Beard, jeune golfeur de 24 ans, professionnel depuis un an.

Bill Casper, Dave Hill, Dow Finsterwald, Tommy Bolt et Bobby Nichols venaient ensuite avec une fiche de 69, suivis de Don Essig, Gene Littler, Terry Milcox, Tommy Aaron et Floyd Ray, 70.

Quatorze joueurs ont roulé le par de 71.

Tony Lema a roulé 76 et risque de ne pas survivre aux exigences de la deuxième tournée, dont on prévoit que le minimum sera 148 ou 149.

L'ARGUMENT CHOC:

Nous ne connaissons aucun autre whisky, à aucun prix, qui puisse égaler le goût frais et plaisant des véritables whiskys canadiens de Corby.

Essayez-les! Comparez-les!

Corby

les véritables whiskys canadiens

H. CORBY DISTILLERY LIMITED, MONTRÉAL

AVIS

AVIS est par les présentes donné que "ALFRED CARREAU", projeteur résidant et domicilié à St-Eustache, district de Terrebonne, s'adressera à la Législature de Québec, à la prochaine session, pour changer son nom de "ALFRED CARREAU" en celui de "ALFRED VIGER" et pour qu'il puisse exercer ses droits civils sous ce dernier nom.

St-Eustache, le 30 octobre 1963.
Richard La CHARITE
le procureur du pétitionnaire.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil, que Poirier, Bessette & Compagnie Limitée, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 22 octobre 1963, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 30 octobre 1963 sous le numéro 1707360.
MONTREAL, le 4 novembre 1963.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-d du code civil, que Bellevue Lumber Inc., dont le siège principal des affaires dans la Province de Québec est situé dans la cité d'Auteuil, a transporté toutes ses créances et comptes aux livres actuels et futurs à LA BANQUE TORONTO-DOMINION, à titre de garantie, par acte portant la date du 6ième jour de novembre, 1963, et enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 7ième jour de novembre, 1963, sous le numéro 1708958.
Ce 7ième jour de novembre, 1963.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la compagnie ASHRAY INVESTMENT CORP., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social en la cité de Montréal, s'adressera au secrétaire le la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

Montréal, 6 novembre, 1963.
Max ROUTTENBERG,
secrétaire.

CITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
AVIS DE SOUMISSIONS
METRO

Construction d'un tronçon de la ligne de Métro No. 1, dans les rues De Montigny et du Havre et du gros-oeuvre de la Station Ontario

Contrat 1-A-12

On recevra à l'Hôtel de Ville de Montréal, Qué., des soumissions, en double exemplaire, cachetées et adressées au Comité Exécutif pour la construction d'un tronçon de la ligne de Métro No 1, dans les rues De Montigny et du Havre, et du gros-oeuvre de la Station Ontario (contrat 1-A-12), d'un point sis à l'est de la rue Dorion jusqu'à un point sis à l'ouest de l'intersection des rues Hochelaga et Montgomery.

Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé et déposées à un bureau des postes en la Cité de Montréal, P.Q., le ou avant le 6 décembre 1963, l'estampille de la poste faisant foi, et elles seront ouvertes aux bureaux du Greffier de la Cité à l'Hôtel de Ville le 10 décembre 1963, à MIDI.

Les soumissionnaires pourront se procurer le dossier de soumission, y compris la formule de soumission officielle et l'enveloppe spéciale à utiliser obligatoirement pour l'envoi de la soumission, en s'adressant au Service des Travaux Publics, METRO, Edifice Jacques-Viger, 755 rue Berri, salle 191, Montréal, Canada. Le dossier de soumission sera remis sur paiement, en argent ou sous forme d'un CHEQUE VISE, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la Cité de Montréal, du montant légal à autant de fois DEUX CENTS DOLLARS ($200.00), en monnaie légale du Canada, qu'il sera demandé d'exemplaires.

Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné les plans et les cahiers des charges en bon état, moins de TRENTE (30) jours après la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions, pour être valables, devront être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne et payable à l'ordre du Directeur des Finances de la Cité de Montréal pour une somme de DEUX CENT MILLE dollars ($200,000.00), en monnaie légale du Canada.

Le Comité Exécutif ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions reçues, et le soumissionnaire ne pourra prétendre à aucune indemnité ni contester, pour quelque motif que ce soit, le choix du Comité Exécutif.

GABRIEL MORIN,
Greffier de la Cité
Hôtel de Ville,
Montréal, 8 novembre 1963.

AVIS PUBLIC

Municipalité de la ville de Rosemère

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE :
Les estimateurs ont déposé au Conseil le rôle d'évaluation revisé quant aux additions, améliorations, subdivisions, etc., et ledit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les trente jours suivant la date du dépôt, jusqu'à 4h.30 p.m., le 4 décembre 1963, à l'Hôtel de Ville, 186 rue Philippe, Rosemère, Québec. Durant cet intervalle, quiconque croit devoir se plaindre pour lui-même ou pour un autre du rôle tel que préparé, peut en appeler au Conseil en donnant à cette fin un avis par écrit au greffier énonçant les motifs de ses plaintes, et, s'il se plain que l'évaluation est trop élevée, il doit mentionner, dans l'avis, le montant d'évaluation qu'il reconnait juste.

Rosemère, 4 novembre 1963.
(Mme) Ph. GARDINER,
sec.-trés.

Petites annonces du "Devoir"

AUTOS A VENDRE

PONTIAC '61 Strato Chief, blanc, 4 portes, radio, très bonne condition. — Tél. 254-3145. JNO

MERCURY Monterey S-55, 1963, décapotable, "bucket seats", 4radio AM-FM, transmission au plancher, ceinture de sécurité, servo-freins, servo-direction, fenêtres électriques et teintées, pneus blancs, particulier, offre raisonnable acceptée 255-4774. 9-11-63

A LOUER

Appartements **Bossuet**, 3½ — 4½, nouveau, **moderne**, équipé, s.v.p. appeler : 254-8981. 30-11-63

Domaine **Bellerive**, ville Jacques-Cartier, split level 7 pièces, $125. par mois, au mois seulement. — OR. 4-0648. 11-11-63

Outremont, **duplex**, haut, 7½ pièces, réfrigérateur, et cuisinière, jardin, libre **immédiatement**, $200. par mois. Tél.: RE 3-2309. 11-11-63

A VENDRE

Très beau **chaton** siamois, "seal-point et blue-point", enregistré, très bon pedigree, à vendre immédiatement. Téléphoner : 677-9672. 11-11-63

EDUCATION

Apprenez **la** traduction, français-anglais, **anglais-français**, en groupes limités, **prochains** cours commenceront sous **peu**. Montreal Language School, 1040 **Sherbrooke**, (angle Peel) VI. 9-5871. 18-11-63

Cours **mathématiques**. Spécialiste donnerait **cours** privés élèves, garçons, filles **8e et 9e** année primaire. DU 8-2982 11-11-63

ELECTROLYSE

1001, Studio **d'électrolyse** offre gratuitement, **sans obligation**, un traitement **complet** d'épilation définitive pour **exposer** sa méthode infaillible et ses **généreux** avantages. — DU. 7-6684. 12-11-63

LOGEMENT A LOUER

Grand 7 **pièces**, moderne, très bien situé, **rive-sud**, près pont, libre le 1er **novembre**, 341 Tiffin, $100. OR. 7-7728. JNO

MAISON A VENDRE

"BACHELOR", Ste-Catherine près Pie IX, 12 **appartements**, revenu $11,500, **comptant** $10,000. — 688-2874. 11-11-63

ON DEMANDE

Femmes demandées pour assembler petits tapis nattés à la maison à temps partiel, $1.25 l'heure. **Ecrire :** Boite 92, Station D, Hamilton, Ontario. 11-11-63

Professeur de comptabilité, temps partiel le jour. Appeler: LA 2-4411. JNO

PERSONNEL

Jeunes filles célibataires, **veuves**, **veufs** désirant rencontres **sociales**, courrier amical, agence matrimoniale, peuvent se joindre à: DuBonheur Enr., tél.: RA 9-0680 ou inscription, envoyer $2.00 à Casier postal 101, station Rosemont, Montréal, Québec. 9-11-63

PROPRIETES A VENDRE

Domaine Bellerive, ville **Jacques-Cartier**, split level 7 pièces, $17,500, **comptant** $1,000. — **OR.** 4-0648. 11-11-63

Propriété, maison coloniale, **arbres**, site idéal pour motel ou **commerce** du genre, terrain 237 x 245, entrée de Nicolet, Case postale 610, Nicolet, **Tél.** 293-5221, interurbain. 11-11-63

REPENTIGNY — 5 gr... des pièces à vendre style bungalow - près de l'école régionale et de la route 2. 225 pieds de haie 18 arbustes, $13,700. **Tél.** 581-4334. J. N. O.

OUTREMONT — cottage neuf, semi-détaché, 10 pièces, 5 **chambres**, 4 salles de bain, garage double, vue magnifique, 45 Springgrove Crescent et s'adresser à 47 Springgrove Crescent. 11-11-63

TAILLEUR

Faites transformer votre **habit à devant** croisé en un joli **complet à** devant simple, dans le **dernier** style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT. — DU. 8-2531 J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs RA. 5-2421 J.N.O.

AUTOMOBILES

CAISSE DE PRÊTS BNE

QUELQUES EXEMPLES CARACTÉRISTIQUES

EMPRUNT DE:	REMBOURSEMENT EN:	REMBOURSEMENT MENSUEL DE:
$ 300.00	12 MOIS	$26.50
$1,000.00	18 MOIS	$60.39
$1,500.00	24 MOIS	$69.75
$2,000.00	30 MOIS	$76.00
$2,500.00	36 MOIS	$81.11

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

Cavalcade SPORTIVE

par Gérard "Gerry" Gosselin

Félicitations à Jean Duceppe pour la campagne qu'il a entreprise pour protester contre la brutalité dans le hockey mineur. Ses protestations font suite au carnage de trois parties de la ligue métropolitaine junior où les arbitres ont distribué 186 minutes de punitions et où ils auraient dû en imposer 250. Des punitions mineures ont été décernées aux belligérants d'un combat rangé à poings nus. Une majeure seulement a été donnée à un joueur qui a étendu un adversaire d'un coup de bâton à la tête. Le sport perd tout son sens formateur s'il doit continuer à être pratiqué de cette façon. Le moins qu'on puisse dire est que les responsables ne doivent plus tolérer un pareil état de choses. Non seulement, il faut que la direction de la ligue fasse preuve de plus d'autorité, mais les parents de ces joueurs ainsi exposés à des blessures graves, et les autorités civiles ont le devoir de créer des organismes qui assurent l'ordre, la mesure et la décence à ces spectacles dont les jeunes sont les héros. Encore si le grand circuit donnait l'exemple en chassant des matamores du genre Howie Young, mauvais exemple pour la jeunesse! Il est réconfortant de voir des gens comme Jean Duceppe qui, de sa tribune très écoutée et si populaire, prend le temps d'exprimer des opinions franches, sans détour et vigoureuses, sur une question aussi importante pour la bonne santé du sport mineur.

* * *

Ces jours derniers, le président des Rangers de New-York, M. W. Jennings, a envoyé un télégramme au président Campbell pour protester contre l'incompétence des arbitres de la Ligue nationale. Il demandait la tête de l'arbitre en chef Carl Voss. Pour être bien certain que son message serait reçu et entendu, il a pris la précaution de le donner aux journaux et aux agences de presse. Sans discuter ici de la valeur de sa représentation, il reste que monsieur Jennings est un officier de club qui a critiqué d'une façon, comme le dit M. Campbell, "grave et de nature à nuire au hockey". Un règlement de la Ligue nationale prévoit des sanctions contre les accusations ou critiques injustifiées des magnats du hockey. De deux choses l'une. Ou ces critiques sont justifiées ou elles ne le sont pas. Il semble que M. Campbell ait tranché la question quand il a annoncé que Carl Voss reste en fonction. Au nom de la logique, on attend donc que M. Campbell impose une sanction contre Jennings, comme il l'a fait par le passé contre Toe Blake, et récemment contre Tommy Ivan.

* * *

La critique de Jennings était probablement mal venue. Jusqu'ici, depuis le début de la saison, il faut l'avouer en toute justice, le travail des arbitres a été satisfaisant. La protestation de Jennings, on le devine, était probablement faite en vue d'apaiser les innombrables clients de Madison Square Garden qui attendaient de plus nombreuses victoires des Rangers. Il fallait peut-être un alibi pour détourner l'attention des spectateurs et contenir leur déception. A plus forte raison, si ces critiques n'ont pas de fondement, devraient-elles être punies, si le président ne veut pas autoriser les chroniqueurs à croire que dans son circuit, il y a "deux poids et deux mesures." Si j'étais Carl Voss et que je sois aussi blanc qu'on le prétend, je n'aimerais pas qu'un télégramme répandu par tous les Etats-Unis et tout le Canada essaie de répandre le contraire, et je songerais à prendre des poursuites judiciaires. Est-ce dans l'intérêt du hockey que le représentant officiel du président se laisse acculer au mur sans riposter? Encore là, on ne peut considérer ce mutisme que comme un manque de courage ou une crainte de faire face à une enquête qui prouverait la véracité des reproches incriminants. On tourne dans un cercle vicieux, s'il n'est pas vicié. Comment en sortir? La réponse est à M. Campbell. S'il enterre le débat en douce, il nous autorisera à penser bien des choses qui ne rehausseront pas le prestige du fauteuil présidentiel.

BUD GRANT envisage l'avenir avec une sereine confiance

WINNIPEG. — Le pilote Bud Grant, de Blue Bombers de Winnipeg, après avoir passé en revue une désastreuse saison 1963 dans la Conférence de football de l'Ouest, y a tout de même constaté des lueurs d'espoir pour l'avenir.

Les Bombers ne participeront pas aux séries éliminatoires de l'Ouest pour la première fois depuis son arrivée comme pilote en 1957, mais Grant s'est dit confiant de la capacité de l'équipe "de remonter en tête l'an prochain".

La dernière absence des Bombers dans les séries éliminatoires remonte à 1949 et, sous la direction de Grant, ils ont remporté le titre dans l'Ouest à six reprises et la coupe Grey à cinq occasions.

Cette année, les Bombers sont tombés en quatrième place après avoir remporté le championnat canadien en 1962.

Grant a révélé que ses protégés ne se sont jamais remis de la perte d'Ernie Pitts, Ron Latourelle, Dave Buckholder et Jack Delveaux à leurs deux premiers matches de la saison.

Il a ajouté que la seule joute que les Bombers n'auraient pu remporter fut le revers de 30-1 encaissé à Montréal, le 8 septembre.

"Les joueurs avaient toujours l'impression qu'ils pouvaient triompher dans chaque match disputé", a ajouté Grant. "Si quelqu'un n'a pas fait son possible, ce fut à notre insu."

Même personnel

De toute façon, Grant n'a pas l'intention d'effectuer beaucoup de changements l'an prochain. Tous les membres du personnel 1963 sont invités à revenir en 1964.

Il y a bien quelques retraites chaque année, mais personne n'a mentionné une telle intention jusqu'ici.

Une des choses qui excite Grant est le fait que les Bombers auront droit de participer au repêchage d'égalisation cette année, car ils ont fini à 10 points des meneurs.

Les Bombers ont toujours été opposés à ce repêchage dans le passé, mais ne refuseront certes pas d'en profiter maintenant.

Grant a admis que la situation "pourrait bien s'aggraver avant de s'améliorer", mais il n'est pas prêt à concéder le fait, d'autant plus que la tenue de certains joueurs, notamment George Fleming, augure bien pour l'avenir.

On sait que ce dernier, obtenu du Toronto, a terminé en tête des compteurs de l'Ouest avec 135 points.

Selon Grant, Fleming sera encore meilleur l'an prochain, car il s'adaptera mieux au jeu des Bombers. De plus, il permettra à Leo Yewis d'évoluer plus librement.

Choix

Dans un autre ordre d'idées, Grant a choisi les Lions de Vancouver pour représenter l'Ouest à la coupe Grey, parce qu'ils forment "la meilleure équipe".

Il est aussi d'avis que les Stampeders de Calgary seraient d'aussi bons représentants que les Lions contre l'Est parce qu'ils semblent éprouver moins de difficultés à compter contre lesé quipes de l'Est.

Club Saranac

Le Club de Ski Saranac est heureux d'annoncer son ouverture par un Ski-Forum, organisé au 235 ouest, rue Henri-Bourassa (Boîte à chanson) à 8h. p.m., le 12 novembre 1963.

Il y aura à cette occasion: défilé de mode (André Tardy), démonstration d'équipement et de technique (André Tardy); film (Jacques Vanasse); distribution d'itinéraires et pour terminer cette soirée, un petit goûter.

Invitation à tous: pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Paul Bourque FE. 4-2463, Jacqueline Lamanque, DU. 7-1519.

Le fameux acrobate sur patins, Jan Tors, qui fait partie de la troupe des Ice Capades. Leurs spectacles seront présentés au Forum, du 18 au 24 novembre.

Service des parcs

Trois assemblées paraissent à l'ordre du jour des sports au service des parcs pour mardi soir, 13 novembre 1963.

Au district III, (Parc Extension, Jarry, Ahuntsic, Bordeaux, Cartierville) assemblée d'arbitres à 8 heures, au Centre Henri-Julien, 9300, rue St-Denis; M. Maurice Brière, présidera. Pour tout renseignement, on peut communiquer avec le moniteur du district, à 872-4172.

Au district V, (Maisonneuve, Hochelaga, Mercier), assemblée des gérants de hockey à 7 h. 30, au Centre Maisonneuve, 3000, rue Viau, M. Richard Desjardins, moniteur responsable agira comme président d'assemblée; on peut communiquer avec M. Desjardins à 872-2579.

Au district VI, (Rosemont, St-Ambroise), assemblée de hockey, pour toutes les catégories, à 8 heures, au Centre Père Marquette, M. Roland Laframboise, moniteur du district rencontrera les gérants, on peut l'atteindre à 872-4072.

Deux - Montagnes vs Dorion

Les éliminatoires en vue du championnat de la ligue de football mineur du Lac des Deux-Montagnes seront disputées au cours de la fin de semaine entre un club de Dorion et l'autre de Deux-Montagnes.

Les "pee-wee" de Deux-Montagnes, pour leur part, rencontreront le Laval-Ouest à Laval au cours de la fin de semaine également, pour la première de deux parties finales. Ils avaient précédemment éliminé Dorion 13-6.

Dans la section bantam, les Bombers de Dorion visiteront les Rams de Saint-Eustache à 1h. dimanche. Les Bombers avaient remporté les honneurs de la première rencontre dans une série de 2 de 3.

Le Saint-Lambert rencontrera les Eskimos de Dorion pour une première partie d'une série aux points pour le championnat midget. La partie sera disputée dimanche après-midi à Dorion après la partie des bantam.

STE-MARIE vs M.S.-LOUIS

Une finale dont on parlera longtemps et qui sera télévisée au canal 10

Jamais deux équipes n'ont autant mérité de participer à une finale que le Mont St-Louis et le Ste-Marie.

En effet, au cours de la saison de sept joutes qui vient de prendre la fiche des Chevaliers Bleus et des Kodiaks à l'offensive ne saurait être beaucoup plus égale.

Disons au départ que tant pour le total de premiers essais que pour le total de verges gagnées, les deux clubs, les Chevaliers et les Kodiaks se suivent dans l'ordre.

Par contre, pendant que les Chevaliers dominent légèrement au niveau de l'offensive terrestre, ce sont les Kodiaks qui dominent, tout aussi légèrement d'ailleurs, pour l'offensive aérienne.

Ainsi, au sol, les Chevaliers ont gagné 119 premiers essais, contre 100 pour les Kodiaks. Ils sont suivis des Cactus du collège Notre-Dame avec 93, puis des Aigles d'Or du collège des Eudistes, avec 84.

Si dans l'offensive aérienne, les Chevaliers Bleus doivent concéder une meilleure place aux Kodiaks pour les verges gagnées, ils occupent toutefois le 2e rang pour les premiers essais, avec 25.

Les Kodiaks occupent le 4e rang avec 19 premiers essais aériens, sur un pied d'égalité avec les Aigles d'Or. Le premier rang revient aux Voltigeurs du collège Bourget et à leur as-passeur Alfred Sicotte, avec 34 premiers essais, tandis que les Pistolets de Joliette, inspirés par la tenue de Normand Desjardins, suivent les Chevaliers, avec 23.

Pour le total, le 3e rang revient aux Cactus, qui ont accumulé 120 premiers essais, contre 163 pour les Chevaliers, et 133 pour les Kodiaks.

TAUX D'ASSURANCE AUTOMOBILE RÉDUITS, TERMES FACILES, SERVICE DE RÉCLAMATIONS ULTRA RAPIDE AVEC...
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE BELAIR INSURANCE COMPANY
SIEGE SOCIAL — MONTREAL. TEL. 845-7281

Mes loisirs sont-ils un gaspillage?

Dans le présent texte, l'auteur fait s'interroger un individu sur son programme personnel de loisirs. La semaine sur les loisirs '63 pose à l'individu le problème de l'utilisation de son temps libre, du gaspillage ou de la rentabilité de sa récréation personnelle.

Il y a une partie du temps de ma vie qui m'appartient en propre, que je suis libre d'utiliser comme je l'entends. Aucune obligation ne détermine pour moi l'usage de ces heures. C'est surtout dans ces moments que je peux réaliser, entreprendre les choses qui me plaisent, les choses dont je rêve, poser les actes les plus personnels, les plus créateurs, les plus fantaisistes. C'est peut-être aussi les moments où j'ai le plus de chance d'être heureux ou du moins de contribuer le plus à la construction de mon bonheur.

Je dois d'abord établir un bilan du temps libre que je possède ou que je m'accorde, de la distribution de ce temps et de l'argent que j'y consacre. Ensuite seulement, je pourrai juger de la valeur de ce bilan et y apporter les correctifs qui s'imposent.

Bilan

Tous n'ont pas les mêmes obligations et ne vivent pas dans des situations identiques. Je peux demeurer dans un milieu rural ou dans une grande ville, mes heures de travail peuvent se situer à des moments différents de la journée, je peux accomplir une occupation demandant plus d'activités physiques ou plus d'activités intellectuelles, je peux être marié ou célibataire, étudiant ou travailleur, mais qui que je sois, je jouis d'un minimum de temps libre que seul je peux évaluer de façon réaliste. Personne ne peut répondre pour moi.

Combien d'heures libres en moyenne ai-je à ma disposition par semaine? Il me serait utile de calculer le temps que j'emploie au travail, au sommeil, au transport, aux repas et à tous mes autres devoirs pour évaluer ce qu'il me reste de loisir.

Ces heures de temps libre, je les consacre à quoi? Combien d'heures vont aux activités sportives: hockey, natation, etc.? aux activités sociales: visites de parents, d'amis, parties de cartes, danses, etc.? aux activités plus intellectuelles: lecture, théâtre, musique? aux hobbies? à diverses activités de caractère passif comme la télévision? et enfin à ne rien faire de spécial? Je m'aperçois déjà que j'en consacre un très fort pourcentage à la télévision. Un autre, c'est peut-être le sport qui l'accapare...

Dépenses

Quel est le montant total que je dépense durant mes loisirs: dix, vingt, trente, cinquante dollars par semaine? Quelles activités me coûtent le plus cher: les quilles, le club de nuit, les disques, le théâtre, les hobbies, les voyages?

J'ai maintenant en main les données voulues pour juger de l'administration de mon temps libre. Mon jugement sera porté selon l'idéal que je me fais du loisir. Je cherche en effet à me délivrer de ma fatigue et de mon ennui, à développer harmonieusement mes talents et à m'épanouir.

Il est important que je dispose d'un temps libre raisonnable. Ai-je assez de temps libre? Il arrive que je sois tenté de prendre un deuxième emploi pour augmenter mes revenus, ce qui me laisserait très peu d'heures libres. Certains pourraient se demander s'ils n'en ont pas trop? De toute façon ces deux extrêmes peuvent influencer toute la richesse de ma vie.

Je m'aperçois que je gaspille aussi mal mes talents que mon argent. Je suis loin d'une sage administration à ces points de vue.

M'épanouir, développer harmonieusement mes aptitudes dans les différents aspects: physique, intellectuel et social, en insistant particulièrement sur les points où je suis déficient, et prendre juste le temps nécessaire pour me détendre afin d'être plus réceptif à ce que mes loisirs peuvent m'apporter de positif, de créateur, cela représente tout un programme, toute une responsabilité personnelle que je n'ai malheureusement pas encore assumée. L'analyse de mon programme de loisirs me le démontre suffisamment.

Solutions

Au départ il y a déjà plusieurs solutions que je peux apporter sans trop de difficultés. Tout d'abord, prendre en charge mes loisirs; c'est peut-être encore le seul domaine où ma liberté peut jouer le plus pleinement. C'est mon affaire. Malgré la pression exercée par mon entourage: compagnons de travail, amis, voisins, famille, il m'est possible de prendre le temps libre nécessaire pour en faire une utilisation équilibrée.

Est-ce que je connais bien toutes les facilités récréatives qui sont à ma disposition ? Chez moi, dans ma maison, il y a déjà plusieurs activités possibles : lecture, télévision (choix d'émissions), culture physique, chant, bricolage, musique, etc...

Dans ma paroisse, quelles activités offre-t-on à la communauté ? Dans la municipalité, y a-t-il des bibliothèques, des gymnases, des musées, des théâtres, des piscines, des centres communautaires, etc...? La Commission scolaire participe-t-elle dans ce domaine ?

Est-ce que je connais les diverses associations privées qui ont un programme de loisirs, associations de jeunes, clubs sociaux, etc ? Est-ce que dans mon milieu de travail il y a possibilités de mettre sur pied des activités de loisirs ?

Facilités

Est-ce que pour réaliser mon programme, j'ai toutes les facilités de loisirs nécessaires, physiques, culturelles et sociales ? Si je m'aperçois qu'il y a des vides quelque part, soit que les groupements ou les autorités n'aient pas pris leurs responsabilités, soit qu'ils n'y aient pas encore songé, il y aurait lieu alors que je contribue à susciter la création de services inexistants, en m'associant avec d'autres personnes de mon milieu.

Je crois posséder maintenant tous les éléments me permettant de construire un programme de loisirs équilibré, enrichissant ma vie par son aspect créateur et personnel. Je me donne le temps nécessaire, je choisis les activités susceptible de me détendre, de me divertir, de me développer au point de vue physique, intellectuel et social.

par : Luc Ouimet,
Service des loisirs
de Montréal.

la première bière douce brassée et vendue exclusivement chez nous parce qu'elle est exclusivement brassée au goût de chez nous

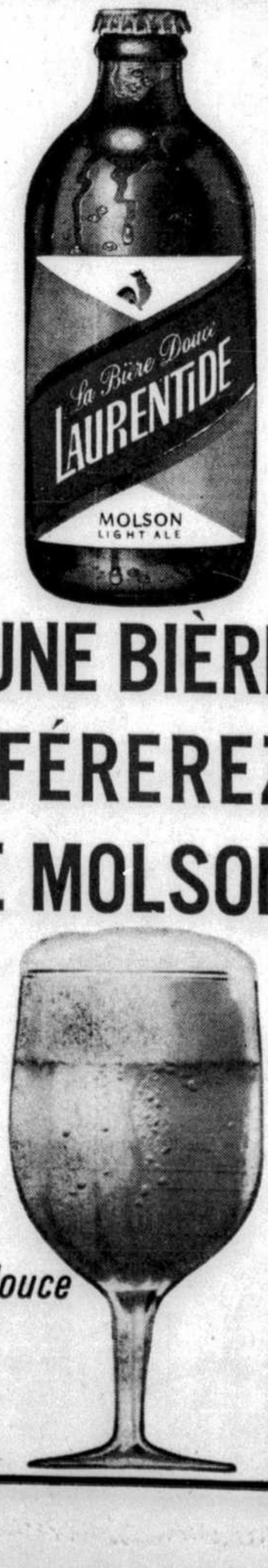

ET SI VOUS AIMEZ UNE BIÈRE DOUCE VOUS PRÉFÉREREZ LA LAURENTIDE* DE MOLSON

*vendue seulement au Québec

La savoureuse bière douce LAURENTIDE
UN PRODUIT MOLSON

Soirée de boxe à St-J.-Baptiste

Grande soirée de boxe au Loisirs St-Jean-Baptiste mercredi soir, 13 novembre 8:30 p.m. Comme combat principal en finale: 139 livres: Claude Plourde d'Edmunston, N.-B., 20 combats à son crédit. 10 par k.o. et 10 par décision. Jamais de défaite; vs Michel Gouin des Loisirs St-Jean-Baptiste, champion de Montréal, 139 lbs et champion des Golden Gloves 130 lbs 1963. Champion novice des Golden Gloves 147 lbs 1962. Représentant de la province de Québec pour le championnat du Canada à Edmonton, Alberta et aussi à Weyburn, Sask.

Semi-finale:

165 lbs: Dom Plourde d'Edmunston, N.-B. 15 combats livrés, 13 gagnés par k.o. Rencontrera Yvon Duhamel des Loisirs St-Jean-Baptiste. Champion de Montréal 1963, reconnu comme un dur cogneur.

Combat de 119 lbs:

Jacques Dupré de Montréal-Nord rencontrera Jean-Jacques Serres de Napierville, Québec.

En plus, cinq autres combats au programme. En tout 39 rondes de boxe.

L'élégant Allan Konrad, une des six vedettes masculines des Ice Capades, qui seront au Forum du 18 au 24 novembre.

Détroit domine la Nationale pendant les jeux de puissance

Les Red Wings de Détroit, avec comme principal artilleur, leur fameux ailier droit, Gordie Howe, dominent pour ce qui a trait aux buts réussis lors du jeu de puissance, avec un tiers de saison de fait dans la Ligue nationale. Les statistiques du circuit Campbell démontrant en effet qu'après 31 joutes jouées dans la LNH, le Détroit a réussi 9 buts au cours des 52 opportunités où il put jouer avec un joueur en plus en sa moyenne de réussite est donc de 17.3 p.c. Les Canadiens, dont le jeu de puissance tout simplement redoutable d'il y a quelques saisons était devenu très ordinaire au cours des dernières saison, ont retrouvé leur oeil, il semble, et avec les trois buts du nouveau venu Dave Balon, en fin de semaine dernière viennent immédiatement derrière les Wings avec une moyenne de 16.7 grâce à 8 buts comptés en 48 essais.

Les Rangers de New-York, eux, ont réussi 6 buts lors de 44 opportunités et ils sont en 3e place avec une moyenne de 13.6. Les Bruins de Boston sont 4e avec 4 buts en 40 essais et une moyenne de 10 p.c.; les Black Hawks de Chicago, 5e, de même que les Leafs de Toronto puisque les deux clubs ont tous deux enregistré 4 buts au cours de 41 opportunités offertes, leur moyenne étant de 9.8 p.c.

L'an dernier

Il y a un an, après que les clubs eurent joué le même nombre de joutes, soit 31, voici comment ils se classaient quant aux buts comptés sur le jeu de puissance: Détroit: 43 opportunités et 9 buts pour une moyenne de 20.9 p.c.; Boston, 36 op. 7 buts, moy. 19.4; Chicago: 46 op. 8 buts, moy. 17.4; Toronto: 27 op. 4 buts, moy. 24.8; Canadiens: 40 op. 4 buts, moy. 10 p.c.; New-York 40 op. 1 but, moy. 2.5.

Le total des statistiques prouve qu'en moyenne un club compte un but pas 8 opportunités offertes lorsqu'il y a jeu de puissance et le total de buts comptés par les six clubs en 31 joutes a été de 35 buts en 266 essais. C'est dire enfin qu'un cinquième des 171 buts enregistrés par les six clubs dans les 31 joutes faites depuis le début de la saison ont été réussis durant un jeu de puissance.

Chose vraiment curieuse, cependant, aucun but n'a été compté alors qu'un club put jouer avec un avantage de deux hommes même si le fait s'est présenté pas moins de 14 fois depuis le début de la campagne. Les Bruins ont pu jouer avec l'avantage de deux joueurs cinq fois, les Canadiens trois fois, les Red Wings et les Rangers deux fois et les Black Hawks et les Leafs une fois chacun.

Les meilleurs

Gordie Howe, Dave Balon et Camille Henry sont les joueurs qui ont le mieux réussi avec chacun trois buts lors du jeu de puissance de leur équipe. Tom Williams, du Boston, Doug Barkley, du Détroit, André Pronovost, du Détroit, Bernard Geoffrion, du Canadien, Andy Bathgate, des Rangers et Dave Keon, du Toronto en ont réussi chacun deux. Les autres joueurs qui se sont distingués lors du jeu de puissance, réussissant chacun un but furent: Murray Oliver et Orland Kurtenbach, du Boston; Stan Mikita, Ken Wharram, Ab McDonald et Bobby Hull, du Chicago; Bruce MacGregor et Norm Ullman, du Détroit; John Ferguson, Gilles Tremblay et Jean Béliveau, du Canadien; Don McKenney, des Rangers et George Armstrong et Tim Horton, du Toronto.

En échec

Ce sont les Black Hawks qui ont le mieux fait contre le jeu de puissance puisqu'ils ont réussi à tenir leurs rivaux en échec 90.9 pour cent du temps. Ils ont en effet dû jouer 55 fois avec un jouer en moins, en 11 joutes et n'ont alloué que 5 buts. Ils durent jouer deux fois avec deux joueurs au cachot. Les Leafs de Toronto viennent en 2e place et leur moyenne est de 90.2. Ils jouèrent 41 fois avec des joueurs en moins — 6 fois avec deux joueurs au cachot et 36 fois avec un joueur — et allouèrent 4 buts. Le Détroit suit en 3e place après avoir alloué 5 buts pendant qu'ils durent lutter avec un joueur en moins 47 fois et deux fois avec deux joueurs au cachot. Sa moyenne est donc de 89.8. Le Boston est en 4e place avec une moyenne de 86.8 et il a alloué 5 buts. Il a joué à court d'hommes 38 fois dont deux fois avec deux joueurs au cachot. New York est 5e avec six buts alloués et une moyenne de 83.8. Il a dû jouer avec un joueur en moins 37 fois. Le Canadien est 6e et il a alloué 10 buts pour une moyenne de 78.3. Il a dû jouer à court d'un joueur 43 fois et trois autres fois deux Canadiens visitèrent le pénitencier en même temps.

Les clubs Chicago, Canadien, Rangers et Toronto ont plus compté chacun un but alors que l'adversaire avait un joueur en plus. Bobby Hull, Red Berenson, Val Fonteyne et Bob Pulford furent alors les compteurs. Les Red Wings furent victimes des buts en question deux fois et le Canadien et le Boston, une fois chacun.

SOMMAIRE

Club	Chances	Buts Réussis
DETROIT	42	9
CANADIENS	48	8
RANGERS	44	6
BOSTON	40	4
CHICAGO	41	4
TORONTO	41	4
TOTAUX	266	35

Partisans des Hawks à Montréal

La société Air Canada offre une série de quatre voyages de fin de semaine aux partisans des Black Hawks de Chicago désireux de venir encourager leur club quand ce dernier rencontrera les Canadiens au Forum de Montréal.

Le coût de chaque voyage est de $115 et comprend, en plus du passage aller-retour depuis Chicago, la chambre à l'hôtel Sheraton Mont-Royal (ou se retirent les Hawks), une visite touristique de la ville dans l'après-midi, le dîner au Kon-Tiki, le fameux restaurant polynésien de la métropole, les billets du match et le petit déjeuner au Hunt Room de l'hôtel. Le vol de retour quittera Montréal à 12h.35 p.m. le dimanche.

SOIREE DES BENEVOLES ET GALA DES CHAMPIONS A ST-LAURENT

Le service des Parcs de Cité Saint-Laurent organise cette année deux soirées distinctes pour honorer ses gérants, instructeurs et joueurs qui se sont distingués au cours de l'année sportive.

Le directeur du service, M. Simon Major, a déclaré que son service séparait les deux réceptions afin de permettre aux deux groupes de bien s'amuser et de profiter des soirées organisées en leur honneur. Auparavant une seule soirée avait lieu et les jeuens champions de Saint-Laurent devaient quitter les lieux pour 10.00 p.m.

La Soirée des Bénévoles réunira les adultes qpi se sont dévoués bénévolement aux jeunes de Saint-Laurent et aura lieu le 29 novembre prochain à la Brasserie Molson. A cette occasion, M. Major organise un spectacle et plusieurs artistes de la métropole ont déjà accepté d'y prendre part.

Le gala des Champions aura pour but d'honorer tous les jeunes sportifs qui se sont distingués pendant l'année 1963. Tous les sports seront représentés en plus du domaine de l'artisanat, du théâtre, des olympiades et enfin tous les jeunes qui ont représenté Saint-Laurent au cours de l'année. Ce plan sera présenté le vendredi 6 décembre prochain au gymnase du Collège Saint-Laurent.

À Blue Bonnets

La direction prend ses précautions à l'approche du mauvais temps

Toute bonne chose doit avoir une fin et les autorités de Blue Bonnets attendent la mauvaise température de pied ferme. "Le beau temps ne peut pas durer toujours", déclare Mike Mac Cormac, le jeune secrétaire des courses.

C'est dans cet état d'esprit, fort prévoyant, que MacCormac a fait afficher lavis suivant à l'adresse des hommes à chevaux: "Soyez avisés que nous n'accepteron s aucun retrait (scratch) pour les chevaux qui ne seront pas ferrés adéquatement. Donc, qu'il fasse beau, qu'il pleuve, qu'il neige ou qu'il grêle, soyez prêts à courser."

Selon le statisticien Léon Bouchard, le conducteur le plus en vedette, depuirs quelqeu temps, est le jeune Jean-Guy Brosseau, qui détient une fabuleuse moyenne de .679, en vertu de cinq victoires et deux deuxièmes en 9 départs!

TROT NOTES —George Kuk, de Walkerton, Ont., se distingue également à la piste du boulevard Décarie: il a gagné ses trois courses dont deux avec Rendez-Vous Boy et une avec Full Swing. Il tentera ce soir d'acquérir un palmarès de 4 sur 4, alors que son ambleur Full Swing démarrera à 8 contre 1 devant un fort peloton dans un amble de $1,500. Les adversaires de Full Swing sont de grande classe: Sjeedy Sam, Patch On, Helen Jo Adios, Count Direct et Gary Johnston. Key Guard, un ambleur de l'écurie Roger White, rapportait $34.50, dimanche, lorsqu'il remporta une victoire surprise en 2:05.1. Ce soir, il est le troisième choix, derrière Dares Direct et Bullets, dans l'épreuve principale, un amble de $2,200. — Charlie Moreau, propriétaire de Bullets, a décidé de le faire piloter par le jeune Gilles Lachance. "Gilles a gagné deux courses avec Bullets en mon absence, déclare Charlie, et je ne veux pas briser une combinaison aussi fructueuse". Henry T. Adios a dépassé Bye Bye Byrd en ce qui concerne le plus haut montant de bourses gagnées. Henry T. a maintenant des gains de $557,728, ce qui dépasse le bilan de $554,257 de Bys Bye Byrd. Jim Norris, propriétaire des Black Hawks de Chicago et de plusieurs pur-sang, se lance dansl e trot et amble. Il vient de réclamer un ambleur, Gallant Star, au prix de $4,000 et a également fait l'achat privément de deux autres ambleurs, Dandy Danny et Cinn Rotan.

A BLUE BONNETS
Le rendement des conducteurs

	Départ	1er	2e	3e	Moy.
JOHNSTON, Gérald	21	6	4	4	.455
JODOIN, Jean	75	24	13	7	.447
HANNA, Albert	45	13	6	6	.407
WAPLES, Keith	48	14	6	4	.389
FILION, Hervé	66	14	11	14	.375
HERBERT, Jack	26	4	7	5	.368
BOURGON, Wilfrid	21	3	6	3	.349
CALDWELL, Rus	83	13	18	15	.337
LACHANCE, Gilles	145	24	27	25	.326
PELLETIER, Claude	37	6	6	7	.315
PELLETIER, Léo	18	5	1	0	.309
GINGRAS, Marc	53	8	8	9	.291
GINGRAS, Marc	53	8	8	9	.291
MacRAE, Anthony	25	5	1	4	.276
RODGERS, Albert	30	4	4	4	.274
SNYDER, Richard	66	10	9	9	.273
BARDIER, Réal	44	7	6	5	.273
KILLIAM, Clayton	33	4	7	3	.269
PICARD, Médard	26	4	1	5	.261
FEAGAN, Ron	67	9	11	7	.260
BARDIER, Normand	29	4	3	5	.253
TURCOTTE, Melivn	68	12	5	7	.252
WIENER, James	38	4	7	5	.251
BOURGON, Laurier	52	8	6	5	.250
BEDARD, Adrien	36	8	0	2	.241
MacTAVISH, Duncan	50	5	6	8	.240
BOUTHILLIER, Rosaire	42	5	5	6	.233
DOSTIE, Marcel	52	5	9	6	.231
CALDWELL, Pem	97	12	12	9	.223

Notre choix à Blue Bonnets

1	Lady Enchantress Delayed Action The Litle B. Derby
2	Scarlet Poppy Kim D. Grattan Incorporator
3	Darn You President Lee Illini Byrd
4	Lucky June Connie Atom Iva Sea Patch
5	Betsy Herbert Joppa's Surprise Gay Connie
6	Malcolm Hart Key Command Frysie Rosecroft
7	J. M. Happy Fella Prudence's Boy
8	Speedy Sam Patch On Gary Johnston
9	Dares Direct Bullets Key Guard
10	Alexandra Count Down C Fan Tan Wick

Décision des juges

René Gagné, 502625-8, Joliette, P.Q.: Suspendu des courses "overnight" seulement pour 3 jours, les 8, 9-10 novembre. — Mardi 5 novembre, dans la 3e course, violation du règlement 18-1-1, alors qu'il conduisait le no 1, Shadydale Colonel, est sborti dans le droit avec indifférence contre le no 7, The Saracen, conduit par G. Beauvais.

6 novembre 1963, Claude Brissette, président des juges.

Les inscrits à B. B.

PREMIERE COURSE
AMBLE — Réclamer $1,500 — $900
1 Lady Enchantress, A. Hanna 5-2
5 Delayed Action, Lachance 4
7 The Little Brown Derby R. Curran 4
2 Flo's Son A. MacRae 6
3 Marg E Hal T. Horton 6
6 Bobby Sage Y. Plouffe 8
4 Golden Spark Grandmaison 8
8 Katie Dares C. Paradis 10
Aussi éligible
Duke of Frisco V. Bourgon

DEUXIEME COURSE
TROT — Conditions — $900
1 Scarlet Poppy M. Turcotte 3
2 Kim D. Grattan P. Massé 4
4 Incorporator A. Hanna 9-2
3 Guy Brisk G. Horton 6
5 Miss Poka Bout, Platford 6
6 Don Chester 8
8 Grand Blase Hen. Filion 8
7 Van Bars J. Gordon 10
Aussi éligible
Comet Raider L. Hamelin

TROISIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $900
2 Time Zone J. Jodoin 3
6 President Lee 7-2
5 Illini Byrd C. Sarignac 4
1 Lochinvar Duke J. Gordon 5
4 The Mirage, Gil. Lachance 6
7 King Bunter 8
8 Michael Mite J. Doherty 8
3 Darn You P. Robillard 10
Aussi éligible
Swan Song R. Silliphant

QUATRIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $900
5 Lucky June R. Coutu 3
6 Connie Atom H. Gallagher 7-2
1 Iva Sea Patch R. Caldwell 4
2 The Tippler A. Hanna 6
4 Widower Von, Grandmaison 6
3 Mac Phone P. Robillard 8
7 Top Diamond MacDonald 8
8 Miss Heather Hall, Killam 10
Aussi éligible
Count Marky P. Radley

CINQUIEME COURSE
TROT — Conditions — $1,500
5 Betsy Herbert J. Herbert 3
7 Joppa's Surprise, R. Caldwell 7-2
1 Gay Connie 4
2 Czar Vonian E. Curran 6
3 Thistle Hill Don, E. Ferron 6
4 J. N. U. L. Hamelin 8
6 Chappie's Boy J. Gordon 10

SIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,200
5 Malcolm Hart R. Snyder 5-2
1 Key Command R. White 4
2 J. M. G. Bouvrette 4
4 Banjo Pick 6
6 Minnie's Gene Martineau 6
3 Breeze Abbe L. Bourgon 8
8 Steve Martin M. Turcotte 8
7 Just Joe Gea. Lachance 10
Aussi éligible
Sandy Gallon P. Robillard

SEPTIEME COURSE
TROT — Conditions — $1,300
1 Happy Fella M. Gingras 2
4 Prudence's Boy J. Jodoin 4
6 Frysie Rosecroft L. Bourgon 4
2 Duchess Song P. Caldwell 6
5 Dutch Dillard 6
3 Top Red L. Turcotte 8
8 Iosola Hanover 8
7 Miss Baron Key J. Lahaie 10
Aussi éligible
Palacona P. Robillard

HUITIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $1,500
3 Speedy Sam C. Pelletier 3
5 Patch On N. Bardier 7-2
1 Gary Johnston G. Johnston 9-2
4 Gee Dee Frisco R. Babbin 6
6 Helen Jo Adios A. Rogers 8
2 Count Direct A. MacRae 8
8 Gallant Adios J. Jodoin 8
7 Full Swing G. Zuk 10
Aussi éligible
Linda Chief L. Pelletier

NEUVIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $2,200
7 Dares Direct MacTavish 3
1 Bullets Gil. Lachance 7-2
3 Key Guard R. White 4
6 Direct Noble M. Waples 6
8 Royal Ronald R. Snyder 6
4 Doug Johnston C J. Hayes 8
5 Rhythm Man R. Bardier 8
2 Palermo Dr J. Findley 10
Aussi éligible
Coppersmith Hen. Filion

DIXIEME COURSE
AMBLE — Conditions — $900
3 Alexandra R. Silliphant 3
4 Count Down C R. Gemmill 4
8 Fan Tan Wick P. Caldwell 6
2 Mr Waters H. Lamarre 6
5 Jovial Abbe K. Galbraith 6
1 Blackstone Abbe 8
6 Meadow Wave R. Caldwell 8
7 Sir Cyr Gil. Lachance 10
Aussi éligible
Granby Express P. Massé

Dares Direct, conduit par Duncan MacTavish, qu'on retrouvera ce soir dans l'épreuve principale, à Blue Bonnets.

O.F.C.
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
...EXPORTES AVEC FIERTE VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLE, VIEILLI ET EMBOUTEILLE A VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY LTD.

FORUM
Samedi, 9 nov., à 8 hres p.m.
LIGUE DE HOCKEY NATIONALE
RANGERS
vs
CANADIENS
Sièges terrasse à $1.75 en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 9 h. p.m. et demain à compter de 10 a.m. Admission générale, billets à $1.75 et $1.50 aussi en vente aujourd'hui et demain. Admission générale, billets à $1.25 en vente samedi soir à 7 heures aux guichets de la rue St-Luc.

CHEZ LES ORIOLES

Hank Bauer pourrait succéder à Hitchcock au poste de gérant

NEW-YORK. — Le pilote Hank Bauer des Orioles de Baltimore, semble aujourd'hui le plus sérieux candidat possible au poste de gérant de l'équipe, à la suite du refus d'Eddie Stanky d'accepter l'offre qui lui a été faite par le président du club, Lee MacPhail.

MacPhail a rendu publique son offre à l'ancien gérant du St-Louis, Eddie Stanky, mais il a refusé les autres candidats à qui l'offre a également été faite.

Dans les milieux bien informés on croit cependant que MacPhail considère Hank Bauer, Bob Scheffing, Solly Hémus et Charlie Métro comme de sérieux candidats. MacPhail a d'un autre côté indiqué que les Orioles ne sont pas pressés d'obtenir les services d'un nouveau gérant au point de hâter les procédures de façon inconsidérée. "Nous avons jusqu'à la prochaine réunion du mois prochain des dirigeants du baseball à San Diago pour dénicher un gérant", a-t-il dit.

Transmissions automatiques
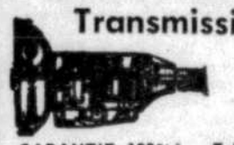
Nous réparons ou remplaçons votre TRANSMISSION
Travail fait par des experts
Jusqu'à 24 MOIS pour payer
GARANTIE 100%* — Estimation et remorquage gratuits
SERVICE DE TELEPHONE 24 HEURES PAR JOUR
TRANSMISSION SPECIALTY Ltd.
A L'OUEST 527-3641 A L'EST
6320, Chemin Upper Lachine — 5529, rue Papineau
Montréal 29 — Montréal 34, P.Q.

dans 3 jours

Le "Caribou": le Congrès revient sur sa décision

WASHINGTON — Le Congrès américain serait revenu sur sa décision et il aurait consenti à autoriser le secrétariat de la défense de poursuivre sa participation au programme de développement de l'avion de transport canadien "Caribou II", a-t-on appris hier. L'armée aurait accepté de consacrer des crédits de $5,000,000 à cette fin.

Un porte-parole de l'armée a déclaré que la permission de poursuivre la participation américaine a été donnée à la suite de séances à huis clos, la semaine dernière, des sous-commissions de la défense de la Chambre des représentants et du Sénat. Le secrétaire à l'armée, M. Cyrus Vance, aurait demandé aux membres des sous-commissions de reconsidérer la décision du Congrès qui aurait signifié l'annulation du programme Caribou II. Le porte-parole a précisé qu'une déclaration officielle à ce sujet sera faite très bientôt et par Washington et par Ottawa.

L'AFFAIRE DU BAC-111 ET UN JOURNAL ANGLAIS

LES LIENS ENTRE L'ANGLETERRE ET LE CANADA SE SONT RELACHES

LONDRES. — "Les liens de la Grande-Bretagne au Canada et à l'Australie se sont relâchés et sont maintenant en danger d'être rompus.

"Et tout cela s'est passé sous un gouvernement conservateur qui aurait dû être le gardien de ces portions d'empire demeurées loyales à la Grande-Bretagne."

C'est ce qu'écrit le "Daily Express" de Londres en soulignant que le Canada passera commande de moyens-courriers à la firme américaine Douglas Company au lieu de s'adresser à la British Aircraft Corporation qui propose son avion "One-Eleven".

Le "Daily Express" attribue la détérioration des liens qui unissent la G.-B. au Canada et à l'Australie "à la politique du gouvernement britannique à l'égard du Marché commun européen.

"Pendant deux ans, les négociations avec la CEE ont été nuisibles au commerce australien et certainement aussi au commerce canadien signale le quotidien londonien qui fait allusion "à ces portions de l'empire britannique demeurées loyales à l'égard de la G.-B."

CEE-AELE

La structure des investissements en Europe risque d'être désorganisée, au moment où les deux marchés, l'AELE et la CEE prennent force, écrit M. Frank Figgures, dans le bulletin de l'Association européenne de libre échange, publié hier à Genève.

Le seul moyen d'éviter une perte de ressources, poursuit le secrétaire général de l'AELE, est de réaliser "le marché européen unifié, que nous cherchons à créer depuis plus de cinq ans".

De l'avis de M. Figgures, un échec des prochaines négociations tarifaires de Genève entre l'Europe et les Etats-Unis pourrait présenter un grave danger pour les relations entre les deux partenaires.

Washington reconnaît le régime de Saïgon qui vient de remporter une victoire contre le Vietcong

WASHINGTON — Les Etats-Unis ont reconnu le nouveau gouvernement provisoire sud-vietnamien, a annoncé hier soir le State Department. La junte militaire avait, la veille, demandé le renforcement des relations entre les deux pays. Un porte-parole américain a précisé hier que des consultations sur l'ensemble de l'aide américaine au Sud-Vietnam auront prochainement lieu à Saïgon avec les autorités compétentes du nouveau régime.

Celui-ci a annoncé hier une importante victoire sur les forces vietcong.

Depuis quelques semaines (depuis le début de la crise bouddhiste), les agences de presse américaines ne faisaient plus état que des revers importants subis par les forces gouvernementales du président Diem.

Hier, cependant, on annonçait une victoire importante des forces du nouveau régime qui ont abattu 38 rebelles communistes. Trois soldats gouvernementaux seulement ont été blessés et un important stock d'armes a été saisi.

D'autre part, le Conseil militaire révolutionnaire a annoncé que le bilan du coup d'Etat de la semaine dernière s'établit à 33 morts et à 233 blessés dont la moitié sont des civils.

Ces chiffres sont de beaucoup inférieurs aux statistiques officieuses voulant qu'une centaine de personnes aient péri et qu'il y ait eu des centaines de blessés au cours des sanglants combats qui se sont déroulés à Saïgon durant 18 heures avant la chute de Diem et de son frère Nhu.

Plusieurs officiers loyaux haut gradés sont également au nombre des victimes.

Le conseil militaire révolutionnaire a d'autre part levé le couvre-feu qui était en vigueur depuis le coup d'Etat du 1er novembre.

L'ordre a été signé par le général Duong Van Minh, président du conseil.

La plupart des ministres du gouvernement provisoire de M. Nguyen Ngoc Tho sont entrés officiellement en fonctions a précisé l'agence de presse vietnamienne. Le nouveau ministre de la sécurité, le major-général Ton That Dinh, a engagé son personnel à travailler en étroite collaboration avec les forces armées pour mener à bien leur "combat commun contre les communistes".

Défaite des conservateurs britanniques

LONDRES — Le parti conservateur a enregistré une nouvelle défaite hier lors d'une élection complémentaire dans le comté de Luton. Cette défaite a quelque peu surpris les observateurs politiques britanniques qui accordaient quelques chances au candidat conservateur John Fletcher-Cooke de conserver au parti le siège de ce comté industriel. Le premier ministre se présentait également devant l'électorat anglais, en Ecosse; les résultats dans ce comté ne seront connus que ce matin mais il ne semble pas que Sir Alexander Douglas-Home soit vraiment en danger. Sa victoire sera cependant considérablement ternie par la défaite dans Luton.

Le candidat conservateur a obtenu 17,359 votes contre 21,108 au candidat travailliste Will Howie. Lors des élections générales de 1959, la majorité avait été de plus de 5,000 voix.

Rockefeller est canlidat

ALBANY — M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York, a annoncé hier au cours d'une conférence de presse télévisée, qu'il postulait la candidature du parti républicain à l'élection présidentielle qui doit avoir lieu l'année prochaine aux Etats-Unis.

Il est le premier républicain à proclamer officiellement sa candidature, bien que depuis plusieurs mois lui-même et le sénateur républicain Barry Goldwater, Arizona, fassent officieusement campagne.

Le parti républicain choisira son candidat à l'élection présidentielle en juillet prochain, à la convention républicaine de San Francisco.

AVIS DE DÉCÈS

McCONNELL — A l'hôpital Royal Victoria, le 6 novembre, 1963, à l'âge de 87 ans, est décédé M. John Wilson McConnell, époux bien-aimé de Lily May Griffith et père de Wilson, John, Kathleen (Mme P. M. Laing) et David, décédé. Le service funèbre aura lieu à Erskine et à l'église American United, rue Sherbrooke Ouest, à Montréal, à 2 heures p.m., vendredi, le 8 novembre, 1963. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6503 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10,256, ST-LAURENT
Tél. : 277-5700

Les comités politique et militaire de l'OTAN sont opposés à la "multilatérale"

PARIS: priorité à la force "H"

PARIS. — Le comité militaire de la conférence des parlementaires de l'OTAN a rejeté hier le projet américain d'une force nucléaire mixte de l'Alliance à bord de navires de surface, précisant que du point de vue militaire il n'y a aucune raison de constituer une telle force. "La création de cette force multilatérale qui amènerait les Etats membres de l'OTAN — même ceux qui ne possèdent pas actuellement de forces nucléaires — à y collaborer en effectifs militaires, en bateaux ou en argent est militairement superflue et par conséquence un gaspillage."

Le comité militaire estime d'autre part que même la constitution d'une force nucléaire multinationale n'est pas une nécessité mais qu'elle devrait cependant être mise sur pied aussi vite que possible pour permettre aux alliés d'être plus étroitement mêlés aux préparatifs opérationnels.

Le comité s'oppose également à la force nucléaire française mais recommande en revanche l'accroissement massif (au-delà des 30 divisions prévues), des forces classiques de l'OTAN et appuie la décision prise cette année à Ottawa par le conseil ministériel de l'Alliance atlantique de grouper les forces nucléaires déjà existantes sous un commandement propre, dépendant du commandant suprême des forces alliées en Europe, le général Lemnitzer. Il s'agit en somme de la formation de la force nucléaire multinationale élargie. Il est peu probable cependant que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la France acceptent actuellement de placer sous un commandement unique l'ensemble de leurs armements nucléaires et atomiques.

La commission politique, de son côté, estime que le projet américain de la force multilatérale "ne résoudra pas le problème fondamental" qui consiste à donner à chacun des pays de l'OTAN une voix dans l'élaboration des décisions essentielles sur l'utilisatipn des armes nucléaires. Aussi le comité recommande que le conseil permanent de l'Alliance atlantique se transforme en un "conseil suprême d'élaboration des plans stratégiques" avec des pouvoirs semblables à ceux des "états-majors combinés" qui ont fonctionné entre les Américains et les Anglais durant la seconde guerre mondiale. Ce conseil serait formé de personnalités gouvernementales de haut rang.

Le ministre a ajouté que le but du gouvernement est de doter le pays d'une arme thermonucléaire "parce que nous pensons que ces armes sont les garanties nécessaires de l'indépendance et de la liberté de la France".

M. Messmer a encore dit qu'en prévision de la seconde génération de la force nucléaire, la France mettra en chantier dès l'an prochain un sous-marin nucléaire. Il est possible que les premiers sous-marins puissent entrer en service dès 1970.

Actuellement, plusieurs escadrilles de Mirage IV sont équipées de bombes atomiques dont la puissance égale trois fois celle que les Etats-Unis lancèrent sur Hiroshima.

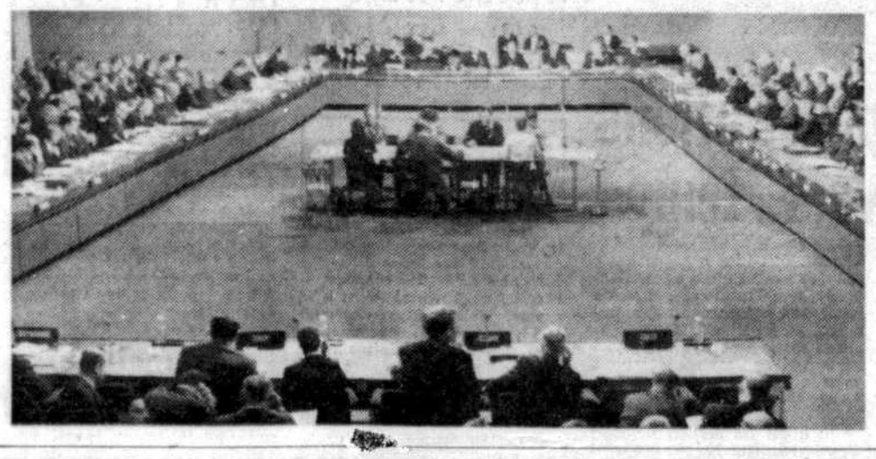

La force française pourrait être coordonnée avec les forces "H" des Etats-Unis et de l'Angleterre

PARIS. — Dès qu'elle sera "raisonnablement opérationnelle" la force de frappe atomique française pourra être coordonnée avec les forces de dissuasion nucléaires américaine et britannique.

C'est ce qu'a affirmé aujourd'hui à la conférence des parlementaires de l'OTAN le général Pierre Billotte, chef de la délégation française.

"Je ne doute pas que, dès qu'elle sera raisonnablement opérationnelle", l'action de la force de frappe atomique française ne puisse être coordonnée avec les actions de la puissante force atomique américaine et la force nucléaire britannique comme avec celles d'une force multilatérale qui aurait pu être constituée."

Le général Billotte a cité le premier ministre britannique, sir Alexander Douglas-Home, qui a constaté qu'aucune puissance, à moins de disposer d'une force atomique indépendante, ne peut faire réellement entendre sa voix dans les concerts internationaux.

"Il me paraît important, poursuivit-il, pour la France et pour l'Alliance atlantique, que mon pays, comme le Royaume-Uni, puisse faire pleinement entendre sa voix lorsqu'il s'agit vraiment de la 'question des questions' — la guerre ou la paix."

Le général Billotte a attiré l'attention de la conférence sur la nécessité absolue qu'il y a pour la défense du monde libre à voir nos gouvernements se mettre avant tout pleinement et rapidement d'accord sur ce qu'il est convenu d'appeler le 'concept stratégique'.

Pour sa part, M. Patrick Gordon Walker, spécialiste de politique étrangère du parti travailliste britannique, a réclamé la création d'un directoire de l'OTAN qui comprendrait la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, la France et les Etats-Unis.

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY Ltée
MONTRÉAL

DEMAIN SAMEDI
aura lieu la féerique
PARADE du PÈRE NOËL
au nouveau Dupuis

POLICIERS A CHEVAL
CHARS ALLEGORIQUES
FANFARES — CLOWNS
MAJORETTES, ETC.

La jolie
Fée des Étoiles
accompagne
le Père Noël

PARCOURS
départ à 9h. précises

- SANGUINET ET DEMONTIGNY
- JUSQU'A STE-CATHERINE
- STE-CATHERINE VERS DELORIMIER
- DELORIMIER JUSQU'A DEMONTIGNY
- ET DEMONTIGNY JUSQU'AU NOUVEAU DUPUIS

aussitot la parade terminée
LE PÈRE NOËL ET LA FÉE DES ÉTOILES

RECEVRONT LES ENFANTS A LA CITE DES JOUETS, 4e étage Dupuis. — PARENTS, amenez les petits faire des randonnées dans LE PETIT TRAIN DU NORD - C'EST LE PLUS BEAU SPECTACLE POUR ENFANTS AU CANADA - ils en garderont un souvenir inoubliable. Le voyage : 15 cents.

OUVERT CE SOIR JUSQU'A 9 H.

Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151